



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

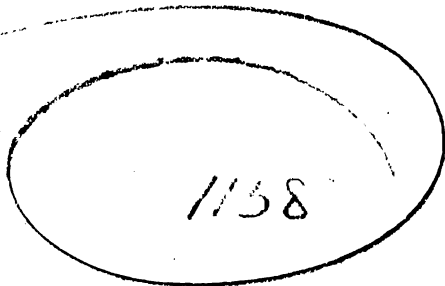
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

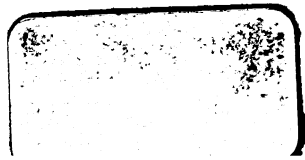
À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

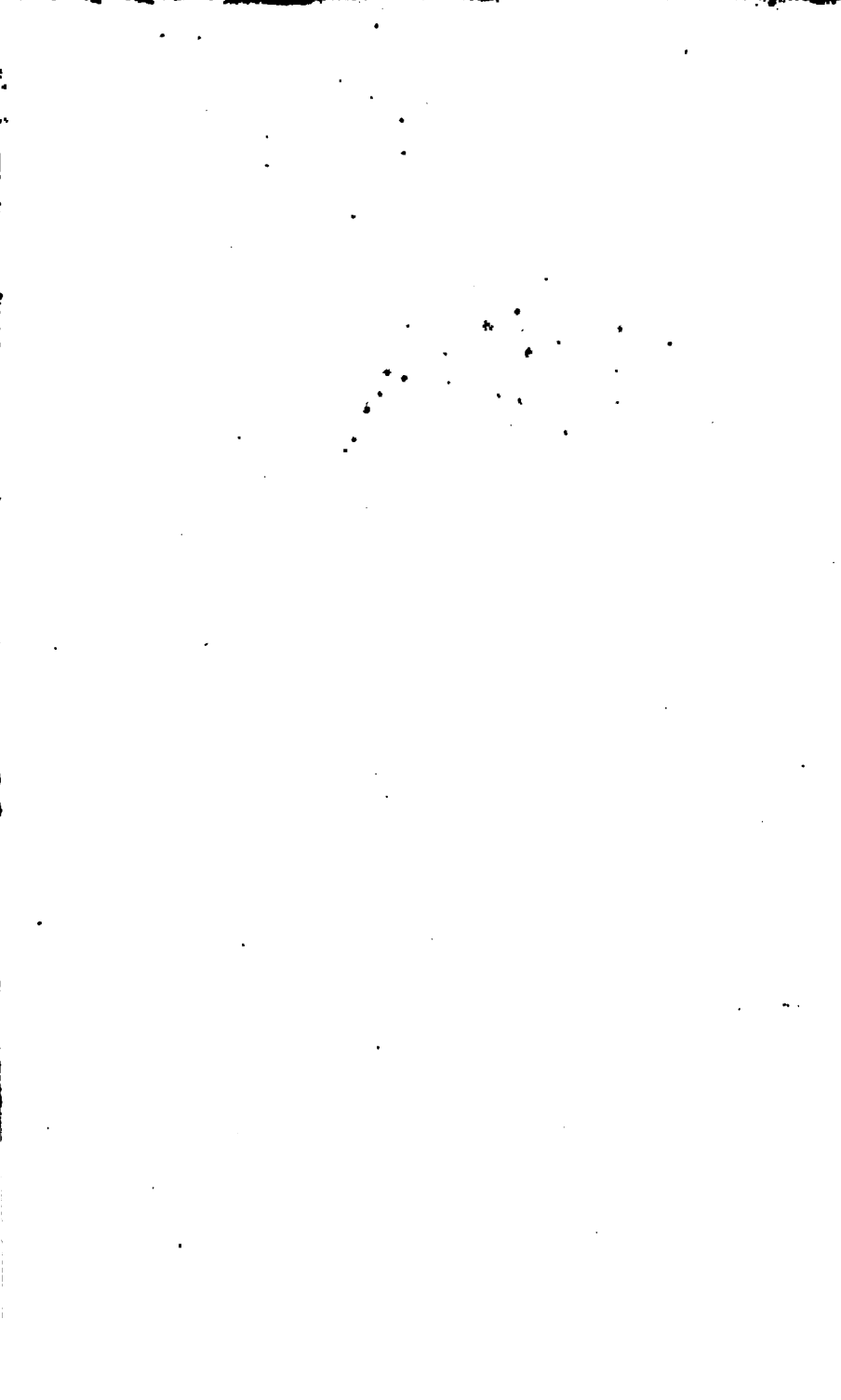


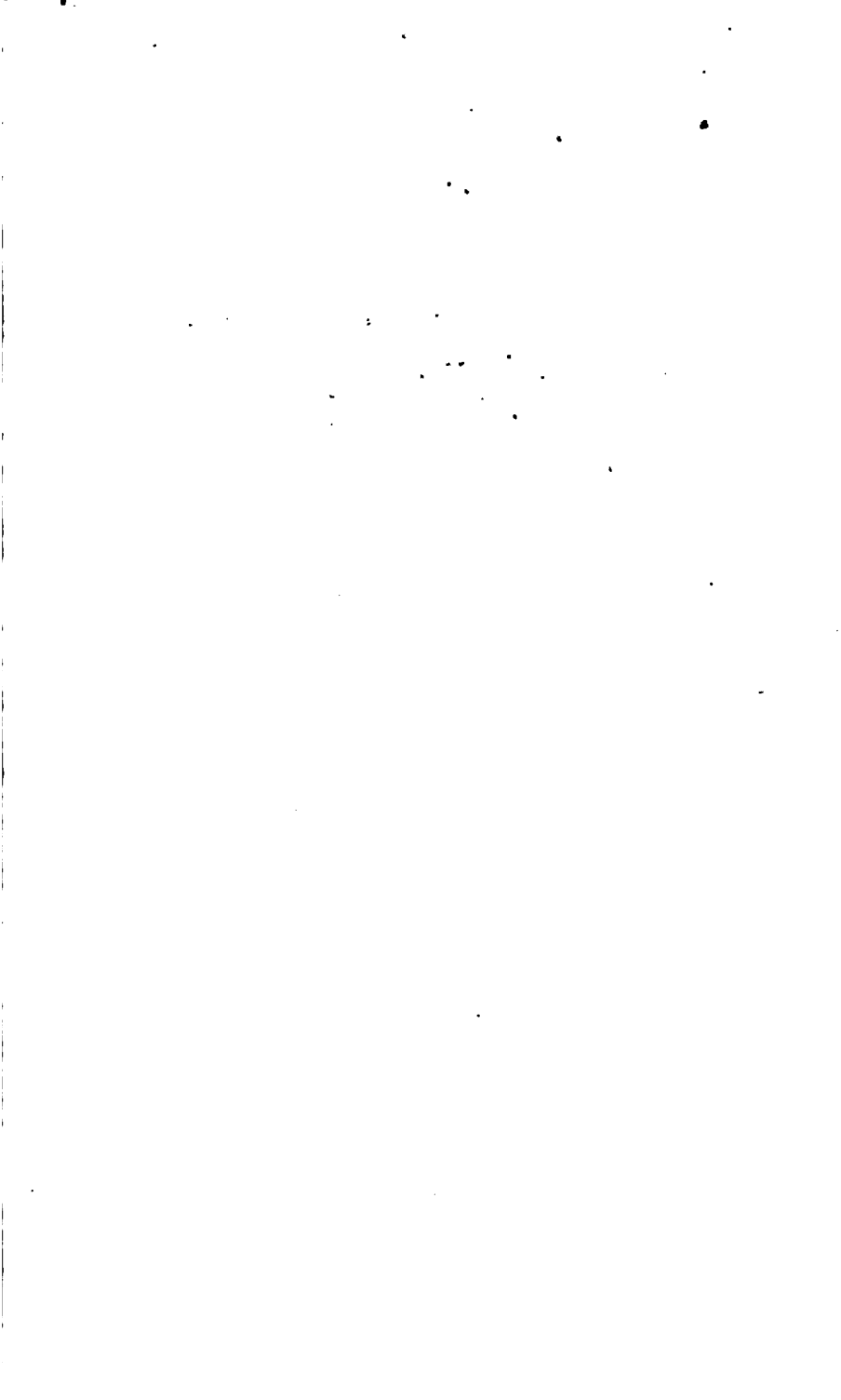
1158

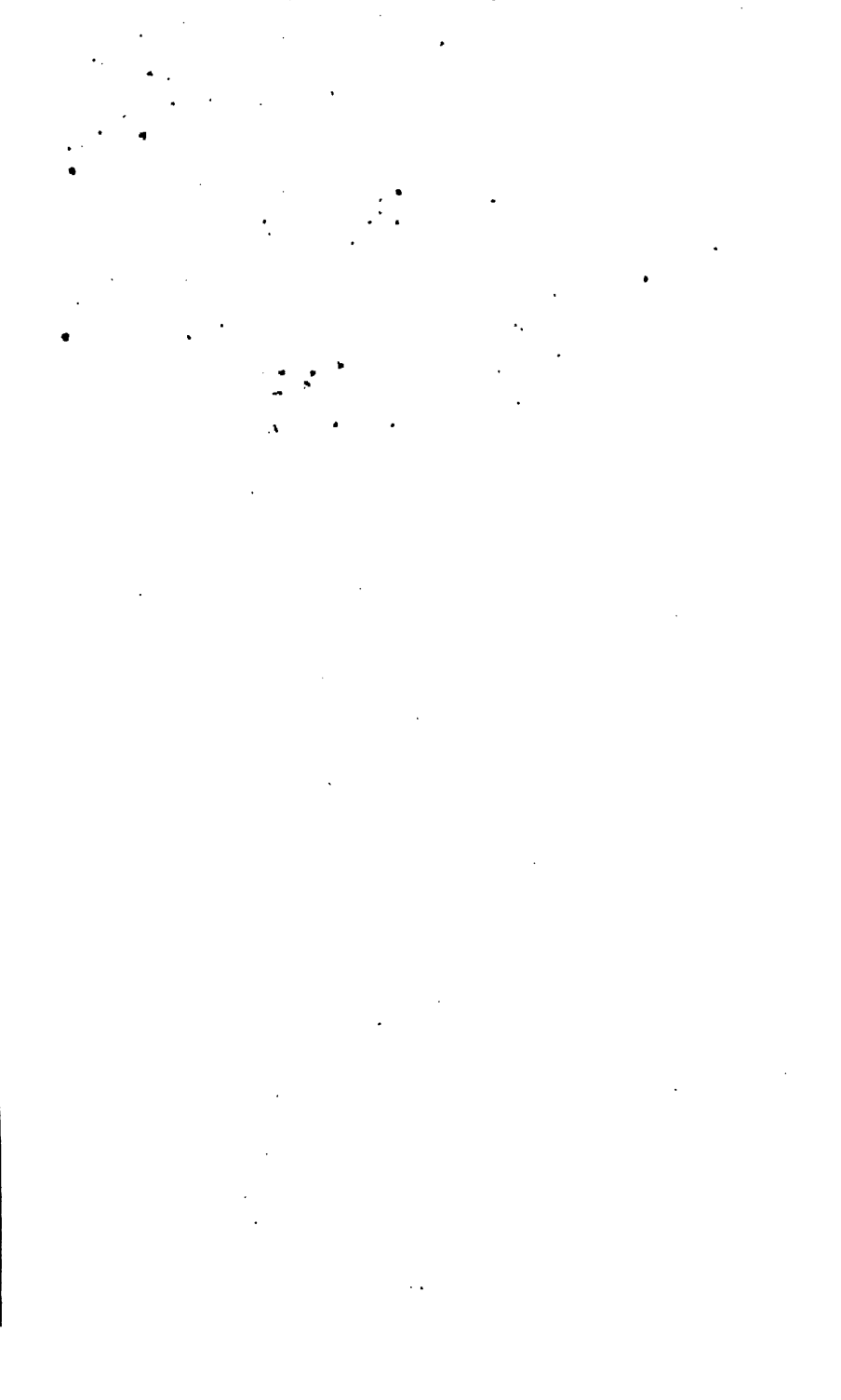
Soc. 26059 e $\frac{6}{37}$











ANNALES
DE LA
SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE
DE NANTES

ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

TOME XXXVII.



M^{me} V^o MELLINET, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE,
place du Pilon, 5.

1866



LA PAROISSE

ET LE

QUARTIER DE SAINT-SIMILIEN

PAR M. J.-C. RENOUL.

PREMIÈRE PARTIE.

Dans nos moments de loisir, c'est avec un véritable plaisir que nous parcourons ces vieilles chroniques qui nous parlent de ce que fut autrefois et successivement notre bonne ville de Nantes.

Nous prenons un vif intérêt à ces légendes des premiers âges, qui, à une couleur toujours religieuse, joignent une naïveté de croyances qui n'est certainement point sans charmes. C'est l'époque des choses merveilleuses, des miracles même. Et si l'historien ne peut évidemment admettre sans réserve l'authenticité de ces récits, il les recueille cependant avec un soin particulier, soit pour donner la mesure des lumières qui éclairaient alors nos vieilles sociétés, soit, le plus souvent, parce que, sous cette enveloppe surnaturelle, se trouve presque toujours un fait dont il est utile de conserver le souvenir.

Plus tard, les événements mieux connus, prennent aussi plus de précision, plus de certitude ; l'histoire les enregistre, et si certains de ces faits ne s'appuient encore que sur la tradition, d'autres aussi apparaissent bientôt avec un caractère de vérité qui ne permet plus de les révoquer en doute.

Peu à peu le jour se fait ainsi, et nous nous associons à tous les événements qui viennent se dérouler devant nous. Nous suivons de l'œil les modifications que la civilisation apporte dans les mœurs, dans les usages, dans la législation. Nous applaudissons au patriotisme de ce bon et simple peuple breton, qui, au milieu des circonstances les plus diverses, sut défendre avec tant de tenacité et de courage son sol et sa nationalité. Nous admirons surtout les efforts non interrompus de ces honnêtes administrateurs, apportant, chacun suivant ses vues et les besoins du moment, son contingent de bien-être à notre population, embellissant, agrandissant notre ville, lui créant des institutions utiles, et la faisant enfin telle qu'il nous est donné de la voir aujourd'hui.

Et, que l'on en demeure bien convaincu, si cette revue rétrospective intéresse l'esprit, elle parle aussi fortement au cœur, et, pour l'homme sérieux, elle a un sens moral, qu'on ne peut méconnaître. Si en effet ces changements heureux dont profitent aujourd'hui nos sociétés, donnent la mesure de la puissance et de la volonté de l'homme, ne donnent-ils pas aussi et surtout une juste idée des desseins de cette providence divine, qui, à travers les révolutions et les fléaux qui viennent parfois fondre sur les peuples, n'en protège et n'en poursuit pas moins le développement et l'amélioration de leurs destinées ? Pour nous, si arrêtée que soit notre conviction sur la puissance de notre nature, nous n'hésitons pas cependant à y voir

cette intervention providentielle. Que l'on compare en effet le point de départ et celui où nous sommes parvenus aujourd'hui. Mais aussi, quelle que soit l'opinion que l'on se fasse de l'intelligence humaine, qui oserait dire et soutenir que l'homme a su seul et par ses forces seules concevoir et exécuter tout ce que l'état actuel de la société présente à notre admiration ? Inclignons-nous bien plutôt devant cette bonté infinie qui veut évidemment que par un progrès successif et continu l'homme s'éclaire, son génie s'agrandisse, sa condition, son bien-être s'améliorent, s'accroissent, et qu'il se rapproche ainsi par les devoirs de la reconnaissance de celui à qui il est redevable de tant de bienfaits.

C'est sous l'influence de ces pensées que nous lisions, il y a quelque temps, une notice historique, publiée en 1773, par M. René Lebreton de Gaubert, sur l'église de Saint-Similien, dont il était alors curé. Cette notice, à laquelle se trouve jointe la vie de saint Similien, est très succincte et écrite au point de vue purement religieux. Elle contient cependant quelques indications intéressantes sur cette partie, indubitablement l'une des plus anciennes de notre ville. Nous avons donc pensé qu'il y avait là le sujet d'une étude plus approfondie, et nous nous sommes de nouveau mis à l'œuvre. Grandement aidé encore, nous n'hésitons pas à le dire, par de nombreux documents recueillis déjà par le laborieux M. Chevas, à qui certainement nous entendons laisser tout le mérite de ses recherches et de son travail, nous avons après lui fouillé nos archives, consulté les historiens qui ont écrit avant nous, et à nos précédents travaux nous venons ajouter celui-ci sur la paroisse et le quartier de Saint-Similien.

Inutile de dire que tous nos soins ont été donnés au choix des renseignements que nous reproduisons. Tous

ceux qui auraient pu mériter d'être mis au jour ne nous sont pas sans doute tombés sous la main, mais du moins pouvons-nous dire avec assurance, que ceux mentionnés par nous sont puisés à de bonnes sources, et auront, autant que cela peut dépendre de nous, le mérite de l'exactitude.

Nous n'avons point du reste la prétention de présenter une histoire suivie ; on le comprend aisément, la chose ne nous serait pas possible. Mais ces documents, bien qu'isolés, en faisant connaître les événements principaux qui se sont produits dans le quartier de Saint-Similien, n'en donneront pas moins une idée aussi complète que possible de l'histoire de cette partie de notre ville.

Nous ajouterons que, pour ne point charger notre récit de trop de détails, nous n'avons pas cru devoir y donner place à beaucoup de petits faits de minime importance. Toutefois, ces faits pouvant encore avoir un certain intérêt, nous les avons réunis dans un chapitre spécial, sous le titre de *Notes*.

Etudiant les premiers temps de la fondation de notre ville, nous avons eu l'occasion de dire précédemment que, suivant l'opinion généralement reçue, le lieu choisi par les premiers colons qui vinrent s'établir sur les bords de notre fleuve, fut le confluent de la Loire et de l'Erdre. C'est de là, avons-nous ajouté, que la population dut successivement s'étendre sur le coteau de l'Est, aujourd'hui Saint-Clément ; sur celui de l'Ouest, qui a formé le Bourgmain, actuellement Saint-Nicolas, et enfin sur celui du Nord, aujourd'hui Saint-Similien. Mais quand et comment cette extension se produisit-elle ? C'est ce qu'il serait impossible de préciser, car les événements de cette époque primitive sont enveloppés désormais d'un voile impénétrable pour nous. Au milieu de cette nuit faite à l'histoire,

ce n'est véritablement qu'à l'époque de l'établissement du christianisme dans l'Armorique que l'on peut retrouver quelques faits ayant un certain caractère d'authenticité. Aussi n'est-ce que de cette époque que nous croyons devoir prendre notre point de départ.

Si l'on en devait croire M. Lebreton de Gaubert, il faudrait fixer l'époque de l'épiscopat de saint Clair, généralement regardé comme le premier évêque de Nantes, à l'année 70 de l'ère chrétienne. Cette opinion est aussi celle d'Alain Bouchard, de Charon, d'Albert-le-Grand et du généalogiste Dupuz. D'autres auteurs et entre autres les abbés d'Héric et Travers ; Guimard, Meuret, Guépin, etc., sont d'un avis contraire et ne font remonter l'arrivée de saint Clair à Nantes, que vers l'an 275, sous Aurélien.

C'est cette opinion qui nous semble la plus probable et à laquelle nous nous rallions.

Il faut se rappeler, en effet, que nos premiers martyrs connus, ne datent que de 290, sous Dioclétien et Maximien. Si réellement l'apostolat de saint Clair avait commencé en 70, plus de deux siècles se seraient ainsi écoulés, sans que l'on eût conservé la trace d'un seul martyr. Cela nous semble peu probable, lorsque surtout à Rome et dans tous les pays soumis, comme le nôtre, à sa domination, la persécution contre les chrétiens ne s'était pas, dans ces premiers siècles, ralenti un instant.

Ajoutons que même après la conversion de Constantin, et jusqu'au temps de Théodose I^{er} et de Conan-Mériadec, on ne connaissait en Armorique que deux évêchés, celui de Nantes, Vannes et Quimper, et celui de Rennes.

Enfin la grande église centrale de Lyon ne fut fondée qu'au temps de Marc-Aurèle, vers l'an 160, et chacun sait qu'alors Lyon était la capitale des Gaules.

Il nous semble donc peu admissible que l'épiscopat de

saint Clair puisse remonter à l'année 70. M. Lebreton de Gaubert reconnaît lui-même que si son opinion était admise, il se trouverait une lacune de 195 années entre le second et le troisième évêque; c'est là, il nous semble, une nouvelle preuve en faveur de l'avis que nous adoptons.

Ce qui paraît bien établi, c'est que saint Clair mourut à Reguini, petite paroisse du diocèse de Vannes, en 96, suivant Lebreton de Gaubert et ceux qui pensent comme lui, en 290, d'après Travers et ceux qui fixent à 275 l'épiscopat de notre premier évêque.

Le père Albert de Morlaix prétend que saint Clair édifia à Nantes un oratoire ou petite chapelle, en l'honneur des apôtres saint Pierre et saint Paul, et qu'il y plaça le clou dont la main de ce premier apôtre avait été percée sur la croix. Cet oratoire fut établi à la lisière d'une vaste forêt qui cernait Nantes au Nord et s'étendait jusqu'aux paroisses actuelles de Saint-Herblain et de Sautron; et au lieu même où s'élève aujourd'hui l'église de Saint-Similien. Près de là se trouvait le Martray (Martyrarium), place où se faisaient les exécutions publiques et où, suivant une tradition de l'église de Nantes, une troupe de chrétiens qui s'y était réunie pour prier fut détruite et massacrée.

Cette opinion du naïf légendaire de notre Armorique a trouvé quelques contradicteurs qui ont avancé que ce fut Ennius, successeur de saint Clair qui, profitant des édits de Constantin, éleva le premier temple chrétien à Nantes. Ces deux opinions ne nous semblent point contradictoires et peuvent parfaitement se concilier. Le petit oratoire créé par saint Clair n'était point en effet, à proprement parler, un temple, et son existence antérieure peut très bien s'admettre, sans détruire l'opinion qui attribue à Ennius la fondation de la première église chrétienne.

Ogée, de son côté, dit aussi qu'en 324, Ennius eut la

satisfaction d'élever un temple au vrai Dieu, sur le tombeau des deux martyrs Donatien et Rogatien.

Si cette dernière assertion devait s'appliquer à cette première église de Saint-Similien, l'on pourrait en conclure que le supplice des deux nobles martyrs avait eu lieu, comme celui des autres chrétiens, sur la place du Martray, et que leur tombeau était situé au lieu où s'élève aujourd'hui l'église Saint-Similien. Tout est tellement obscur à cette époque éloignée de nous, que si rien ne justifie, rien non plus ne contredit victorieusement cette opinion. Nous reconnaissons toutefois qu'elle a contre elle la tradition constante et continue qui veut que les martyrs nantais aient payé de leur sang la confession courageuse de leur foi, à l'endroit même où se dressent les deux croix érigées en leur honneur en 1816, et qu'ils furent ensevelis au point occupé par l'église placée sous leur invocation.

Avec Ogée, quelques auteurs attribuent d'ailleurs à Ennius la fondation de l'église de la paroisse actuelle de Saint-Donatien, et cette version a prévalu. Mais, sans nous arrêter davantage sur un point qu'il serait bien difficile d'éclaircir, nous nous contenterons de dire qu'il paraît incontestable que l'église Saint-Similien est la première qui ait été fondée à Nantes. Et si les documents manquent pour établir sous quelle invocation elle fut d'abord placée, tout donne à penser que ce fut sous celle des apôtres saint Pierre et saint Paul, comme l'était primitivement l'oratoire de saint Clair.

Ce vocable, qui fut aussi plus tard celui de notre cathédrale actuelle, a donné lieu, croyons-nous, à une confusion que nous devons signaler. Des hommes même fort érudits ont pensé et semblent penser encore que la première fondation de notre église Saint-Pierre remonte en réalité à une époque beaucoup plus reculée que celle qui lui est

généralement assignée. Tout nous fait croire que cette opinion n'est pas fondée. Suivant nous, notre cathédrale actuelle appartient bien au commencement du VI^e siècle. Seulement bien avant cette époque et dès le IV^e siècle, une église exista à Nantes sous l'invocation de saint Pierre, mais cette église fut celle bâtie par Ennius, et qui était l'église épiscopale de Saint-Similien.

Quant à la date de sa fondation, elle était constatée par une inscription gravée sur pierre calcaire, détruite en 1793. Cette inscription avait été recueillie par le vénérable docteur Guillaume Harel, qui alla de vie à trépas l'an du Seigneur 1532, et fut enseveli dans la collégiale de Notre-Dame. Fournier, sur l'indication laissée par ce docteur, donne ainsi dans ses manuscrits, dont l'authenticité n'a point été contestée, la copie de cette inscription :

ENNIUS, EPIS. ECCL. NAN.

HANC ECCLESIAM

FUN. ANNO REP. S.

IIIXXV.

C'est aussi là l'époque qu'Ogée assigne au décès de cet évêque.

Saint Similien fut le troisième évêque de Nantes, mais succéda-t-il immédiatement à Ennius? C'est ce que l'on ne pourrait affirmer, car sa vie et l'époque de sa mort sont fort peu connues. L'on n'est pas même d'accord sur l'identité de son nom. Longtemps, et jusqu'au XVII^e siècle, même sur les registres de la paroisse, on l'appela Sambin; le rituel de Paris le nomme Samblain; dans le martyrologe, il est appelé Similin, Similien; et enfin dans certains manuscrits et entre autres dans ceux de la reine de Suède, Emilien.

Ce qui est resté incontesté, c'est que saint Similien fut un courageux apôtre de la foi chrétienne et qu'il se dévoua aux devoirs de sa sainte mission avec un zèle et une persévérance qui ne reculaient devant aucun obstacle.

M. Lebreton de Gaubert dit qu'il fut élu sous le pontificat de saint Marcellin. Pendant un siège qui n'avait duré que cinq années, Ennius, le second évêque, n'avait pas eu le temps de remporter beaucoup de victoires sur l'idolâtrie. Au milieu des horreurs de la persécution, Similien vient à Nantes, qu'on dit être sa patrie; il relève le courage des fidèles, console les uns, fortifie les autres et les soutient dans la voie du martyre. Des conversions nombreuses couronnent ses efforts, et ce fut à sa voix que saint Donatien et saint Rogatien demandèrent le baptême et se proclamèrent chrétiens.

Plus tard, obligé de fuir, il porta ses prédications à Vannes, à Quimper et dans toutes les campagnes de son vaste diocèse, et partout, à sa parole inspirée, tombaient les idoles et s'élevait la croix. Il mourut enfin en 310. Son corps fut apporté à Nantes, enseveli dans l'oratoire du Martray, le seul que les chrétiens eussent encore dans notre ville, et bientôt de nombreux miracles signalèrent sa sainteté. Touché des honneurs que l'on rendait à son vénéré prédécesseur, Eumélius, quatrième évêque de Nantes, à la faveur des édits pacifiques de Constantin, fit bâtir une grande église sur le tombeau de saint Similien, dont il leva le corps de terre, et en ayant séparé la tête, il l'enferma dans une châsse d'argent, pour être exposée à la vénération des fidèles, dans cette nouvelle église, et mit le reste dans un grand sépulcre de pierre, tel qu'il se voit encore aujourd'hui.

Telle est la version que donnait en 1773 le curé Lebreton de Gaubert. Cette version présente quelques divergences de

dates avec ce que nous avons dit, et cela tient évidemment à l'époque différente qu'il prend comme point de départ. Mais en outre, ce récit nous semble contenir des erreurs que nous devons signaler. M. Lebreton de Gaubert ne dit rien d'Ennius, et cependant ce second évêque paraît être bien réellement le fondateur de la première église de Saint-Similien et même, suivant une opinion aujourd'hui admise, de celle de Saint-Donatien. Ce qu'il dit de la conversion de saint Donatien et de saint Rogatien, opérée par saint Similien, nous semble également manquer d'exactitude, puisque sous Ennius qui avait précédé saint Similien, la mémoire de ces saints martyrs était déjà honorée et qu'une chapelle leur était consacrée.

Quant à la grande église dont M. Lebreton de Gaubert attribue la construction à Eumélius, nous croyons qu'il ne s'agit là que de l'achèvement ou de l'agrandissement de celle fondée par Ennius. Mellinet, en effet, dit au sujet de cette église, qu'Eumélius l'entoura d'une épaisse muraille, dans laquelle était pratiquée une barrière que les titres du XV^e. siècle nomment la barrière Fouquet. Dès cette époque, en effet, et bien depuis, les églises, à l'érection desquelles tout le peuple concourait, n'étaient pas seulement des lieux de prières, mais bien encore des espèces de forteresse, dans lesquelles les chrétiens cherchaient au besoin un refuge contre les attaques de ceux qui les poursuivaient et les incursions des ennemis du dehors.

Nous signalerons en passant une erreur provoquée par cette décollation faite par Eumélius sur le corps de saint Similien. L'auteur d'un ancien propre nantais qualifie saint Similien de martyr, et, sur la foi de cette désignation, un peintre l'avait représenté sur le vitrail qui éclairait son tombeau subissant le supplice de la décollation. Il y avait

évidemment là une fausse qualification, car si saint Similien fut un courageux apôtre, il ne fut point martyr.

D'un autre côté, nous lisons dans Travers, mort en 1750 :

« Nous n'avons aucune relique de saint Similien. On » montre dans l'église de son nom un tombeau ou mausolée » qui n'est pas le sien, mais celui de quelqu'autre ancien » évêque de Nantes ou de quelqu'illustre personnage. On » allume des cierges sur ce tombeau; c'est un reste de » l'usage qui était autrefois en vigueur à Nantes, où, pour » honorer les morts, on brûlait des cierges sur leur » sépulture. On ne peut pas en conclure que le tombeau » sur lequel on les allume soit celui d'un saint. »

Et à cette observation, Ogée ajoute qu'Eudon de Pontchâteau ne fut jamais réputé comme un élu du Seigneur, et cependant des lampes brûlèrent longtemps sur son mausolée.

Dans tous les cas, le sépulcre que l'on disait être celui de saint Similien a été détruit en 1793, et il n'en reste plus aujourd'hui aucune trace.

350 Au point où nous sommes arrivés, l'église de Saint-Similien existe et est la cathédrale du diocèse. L'évêque réside dans la paroisse et en est en même temps l'administrateur ou le curé. C'est donc rester dans notre sujet et y jeter quelques lumières que de recueillir le peu de faits connus qui concernent ces premiers pasteurs de l'église de Saint-Similien.

Disons au surplus, qu'à cette époque, les évêques, malgré la dignité dont ils étaient revêtus, n'étaient, en réalité, que de zélés missionnaires et les véritables soldats militants de la foi chrétienne. Ils parcouraient les villes et les campagnes, se livrant sans cesse à la prédication et aux

exercices du simple sacerdoce. Ils étaient pauvres et avaient à supporter toutes les fatigues du corps et les peines de l'esprit. Heureux cependant quand, dans les luttes qu'ils avaient chaque jour à livrer et à soutenir, ils parvenaient à fortifier les croyances et à rallier quelques cœurs à la foi qui les inspirait.

Parmi ces courageux propagateurs de l'évangile, on aime, disons-nous, à citer en première ligne saint Similien. Aussi est-il toujours resté en grande vénération dans notre ville, et sa fête, qui se célèbre le 17 juin, attire chaque année un nombreux concours de fidèles.

Eumélius lui succéda ; c'est le premier évêque de Nantes à l'existence duquel on puisse assigner une date certaine.

359 En 359, Eumélius assista au concile de Rumini, où il se trouva plus de quatre cents évêques qui souscrivirent une profession de foi captieuse et tout-arienne au fond, présentée par l'adroit Valens, évêque de Harse, en Illyrie. Cette profession, en opposition à la décision du concile de Nicée, fit dire à saint Jérôme que le monde chrétien dut se trouver fort surpris d'être arien sans le savoir.

Quelques auteurs ont prétendu que ce fut Hilaire, évêque de Poitiers, qui, le premier, s'aperçut de l'erreur dans laquelle le concile était tombé, et engagea ses collègues à se rétracter en leur donnant l'exemple. Mais d'autres ont aussi observé qu'alors Hilaire était exilé dans l'Asie mineure et n'avait pu ainsi assister au concile. Ce qui paraît certain, c'est que, par suite d'une erreur ou d'une surprise, les faux principes d'Arius eurent quelque temps la consécration des évêques chrétiens. Mais aussi la rétractation ne se fit pas attendre.

Le même Eumélius prit part, en 374, au concile de Valence.

382 Marcus ou Marsus le remplaça en 382 et devint le

cinquième évêque de Nantes. La vie et les actes de ce prélat sont restés à peu près inconnus.

Conan Mériadec, l'heureux lieutenant de Maxime, maître de Nantes depuis 383, est nommé en 387 roi de Bretagne, par celui qui lui devait en quelque sorte l'empire. La souveraineté confiée à Conan par Maxime comprenait, non seulement le territoire connu sous le nom de Bretagne, mais encore une partie de l'Anjou, du Poitou, de la Touraine et du Berry.

L'un des premiers actes de Conan fut d'établir six évêchés dans la province armoricaine. Jusque-là, comme nous l'avons dit, la juridiction de l'évêque de Nantes s'étendait sur tout le pays qui forme aujourd'hui les diocèses de Nantes, Vannes et Quimper.

Vers cette époque de 387, Arisius succéda à Marcus. Travers prétend que ce sixième évêque n'est connu que par quelques catalogues. D'autres, et notamment Albert de Morlaix, lui attribuent la création des paroisses de Corde-mais, Donges et Oudon. En tous cas, son passage sur le siège épiscopal ne paraît pas avoir été de longue durée, puisque l'on fixe à l'année 388 la nomination de son successeur Désidérius.

Ce prélat, de concert avec Roparius, envoya à saint Jérôme les ouvrages de l'hérétique Vigilance, avec prière de les réfuter.

398 On attribue à Désidérius la construction de l'église dédiée à saint Vincent, dont il avait apporté les reliques en venant d'Espagne. On dit aussi qu'il fonda la chapelle Saint-Julien, sur la Fosse, dans l'emplacement où se trouve aujourd'hui la Bourse.

Une chapelle de Saint-Julien a bien en effet existé à la Bourse aux XVII^e et XVIII^e siècles, mais évidemment ce ne pouvait être celle érigée par Désidérius. Il est seulement

probable que cette chapelle avait pris le nom de celle qui avait précédemment existé au même lieu. Elle appartenait au commerce. C'est là que se faisait l'installation des juges-consuls, tenant alors le tribunal des commerçants. Ils y entendaient la messe et mettaient à l'offrande une petite somme d'argent, comme l'apprend M. Brelet de la Rivellerie, curé de Saint-Nicolas.

Il serait peut-être aussi possible que la chapelle élevée par Désidérius, l'eût été sur la limite actuelle de la place Royale, où l'on trouve encore une rue portant le nom de Saint-Julien. Mais au reste, cela importe peu.

En 398, sur la demande de Désidérius, Conan exigea de l'évêque Tathée, qu'il venait d'établir à Vannes, les restes de saint Clair, enterré, comme nous l'avons mentionné, dans la petite ville de Reguni, qui avait cessé d'appartenir au diocèse de Nantes.

Suivant Mellinet, le 24 juin 419 aurait eu lieu la consécration de l'église Saint-Similien, par l'évêque Léon, sur les ruines de la petite chapelle édiflée par saint Clair. Nous avons fixé à l'année 335 la fondation de l'église Saint-Similien par Ennius, et tout nous porte à croire que nous sommes dans le vrai. Nous sommes donc d'avis que notre savant compatriote se trompe sur ce point. Travers lui-même nous confirme dans cette opinion, puisqu'il fixe à 444 l'époque de la mort de Désidérius, et que Léon fut son successeur.

448 En 448 eut lieu un fait que son importance nous engage à mentionner. Depuis la conquête, les Romains n'avaient pas cessé de tenir garnison à Nantes et dans plusieurs villes des environs. Cette espèce de joug pesait aux Armoricains, qui ne le supportaient qu'avec une vive répugnance. Ils se soulevèrent et parvinrent à chasser de leur pays toutes les garnisons romaines.

453 Mais aussi bientôt, en 453, eut lieu la première invasion des barbares. Les Huns assiégèrent Nantes, et, dit Travers, l'assistance du ciel, plus encore que la valeur des habitants, sauva la ville de leur fureur. Les chroniqueurs citent en effet à cette occasion plusieurs miracles, mais comme ils n'apportent aucune preuve à l'appui, nous ne croyons pas devoir nous y arrêter.

Léon, huitième évêque de Nantes, et comme ses prédécesseurs, en même temps curé de Saint-Similien, fonda la chapelle de Saint-André, dont on voit encore les restes aujourd'hui dans la rue de ce nom, près les marais de Barbin. Ainsi, dès cette époque, notre ville possédait, outre l'église épiscopale de Saint-Similien, celle de Saint-Donatien et Saint-Rogatien, celle de Saint-Julien où avait été inhumé Désidérius, enfin celles de Saint-Vincent et de Saint-André. Ces chapelles dépendaient naturellement de l'église primitive et cathédrale de Saint-Similien, siège de l'autorité ecclésiastique. L'on peut raisonnablement en conclure que la partie de notre ville où se trouvait cette cathédrale, était celle qui réunissait la plus grande agglomération d'habitants. Probablement aussi cette population avait son jardin et même ses vignes à sa porte, puisque encore, au XVII^e siècle, le coteau de Bourgneuf était planté en vignes et en vergers.

Léon prit part au concile tenu à Angers, en cette même année 453. Cinq ans après, il mourut et fut enterré dans la chapelle Saint-André.

Eusèbe, son successeur, assista au concile de Tours en 461, et mourut cette même année ou la suivante.

Travers croit que Eusèbe est l'auteur de plusieurs homélies insérées dans la *Bibliothèque des Pères* sous le nom de Eusèbe d'Emèse. L'auteur y parle souvent des ariens ; or, les Visigoths, de croyance arienne, occupaient l'Aqui-

taine et le pays qui s'étendait jusqu'à la Loire. Ils se trouvaient ainsi très rapprochés du siège de l'évêque de Nantes, et l'on peut très raisonnablement admettre que Eusèbe cherchât à prémunir son troupeau contre des erreurs contraires à sa foi. L'opinion de Travers peut donc être parfaitement acceptée.

Cependant l'on peut aussi observer que dès le V^e siècle, les évêques étaient désignés par leur seul prénom, suivi du nom de leur ville épiscopale. Il serait donc possible que Eusèbe d'Emèse fut l'évêque de la ville gréco-syrienne de ce nom, située près d'Antioche. Il n'y avait d'ailleurs que soixante ans que les ariens avaient cessé d'être puissants en Syrie, et l'on peut supposer qu'ils y comptaient encore des adhérents.

462 Nonnéchius, neveu de Sidoine, évêque d'Auvergne, succéda en 462 à Eusèbe. Il siégea au concile de Vannes en 465. A ce concile, défenses furent faites aux ecclésiastiques d'assister aux noces et aux réjouissances où l'on se permet des chants profanes. Il leur fut également interdit d'exercer, ou même de tolérer, la divination, par l'inspection des premières lignes, à l'ouverture des livres sacrés, ce que l'on appelait *sors sanctorum*, le sort des saints. C'était là un usage fort ancien que les chrétiens avaient emprunté aux païens, qui se servaient plus particulièrement pour ce jeu devinatoire d'Homère et de Virgile. Aujourd'hui encore l'on joue ainsi ou l'on tire à la plus belle lettre, sorte de loterie à laquelle on se livre bien innocemment, sans se douter de l'antiquité de cet usage et de l'anathème dont il fut frappé par un concile.

Nonnéchius mourut en 475, et l'on croit qu'il fut enterré dans une église élevée en l'honneur des saints martyrs Donatien et Rogatien. Albert-le-Grand dit que cette église avait été bâtie par les soins des parents de Kariundus, qui

devint le successeur de Nonnéchius. Nous ne savons de quelle église il peut être ici question, car celle que la piété avait élevée aux deux martyrs nantais existait déjà depuis longtemps. Très probablement, ce que dit Albert-le-Grand n'a trait qu'à une restauration qui aurait été faite à cette même église.

Quelques auteurs ont avancé que Kariundus était d'origine juive et qu'il avait été converti au christianisme par Nonnéchius. Ce fait manque de preuves. L'existence de Kariundus, dit Travers, est certaine, mais cette existence ne nous est connue que par les catalogues anciens. Le nom de Kariundus, ajoute-t-il, n'est point le nom d'un juif, mais celui d'un Saxon ou d'un Breton.

487 Vers 487, Céradius paraît avoir remplacé Kariundus. Ce nouvel évêque était originaire de Nantes, et était revêtu de la dignité de sénateur.

Ce passage d'une dignité laïque à l'une des plus élevées dans la hiérarchie ecclésiastique, n'était point alors chose nouvelle. Ainsi, sous Valentinien, saint Ambroise, mort en 397, à l'âge de cinquante-sept ans, de gouverneur de la ville de Milan, en était devenu l'archevêque, aux acclamations du clergé, des sénateurs et du peuple.

Géradius ne siégea que fort peu de temps; on lui attribue la construction de l'église de Saint-Clément.

Les Saxons, à cette époque, sous la conduite de Marcellin (Marcel-le-Grand), vinrent mettre le siège devant Nantes et établirent leur camp du côté de Saint-Similien, sur le coteau bordant l'Erdre et où a été établie depuis la route de Rennes. Certains chroniqueurs parlent encore à cette occasion d'un grand miracle qui sauva notre ville et amena la conversion du chef des assiégeants.

Voici entre autres ce que dit Grégoire de Tours de ce fait que lui aussi qualifie de miracle :

« Au milieu de la nuit apparurent des hommes vêtus de robes blanches, portant des cierges allumés, et qui sortirent de la basilique des saints martyrs Donatien et Rogatien. Une autre procession sortit de la cathédrale, alors l'église Saint-Similien, dans le même appareil, et ces deux processions marchant à la rencontre l'une de l'autre, s'étant jointes, se saluèrent et se prosternèrent pour prier; puis, après quoi, elles retournèrent sur leurs pas. A cette vue, les ennemis sont frappés de terreur; lorsque le jour parut, leur camp était désert. »

D. Lobineau ne voit rien de surnaturel dans cette apparition, et l'explication qu'il en donne paraît aussi simple que probable. Il pense que ces deux processions étaient composées des fidèles des deux paroisses qui, n'ayant pas osé se réunir le jour dans la crainte des troupes de Marcil, avaient cru prudent de faire cette cérémonie durant la nuit.

La ville de Nantes était en effet assiégée; c'était une calamité publique. Quoi de plus naturel, que dans une pareille circonstance, les chrétiens se réunissent pour implorer le secours du ciel, et, à cet effet, exécutent une procession? C'est encore ce qui se pratiquerait aujourd'hui. Dégageant donc ce fait de la couleur merveilleuse qu'on lui a donnée, ne rejetons point la possibilité, la réalité même de cette pieuse cérémonie, ni l'effet qu'elle dut nécessairement produire sur l'esprit superstitieux des barbares.

L'on a objecté que l'idée de ces processions était difficile à admettre, car les deux paroisses étaient séparées par les marais de l'Erdre. Nous ne voyons pas que cette difficulté fût un empêchement sérieux; évidemment, dès lors, une communication existait entre la cité nantaise et Saint-Similien, et pourquoi n'admettrait-on pas que ce fut cette

voie qui fut suivie par les deux processions? Rien dans le récit légendaire n'exclut cette probabilité.

Enfin, suivant l'opinion généralement reçue, les assiégés s'enfuirent et abandonnèrent leur chef qui se convertit au christianisme. Cette époque fournit plus d'un exemple de pareille conversion, et nous pouvons entre autres citer celle de Clovis qui, dans le même temps et dans une circonstance à peu près analogue, se fit également chrétien.

Le baptême de Marcil se fit à la cathédrale, c'est-à-dire dans l'église de Saint-Similien. Cette conversion eut nécessairement un certain éclat, et plusieurs auteurs, parmi lesquels nous citerons Travers, Fournier dans son histoire lapidaire, Mellinet, etc., en ont pris l'occasion pour avancer que le nom de Marchix que porte aujourd'hui le principal quartier aurait été emprunté à celui de Marcil. Nous n'avons aucune preuve à apporter contre cette opinion qui nous semble cependant un peu hasardée, car ce nom de Marchix n'existe pas seulement à Nantes, mais dans bien d'autres villes, notamment dans la petite ville de Pornic, où Marcil n'a probablement jamais paru. Nous pensons qu'il est plus naturel d'admettre que ce nom de Marchix vient d'un marché qui pouvait se tenir aux environs, probablement sur la place Bretagne actuelle, qui ne s'appelait pas encore la butte Saint-Nicolas.

Quant au fait historique proprement dit, de ce siège de Nantes, voici ce qu'on en rapporte.

490 En 490, la ville de Nantes fut étroitement assiégée pendant deux mois et l'attaque était principalement dirigée du côté de Saint-Similien. D'après une certaine opinion les assiégeants appartenaient aux Francs, qui, sous la conduite de Clovis, vinrent alors ravager notre province. Suivant Travers, c'était une troupe de Saxons. Sans repousser précisément ce dernier avis, Daru croit que cette troupe

pouvait être composée de Frisons, peuple d'origine commune avec les Saxons.

Budic, roi de Bretagne, accourut au secours de Nantès et parvint à en faire lever le siège.

499 Clémens ou Clématius succéda en 499 à Cérinius et mourut en 502. On ne sait rien de ce prélat, si ce n'est qu'il fit bâtir l'église Saint-Saturnin, qui, après bien des vicissitudes, tomba de vétusté en 1784 et n'a pas été reconstruite depuis.

Le successeur de Clémens fut Epiphane, homme distingué par sa naissance et son mérite personnel. Il était encore dans les liens du mariage, lorsqu'il fut nommé évêque.

Dans ce siècle, comme dans le précédent, dit Mezerai, c'était ordinairement les plus grands seigneurs du pays que l'on élevait à l'épiscopat. La plupart d'entre eux, pour se mettre à couvert des Visigoths et des Francs, entraient dans l'église comme dans un asile. Souvent aussi l'on conférait cette dignité à des hommes veufs et même à des hommes mariés, pourvu qu'ils ne l'eussent été qu'une fois et avec une fille. C'était le cas d'Epiphane. Sa femme, dont il se sépara, croyant avoir le droit de se plaindre, voulut le surprendre; elle le trouva reposant doucement dans sa chambre, et ayant sur son sein un agneau blanc comme la neige et tout éclatant de lumière. Elle comprit alors que son mari ne l'avait pas quittée pour une autre, et que, devenu évêque, il ne pouvait plus vivre maritalement avec elle. Ce fait, que nous citons bien entendu sous toute réserve, est rapporté par Grégoire de Tours, qui le tenait de saint Félix.

511 Epiphane, en 511, assista au concile d'Orléans, tenu sous la protection de Clovis. C'est dans ce concile qu'il fut décidé que la cérémonie des Rogations, établie dès

468 à Vienne, en Dauphiné, par l'évêque Mamerte, serait à l'avenir célébrée dans toute la Gaule.

Dans ce même concile on arrêta aussi que l'on ne recevrait aucun laïc dans le clergé, que par ordre du roi, ou avec la permission du juge, excepté pour les enfants ou les descendants des clercs. Il est difficile d'apprécier aujourd'hui le but d'une pareille décision qui mettait évidemment le clergé dans la dépendance de l'autorité civile.

Epiphane mourut en 515 et fut enseveli dans la chapelle de Saint-Etienne, qu'il avait fait bâtir près de l'église de Saint-Donatien et Rogatien. Quelques historiens, Dargentré entre autres, s'appuyant sur l'autorité de Fortunat, qui fut évêque de Poitiers, donnent pour successeur à Epiphane, Marsus. Mais d'autres aussi ont maintenu que Marsus ne fut qu'un simple prêtre et cette opinion paraît devoir être acceptée. Le véritable successeur de notre quatorzième évêque fut Evhémérus, diacre de l'église de Nantes, et, comme son prédécesseur, d'une naissance illustre et d'un mérite personnel éminent.

Voici un fait que nous trouvons dans Travers, et qui peut donner une idée de certains usages de cette époque.

D'impitoyables créanciers voulaient réduire en servitude un prêtre de Nantes, qui, pour éviter leurs poursuites, fut obligé de prendre la fuite. Evhémérus écrivit à Ruricius, évêque de Limoges, qu'en effet le fugitif avait des dettes, mais qu'il ne les avait contractées que pour retirer son frère des mains des Saxons, qui, dans leurs courses, l'avaient fait prisonnier et esclave. Ruricius donna à ce prêtre des lettres qui l'autorisaient à quêter, afin qu'il pût retourner à Nantes et désintéresser ses créanciers. Travers conclut de ce fait qu'alors les prêtres débiteurs n'avaient pas plus de privilège que les autres individus dans la même.

position, et que l'on observait à Nantes et dans l'Armorique la loi des anciens juifs et des romains, qui réduisait en servitude le débiteur, qu'il fût prêtre ou non.

Malgré toute l'autorité de Travers, nous pensons qu'il pourrait bien se tromper dans cette dernière observation. La loi romaine, celle des douze tables, avait été sensiblement modifiée en ce qui concernait les droits des créanciers sur leurs débiteurs, par le tribun Pétilius, plus de 400 ans avant notre ère, et plus fortement abrogée par Dioclétien, environ 200 ans avant l'époque qui nous occupe. Quant à la loi juive, nous ne verrions pas comment elle aurait pu s'introduire en Armorique, où cette nation n'eut jamais aucune puissance. C'est donc plutôt, croyons-nous, dans la coutume gauloise, qui permettait au débiteur insolvable de se réduire en la servitude de son créancier, qu'il faut chercher l'explication d'un fait isolé, peut-être inexactement rapporté et ne pas conclure de ce fait que c'était là une coutume générale.

533 Le même évêque assiste en 533 au second concile d'Orléans, tenu sous la protection de Childebert I^{er}, roi des Francs-Neustriens. Ne pouvant y paraître en personne, Evhémérus s'y fait représenter par le prêtre Marcellin.

Nous plaçons ici une remarque, qui nous semble avoir une certaine importance et que nous suggère ce nom de Marcellin.

A cette époque et jusqu'à la fin du VI^e siècle, les membres de notre clergé, les évêques et les ecclésiastiques, étaient romains ou gallo-romains, comme le prouvent leurs noms conservés par Grégoire de Tours, et qui ont tous une étymologie grecque ou latine, tels que ceux d'Eusèbe, Appolinaire, Rémius, Caton, Grégorius, Marsus, Martinus; Prétextatus, Léontius, Félix, Galactorius, Mélanius, etc. Tandis qu'au siècle suivant, sous Clotaire II,

Dagobert et ses fils, la physionomie des noms change complètement. Ce sont des Léodgaire, Omer, Bertram, Marculf et autres noms d'origine barbare : saint Eloi (Eligius) semble seul faire exception. L'on pourrait en conclure que la fusion des races fut alors lente à s'opérer, surtout dans les premiers degrés de l'échelle sociale.

En 541 et 549, deux nouveaux conciles eurent lieu à Orléans. Evhémérus assista au premier. Il ne parut au dernier ni de sa personne ni par délégué, ce qui peut faire croire que cette époque fut celle de sa mort.

Evhémérus, dit Fortunat, était un modèle de charité. Il visitait souvent les malades, et quoiqu'il eût cent vingt prêtres à sa cathédrale, il remplissait lui-même toutes les fonctions de pasteur, suivant l'usage d'alors, qui attribuait ces fonctions uniquement à l'évêque dans son église épiscopale, comme en étant le seul et véritable curé.

Ce nombre de cent vingt prêtres attachés alors à l'église Saint-Similien, était-il bien exact ? Fortunat le dit, et bien qu'il fût poète, on pourrait à la rigueur le croire. On n'en doit pas moins admettre que le digne prélat avait à sa disposition un grand nombre d'ecclésiastiques et que, s'il l'eût voulu, il eût pu en déléguer quelques-uns pour se dispenser d'une foule de devoirs que son zèle et sa piété le portaient à remplir lui-même.

Mais nous touchons au moment où l'église de Saint-Similien va perdre sa suprématie, en perdant son titre d'église épiscopale du diocèse. En 516, en effet, Evhémérus avait posé la première pierre de l'église Saint-Pierre, sur les ruines d'un temple élevé à Bouljanus ou Volianus, idole gallo-romaine.

⁵⁴⁹ Félix, plus communément appelé saint Félix, succéda à Evhémérus en 549.

Né dans le Berry, Félix appartenait à l'une des familles

les plus considérables de l'Aquitaine. Il comptait parmi ses ancêtres trois consuls et un préfet au prétoire des Gaules. C'était un homme supérieur à son siècle et dont le génie pour l'administration s'exerça au grand avantage de la ville de Nantes. Aussi Clotaire n'avait-il pas hésité à lui confier le titre et les fonctions de gouverneur.

Parmi les nombreux travaux exécutés par saint Félix dans l'intérêt de notre ville, nous devons en citer un qui s'applique plus particulièrement à la paroisse Saint-Similien. Vers l'an 561, il fit élever à Barbin une chaussée sur la rivière de l'Erdre et y établit plusieurs moulins. Cette chaussée, en ouvrant des moyens de circulation, devint un passage fort utile. Elle permit de plus la pêche du poisson qui précédemment se jetait dans les marais, comme dans un refuge inaccessible.

Des règlements durent être faits dès lors pour cette pêche, car nous savons qu'au-delà de la chaussée, le poisson appartenait à l'évêque et aux seigneurs des fiefs riverains auxquels il en faisait la concession, tandis que du côté de la ville, la pêche était libre, d'où vint à cette partie de l'Erdre le nom de Commune Eau, aujourd'hui le Port-Communeau.

En 557, saint Félix assista au concile de Paris.

En 559, pour suivre la version la plus accréditée, et non en 580, comme le prétendent quelques historiens, ce prélat consacra, avec le concours d'Euphronius, archevêque de Tours, l'église Saint-Pierre, qui devint dès lors la cathédrale du diocèse.

A cette occasion, l'évêque, le chapitre et tous les prêtres qui s'y rattachaient quittèrent l'église Saint-Similien pour se fixer dans les murs de la ville. Un recteur fut nommé pour gouverner cette église à laquelle cependant on laissa plusieurs prérogatives qui ont disparu avec le temps et

notamment à l'époque de notre Révolution. Saint-Similien reste bien la plus ancienne église de Nantes, mais désormais son histoire va se réduire aux proportions de celle d'une église paroissiale. Notre tâche semble ainsi s'amoin-drir. Toutefois, ce vieux quartier de Saint-Similien nous fournira encore une récolte assez abondante de faits dont la reproduction ne peut manquer d'exciter un véritable intérêt.

Mais avant de quitter notre première cathédrale, nous voulons rappeler que, pendant les dix années qui précédèrent la consécration de saint Pierre, saint Félix en fut l'évêque et le curé. Rien ne rappelle à Saint-Similien ce précieux souvenir, et, en signalant cet oubli, nous émettons le vœu qu'il soit réparé.

DEUXIÈME PARTIE.

Déchue de son titre et de sa splendeur passés, placée en dehors de l'enceinte de la ville, l'église de Saint-Similien tombe peu à peu dans l'oubli. Ce n'est plus qu'une église de l'un des faubourgs, que l'on visite seulement le jour de sa fête patronale et à l'époque des vendanges qui se font dans ses environs, et notamment sur le coteau du Bourgneuf. La pompe du culte a disparu, et avec elle le mouvement et l'animation de toute la population. Le silence se fait en quelque sorte partout, excepté au Bois-des-Amourettes, qui est un lieu de rendez-vous, et où les oisifs et les travailleurs fatigués vont dans l'été chercher l'ombre et la fraîcheur. Ce petit bois était situé sur le territoire de la paroisse et occupait l'espace sur lequel ont été élevées les maisons qui forment aujourd'hui la rue Contrescarpe et la rue Parée.

Aussi dans les VII^e et VIII^e siècles, ne trouvons-nous sur saint Similien aucun fait qui mérite d'être signalé. Pour réveiller son souvenir, il fallait une catastrophe, et cette catastrophe arriva.

840 Nominéoé, issu des anciens rois bretons et gouverneur de la province, comme lieutenant de Louis-le-Débonnaire, après l'avoir été de Charlemagne, avait, en 840, proclamé son indépendance, chassé les garnisons françaises et relevé l'étendard breton. Il s'était cru ainsi délié envers les enfants du serment qu'il avait prêté au monarque français.

Le nouveau prince breton avait conservé à Nantes, comme gouverneur de la ville, Lembert, qui avait précédemment reçu ces mêmes fonctions de Charles-le-Chauve. Lembert usa d'abord de son autorité à la satisfaction générale, mais bientôt il changea de conduite et accabla la ville sous le poids de ses exactions. L'évêque Gohard crut devoir intervenir et s'efforça de le rappeler à des sentiments en même temps plus humains et plus politiques, mais il ne put rien obtenir de cet esprit altier. Enfin les choses en vinrent à un tel état de violence, que la population entière porta plainte à Nominéoé, qui donna l'ordre à son lieutenant de quitter la ville.

Lembert dut obéir, mais en se retirant il jura de se venger, et il tint malheureusement bientôt parole.

843 Les Normands, sortis du fond de la Scandinavie, avaient depuis peu fait irruption sur les côtes de l'Armorique et s'étaient emparé du Croisic et de l'île de Noirmoutiers. Il fit alliance avec eux et leur représenta la ville de Nantes, comme une proie dont il leur serait facile de s'emparer. Sur cette assurance, les Normands s'avancèrent par la Loire, et le 24 juin 843, ils pénétraient dans la ville. A ce moment, Nantes était sans défense, et la grande partie des habitants était même réunie à la cathédrale pour célébrer la fête de saint Jean-Baptiste.

Le faubourg Saint-Similien fut le premier attaqué et le père Albert de Morlaix dit à ce sujet :

« Son église fut prinse, pillée et rasée, le sépulchre du
» saint pontif renversé, son chef vénérable jeté dans un
» puits, qui se voit encore dans l'église, par un soldat
» normand, pour butiner sa chässe; duquel puits l'eau
» depuis a retenu une vertu particulière de guérir les
» febricitants et autres malades, qui en beuvaient avec une
» vraie foi et dévotion. »

Ce simple récit d'Albert de Morlaix a été accepté depuis comme une narration fidèle de ce qui arriva alors à l'église de Saint-Similien.

Le massacre fut horrible dans toute la ville, et l'on sait que le vénérable évêque Gohard, lui-même, devint la victime de ces barbares, au moment qu'il officiait dans sa cathédrale. On peut voir aujourd'hui à Saint-Pierre un tableau, qui est loin d'être sans mérite et dû à notre compatriote M. Jolin, représentant cette scène émouvante de carnage.

908 Après la retraite des Normands, les habitants de Nantes s'empressèrent de rétablir leurs maisons et surtout leurs églises; mais à peine commençaient-ils à jouir de quelque sécurité, qu'une nouvelle troupe de ces mêmes pirates revint se ruer sur la ville et la mettre à sac. Et, dit encore Albert de Morlaix : « L'église de Saint-Similien fut » de rechief pillée et bruslée. »

Travers donne comme date de cette seconde irruption l'année 908; Mezerai, D. Morice et quelques autres écrivains, celle de 913.

936 Pendant près de trente années, les Normands occupèrent Nantes. Enfin, vers 936, Alain Barbe-Torte, qui avait déjà réussi à les battre à Guérande, marcha sur Nantes et établit son camp dans le quartier de Saint-Similien.

Repoussé d'abord dans une attaque à la Prée-Nian, vers le terrain bordant l'Erdre et qu'occupent aujourd'hui les

rues d'Orléans, Sainte-Catherine, Saint-Nicolas et la place Royale, il se retira avec sa petite troupe sur le coteau de la Hautière, que nous supposons être celui qui s'étend de la place Bretagne au quartier Graslín.

« Là, dit Lebeaud, Alain résidant, grandement las et » travaillé, souffrant soif merveilleuse, commença à plorer » grièvement, et, par humbles prières, appeler l'aide de la » benoiste Vierge Marie, mère de Notre Seigneur, qu'elle » lui daignat avoir une fontaine d'eau, dont luy et ses » chevaliers, abreuvés, reprinsent leurs forces ; lesquelles » prières, ouyes par la Vierge Marie, elle luy ouvrit à son » vouloir une fontaine, qui est encore appelée la fontaine » Sainte-Marie, de laquelle luy et les siens, suffisamment » rafraichis et recréés, recouvrièrent leur vertu et retour- » nèrent vaillants à la bataille. Si assaillirent les Normands, » et, leur résistant aigrement, les occirent et détranchèrent, » fors ceux qui s'enfuyrent. »

Sans s'arrêter à ce que ce récit présente de merveilleux, la vive attaque d'Alain et sa victoire complète sur les Normands sont des faits admis par tous nos historiens.

Cette légende a du reste inspiré de la manière la plus heureuse l'un des statuaires dont s'honore notre ville. A notre exposition de 1861 l'on a pu admirer une statue d'Alain Barbe-Torte, due au ciseau de notre compatriote Amédée Ménard. Alain, dans une pose pleine de noblesse, lève les yeux au ciel et remercie la Vierge Marie du secours inespéré qu'elle vient de lui envoyer. Cette belle statue orne aujourd'hui le péristyle de notre préfecture.

Quant à la fontaine dont Lebeaud fait mention, elle existe toujours près la place Bretagne.

958 Depuis vingt ans, l'église Saint-Similien était en ruines, et malgré leur bon vouloir et tous leurs efforts, les habitants n'avaient pu la réédifier. De concert avec leur

recteur, en 958, ils offrirent à l'évêque Gautier les dimes de leur paroisse et le patronage de la rectorerie ou de la cure, à la condition qu'il rebâtît l'église à ses frais.

L'évêque ne pouvant ou ne voulant pas accepter ce traité, en proposa l'exécution aux chanoines de sa cathédrale, qui s'empressèrent de s'en charger pour leur propre compte : Le chapitre, représenté par son doyen, devint dès lors le décimateur et le patron de la paroisse ; la présentation à la cure lui fut dévolue, le titre de curé primitif restant néanmoins toujours attaché aux fonctions du recteur.

Mais ce traité ne tarda pas à avoir les conséquences qu'il devait nécessairement produire. Le curé ayant ainsi à peu près tous ses revenus engagés, se trouva dans l'impossibilité de pourvoir à sa dépense personnelle et à celle du culte. Les paroissiens alors se soumirent volontairement à une subvention ou droit de tierçage, appelé aussi le jugement des morts, et qui consistait à assurer au curé une part dans la succession de tous ceux que la mort venait frapper.

Cependant les chanoines voulant se mettre à l'œuvre et poser la première pierre de l'église, assignèrent une procession générale et solennelle de toutes les paroisses qui, partant de la cathédrale, devait se rendre à Saint-Similien.

Ici, nous sommes encore dans le cas d'emprunter à Albert de Morlaix la description de cette cérémonie, mais nous le déclarons de nouveau, nous n'engageons nullement notre foi au miracle qu'il raconte encore. A cette époque, dans les récits qui nous restent, le moindre événement est entouré de circonstances merveilleuses, et il arrive même parfois que la naïveté du langage ne soit pas absolument

d'un bon goût , mais il nous faut bien accepter ces documents tels qu'ils nous sont conservés. On peut toujours dégager ces faits de la partie mystique, et croire ou ne pas croire à des miracles qui sont présentés de bonne foi sans doute, mais sans aucune preuve à l'appui.

Voici donc la version d'Albert de Morlaix .

« Quatre lévites portaient la châsse où étaient les clous
» et les reliques des saints apôtres Pierre et Paul , les
» chanoines exhortant le peuple à contribuer à ce nouvel
» édifice, et à y départir de leurs aumônes et libéralités.

» A cette procession il se rendit un monde de peuple à
» Nantes. Entr'autres s'y trouva un marchand de Tiffauges,
» lequel amena un sien garçon sourd et muet; et lorsque
» la procession passa par la rue, pria l'évêque et les cha-
» noines de tremper les reliques des saints apôtres dans
» du vin, pour le faire boire à ce garçon, croyant
» fermement que par leurs mérites il recevrait parfaite
» santé.

» Sa demande fut jugée juste et pieuse, et incontinent
» un des anciens chanoines, qui s'appelait Legrand, lequel
» avait les clefs de la châsse, arrêta la procession, ouvrit
» la dite châsse et en tira les saintes reliques qu'il montra
» à tout le peuple, savoir : un des clous dont saint Pierre
» avait été attaché à la croix , une portion de la vraie
» croix, et deux petits floquets du poil de la barbe des
» deux saints apôtres saint Pierre et saint Paul, et un vase
» d'airain dans lequel étaient enfermez quelques morceaux
» de leurs habits. Toutes lesquelles reliques il trempa dans
» une tasse de vin qu'il fit boire au patient. Puis, ayant
» remis les reliques dans la châsse, poursuivirent la pro-
» cession. Mais ils ne furent guères loing que le pauvre
» garçon ne commençast à hurler et mugir comme un
» taureau et jeter grande quantité de sang caillé par la

» bouche et les oreilles. Le clergé ayant ouy ce mugisse-
» ment, s'arrêta pour voir que c'était et commença à chanter
» les litanies des saints. Et quand ils chantèrent *Sancte*
» *Petre et sancte Paule orate pro nobis*, le sourd et muet
» commença à chanter avec eux, et depuis continua à
» parler distinctement et entendre clairement. »

Il paraît que cette procession eut un excellent résultat pour les chanoines. Voici en effet ce qu'en dit assez malicieusement Lebreton de Gaubert :

960 « Ce miracle ravit aux chanoines de l'église de la cathé-
» drale le bonheur et la satisfaction de prendre sur leurs
» revenus l'exécution de leur promesse et de leur traité,
» car tous les habitants de la ville, animés d'une sainte
» emulation à partager les frais de la réédification d'une
» église, dont le saint patron leur avait obtenu et leur
» obtenait encore tant de prodiges de la miséricorde
» divine, portèrent entre les mains des chanoines tant de
» présents et d'aumônes, qu'au moyen de ces pieuses
» libéralités, l'église Saint-Similien fut rebâtie telle que
» nous la voyons aujourd'hui (1773), sans qu'il en coûtât
» rien aux chanoines qui, néanmoins, sont restés pos-
» sesseurs des dimes de la paroisse et du patronage de la
» cure. »

Pour témoigner sa reconnaissance et en commémoration de ce miracle, le chapitre arrêta qu'il viendrait processionnellement, le 16 juin de chaque année, à Saint-Similien, et y laisserait ses ornements au curé pour la célébration de la grand'messe du lendemain, fête de saint Similien.

L'on peut croire que la nouvelle église de Saint-Similien fut achevée en 960, comme semble le constater une inscription reproduite par Fournier :

WALTERIUS EPISCOP. NANN.
HANC ECCL. RECED. JUSSIT.
SUB INVOCATIONE S^{ti} SAMBINI
ANNO DOMINI IX^oLX.

1026 En 1026 fut également fondée en Saint-Similien la chapelle de Miséricorde. A cette fondation se rattachait une tradition que nous devons rapporter :

A l'époque où l'espace occupé par le faubourg du Marchix faisait partie d'une vaste forêt, un dragon d'une force et d'une dimension extraordinaires y faisait sa demeure. Il dévorait les passants et étendait parfois ses excursions jusque vers les murs ou l'enceinte de la ville.

Trois chevaliers, dont les noms n'ont pas été conservés, eurent le courage de se présenter pour le combattre. L'un d'eux fut dévoré par le monstre, mais les deux autres parvinrent à le terrasser et à le tuer. Le dragon fut apporté à Nantes processionnellement ; l'évêque fit détacher sa mâchoire inférieure qu'il plaça dans une boîte d'argent déposée dans le trésor de la cathédrale, et le curé Lebreton de Gaubert dit que cette boîte existait encore de son temps.

En reconnaissance de cet événement, et suivant le vœu qu'en avaient fait les habitants, la chapelle de Miséricorde fut construite à l'aide des aumônes que chaque fidèle s'empessa d'apporter.

Le vitrage de cette chapelle, d'après certains documents, représentait, du côté de l'évangile, un dragon rendant le dernier soupir ; près de lui, un homme mort, et au devant un évêque debout. Au-dessous de cette peinture se trouvait une inscription gothique qui n'a pu être recueillie. Au vitrage de l'autel de la nef, du même côté, étaient repré-

sentés trois chevaliers armés ; au-dessous on lisait ces rimes :

UN ROI, DESSUS UN BLANC CHEVAL,
TIRE L'ARC POUR FAIRE MAL ;
UN AUTRE, SUR UN CHEVAL ROUX,
TIRE L'ÉPÉE TOUT EN COURROUX ;
L'AUTRE, SUR UN CHEVAL NOIR,
VIT LA MORT ET L'INFERNAL MANOIR.

Dans tous ces emblèmes, existe-t-il un souvenir du dragon traditionnel et de sa mort ?

Le savant M. Bizeul, dans son livre des *Namnètes*, prétend que cette tradition du dragon est de pure invention et qu'elle n'est qu'une rêverie du curé Lebreton de Gaubert.

Mellinet pense que cette légende n'est qu'une allégorie. Le dragon, dit-il, est le symbole du mal, du démon. Les trois chevaliers peuvent être trois hommes de bien, ramenant à la religion des hommes égarés.

Ed. Richer est à peu près du même avis que Mellinet, et croit trouver l'explication de ce fait traditionnel dans quelques versets de l'*Apocalypse*.

Pour nous, sans vouloir accepter ni contredire le récit légendaire, nous nous contenterons d'observer que le fait ne dépasse point les limites du possible, et qu'ainsi on peut parfaitement l'admettre dans sa simplicité.

Quant aux inscriptions recueillies, nous doutons qu'elles fassent allusion à l'histoire du dragon.

Suivant nous, le premier vitrage retracerait plutôt un passage de la vie de saint Wenolé ou Guenolet, en grande vénération en Bretagne.

Citons encore Albert de Morlaix :

« Un des disciples de saint Guenolet, nommé Thetgonus,

» s'estant endormy sur son livre en un champ, fut mordu
» d'un serpent. Le venin s'escoula incontinent par tout le
» corps, qui s'enfla gros et devint tout noir et plombé.
» Saint Guenolet, ayant compassion de ce pauvre enfant,
» prest à mourir, fait le signe de la croix sur la tanière
» du serpent, lequel sortit dehors et creva tout sur le
» champ. Puis saint Guenolet s'empessa de guérir son
» disciple. »

Ne serait-ce point là ce que voulait représenter la peinture de notre premier vitrail? peinture due peut-être à quelque pauvre artiste breton.

Celle du second vitrail a encore moins de rapport avec la légende du dragon ; les trois cavaliers et les vers eux-mêmes pourraient bien être tout simplement une inspiration des trois premiers versets du chapitre vi de l'*Apocalypse* de saint Jean, comme le pense Richer. Il serait du reste possible que l'auteur voulant reproduire un fait accepté comme historique, eût ainsi emprunté à l'*Apocalypse* sa saisissante allégorie.

Lebreton de Gaubert veut faire remonter au VIII^e siècle la construction de la chapelle de Miséricorde. Comme nous n'avons que son assertion, qui même n'est pas positive, nous pensons que l'on doit avoir bien plutôt foi dans l'inscription que reproduit Fournier :

L'AN MXXVI
CETTE CHAPELLE, DÉDIÉE A NOTRE DAME
DE MISÉRICORDE
A ÉTÉ FONDÉE PAR LES HABITANTS
DE NANTES.

Cette inscription, sur une pierre calcaire et en caractères gothiques, se trouvait dans la chapelle et a disparu avec elle.

La chapelle de Notre-Dame-de-Miséricorde était en partie tombée de vétusté dès le XVI^e siècle. En 1544 elle fut réparée. En 1642 la confrérie de Saint-Michel y fut érigée. C'est aussi vers cette époque qu'un évêque irlandais y établit une dévotion solennelle, depuis le jour de l'Ascension au dimanche de la Pentecôte. Cette neuvaine, qui s'est maintenue jusqu'à nos jours, a été consacrée par trois brefs pontificaux : le premier, de Clément XIII, du 6 novembre 1764 ; le second, de Clément XIV, du 14 décembre 1771, et le troisième, de Pie VI, du 28 juillet 1786. On nous a assuré que ces trois brefs existaient dans les archives de la paroisse.

En 1726, on fit une quête dans la paroisse pour réparer le clocher de cette chapelle ; en 1793 elle fut à peu près détruite et même vendue comme propriété communale ; en 1809, enfin, il n'en restait plus que quelques ruines qui disparurent en 1822.

Nous empruntons à M. l'abbé Cadoret la description qu'il donne de Notre-Dame-de-Miséricorde. Comme nous, il fixe la date de sa fondation à 1026 ; mais il ajoute qu'à cette époque tout ce territoire n'était encore qu'une forêt, et en cela nous croyons qu'il se trompe.

« La chapelle était bâtie entièrement en pierres de taille ;
» le bâtiment carré était surmonté d'un petit clocher en
» forme de flèche. La partie inférieure de l'église se trou-
» vait séparée de la partie supérieure par une arcade que
» soutenaient deux grosses colonnes auxquelles s'adossaient
» deux retables. Sur l'un d'eux on voyait en demi-relief
» l'adoration des Mages ; sur l'autre, la circoncision ou la
» présentation au temple. Ils figuraient deux autels. Du
» côté de l'épître, on entrait dans une petite chapelle
» voûtée avec caissons et rosaces ; c'est là que se trouvait
» la statuette de la Vierge que l'on voit aujourd'hui à

» Saint-Similien. Cette statue occupait une petite niche,
» au-dessus de laquelle deux anges soutenaient une cou-
» ronne. Un autel se trouvait au-dessous.

» La sacristie occupait le même espace du côté de
» l'évangile, et formait comme l'autre bras de la croisée
» de cette solitude. Venait ensuite le sanctuaire, éclairé
» par trois fenêtres. Celle du fond était presque entièrement
» fermée par le retable de l'autel. Au-dessus du fronton
» que soutenaient quatre colonnes torses, se trouvait un
» Christ, et sur les deux premières colonnes on voyait les
» statues de la Vierge et de saint Jean ; sur les deux
» dernières colonnes, les statues de saint Michel et de sainte
» Anne.

» Derrière le chœur, entre les piliers qui le soutenaient,
» se trouvaient deux chambres, destinées sans doute au
» chapelain chargé de recevoir les messes et les offran-
» des. »

Nous aurons du reste plus d'une fois l'occasion de parler de cette chapelle.

A cette époque reculée du XIII^e siècle, où nous nous trouvons encore, ce n'est que de loin en loin que nous découvrons quelques faits qui se rattachent à Saint-Similien.

1063 En 1063, lisons-nous dans Travers, trois ans après sa consécration, l'évêque Quiriac accorde à son chapitre la disposition entière de quelques églises de la ville, entre autres de celle de Saint-Similien, avec tous les droits et dépendances. C'était pour cette dernière église la confirmation du traité de 958. L'acte rapporté à cette occasion mentionne que les chanoines faisaient par eux-mêmes tous les offices de jour et de nuit ; qu'ils honoraient l'évêque comme leur père, et que l'évêque les aimait comme ses enfants. Ces sentiments mutuels étaient sans doute bien

naturels, et en faisant cette libéralité à son chapitre, l'évêque lui donnait évidemment une nouvelle preuve de son affection. Mais les curés eux-mêmes n'avaient-ils pas à en souffrir, et étaient-ils sans droit au partage de ces concessions? Nous ne voulons rien blâmer, mais nous nous posons cette question.

1212 En 1212 un incendie considérable détruisit presque entièrement le faubourg du Marchix. Fournier, qui signale cet événement, n'en fait pas connaître les circonstances.

Dans son *Histoire lapidaire*, le même Fournier, que nous aurons du reste souvent l'occasion de citer, nous fournit l'inscription suivante, recueillie sur une tombe dans le cimetière de Saint-Similien :

CI GIT SIRE NORMAND DU
MARCHIX, SEIGNEUR DE LA
SAUZINIÈRE, LEQUEL TRÉPASSA
L'AN DU SEIGNEUR MIL.

En lisant cette inscription, nous nous sommes demandé si ce Normand du Marchix n'était pas un descendant de ce chef normand Marchil, qui, au V^e siècle, après avoir assiégé Nantes, était devenu chrétien et s'était fixé en Saint-Similien. Rien ne le prouve sans doute, mais l'analogie du nom pourrait le donner à croire.

1250 Suivant les documents de l'époque, ce seigneur Normand du Marchix donna, par testament, à Jean de Sesmaisons, habitant de Nantes, tout ce qu'il possédait en vignes, maisons, terres arables, prés, etc., dans le fief de l'archidiaconé de La Mée, au lieu de la Sauzinière, paroisse de Saint-Similien, pour être le tout partagé en portions égales entre les héritiers dudit de Sesmaisons, sans le pouvoir vendre ni engager qu'à ceux de sa famille. Ce document nous

signale un nom cher encore à notre ville et bien honorablement porté.

Il paraît que ce testament souleva quelques difficultés. Mellinet, du moins, nous apprend qu'en 1259 le duc Jean Leroux prétendit avoir des droits sur la terre de la Sauzinière, dont jouissait déjà Jean de Sesmaisons. Une procédure dut avoir lieu à cet effet, mais l'on doit croire aussi que les prétentions du duc furent repoussées, car nous retrouverons la famille de Sesmaisons ayant toujours la possession et le titre de cette propriété.

Dans le cours de ce travail, nous n'avons pas cru devoir mentionner plusieurs miracles attribués par nos chroniqueurs à saint Similien, parce que si, dans ces récits, nous trouvions une foi vive, nous n'avions aussi d'autre garantie à l'appui du fait raconté, que la parole du narrateur. Cependant nous nous reprocherions de garder à cet égard un silence complet, et nous empruntons encore à Albert de Morlaix le fait suivant que nous livrons, sinon à la croyance, du moins à la curiosité de nos lecteurs :

« Vers 1298, une femme nommée Hildegarde, étant
» venue visiter l'église et le tombeau de Saint-Similien, le
» jour de sa feste, poussée par une indiscrete curiosité,
» regarda dans le puits, dont elle fut punie sur le champ,
» car elle devint aveugle et le fut tout le reste de cette
» année. Laquelle étant écoulée, en sa cécité, elle se fit
» conduire l'année suivante à la même église, et y arriva
» la vigile de la feste, et passa la nuit près le tombeau du
» saint prélat, le priant de lui impétrer la vue. Le matin
» elle entendit dévotement la messe, puis pria le prestre
» qui l'avait célébrée de lui tirer de l'eau du puits de
» Saint-Similien, de laquelle ayant beu et frotté ses yeux,
» elle recouvra la veue et s'en retourna remerciant Dieu et
» saint Similien. »

Voici ce qu'écrivait en 1773, au sujet de ce puits, le curé Lebreton de Gaubert :

« Nous avons fait descendre dans ce puits deux personnes, »
» qui ont observé qu'à la hauteur d'environ deux pieds »
» au-dessus de la grille de fer, il y avait une ouverture de »
» chemin assez large qui tendait vers le presbytère, et une »
» espèce de fenêtre pratiquée à la même hauteur.

» L'élévation de ce puits dans l'église est faite d'une »
» seule pierre qui forme trois margelles et qui mérite »
» quelque observation. C'est à la distance d'environ un »
» pied du fond du puits que se trouve cette grille de fer »
» qui en fait le circuit et empêche les vases avec lesquels »
» on puise l'eau de toucher au fond. »

1336 Au mois de février 1336, le duc Jean III et l'évêque Daniel firent, d'un commun accord, une police pour le prix des denrées et le salaire des ouvriers, chacun d'eux nommant deux commissaires pour en surveiller l'exécution. Au nombre de ces commissaires on trouve un Jehan de Talenzac, qui appartenait à la paroisse de Saint-Similien. Nous verrons plus tard que l'un des descendants de ce Talenzac donna son nom à l'une des rues du quartier du Marchix.

Cet accord entre le duc et l'évêque pour un règlement de police s'explique du reste parfaitement. Chacun d'eux avait un fief distinct, et, pour ne point se nuire, il leur importait que le même règlement fixât les salaires et le prix des denrées de première nécessité. Mais cette mesure, qui convenait à leur intérêt, était-elle bien juste ? Nous hésitons fort à le croire.

1342 Dans le cours de 1342, il se passa au Val-Garnier, aujourd'hui le Douet-Garnier, en Saint-Similien, un fait qui eut un grand retentissement et que nous devons rapporter.

Charles de Blois, aidé par Jean de Valois, duc de Normandie, commandant l'armée française, assiégeait la ville de Nantes que défendait Jean de Montfort. Dans une sortie, ou peut-être à la suite de l'un de ces défis, si communs aux armées à cette époque, deux cents Bretons du parti de Montfort et deux cents Français de l'armée assiégeante, se rencontrèrent près le château du Val-Garnier. Ils en vinrent aux mains, et le combat fut tellement acharné, que cent soixante-dix Bretons furent tués, et les trente autres faits prisonniers. Tant de courage eût dû sans doute inspirer du respect pour les vaincus, mais alors les lois de la guerre ne s'inspiraient guère des sentiments d'humanité. On les appliqua dans toute leur sévérité ; les trente prisonniers bretons furent décapités dans le camp français, et pour effrayer les assiégés, leurs têtes furent jetées par dessus les murailles. Peu après, en effet, la ville de Nantes ouvrit ses portes à Charles de Blois.

380 On connaît l'histoire du duc Jean IV, que les Bretons refusèrent de recevoir, par suite de son alliance avec les Anglais. En 1380, les Français, qui soutenaient sa cause, se présentèrent devant la ville. Amaury de Clisson, qui y commandait, leur en refusa l'entrée. A quelque temps de là, le duc s'y présenta lui-même avec une armée anglaise; mais malgré le dévouement bien connu des Bretons pour leur duc, les Nantais ne voulurent point reconnaître un prince qui n'avait pas craint de réclamer contre eux le secours de l'étranger.

Les Anglais commencèrent alors le siège et s'établirent dans les faubourgs ; celui de Saint-Similien fut notamment envahi par eux, et pendant les soixante-quatre jours que dura ce siège, les habitants eurent considérablement à souffrir dans leurs personnes et leurs propriétés. Un traité

intervint enfin, sous les auspices du roi de France, et le duc Jean put entrer dans la ville.

Au commencement du XV^e siècle, en 1407, à la suite de l'un des hivers les plus rigoureux que l'on eût éprouvé jusqu'alors, le commerce avait été interrompu, et la misère était grande à Nantes. Pour remédier à ces souffrances, Jean V accorda à la ville une foire franche de quinze jours. Cette foire se tint sur la motte Saint-Nicolas, aujourd'hui la place Bretagne et ses alentours. Des étrangers y vinrent, et les affaires qu'elle provoqua apportèrent un heureux soulagement à la misère publique. Telle est l'origine de notre foire nantaise qui existe toujours.

A cette époque, une affreuse maladie que l'on nomma la lèpre, faisait de grands ravages dans notre ville. C'est à cette cause qu'il faut attribuer la fondation de la léproserie et de la chapelle de Saint-Lazare, alors appelée Saint-Ladre, sur les Hauts-Pavés, près la rue Noire.

Quand on soupçonnait un malheureux d'être atteint de cette maladie, le général de la paroisse le déférait à l'official. Le médecin était mandé aussitôt et décidait s'il y avait lieu ou non d'envoyer le malade à la léproserie.

Nous avons peu de renseignements à donner sur cette chapelle de Saint-Lazare. Voici seulement ce qu'en dit Lebreton de Gaubert :

« Depuis plusieurs siècles, les maisons et revenus de la » chapelle Saint-Ladre ont été partagés entre l'Hôtel-Dieu » de cette ville et le chapitre de la cathédrale, qui fait » acquitter chaque semaine une messe dans ladite cha- » pelle, dont il est resté propriétaire, et dont l'usage fut » néanmoins toujours libre au clergé et aux paroissiens de » Saint-Similien. »

Au commencement du siècle dernier, le bâtiment tombant

de vétusté fut réparé; mais comme celle de Miséricorde, cette chapelle a depuis complètement disparu. Vendue pendant la Révolution, elle se trouve aujourd'hui sur les Hauts-Pavés, au n° 46, et forme deux chambres d'habitation.

Comme souvenir, nous rappellerons qu'en 1425, Richard, seigneur d'Etampes et de Clisson, avait fait don à cette chapelle d'une rente de 10# pour une messe basse, et qu'en 1501, Anne de Bretagne lui avait également alloué une somme de 120#.

Ainsi que nous avons eu l'occasion de le dire plusieurs fois, saint Similien a toujours été en grand honneur dans notre ville. Aussi retrouve-t-on la trace de bon nombre de donations et de fondations pieuses faites à toutes les époques à l'église de cette paroisse. Nous en citerons quelques-unes :

1422 En 1422, Guillemette, femme Olivier Lefebvre, fit don à la fabrique de Saint-Similien de 4^s 6^d et de six cartes de vin nantais, pour être distribués, le jour de Pâques, aux pauvres qui recevraient les sacrements. Le service de cette rente était assigné sur une maison, rue Saint-Sambin.

1428 Quelques années après, en 1428, le 2 août, la dame Marguerite de Talenzac fonda la chapellenie de son nom, dans l'église paroissiale, pour avoir une messe basse, le lundi de chaque semaine, à l'autel de la Vierge, se réservant pour elle et ses héritiers le patronage de cette chapellenie.

Cette famille de Talenzac, dont nous avons déjà parlé, fut longtemps l'une des plus notables de la paroisse, et plus tard nous en retrouverons encore quelques membres remplissant diverses fonctions. Aujourd'hui nous croyons cette famille éteinte.

C'est à l'époque où nous sommes arrivés que Lebreton de Gaubert fait remonter la fondation de la chapelle Saint-Yves, qui existait également dans la paroisse de Saint-Similien.

« Sans déterminer, dit-il, précisément, si le duc Jean V
» fut réellement le fondateur de notre chapelle Saint-Yves,
» nous jugeons cette opinion vraisemblable, et nous l'éta-
» blissons sur l'empreinte de l'écusson plein de Bretagne
» qui est peint dans le vitrage du grand autel de cette
» chapelle. Ce fut Jean II, son bisayeul, qui reprit les
» armes pleines de Bretagne et quitta celles de Dreux.
» Or, saint Yves, ne fut canonisé que sous Jean III ;
» Jean IV demeura peu à Nantes ; Jean V y faisait son
» séjour ordinaire, et donnait, dans tous les lieux qu'il
» habitait, des preuves de sa vénération pour saint Yves.
» D'ailleurs, la tradition a toujours regardé cette chapelle
» comme un monument de la piété de nos ducs pour
» l'illustre patron de cette province. »

Et Lebreton de Gaubert ajoute :

« Par une transaction passée le 24 novembre 1768, entre
» le recteur, le général de Saint-Similien et la communauté
» des maîtres bouchers de cette ville, ces derniers se sont
» obligés d'entretenir à perpétuité cette chapelle de grosses
» et menues réparations et de l'entretenir de tout ce qui
» peut être nécessaire à la célébration de la messe. Et y
» font célébrer l'office solennel de Saint-Barthélemy, par le
» recteur et le clergé de la paroisse, sous toutes les clauses
» stipulées dans ladite transaction. »

Ce que Lebreton de Gaubert n'affirme pas est constaté par l'inscription suivante, donnée par Guillaume Harel :

CETTE CHAPELLE, SOUS L'INVOCATION DE
SAINT YVES, FUT FONDÉE PAR JEAN V, DUC
DE BRETAGNE, L'AN DU SEIGNEUR MCCCCXL.

Voilà les renseignements que nous pouvons donner pour l'instant sur cette chapelle de Saint-Yves, qui pareillement n'existe plus. Nous dirons comment et à quelle époque elle disparut.

1450 La confrérie des Avents ou de la conception de la Sainte-Vierge est fondée à Saint-Similien en 1450 par une bulle du pape Nicolas V. Le nombre des confrères est fixé à onze cents. Son revenu, très modeste d'abord, était de 29# 5^s en quatre rentes constituées.

Cette association n'eut jamais de chapelle particulière. Elle faisait dire une messe du matin à l'église paroissiale à toutes les fêtes de vierge. Chaque confrère payait annuellement, comme cotisation, une somme de 20^s.

A chaque décès de l'un des associés, la confrérie fournissait le luminaire et acquittait trois messes chantées et pareil nombre de messes basses à son intention.

Cette association eut de l'importance et une longue durée dans la paroisse de Saint-Similien. Ses statuts avaient été approuvés en 1463 par l'un des grands vicaires de l'évêque, Amaury Dacigné.

A cette époque, l'on enterrait fréquemment dans les diverses chapelles et même dans l'église paroissiale. Saint-Similien avait cependant deux cimetières : l'un, le plus petit, entourait l'église ; la partie réservée aux enfants morts sans baptême était située à peu près où se trouvent actuellement le portique et la croix de mission ; l'autre, plus vaste, existait en face, et comprenait partie du chantier débourné aujourd'hui par la rue Lenôtre, la rue Moquechien et celle du Bourgneuf.

Dans ce dernier cimetière se trouvait une chapelle dédiée à saint Symphorien. Cette chapelle était fort ancienne ; la procession qui précède la messe, s'y rendait les trois derniers dimanches de chaque mois, y faisait station et y chantait quelques prières pour les morts.

1458 Depuis l'époque où les évêques de Nantes avaient quitté Saint-Similien et avaient cessé d'être en même temps les curés de la paroisse, jusqu'en 1458, on ne trouve le nom d'aucun des recteurs. Lebreton de Gaubert en attribue la cause à un incendie qui dévora le presbytère en 1631 et détruisit la plus grande partie des archives. Un acte de vente de 1458 apprend que le recteur d'alors se nommait Jean Mainguy. Par cet acte, ledit curé vendait au sieur Marcille cinq quartiers de vignes, près le clos du Chapitre, pour 10^s monnaie de rente.

Dans ce même acte, l'on apprend aussi que le recteur levait encore les dîmes, soit par tolérance, soit en vertu d'un titre que nous n'avons retrouvé nulle part. On se rappelle, en effet, que par le traité de 958, confirmé en 1063, ces dîmes avaient été concédées au chapitre de la cathédrale. Cette même pièce de 1458 fait mention de la barrière Fouquet, dont nous avons déjà parlé, et qui existait au bout de la rue Saint-Sambin, au-devant de l'église.

Le curé Mainguy mourut en 1460 et eut pour successeur Jehan Tanguy.

Le cimetière ayant alors besoin d'être agrandi, la fabrique acheta, le 3 novembre 1461, de Georges Gerieuc, une boisselée de terre, et de Jean Allaire la même quantité de terrain, le tout longeant le chemin qui conduisait au Bourgneuf.

Nous venons de voir qu'en 1458, le curé de Saint-Similien continuait à percevoir des dîmes, et cela contrairement au traité de cession en faveur du chapitre de la

cathédrale. Un conflit ne tarda pas à s'élever à ce sujet entre les chanoines et le recteur. Une transaction eut enfin
1467 lieu en 1467. Le chapitre faisait abandon au curé du cinquième de toutes les dîmes qui se levaient dans la paroisse, et de son côté le curé faisait cession aux chanoines de la totalité du droit des novales, nom donné à la dîme qui se percevait sur toutes les terres nouvellement défrichées. Cette transaction, aux termes de laquelle le chapitre abandonnait une partie notable de ses droits, en échange des novales, peut donner à penser qu'à cette époque beaucoup de terres incultes étaient livrées à l'agriculture.

Dans le cours de cette même année 1467 a lieu la mort de messire Jehan Tanguy, curé de Saint-Similien. Jehan Villageais, licencié ès-lois, lui succède.

Le 16 juillet de ladite année, Jehan Saulnier fonde à Saint-Similien la chapellenie de sainte Catherine et de sainte Barbe, à l'effet d'avoir une messe par semaine. Pour cette fondation, il donne le fond de terre sur lequel on croit que fut établi plus tard le couvent des Capucins, qui devint ensuite le couvent de sainte Elisabeth. Ce terrain comprenait également ce qui fut cédé plus tard pour former l'école des frères, le cimetière des protestants, les jardins qui passèrent depuis au curé de Saint-Nicolas, et la partie du fossé Mercœur cédé ensuite à l'hôpital; en un mot, c'était l'espace qui s'étend aujourd'hui de la gauche de la rue Mercœur jusqu'au Marchix. Le tout était évalué 120^{fr} de rente. Près de ce terrain se trouvait le pré du Calvaire, nommé alors le pré du Désert. Ce pré, qui comprenait toute la tenue du Pavillon, s'étendait jusqu'à nos boulevards actuels et était également dans la paroisse Saint-Similien.

1472 Mentionnons ici une ordonnance du bureau de ville du 3 juillet 1472, qui dispose « que les chalands et bateaux de

» Barbin ne viendront de nuit au Port-Communeau, et
» que les portières de dessus l'étang d'Erdre seront ôtées,
» à faute de quoi elles seront brûlées. » Il est ordonné de
plus, le 25 juillet, qu'il sera fait douze moulins à chevaux
et vingt-six à bras. Ces moulins sont distribués au clergé
et aux gens notables. Il en est attribué un au sieur de
Sesmaisons de la Sauzinière.

D. Lobineau rapporte, sous la date de 1475, un mandement rendu contre des hommes et des femmes caqueux, à qui il est fait défense de voyager dans le duché, sans avoir une mèche ou pièce de drap rouge sur leurs habits, afin d'éviter le danger que pourraient courir ceux qui auraient communication avec eux sans les connaître. Les Bretons regardaient ces caqueux avec une extrême aversion et comme une espèce de secte issue de juifs infectés de la lèpre. Aussi ces malheureux ne pouvaient-ils exercer d'autre commerce que celui de fils et de chanvres, et de métiers que celui de cordiers. Ils ne pouvaient même se livrer au labourage, et la culture de leur jardin était la seule qui leur fût permise. En cas de contraventions, des peines sévères leur étaient infligées. Le quartier de Saint-Similien offrait surtout un asile à ces parias de l'époque.

1475 A la date du 21 mai de cette même année 1475, il existe un acte par lequel Jehan Ernoul et autres vendent à Colas Pinzon, une maison avec jardin, sise au Marchix, près la barrière Fouquet, et donnant sur le pavé qui conduit de la croix du Marchix à Saint-Sambin, moyennant 30^s de rente. Cet acte fixe encore d'une manière précise la position de la barrière Fouquet à l'entrée de la rue Sambin. Quant à la croix dont il est parlé, il s'agit très probablement de celle qui s'élevait sur la butte Saint-Nicolas et qui servait alors de limites aux paroisses de Saint-Nicolas et de Saint-Similien.

Près de cette place se trouvait aussi un jardin public connu sous le nom de Jardin de la Butte. En 1475, la ville acheta plusieurs cantons de terre pour l'agrandir. C'était le jardin du Papegault et de l'Arbaletrie. Plus tard, en 1687, comme nous le verrons, ce jardin fut cédé par la ville aux apothicaires.

L'affreuse maladie de la lèpre existait toujours à Nantes. Nous avons trouvé une ordonnance de 1476 du Conseil de ville, qui nommait quatre habitants pour recueillir l'aumône destinée au traitement et au soulagement des ladres. Cette quête devait se faire pendant le pardon de saint Pierre, qui commençait cette année le dimanche de la Passion.

1482 Sous la date des années 1477, 1480, 1481 et 1482, nos archives fournissent plusieurs actes de ventes entre particuliers dans la paroisse de Saint-Similien, mais ces actes stipulent pour des propriétés dont la destination et les noms n'existent plus aujourd'hui. Nous ne croyons donc pas utile d'en faire mention.

Nous parlerons seulement d'une vente faite le 10 octobre 1482, par Jehan Guibelot à Louis-Jehan Simon, d'un terrain « situé derrière le jardin du recteur de Saint-Sambin et par le devant, le chemin et pavé qui conduit » de l'église à la masse du moulin de Talenzac. » Cette désignation nous paraît indiquer que la cure, ou demeure du recteur, était alors à peu près où elle est aujourd'hui, mais un peu plus bas vers l'Abattoir, et que le terrain vendu se trouvait entre cette maison et la rue aujourd'hui de Bel-Air.

Ce que l'on appelait alors la motte ou la butte Saint-Nicolas comprenait la partie du coteau occupé aujourd'hui par les rues du Galvaire et Contrescarpe et la place Bretagne. Quelques habitations éparses s'y trouvaient seulement au milieu de terres en culture.

Mais déjà le Marchix formait un faubourg assez peuplé et avait accès dans la ville par le pont de Sauvetout. Ce pont avait une porte défendue par diverses fortifications et entre autres par deux tours. C'est dans l'une de ces tours que vint plus tard habiter l'exécuteur des hautes-œuvres, que l'on appelait Tortor ou Bourel.

Le mur d'enceinte de la ville ne s'étendait pas alors au-delà de la place Saint-Nicolas, aujourd'hui la place Royale. Puis de là ce mur, suivant le bas du coteau de Saint-Similien, traversait les mottes Saint-André et Saint-Pierre et allait regagner le Château. Il en résultait que le quartier de la Bourse et de la Fosse, et l'important faubourg du Marchix, qui se trouvaient en dehors de cette enceinte, demeuraient sans défense, et dans ces temps de guerres continuelles devenaient immédiatement la proie de l'ennemi. En 1486, on forma le projet d'étendre les fortifications de manière à comprendre dans l'enceinte ces deux quartiers; la dépense eût été couverte par un droit de 10^s par pipe de vin étranger et de 5^s par pipe de vin nantais. Mais ce projet n'eut pas alors de suite. Un siècle plus tard, nous verrons qu'il fut repris et reçut même un commencement d'exécution pour le quartier du Marchix; mais bientôt aussi, diverses circonstances en provoquèrent de nouveau l'abandon.

Au reste, comme le fait judicieusement observer Mellinet, dans ces temps de la féodalité, les grands travaux qui s'entreprenaient et dont souvent on faisait honneur aux souverains, étaient en réalité exécutés par le peuple qui y consacrait son temps et même ses ressources.

1486 Depuis déjà quelque temps Charles VIII, roi de France, s'était mis en état d'hostilité contre le duc François II. En 1486, une armée française se présenta devant Nantes et en forma le blocus. Pendant six semaines, Nantes fut ainsi

menacée chaque jour, mais enfin les efforts des habitants contraignirent les assiégeants à se retirer. Pendant le siège, la porte Sauvetout avait été fermée; sur les instances des habitants de Saint-Similien, il fut décidé que cette porte serait désormais ouverte.

1487 Mais ce temps de trêve ne fut pas de longue durée. L'année suivante, le 19 juin, les Français, sous la conduite de Gilles de Bourbon, comte de Montpensier, investissaient de nouveau la ville. Nantes encore se défendit vaillamment; mais enfin, menacée de la famine, elle allait ouvrir ses portes, lorsqu'un secours inattendu vint encore la sauver. Une troupe de cinq cents habitants de Guérande, tous hommes choisis et déterminés et portant comme signe de ralliement une croix noire sur la poitrine, parvint à pénétrer dans la ville, ayant à sa tête le comte de Dunois, fils du bâtard d'Orléans. Cette troupe, unie aux habitants, fit par la porte Sauvetout une sortie tellement impétueuse, que les assiégeants contraints le 6 août d'abandonner leurs positions, après un siège inutile de quarante jours, perdirent encore cette fois l'espoir de s'emparer de la ville.

En mémoire de ce fait d'armes, le duc François II ordonna que la porte par laquelle la troupe de Dunois était entrée, prit à l'avenir le nom de porte de Guérande.

Le duc fit en outre cadeau à l'Hôtel-Dieu et à l'hôpital Saint-Ladre de tapisseries qui avaient précédemment servi d'ornement aux salles du Château.

L'évêque, de son côté, dans le but de contribuer au rétablissement de l'église de Saint-Similien qui avait eu beaucoup à souffrir dans ses murs, ses livres et ses ornements, accorda une indulgence de quarante jours à tous ceux qui, étant véritablement pénitents et confessés, visiteraient cette église et lui feraient l'aumône le jour des

principales fêtes de l'année, notamment le jour de la fête du patron de la paroisse. Cette indulgence n'était accordée que pour une année seulement. Les registres de la fabrique ayant été brûlés, l'on ne peut savoir si cet appel fut entendu d'une manière fructueuse.

1494 En 1494, le dernier jour de mai, Françoise de Dinan, comtesse de Laval, dame de Châteaubriant, plus connue sous le nom de comtesse de Foix, donne à Jehan-François de Cardonne, conseiller et maître d'hôtel du roi et général de ses finances, au pays de Bretagne, pour les plaisirs et les services qu'elle tenait de lui, sa maison de Derval, rue de Verdun, et la terre et seigneurie de Grillau et des Dervallières en Saint-Similien. C'est cette maison, rue de Verdun, qui est aujourd'hui notre Hôtel-de-Ville:

Cette même année 1494, le 1^{er} août, messire Jean Vinet, prêtre, fonde la chapellenie des Pionnaux dans l'église de la Collégiale, à l'autel de Saint-Raphael. Vers la même époque est également fondée celle de Notre-Dame-des-Avents, à Saint-Similien. Les biens de ces deux chapellenies étaient situés rue Saint-Sambin et furent arrentés plus tard à M. Julien Leroux, marchand tanneur. C'est, suivant toute apparence, ce qu'on appelle aujourd'hui la cour Leroux, d'où l'on aperçoit le vaste panorama de la vieille ville de Nantes.

Un acte des 27 et 28 décembre 1495 apprend que nos ducs possédaient un fief dans Saint-Similien. On s'accorde aussi à dire que dans ce même temps, la duchesse Anne avait sur les Hauts-Pavés une maison où parfois elle aimait à séjourner. Cette maison était située dans un endroit appelé aujourd'hui la cour Catuy. On y peut encore voir des salles assez spacieuses et un escalier digne d'attention. Cette maison était tout près de l'église Saint-Lazare.

Le 4 novembre 1497, la femme Marthe Cornille vend à

la fabrique, moyennant 8^e monnaie, un petit *lopin* de terre de trois pieds de large joignant l'église. L'on peut croire que ce terrain servit à établir un passage qui existe encore aujourd'hui près des cloches et qui conduit à un jardin.

1498 En 1498, le 8 novembre, la duchesse Anne, veuve du roi de France Charles VIII, revint dans sa bonne ville de Nantes et fit son entrée par le Marchix et la porte Sauvetout. Tout le clergé sortit au devant d'elle jusqu'à l'entrée du faubourg, et sa réception fut pleine d'un véritable enthousiasme. « Là parut une fille, superbement portée » par une grande beste appelée ung olifant, chargé de » sa tour. » Cette jeune fille présenta à la princesse le trousseau des clefs de la ville. L'éléphant dont il s'agit n'était du reste qu'un mannequin que faisaient mouvoir plusieurs hommes. Deux autres hommes, habillés en sauvages, dirigeaient la marche. Ce cortège parcourut la ville, et divers mystères furent joués sur les places publiques. Pareil divertissement, tout à fait dans le goût de l'époque, eut le plus grand succès dans la population.

1500 Vers 1500, l'évêque de Nantes tenait son tribunal ecclésiastique sous le portail de Saint-Pierre, où l'on se rendait à l'issue des vêpres. Ses vassaux des paroisses de Saint-Nicolas et de Saint-Similien étaient alors obligés à conduire les criminels condamnés à mort, par la cour des Regaires, depuis la porte de la prison de ce tribunal jusqu'à la Haie-l'Evêque, en Saint-Donatien, où ces criminels étaient suppliciés.

Jusque-là la fête de Saint-Similien avait été chômée, non seulement dans la paroisse, mais encore dans tout le diocèse. Cet usage cessa en 1502, et dès lors l'église paroissiale seule fêta son patron.

C'est aussi à cette époque que les revenus de la cha-

pelle Saint-Lazare lui furent enlevés. Le partage s'en fit entre l'Hôtel-Dieu et le chapitre de la cathédrale, chargé seulement d'acquitter une messe par semaine. Comme nous l'avons dit, le libre usage de la chapelle n'en demeura pas moins au clergé de la paroisse.

L'on continuait toujours alors à faire des inhumations dans les chapelles. Voici une inscription recueillie dans celle de Miséricorde et reproduite par Fournier :

CI-GIT PIERRE FILLEUL, MARCHAND PELLETIER
DE NANTES, QUI TRÉPASSA LE SIXIÈME JOUR DE FÉVRIER MCCCCC.
DIEU LUI FASSE PARDON. AMEN.

Le curé Jehan Villageais meurt en 1504. Mathieu de Beze lui succède.

1506 Marguerite de Foix, épouse du duc François II, et mère de la duchesse Anne, avait d'abord été inhumée dans la cathédrale. En 1506, le 25 mai, son corps fut transporté dans l'église des Carmes et déposé près de celui de son époux dans le magnifique tombeau que Michel Columb venait d'achever. On peut remarquer que le clergé de Saint-Similien ne fut point convié à cette cérémonie religieuse, probablement parce que cette église était hors de l'enceinte de la ville.

Les religieuses Cordelières de Sainte-Elisabeth, dites Urbanistes, s'établissent à Nantes en 1507, dans une maison, paroisse Saint-Léonard, près de la grosse tour. Plus tard, comme nous le verrons, cet ordre vint se fixer au Marchix et y séjourna plusieurs siècles. Nous croyons donc dès ce moment devoir en parler.

L'institution en France datait de l'an 1260. Elisabeth, princesse du sang royal et sœur de saint Louis, en fut la première fondatrice.

Le costume des sœurs était fort simple et se composait d'une robe de gros drap noir et d'un voile de même couleur.

Leur principale et en quelque sorte leur seule ressource, consistait dans le contrat de religion que consentait chaque religieuse à son entrée, et qui devait être passé, comme acte authentique, devant notaire. C'est à l'aide de cette subvention que l'ordre put se soutenir et même s'agrandir, sans cependant acquérir une position de fortune comparable à celle de certaines autres communautés.

1541 La maison dans laquelle l'institution s'était d'abord établie avait été arrentée par elle en 1507. Quelques années seulement après, en 1510 et 1511, la rente fut franchie et la communauté devint propriétaire. Cette maison toutefois ne se trouvant point assez vaste, le 8 octobre 1541, les religieuses, par acte au rapport de M^e Bitaud, achetèrent de M. Julien de Malestroit, une autre maison près de la Chambre des comptes. C'est là qu'elles habitèrent jusqu'en 1630, époque à laquelle elles vinrent se fixer au Marchix.

Nous avons pu recueillir dans les contrats de religion le nom d'un certain nombre de sœurs entrées dans l'ordre de 1526 à 1616. Voici ceux que nous pouvons citer :

Françoise du Rortais, entrée en.	1526
Renée de Sallons.	1527
Renée de la Motte.	1528
Jacquette de Pouilly.	1528
Catherine de la Rouaudais.	1529
Françoise de Boisjollan.	1539
Mathurine Lambert.	1541
Anne de Boisjollan.	1544
Perrine Amiot.	1544
Anne de Buord.	1559

Françoise Rousseau	1566
Louise Dandigné.. . . .	1584
Catherine Mabit.	1588
Marguerite Rousseau.	1591
Jeanne de Buord.. . . .	1592
Perrine Belon.	1604
Charlotte Dandigné.. . . .	1605
Marie Davoine.. . . .	1606
Agathe de la Grue.	1612
Louise Bourdon.	1613
Jacquette Lemaignan.	1616
Etc., etc.	

En 1510, le curé Mathieu de Beze meurt et a pour successeur messire Guillaume Amyot.

Dans tout le cours du XVI^e siècle, l'on trouve encore un très grand nombre de fondations pieuses faites dans l'église de Saint-Similien. Ces fondations étaient naturellement toutes accompagnées de libéralités qui devaient constituer à la fabrique un revenu assez considérable. Nous ne pouvons évidemment rappeler toutes ces fondations; nous en citerons seulement quelques-unes.

En 1516, le 23 mai, Guillot Dupuys, prêtre, fonde par son testament deux chapellenies de deux messes chantées par semaine. Il donne à cet effet diverses maisons et jardins d'un revenu de 300 et quelques livres.

En 1517, Guillaume Guillois, valet et fourrier de la reine, cède à la dame Charier tout ce qui peut lui appartenir dans un clos de vigne appelé le Mont-Goguet, près Barbin, à la charge d'une rente de 10[#] que le donateur constitue à la fabrique.

La même année, Gilberte Viaud donne également à la fabrique une rente annuelle de 6[#], pour l'acquit d'une messe basse.

Nous avons dit à la date de 1495, que la duchesse Anne possédait une maison d'habitation sur les Hauts-Pavés. Les titres de 1524 parlent de cette maison et de la cour Catuy où elle était située. C'était alors ce qu'on appelait un chenil ou rendez-vous de chasse de nos princes bretons. Cette cour porte aujourd'hui le n° 24. L'architecture rappelle le style du XV^e siècle.

Il y existait une chapelle qui est devenue aujourd'hui une chambre d'habitation. On prétend que le père Montfort, qui prêcha en 1708 à Saint-Similien, y célébra plusieurs fois l'office divin.

En 1529, décès de Guillaume Amyot, curé de la paroisse. M^e Jehan Ballue, docteur en théologie et en droit, lui succède. Nous ne pouvons sans doute l'affirmer, mais ce nouveau curé pouvait bien appartenir à la même famille qu'un autre Jehan Ballue, cardinal sous le règne de Louis XI, et mort en 1491.

L'on a vu qu'en 1500, le partage des revenus de la léproserie Saint-Ladre avait eu lieu entre l'Hôtel-Dieu et le Chapitre. Cette mesure n'était point particulière à Nantes, mais s'appliquait à tous les hôpitaux de la province. En 1548, en exécution de l'édit de François I^{er}, de 1532, un arrêt du parlement du 15 octobre enleva également l'administration de l'hôpital Saint-Ladre aux ecclésiastiques, pour en donner la direction à une commission prise parmi les habitants.

1550 Jehan Ballue, recteur de Saint-Similien, meurt en 1550 et a pour successeur illustrissime et révérendissime père en Dieu Gilles de Gand, évêque de Terouanne, en Artois. Cette ville était tombée au pouvoir de Charles-Quint, qui en avait supprimé l'évêché.

Gilles de Gand était en même temps suffragant et vicaire

général du spirituel et du temporel d'Antoine de Créqui, alors évêque de Nantes.

Un sieur Pierre Touchet s'était arrogé le droit de patronage sur la chapelle de Miséricorde. Un arrêt du 31 octobre 1554 fit cesser cet abus et condamna Touchet à employer les fruits et oblations qu'il avait perçus à la reconstruction de cette chapelle qui tombait de vétusté. Par suite de cet arrêt, la chapelle fut en effet rebâtie et sur un plan plus vaste et plus orné que la première. C'est à cette construction du XVI^e siècle que se rapporte la description que nous avons donnée d'après M. l'abbé Cadoret.

Cette nouvelle chapelle fut mise sous l'invocation de la Vierge et de Saint-Michel, et le curé y plaça un chapelain pour la desservir. C'est à l'usage de ce chapelain que se trouvaient affectées les deux chambres qui existaient derrière le chœur.

1555 Le calvinisme, qui avait commencé à se propager en France en 1532, continuait à y faire des progrès et à l'époque où nous sommes arrivés, il avait déjà un assez grand nombre d'adhérents dans notre province et notamment dans notre diocèse. Aussi l'évêque Antoine de Créqui jugea-t-il à propos, en juin 1555, de faire une visite pastorale dans toutes les paroisses, afin de raffermir les croyances et de combattre les nouvelles doctrines. Il fut accompagné dans cette visite par le curé de Saint-Similien, qui, comme nous venons de le dire, était également revêtu de la dignité d'évêque et était son suffragant.

1556 Les conciles d'Orléans et de Vernon avaient ordonné la convocation des synodes ou assemblées des ecclésiastiques de chaque diocèse, au moins une fois l'an, pour y arrêter les règlements et les réformations jugés utiles, veiller au maintien des saines doctrines, conserver la pureté des

mœurs, etc. L'invasion du calvinisme donnait une nouvelle importance à ces synodes. Celui tenu à Nantes en 1556, fut présidé par le curé de Saint-Similien, comme suppléant l'évêque. Onze statuts nouveaux y furent pris. Nous en citerons quelques-uns pour faire connaître les abus auxquels ils avaient pour but de remédier.

Le troisième défendait aux archidiacres de commettre l'exercice de leur juridiction et la visite des paroisses à des laïques ou à des clercs mariés. Si nous ne nous trompons, le célibat n'était pas encore en effet de règle absolue pour certains ordres du clergé. C'est le concile de Trente, ouvert en 1545 et terminé en 1564, qui fixa la question d'une manière définitive.

Le quatrième défendait aux curés de se faire vicaire d'un autre curé, de commettre la régie de leurs paroisses à des prêtres qui n'auraient pas exhibé à l'évêque leurs lettres de prêtrise et d'exeat.

Le septième statut défendait de célébrer les mariages et de relever les femmes de leurs couches ailleurs qu'à l'église de la paroisse. Il faisait en outre défense aux prêtres d'avoir chez eux des femmes suspectes, et de se charger, sous peine d'excommunication, de messes pour plus d'une semaine.

Nous arrivons à une époque où l'on songe sérieusement à donner au quartier de Saint-Similien une importance qu'il n'avait point eue jusqu'alors.

Les calvinistes étaient devenus un parti qui s'étendait sur toute la Bretagne. Ayant à leur tête des hommes puissants par leur naissance, ils tenaient la campagne et avaient même réussi à s'emparer de plusieurs villes. L'on n'était pas sans craintes à Nantes, et ces craintes firent réveiller le projet de fortifications du quartier du Marchix. On dressa un plan de ces fortifications, et le nom de *nouvelle ville* du

Marchix fut donné à l'enceinte qu'elles devaient protéger. Une inscription reproduite par Fournier constate ce fait.

1557

L'AN 1557,
AU MOIS DE JUILLET,
ONT ÉTÉ TRACÉS LES
ALIGNEMENTS DES FORTIFICATIONS
DE CETTE NOUVELLE VILLE.

Bien que ce projet fût arrêté, on tarda cependant à le mettre à exécution. Ce ne fut qu'en 1576 que l'on se décida à commencer les travaux qui, tantôt poussés avec vigueur, tantôt suspendus, finirent par rester inachevés. Nous en reparlerons bientôt.

Suivant l'ordre chronologique que nous avons adopté et que nous suivons de notre mieux, nous avons à mentionner en 1559 un conflit assez ridicule que le chapitre de la cathédrale éleva contre l'autorité de l'évêque Antoine de Créqui.

1560 L'on se rappelle que l'église Saint-Similien avait été placée sous la juridiction des chanoines, qui en percevaient les principaux revenus. Ils prétendirent ainsi que cette église était leur propriété et se trouvait en dehors de l'autorité de l'évêque, dont ils refusèrent de recevoir les ordonnances et même les visites. L'évêque résista naturellement à de pareilles prétentions et l'affaire fut portée au conseil, à la requête même du chapitre. Mais un arrêt débouta bientôt les chanoines et les obligea à reconnaître l'autorité épiscopale. L'évêque s'empressa aussitôt de faire sa visite à Saint-Similien, puis il délégua un prêtre ayant toute sa confiance, Pierre Litier, pour visiter de nouveau, en son nom, la plus grande partie des autres paroisses du diocèse.

On lit dans le procès-verbal rapporté à cette occasion par l'évêque, que des *gens suspects*, qui ne fréquentaient point l'église, faisaient des assemblées en certaines parties de la paroisse. Il s'agit évidemment ici des calvinistes; plusieurs documents apprennent en effet que les nouveaux sectaires se réunissaient chez un sieur Pineau, maître apothicaire, demeurant dans la paroisse de Saint-Similien.

Le synode calviniste, fondé à Genève, mettait à cette époque la plus grande activité dans son système de propagande. Il expédiait des missionnaires ardents, revêtus du titre de ministres, qui, en dépit des ordres du pouvoir, parcouraient en tous sens la France, semant partout des livres à l'appui de leurs doctrines. Ils s'efforçaient ainsi de gagner à leur cause les gentilshommes, les ecclésiastiques mécontents, les hommes exerçant des professions libérales, et jusqu'aux femmes.

561 En 1561, au mois de juillet, le curé de Saint-Similien, en sa qualité de suffragant de l'évêque, fit ainsi saisir trois charges de livres venus de Genève. Une procédure fut de suite entamée et suivie d'appel au parlement. Le bon curé, qui avait fortement à cœur cette affaire, séjourna trois mois à Rennes, afin de balancer l'influence de quelques parlementaires protégeant ouvertement les libraires saisis.

A ces efforts des novateurs venaient se joindre d'autres circonstances dont ils savaient merveilleusement tirer parti. L'esprit de controverse régnait dans les écoles; un goût, un besoin d'innovations dominait partout; un certain relâchement s'était introduit dans le clergé, surtout chez les gros bénéficiers. C'était là autant d'armes dont ils se servaient au profit de leur cause.

Cette lutte avec les calvinistes, dont la hardiesse et les prétentions augmentaient chaque jour, était un sujet con-

tinuel de trouble dans la ville. Chassés de Nantes, ils ne s'y montraient pas moins ouvertement, et du dehors, plus d'une fois, l'on put craindre d'avoir un siège à soutenir contre eux.

Ils se réunissaient notamment à Barbin, à la maison du Pressoir, appartenant à l'un d'eux, le sieur Duhardaz, et aussi dans la maison du Chapeau-Rouge, fameuse auberge de l'époque. Lanoue Bras-de-Fer assista à plusieurs de ces réunions. Dans l'une des émotions populaires qui en étaient la suite, plusieurs des nouveaux sectaires furent arrêtés, entre autres Nicolas de Muro, hôte de la Selle-Dorrée, au Marchix.

Aussi chaque jour prenait-on des mesures contre l'éventualité d'un siège. Nous pouvons entre autres citer une ordonnance du mois de novembre 1562, qui prescrivait de détruire tous les arbres du coteau du Bourgneuf, parce qu'ils pouvaient servir à cacher nombre de personnes capables de surprendre la ville. Des termes de cette ordonnance l'on peut conclure qu'alors encore le versant du Bourgneuf était couvert de plantations entourées de haies, à la limite desquelles se trouvaient les maisons formant la rue Sambin.

En même temps, les habitants des faubourgs, et notamment ceux de Saint-Similien, étaient prévenus par le trompette de ville « d'avoir à se munir de hallebardes, piques » et hacquebuttes, et ceux qui avaient puissance de biens, » de corcelets, pour être prêts à se réunir au lieu qui leur » serait assigné pour la garde de la ville, sous peine de » 25# tournois d'amende. »

Mentionnons encore une ordonnance de police de la même année, qui enjoint de porter tous les terriers de la ville au boulevard Saint-Nicolas. Tout nous porte à croire

que c'est à cette mesure que fut dû le nivellement de tout le quartier.

1563 L'évêque Gilles de Gand, curé de Saint-Similien depuis 1550, meurt le 7 mai 1563, à sa maison de Loquidi, et est inhumé le lendemain à la cathédrale. Il a pour successeur son neveu (Lebreton de Gaubert, dit son frère), Julien de Gand, archidiacre et chanoine de Nantes, à qui l'on impose la condition de renouveler l'abandon de ses droits sur les dîmes et domaines de la paroisse, dont le chapitre avait déjà la jouissance.

1565 Si les calvinistes étaient l'objet de mesures sévères, de leur côté aussi tous les moyens étaient mis en usage pour s'implanter définitivement dans notre ville. Un édit royal avait donné aux seigneurs haut-justiciers l'autorisation d'avoir un prêche public, et aux seigneurs ayant moyenne et basse justice, celle d'en avoir de particuliers dans leurs maisons pour eux et leurs familles. A la faveur de cet édit, les novateurs s'assemblaient publiquement à Barbin. Le vicomte de Martigues envoya secrètement des soldats pour les disperser, et, de plus, il se fit adresser par les habitants de Barbin une requête contre l'établissement d'un prêche dans un lieu aussi voisin de la ville.

Mais les calvinistes résistèrent, et une enquête fut alors ouverte par Jehan de Bretagne, duc d'Etampes, comte de Penthièvre, gouverneur alors de Bretagne. Cette pièce, ainsi que les débats qui en furent la conséquence, nous ont semblé assez curieux pour nous engager à en présenter le résumé.

Le duc d'Etampes commence par déclarer : « qu'il fait » ce savoir à tous ceux qui ont intérêt à la déclaration du » roi du 14 décembre sur l'édit de pacification.

» Sur quoy les bourgeois, manants et habitants de la » ville, faubourgs et comté de Nantes, qui étaient de la

» religion prétendue réformée, et lui présentent la requête
» qu'ils lui avaient déjà remise aux états de Dinan, de leur
» donner le lieu de la Saulzaie ou de la Fosse, à Nantes, où
» ils ont certaines maisons toutes relevant du proche fief
» du roi.

» Ce qu'entendant les autres bourgeois, manants et
» habitants de la ville, ils remontèrent : que la Saulzaie
» n'est pas faubourg, mais boulevard de Nantes, entre
» lesquels il n'y a de distance que d'un petit pont sous
» lequel deux bateaux ne pouvaient passer ensemble ; que
» ce lieu est habituellement fréquenté de marins, de
» bateliers et autres gens assez scandaleux ; que l'établis-
» sement en ce lieu de la religion prétendue réformée,
» appellerait plutôt sédition et émotion de grandes et
» dangereuses conséquences, que aucune religion ni paci-
» fication entre eux ; que d'ailleurs il n'y a lieu assez ample
» et spacieux . . . »

Le duc d'Etampes concluait en repoussant la demande des calvinistes.

Mais ces derniers ne se tinrent pas pour battus et demandèrent alors de s'établir en une maison appartenant à un sieur Jehan Dulac, sise au faubourg de la Fosse.

Aussitôt l'évêque et le clergé interviennent pour soutenir que cette maison n'est point du domaine royal, mais du propre fief de l'évêque ; qu'ainsi, elle ne pourrait servir de lieu de réunion aux calvinistes. Ceux-ci nient le fait et offrent de prouver par lettres, titres et états, que cette maison relève de la provôté. L'affaire est renvoyée à huitaine pour les productions, et au jour indiqué Jacques Davy vient plaider pour les réformés, et Mathieu André pour l'évêque et ses vicaires.

Comme l'évêque avait avancé que nulle maison de la Fosse n'était du fief du roi, M^e Davy prouve que celle du

sieur Dulac avait toujours payé audit fief la taillée de Tous-saint, et qu'entre autres maisons de la même dépendance, on comptait celle de feu Degodet Muralle, celle de feu Bizeul, celle d'Antoine de Mirande, celle de M^e Olivier Mocquart, et plusieurs autres.

M^e André, l'avocat du clergé, plaide longuement sur ce fait et conclut contre les prétentions des calvinistes, qui ,
« ajoute-t-il, ne pourraient également s'établir à Saint-
» Clément et Richebourg, parce que encore c'est du fief
» de l'évêque, mais aussi parce que ces faubourgs sont à
» l'issue de l'église matrice, sans passer devant laquelle,
» les partisans de la nouvelle opinion ne pouvaient aller
» à leur prêché, ce qui ne pouvait avoir lieu sans scandale
» et péril de quelques émotions populaires, comme il
» arriva lorsque ledit exercice se faisait aux années passées
» au lieu dit du Pressoir. Quant au faubourg du Marchix,
» il est sans difficulté du fief de l'évêché, aussi bien que
» celui de la Fosse; qu'il n'y aurait moindre péril d'y
» loger ceux de ladite religion qu'aux autres faubourgs;
» que l'une des principales églises paroissiales est située
» au Marchix; qu'il y aurait donc danger d'émotions popu-
» laires. »

Après les répliques de M^e Davy, le duc d'Etampes renvoya les parties au lendemain.

Ce jour là, autre incident. Ce sont les bourgeois, manants et habitants eux-mêmes qui se présentent avec leur procureur Guillaume Catho. « Ils se déclarent tous les très hum-
» bles et obéissants sujets et serviteurs du roi et désirent
» entièrement lui obéir, comme ils ont toujours fait, mais,
» après cette déclaration, ils s'opposent à l'établissement
» d'un prêché à la Saulzaie, qui n'est pas un faubourg,
» mais bien la partie de la ville où est établie la Halle au
» marché du poisson vert et sec, à l'établissement à

» Saint-Clément et à Richebourg, parce qu'ils sont fiefs
» de l'évêque et possèdent les plus belles églises de la
» ville et des couvents, au Marchix, encore du fief de
» l'évêque et à cause de l'église Saint-Sambin, à la
» Fosse, comme fief de l'évêque et trop proche de la
» ville et du lieu où commencent les sujets du roi catho-
» lique d'Espagne, auquel la religion prétendue réformée
» est odieuse; qu'alors tout commerce aurait un grand
» préjudice, non seulement de ce faubourg mais encore
» de toute la ville. »

Enfin, après plusieurs nouvelles répliques de part et d'autre, le duc d'Etampes « fixa la maison de Beauregard,
» sise au faubourg du Marchix, dont le propriétaire était
» de la religion prétendue réformée, pour l'exercice
» d'icelle. »

Cette décision n'était du goût ni de l'un ni de l'autre parti, aussi son exécution fut-elle de courte durée, et bientôt les hostilités recommencèrent plus vives que jamais.

1568 En 1568, la communauté de ville forma le projet d'établir dans la ville des fontaines publiques, en amenant l'eau de la fontaine du Martray ou de la Rouaudière sur les Hauts-Pavés, et en lui donnant cours par le Marchix et à travers les fossés de la ville ou des marais de la rivière d'Erdre.

Ce projet eut un commencement d'exécution, et l'on en trouve la preuve dans un conduit découvert en 1829, lors de la construction des maisons de la rue des Arts, conduit qui passe sous les maisons de la rue Sarrazin, alors Saint-Jacques-du-Martray, et se dirige à la place Saint-Similien, vers le lieu où était le grand cimetière et la rue Moquechien. Nous reparlerons de ce canal souterrain.

Le marché pour ce travail fut conclu avec Cardin

Valence, fontainier à Tours, qui devait être payé au moyen d'une taxe mise sur les habitants.

Le 21 août, ce fontainier écrivait au bureau de ville :

« Messieurs, j'envoye de par delà mon fils et mon ser-
» viteur pour conduire douze à quinze cents de thuyaults
» de terre, pour en commencer les fontaines de cette ville
» de Nantes. Je n'en peult fournyrs de notonnyers, pour
» mener les dits thuyaults, parce que la rivyère de Loyre
» elle est si basse qu'elle ne peult navyguer et ne peult
» porter aucune marchandise. Au moyen de quoy les
» notonnyers en demandent du pris plus de quatre foys
» qu'y n'en eschet. Quy est la cause de mon retardement.
» Et suis de présent an attendant des basteaults qu'en l'on
» rencontre en sept ville de Tours pour aller au sel. Les
» notonnyers à qui sont les dits bateaults m'en promis de
» mener un certain nombre de syment en leurs dits
» bateaults et espoire de descendre quant et le dit syment,
» quy sera le plus bref qui me sera possible. Je ne serais
» en commencer la dicte besoigne si je n'avois du syment.
» Partant, Messieurs, il vous playra de m'excuser en set
» endroy qui sera fin de ma lettre, pryant Dieu le créateur
» vous donner bonne et longue vie. »

Déjà une partie de la taxe imposée aux habitants avait été perçue. Au mois de septembre, sur les instances de l'entrepreneur, des mesures furent prises pour lever le complément de cette taxe, afin de pouvoir reprendre et continuer les travaux. Mais l'on s'aperçut bientôt que les sources sur lesquelles on avait compté étaient insuffisantes; des difficultés survinrent et l'exécution du projet fut interrompue et demeura inachevée. Dans le cours de l'année une certaine quantité de tuyaux arriva encore de Tours; mais la ville, ne pouvant plus les utiliser, ils

restèrent déposés dans le grenier du chapitre à Richebourg.

1569 Messire Jehan de Gand, archidiacre et chanoine de Nantes et curé de Saint-Similien, meurt en 1569. Messire Pierre Legallo, également archidiacre et abbé de Saint-Gildas-des-Bois, est appelé à le remplacer.

L'affreuse maladie qui pendant si longtemps s'était étendue sur le pays, la lèpre, disparut enfin en 1569, et à cette époque l'hôpital Saint-Ladre se trouva vide. Ce fut avec des expressions de bonheur manifestes que les administrateurs en donnèrent avis au bureau de ville, qui prit un arrêté pour que les revenus de cet hôpital fussent donnés à bail pour trois ans.

Cet arrêté pourrait donner à penser que le partage qui s'était opéré en 1500 des revenus de cet hôpital entre l'Hôtel-Dieu et le Chapitre n'avait pas été approuvé, ou qu'il y a eu fausse indication de date. Ce qui viendrait à l'appui de cette dernière opinion, c'est que Travers dit que quelque temps après cette décision du bureau de ville, les revenus de la léproserie de Saint-Ladre furent réunis à l'hôpital.

L'archidiacre Legallo, curé de Saint-Similien, voulant faire réédifier sa cure en 1570, réclama une indemnité du bureau de ville. Il fonda principalement sa demande sur ces deux motifs, que la communauté s'était emparée des bois de l'archidiaconé et qu'en outre elle avait disposé des poutres de son ancienne cure.

1572 Ce curé, qui était un homme fort éclairé, mourut en 1572. Comme il était l'un des gouverneurs des pauvres, autrement administrateur de l'hôpital, il légua à cet établissement sa bibliothèque qui avait une importance réelle.

Il eut pour successeur Philippe Charon.

Dans le désir d'éclairer la question si le normand Marciel

laissa une descendance dans le pays, nous mentionnerons un fait étranger au quartier dont nous nous occupons, mais qui cependant en rappelle le nom.

Le 2 août 1572, le sieur Laurent du Marchix, écuyer, sieur de la Vrillière et de Crevy, demeurant à la Vrillière, paroisse de la Chapelle-Basse-Mer, vendit à la communauté de Nantes la maison de l'Asnerie, pour en faire un hôpital pour les pestiférés.

Cependant les querelles entre les catholiques et les calvinistes, loin de se calmer, avaient continué à s'envenimer de plus en plus. C'était même alors la guerre et la guerre ouverte entre les deux partis.

Cet état de choses, qui obligeait Nantes à se tenir constamment sur ses gardes, fit reprendre le projet de la ville neuve, c'est-à-dire de l'enceinte du Marchix. Le plan des fortifications fut décidément arrêté et les travaux commencèrent immédiatement.

Pour plus grande sûreté, la porte de Sauvetout fut aussi murée de nouveau en 1575.

1576 Mais aussi cette situation qui obligeait les habitants à demeurer presque chaque jour sous les armes, pour la garde de la ville, eut un fâcheux résultat. Presque tous les travaux cessèrent; ceux même de la ville neuve furent suspendus. La misère survint et la population s'aigrit et s'irrita contre ceux qu'on lui présentait comme la cause des troubles et de cette suspension des travaux.

En outre, les propriétaires dont on avait pris les terres et abattu les maisons dans le Marchix, réclamaient vivement à la ville le paiement des indemnités qui leur étaient dues. Et comme cette demande restait sans effet, ils présentèrent une nouvelle requête aux États assemblés à Vannes, dans laquelle, voulant, disaient-ils, rentrer dans leurs propriétés, ils demandaient l'autorisation de combler les fossés déjà

faits sur les terrains qu'on leur avait pris. Les États se montrèrent favorables à cette demande, et de son côté, la communauté de ville, que cette proposition tirait de l'embarras d'une demande d'indemnités qu'elle ne pouvait satisfaire, promit d'examiner sérieusement la question et même d'en écrire au roi. Elle le fit en effet, et elle se croyait tellement assurée du succès, qu'elle n'hésita pas à décider, le 6 septembre, qu'elle allait aviser aux moyens de combler les tranchées ouvertes. Mais alors le chapitre de la cathédrale intervint, et jugeant surtout qu'il était de son intérêt que les fiefs qu'il possédait dans ce faubourg se trouvassent à l'intérieur de l'enceinte des fortifications, il usa de toute son influence pour obtenir que les travaux fussent continués. Cette intervention, mais surtout les événements qui survinrent, firent échouer le projet de la ville. Charles IX ordonna de nouveau que le Marchix serait entouré d'une muraille fortifiée.

La communauté cependant insista et objecta que plus l'enceinte serait étendue, plus il serait difficile de la défendre; mais son opposition dut céder devant l'ordre souverain que l'on avait obtenu.

En même temps une mesure de sévérité était prise contre les calvinistes. D'après l'autorisation qu'ils en avaient reçue du duc d'Etampes, ils continuaient à se réunir dans la maison Beauregard en Saint-Similien. Par suite de l'état de troubles qui existait, et sur les sollicitations qui en furent faites, des lettres du grand sceau décidèrent que le préche cesserait d'avoir lieu dans cette maison.

1578 L'année 1578 nous fournit un fait que nous mentionnons malgré son peu d'importance historique. Le 4 juillet, Alphonse d'Almeida, général espagnol, fut enterré dans la chapelle Saint-Symphorien, qui, on le sait, se trouvait

à l'intérieur du grand cimetière de Saint-Similien. Fournier nous a conservé son épitaphe que nous reproduisons d'après lui :

CI GIST .
ALPHONSE D'ALMEIDA
GÉNÉRAL DES ARMÉES DU
ROY D'ESPAGNE, LEQUEL
TRÉPASSA A NANTES LE IV^e
JOUR DE JUILLET, L'AN DU
SEIGNEUR MIL V^oLXXVIII.

Comme ce n'est qu'au temps du duc de Mercœur que des troupes espagnoles séjournèrent en Bretagne, on peut supposer que ce général vivait à Nantes en simple particulier.

1579 En 1579, les travaux des fortifications du Marchix continuaient toujours. Le bureau de ville, de son côté, ne cessait aussi de témoigner son opposition. Mais les propriétaires expropriés insistaient également plus vivement que jamais pour le paiement des 33,000# qui leur étaient dues à titre d'indemnité.

La ville ne pouvant payer eut recours à un moyen dilatoire et arrêta qu'il serait formé opposition à l'entérinement du contrat présenté au parlement par les créanciers requérants « la récompense et les rentes demandées par » eux pour les héritages pris pour les travaux de la ville » neuve, lui semblant devoir être prises sur les deniers » qui servaient au raquit des dettes. »

La ville, comme tous les débiteurs gênés, se jetait ainsi dans les atermolements et les fins de non recevoir, moyens qui ont le plus souvent pour effet d'augmenter la gêne et aussi le chiffre de la dette.

Dans le cours de cette année 1579, on acheva la tour

de l'avancée de Sauvetout. C'est ce que constatait une inscription sur table de marbre noir, détruite comme tant d'autres à l'époque révolutionnaire, et qui portait :

« CETTE TOUR FUT CONSTRUITE L'AN 1579. »

Le 17 août, le pont d'Usance fut aussi mis en adjudication et adjugé pour 220 écus.

La ville, qui avait fait d'assez grands sacrifices pour son projet de fontaines publiques, se résignait avec peine à abandonner une entreprise aussi utile. Nous trouvons qu'en 1579 elle fit encore une tentative pour la réaliser. Les registres municipaux disent « que l'on fit niveler la fontaine de la Rouaudière, pour trouver moyen d'en faire » fluer l'eau par des canaux au dedans de la ville et y faire » des fontaines. »

Mais cette tentative n'eut encore aucun succès.

Quelques années plus tard, en 1587, le duc de Mercœur, lui-même, fit venir à Nantes un ingénieur, pour chercher de nouveau le moyen de créer des fontaines publiques. La ville compta 30[#] à cet ingénieur pour les études auxquelles il se livra immédiatement. Comme le précédent projet, ces études ne purent amener aucun résultat.

1582 Vainement, avons-nous dit, le bureau de ville avait voulu s'opposer à la continuation des travaux de fortifications du Marchix. En 1582, en effet, parut une ordonnance du roi, qui statuait qu'une nouvelle somme de 5,000[#] serait consacrée à ces fortifications, et dans les deux années qui suivirent, le duc de Mercœur, pour donner du travail à la population, imprima encore à ces travaux une nouvelle et plus vive activité.

La ville devait déjà une somme d'environ 33,000[#]. Le roi la déchargea des intérêts de cette somme, à condition de la restituer en trois ans, en l'appliquant à la continua-

tion des travaux de la nouvelle ville. Ainsi, la communauté de Nantes avait à supporter les frais de cette vaste construction, faite surtout dans l'intérêt de l'Etat.

1584 Dans l'assemblée du 21 septembre 1584, il fut en outre fait marché, pour l'enlèvement du rocher de Sauvetout, au prix de 8,300#; « toutes choses rendues renables dans » six mois et à la charge que Savary, ingénieur, fera » preuve de ce qu'il prétent faire, avant de toucher aucun » denier. »

Suivant un rapport de l'architecte Briquet, ce rocher de Sauvetout « avait 25 pieds de hauteur de la rvière de » Loyre, proche la porte Saint-Nicolas, jusqu'au rocher » qui était sous le pont de Sauvetout, et 21 pieds 10 pouces » en descendant vers la rivière d'Erdre. »

L'ingénieur Savary se mit aussitôt à l'œuvre pour l'extraction de ce rocher de Sauvetout, dont quelques restes apparaissent encore rue de la Boucherie. Son travail, à ce qu'il paraît, ne se fit pas sans accident, car nous voyons le miseur de la ville, Moquart, se plaindre que la mine a brisé la couverture et rompu le plancher de sa maison située au pilori du Marchix, et demander une indemnité pour la réparer. Dans les documents de l'époque, il est souvent question de ce pilori du Marchix ; nous ne pouvons pas dire précisément ce qu'il était, mais très probablement il devait appartenir à un haut-justicier, car évidemment ce n'était pas celui du roi, qui d'abord, établi sur la place Saint-Pierre, le fut plus tard au Puits-Lory et enfin sur la place du Bouffay.

1588 En 1588, nous trouvons la trace du premier établissement industriel fondé dans le quartier de Saint-Similien. Le 11 août, Jean Ferro, gentilhomme verrier, présenta requête à la ville, afin d'obtenir le droit de « travailler en verre et

» vaisselle blanche ou fayence, avec maintenue des privilèges accordés aux gentilshommes. »

Ferro possédait en effet la noblesse; il était de plus le protégé de la duchesse de Mercœur et de M^{me} de Martigues, sa mère; aussi l'autorisation qu'il demandait, avec conservation de ses privilèges, lui fut-elle immédiatement accordée.

Jean Ferro est le premier verrier établi à Nantes; il se plaça au Marchix, comme le constate cette inscription recueillie par Fournier :

MDIV^{xx}VIII.

PAR PERMISSION DE LA COMMUNAUTÉ
DE VILLE, M. JEAN FERRO, GENTILHOMME,
VERRIER, ÉTABLIT UNE VERRERIE ET LE
PREMIER TRAVAILLE DE CET ESTAT A NANTES.

Nous avons dit précédemment que le curé de Saint-Similien, Pierre Legallo, avait légué sa bibliothèque à l'hôpital. Cette bibliothèque devait être d'un certain prix, car ses exécuteurs testamentaires firent connaître au bureau de ville qu'ils en refusaient 3,000#. Le bureau arrêta qu'il en ferait l'acquisition pour la ville et paierait aux pauvres une rente de 250#, qu'il porta plus tard à 300#, franchissable au denier douze.

Le maire Charles Harrouys de l'Epinaï offrit de prendre cette bibliothèque pour son compte particulier, à la charge de servir lui-même la rente; mais sur la proposition de André, sieur du Tertre, avocat général de la Chambre, docteur de l'Université, et qui, à ces titres, était sans doute un homme érudit, il fut décidé que la bibliothèque Legallo devait rester à la ville.

Malgré cette décision, l'année suivante l'affaire n'était

point encore terminée. La ville hésitant à en faire l'acquisition, la bibliothèque fut adjugée au maire Harrouys pour le prix de 1,220 écus. Mais, chose qui peut surprendre, le maire la céda presque aussitôt, en réalisant un certain bénéfice, à un sieur Poulain. Celui-ci, à son tour, la revendit à un sieur Dorin pour 1,400 écus. Cela fit scandale et souleva de l'opposition. Le duc de Mercœur crut alors devoir intervenir, et l'on trouve cette année une sentence du sénéchal des Regaires, qui condamne, en termes très précis, la ville à faire cette acquisition. Ce ne fut cependant qu'en 1591 que cette transaction se termina. Par sa délibération du 25 février, la communauté, se conformant à la sentence des Regaires, acheta enfin la bibliothèque Legallo pour la somme de 400 écus d'or au soleil, acquisition qui fut confirmée par le duc de Mercœur, au mois de décembre suivant. Ainsi, c'est grâce au duc de Mercœur que cette collection précieuse pour l'époque est devenue propriété de Nantes et le fondement de sa bibliothèque.

Autorisés par le roi Charles IX, provoqués et encouragés par le duc de Mercœur, les travaux de fortification du Marchix étaient en pleine activité. La surveillance en était confiée à des commissaires choisis parmi les principaux habitants. Dans le courant de 1588, 6,107 toises de murs de six pieds d'épaisseur furent ainsi construites, à partir de la porte Sauvetout au moulin Gilet, placé à l'angle formé par le quai des Tanneurs et la route de Rennes.

Pour faire face à la dépense, le gouverneur avait rendu une ordonnance à l'effet de lever un impôt de 5,200 écus. Chaque clocher de la ville devait entre autres contribuer pour 45[#], somme naturellement payée par les paroissiens.

Ces fortifications, d'après les plans que nous avons eus sous les yeux, consistaient en six bastions. C'était d'abord

celui de l'Erdre, un peu au-delà du moulin Gilet. Puis venait le *bastion de Rennes*, dont les murailles s'aperçoivent encore de la route, et s'étendaient jusqu'aux Hauts-Pavés, au-delà desquels se trouvait le *bastion de Vannes*, dans l'axe de la route de ce nom. Et en deçà, presque en face de la rue Miséricorde, la *porte Neuve*, entrée des routes de Vannes et de Rennes. Cette dernière route n'était pas encore ouverte à la suite du Port-Communeau.

La rue Menou, encore connue dans le quartier sous le nom de rue des Remparts, dans sa prolongation vers la rue Mercœur, qui portait le même nom, trace assez bien la ligne dont le *bastion de Couëron* formait l'angle.

La *porte de Couëron* se trouvait place Brancas, à la suite de la rue encore appelée rue de la Barrière-de-Couëron, en face de la rue de la Bastille.

Le *bastion du Roi* s'élevait près de l'angle du bâtiment actuel des prisons, partie consacrée à l'infirmerie.

Enfin, le *demi-bastion de Saint-Nicolas* ou de la Ville, était place Bretagne, dans le prolongement de la maison Jolin, et touchait au terrain qui a gardé le nom de rue Contrescarpe, en souvenir de ces fortifications qui se terminaient au pont Sauvetout, après avoir laissé en dehors la motte Saint-Nicolas, où se trouvait l'auberge du Chapeau-Rouge, qui a donné son nom au quartier.

Nous ajouterons que les terrains Mazier et ceux à la suite, jusqu'à la rue Paré, indiquent encore les anciens fossés.

1589 En 1589 il se passa un fait qui prouve combien encore les esprits comprenaient peu les avantages de l'industrie. Certaines circonstances, et notamment la difficulté et le peu de sûreté des routes, avaient amené momentanément une hausse dans le prix des bois et des charbons. On eut la maladresse d'en attribuer la cause à la consommation

que faisait de ces articles la verrerie du gentilhomme Ferro, établie, comme nous l'avons dit, au Marchix. Plainte dans ce sens fut portée à la communauté. Et ce qui paraîtra encore plus étonnant, c'est que le bureau de ville eut la faiblesse de faire droit à une pareille requête. Le gentilhomme verrier reçut ordre de quitter sous quinze jours, pour tout délai, non seulement la ville, mais même le diocèse. M^{mes} de Mercœur et de Martigues furent obligées d'intervenir, et, par concession, le sieur Ferro put transporter son industrie sur la Fosse, dans la rue qui a conservé le nom de rue de la Verrerie. Le verre valait alors 4^s 6^d le pied carré, soit 18^s d'aujourd'hui.

La foire du 24 mai, qui s'est perpétuée jusqu'à nous, se tenait alors sur la place Bretagne. Travers dit qu'elle avait lieu hors des barrières. Il faut entendre par là, croyons-nous, hors des barrières de l'ancienne ville, car autrement il faudrait la reporter au-delà de la place Viarmes, ce qui ne peut être exact.

1590 La Sainte-Union ou la Ligue avait fait suite à la guerre des calvinistes, et le duc de Mercœur en était le représentant exalté à Nantes. En 1590, il apprend que les ennemis, c'est-à-dire les royalistes, sont vers Doulon et Sainte-Luce. Aussitôt un renfort de troupes est envoyé dans le faubourg Saint-Similien, le plus à découvert. Sans être aussi imminent qu'on avait pu le croire, le danger n'en existait pas moins. L'armée royale couvrait en effet le pays, et peu de jours après elle s'emparait de Saint-Mars-la-Jaille. Ce fut une occasion pour le duc d'enjoindre à la ville de pousser les travaux des fortifications avec encore plus d'activité. Des mesures sont prises à cet effet, et une nouvelle levée de deniers est ordonnée sur les habitants. On juge cependant convenable d'en exempter

ceux des faubourgs qui, comme celui de Saint-Similien, se sont fortifiés à leurs frais, ou sont surchargés par le logement des gens de guerre.

Ces gens de guerre, et cela était commun aux deux partis, étaient alors en effet d'assez mauvais compagnons. En dehors de quelques compagnies de nobles volontaires, le reste se composait pour la plus grande partie d'aventuriers soldés et de mercenaires étrangers. Bien des chefs même étaient en quelque sorte indépendants et faisaient la guerre pour leur compte. Aussi le manque de discipline était-il souvent la source d'affreux désordres.

1592 Thimothé Guillaume avait été nommé ingénieur pour tous les travaux de la ville neuve. Le duc de Mercœur lui donnait directement ses ordres, et ces ordres étaient de plus en plus pressants. En 1592 l'on obligea même les paroisses de quatre à cinq lieues à la ronde d'envoyer des détachements de travailleurs.

En même temps, l'on détruisait aux approches de Nantes les maisons qui pouvaient servir de refuge aux royalistes. Le château de la Courbejolière était dans ce cas ; sur la demande du corps de ville, le duc de Mercœur donna pouvoir au sire de Goulaine de le raser.

L'évêque de Nantes, Philippe Dubec, s'était rangé dans le parti de Henri IV, et par ce motif il avait été obligé de quitter son diocèse, soumis au pouvoir de la Ligue. En son absence, le chapitre administrait, mais ce chapitre était sous l'influence du parti dominant et se montrait constamment prêt à faire ses volontés. La duchesse de Mercœur était l'âme de ce parti et saisissait toutes les occasions de surexciter les esprits et de se rendre populaire. Le 11 juillet, un enfant fut trouvé dans les vignes près des fossés de la ville neuve du Marchix ; il fut baptisé à Saint-Vincent,

paroisse de la duchesse de Mercœur, qui voulut être sa marraine.

Le duc, de son côté, se préoccupait plus que jamais des fortifications de la ville neuve. En 1592, les habitants des campagnes appelées par corvée, avaient offert de s'en redimer par un impôt pécuniaire. Le duc les taxa à 5,200 écus. Par une nouvelle ordonnance du 5 avril 1595, il leur demanda encore la même somme pour être toujours employée à la continuation des travaux.

1593 En 1593, les Capucins, réformés de l'ordre des frères Mineurs de Saint-François, vinrent s'établir au Marchix et y furent installés par le duc de Mercœur lui-même. Leur vêtement consistait en une robe d'un drap gris fort grossier, ayant un capuchon derrière, d'où leur vint le nom de Capucins; ils étaient chaussés de sandales et portaient autour du corps un cordon de crin. Dévoué au duc de Mercœur, cet ordre devint bientôt l'auxiliaire le plus puissant du parti de la Ligue.

Le curé de Saint-Similien, messire Charon, est pourvu, en 1594, d'un canonicat à la cathédrale.

Dans le cours de nos recherches, avons-nous dit, nous avons trouvé un grand nombre de fondations pieuses faites dans l'église de Saint-Similien. Nous en avons cité quelques-unes, mais beaucoup d'autres ne nous ont pas semblé offrir assez d'intérêt pour mériter une mention particulière. Comme témoignage d'exactitude, nous en signalerons encore une, faite le 5 juillet 1596, par Anne Menereau, veuve Olivier Gauvain, pour une messe basse par semaine, le vendredi, à l'autel de la Vierge.

La fondatrice donna à cet effet une rente de quatre septiers de seigle et d'un d'avoine, ou 6 écus $\frac{2}{3}$, à prendre sur une maison sise au Marchix, vis-à-vis la porte Neuve,

bornée d'un bout, la rue et pavé du Marchix, et par derrière le Martray dudit Marchix.

C'était évidemment l'une des maisons qui, partant de l'angle formé par la rue Sarrazin et la place Viarmes, se trouve sur la gauche en allant rue Porte-Neuve.

Nous avons vu, sous la date de 1569, que par suite de la disparition de la lèpre, l'hôpital Saint-Ladre avait cessé d'exister. Néanmoins, les quêtes instituées pour l'entretien de cette léproserie ne continuaient pas moins à se faire dans toutes les paroisses du diocèse, produisant plus ou moins abondamment divers objets de consommation, tels que : grains, volailles, laine, filasse, etc. Le 22 novembre 1594, ce droit de quête fut l'objet d'un bail pour quatre années, moyennant le prix de 4 écus sols par chaque année. On donnait à ce droit le nom de devoir des pardons ou de baise-mains. Des indulgences étaient concédées à ceux qui faisaient ainsi des aumônes à l'hôpital Saint-Ladre.

On peut croire que ce bail ne fut pas très productif. On ne trouve du moins nulle part la trace qu'il ait été renouvelé.

1598 En 1598, le pouvoir de la Ligue avait cessé d'exister à Nantes, et la ville s'était enfin soumise à Henri IV. Une assemblée générale eut lieu le 25 avril à l'Hôtel-de-Ville, à l'effet de nommer pour deux ans les maire, échevins et officiers de la milice bourgeoise. Le quartier de la ville neuve, autrement la compagnie du Marchix, nomma pour ses officiers Guillaume Guérin, hôtelier du Plat-d'Étain, capitaine ; Pierre Guichard, lieutenant, et Jean Hamon, corroyeur, enseigne.

Au mois d'août de cette même année, quelques cas de maladies se déclarent et font craindre que la peste des années précédentes ne reparaisse de nouveau. La frayeur

gagne tous les esprits ; pour les calmer, la ville ordonne, le 4 septembre, qu'une procession solennelle se rendra à la chapelle de Notre-Dame-de-Miséricorde. Du reste, les craintes que l'on avait conçues ne se réalisèrent pas.

1600 Le 1^{er} mai 1600, nouvelle assemblée à l'Hôtel-de-Ville pour l'élection des officiers de la milice bourgeoise. La compagnie du Marchix maintient ses officiers, priant Sa Majesté de les continuer « d'autant, porte le registre, que » le dit forsbourg n'est habité que de pauvres gens. » On pourrait presque dire, qu'après deux siècles, cette dernière circonstance est encore vraie pour ce quartier.

Au cours de cette même année, les habitants de la ville neuve, ainsi que ceux des rues des Carmes, de la Clavurerie, des Halles, de la Boucherie, remontent : « que depuis » que la ville est rentrée en l'obéissance du roi, ils ont » supplié M. de Monbazon, que pour l'utilité commune, on » répare le pont de Sauvetout, qui est l'une des plus » anciennes et principales portes de la ville, et que cette » porte, restée murée, soit enfin ouverte. »

Cette requête, présentée au nom d'un grand nombre d'habitants, bien qu'elle ne fût revêtue que de neuf signatures, fut favorablement accueillie, et bannière fut faite, « pour qui voudrait prendre à moins de 520 écus, à faire » à pierres, chaux et sable, deux piliers et pignons de murailles des pont et porte Sauvetout. »

Ces travaux furent exécutés en 1601, et la ville les paya de ses deniers. L'ingénieur Briquet reçut, pour leur montant, 480 écus: Cette reconstruction fut constatée par une inscription sur une table de marbre noir, que nous pouvons reproduire :

MDCI

REGNANT HENRY IV,
ROY DE FRANCE ET DE NAVARE,
DE LA MAIRIE D'ESQUIER JULLIEN,
LAURENS, SIEUR DE LERAUDIÈRE, CONSEILLER
DU ROY, ALLOUÉ ET LIEUTENANT GÉNÉRAL DE
NANTES ; GUILLAUME DAVY, SIEUR DE LA GUERINIÈRE,
SOUBS-MAIRE ; LAURENT MADELONEAU, SIEUR
DE LA TEMPLERIE ; MATHURIN SIMON, SIEUR DE CREINIAC ;
PIÈRE BOURBOULON, SIEUR DE LA ROCHE ; MICHEL
JUCHAULT, SIEUR DE LA BOURDERIE, ESCHEVINS ;
CE PONT A ÉTÉ CONSTRUIT DES
DENIERS DE LA COMMUNAUTÉ
DE VILLE, PAR JEAN BRIQUET,
POUR 480 ÉCUS.

A la nouvelle de l'assassinat de Henri IV en 1610, il fut ordonné de faire la garde jour et nuit. La porte Sauvetout fut de nouveau murée, et ce ne fut que six mois après qu'elle fut rouverte.

1619 En 1619, le 18 septembre, mort du curé Philippe Charon. Il est remplacé par messire Pierre Tripon, principal du collège de Nantes.

Les inhumations se faisaient alors dans le grand et le petit cimetière, et parfois dans l'église même. Lorsque l'inhumation était faite dans le cimetière, le lieu était le plus souvent indiqué par ces mots : au-dessus ou au-dessous de la ceinture de l'église.

Dans le cours de l'année 1614, la barrière de Couëron fut refaite à neuf.

En 1623, une grande et solennelle cérémonie eut lieu dans l'église Saint-Similien. Ouverture fut faite du sépulcre du saint patron. Le procès-verbal rapporté à cette occa-

sion, dit Lebreton de Gaubert, « constata que presque tout » le corps du saint en avait été enlevé, et qu'il en » restait très peu de reliques avec quelques fragments de » suaire. »

1624 Comme on a pu le voir, les craintes que pendant longtemps inspirèrent les calvinistes et surtout la guerre de la Ligue, avaient été la cause principale de la construction des fortifications du Marchix. Jusqu'ici les travaux n'avaient point été interrompus ; mais en 1622, la guerre de la Ligue avait pris fin à la suite du traité de Montpellier, et l'autorité du roi Henri IV était pleinement reconnue. L'on sentit dès lors que les murailles que l'on élevait ainsi étaient désormais sans objet et que les lourds sacrifices que leur construction imposait aux habitants devaient cesser. Aussi en 1624 les travaux furent-ils abandonnés, et par une réaction que les événements qui s'étaient produits expliquent suffisamment, l'on en vint à reconnaître que le projet de la nouvelle ville était préjudiciable au roi et à la cité. Aucune voix, bien entendu ; ne s'éleva contre cette opinion, et cette entreprise, qui avait coûté tant de peine et d'argent, demeura inachevée.

Le 21 octobre de cette même année, une réunion du chapitre décida qu'il serait fait don de la chapelle de Notre-Dame-de-Miséricorde aux révérends pères Carmes. Mais aussitôt cinq chanoines, qui n'avaient point assisté à cette réunion, déclarèrent s'opposer formellement à cet acte de libéralité, et en effet, cette proposition de nouveau débattue dans une seconde assemblée qui eut lieu le 7 août 1626, fut définitivement repoussée.

1626 Le couvent des sœurs de Sainte-Elisabeth était toujours dans la rue Saint-Léonard. En 1626, le roi Louis XIII donne à ce couvent une rente de 25^{fr}, à prendre sur son domaine du comté de Nantes, pour que chaque jour de

l'année, après la première messe, le *Domine salvum fac regem* soit chanté.

On conçoit cette année le projet de fonder un asile pour les pauvres hors d'état de travailler. Voulant, disent-ils, s'associer à cette bonne œuvre, les capucins établis au Marchix offrent de céder leur maison, à la condition que la ville leur en fasse bâtir, ou leur fournisse les moyens d'en bâtir une autre sur un emplacement qu'ils possèdent à la Fosse. Cette proposition ne fut pas acceptée, les ressources de la ville ne lui permettant pas de supporter pareille dépense.

La chapelle de Notre-Dame-de-Miséricorde fut de nouveau restaurée en 1626. Une inscription sur pierre calcaire, conservée par Fournier, portait :

L'AN MDCXXVI
CETTE CHAPELLE A ÉTÉ
RECONSTRUITE ET AUGMENTÉE
PAR LES BIENFAITS DES HABITANTS.

Suivant Travers, on entourra aussi la chapelle d'un pavé d'une toise ou sept pieds environ de large.

1627 Le maréchal de Thomines, qui avait joué un certain rôle pendant la minorité de Louis XIII, arrive à Nantes le 20 mai 1627, en qualité de gouverneur de Bretagne. Le bureau de ville le reçoit à la maison de la Sauzinière et lui donne un gala qui coûte environ 700[#].

Peu de mois après, M. de Thomines mourait à Auray, et le 26 novembre, son corps était apporté à Nantes et déposé dans la chapelle des capucins du Marchix. Porté ensuite à l'église Saint-Nicolas, il fut dirigé le lendemain sur Cahors, lieu de naissance du défunt.

La même année, l'ordre religieux des Feuillants est

autorisé à s'établir à Nantes, à la condition de ne point mendier. Des pourparlers d'arrangement ont lieu entre eux et les capucins du Marchix, pour l'acquisition, soit de la maison que ces derniers occupent, soit du terrain qu'ils possèdent à la Fosse; mais les prétentions des capucins paraissent trop élevées et aucune convention ne fut arrêtée.

Le 14 février 1628, le curé de Saint-Similien, Pierre Tripon, est inhumé dans la tombe destinée aux recteurs, devant le grand autel. Il est remplacé par Messire Georges Arnaud, docteur en théologie, vicaire général et official de Nantes.

Pour tenir la promesse que nous avons faite, nous mentionnerons encore une fondation faite le 2 décembre 1629. Ce jour là François Boymé, prêtre de chœur, fonde une messe à basse voix, pour être dite de quinze jours en quinze jours, le dimanche, à l'issue du prône, à la charge de celui qui la célébrera de se tourner après l'offertoire vers le peuple et de prier les assistants de dire un *Pater* et un *Ave* pour le repos de son âme. Et, à cet effet, il donne 12^{fr} de rente, à prendre sur un logis avec jardin sis au Marchix, proche le Martray-Saint-Jacques.

1630 Comme on a pu le voir, les capucins du Marchix avaient le désir d'aller s'établir à la Fosse. En 1630, ils cédèrent leur maison aux religieuses de Sainte-Elisabeth. La supérieure écrit à cette occasion la lettre suivante aux maire et échevins :

« Vous remontrent humblement les filles de Sainte-
» Elisabeth du tiers ordre de Saint-François, de cette ville
» de Nantes, comme elles ont volonté de se reformer et
» tenir closture, mais jugeant qu'il se rencontrait une
» impossibilité à raison de leur étroite demeure, ont pensé,

» sur le pouvoir qu'avez donné aux révérends pères capu-
» cins de disposer de la vente de leur maison qu'ils ont
» au Marchix, à quelque personne que ce fut, que vous
» aurez bien plus agréable que les suppliantes en fissent
» l'acquisition, tant pour l'accroissement de la gloire de
» Dieu, que à raison qu'il n'y aura augmentation de reli-
» gion, seulement mutation de lieu. C'est pourquoi, en
» ayant traité, comme se voit par le contrat cy attaché,
» elles vous supplient qu'il vous plaise l'avoir agréable ;
» et elles continueront leurs prières et oraisons pour prier
» Dieu pour vos prospéritez et santez.

» Signé sœur PERRINE BELON, humble mère et
» ses filles. »

Les capucins écrivent de leur côté au bureau de ville, pour lui faire connaître que cette vente a été ratifiée en présence de l'évêque qui l'a approuvée, ainsi que le révérend père Provincial des religieux Cordeliers de cette ville, directeur des sœurs et par le révérend père Provincial et tous les religieux de leur ordre, dans l'assemblée générale tenue à Rennes au mois de mai. ; « espérant, » disent-ils, qu'avec les deniers de la vente et avec aultres » que la charité d'aucuns pourra élargir, ils pourront » faire parachever le bâtiment de leur couvent commencé » à la Fosse. »

En même temps les religieuses de Sainte-Elisabeth vendaient partie de leur ancien couvent de la rue Saint-Léonard, à M. Julien Macé, sieur de la Boissière, pour le prix de 1,500#, suivant acte au rapport de Bonnet et Hardy.

Dè plus, le 19 juin suivant, haut et puissant Messire Guy de Rieux, seigneur de Sourdeac, fondait un enfeu et tombeau dans le chœur prohibitif de l'église du couvent de

Sainte-Elisabeth et une messe par semaine, et donnait à cet effet 4,000[#], pour servir à l'acquisition du couvent, plus 100[#] de rente annuelle payable à Noël et à la Saint-Jean-Baptiste. Cette large libéralité fut, on le comprend, une ressource précieuse pour les bonnes religieuses.

A cette époque du commencement du XVII^e siècle, les maladies contagieuses qui avaient si longtemps régné, avaient complètement disparu, aussi la population s'accroissait-elle d'une manière sensible. Nous avons pu dépouiller les registres de Saint-Similien, et nous avons trouvé :

De 1604 à 1608, moyenne des naissances. . .	126.
1609 à 1612 — . . .	129
1613 à 1620 — . . .	128

1631 Et pendant ces mêmes périodes le nombre des décès n'excédait pas 50 à 60. En 1631 seulement, il s'éleva à 104, par suite sans doute de quelque maladie épidémique.

Parmi les décédés, il s'en trouve toujours un certain nombre, enterrés dans les chapelles. Nous pouvons entre autres citer :

1630. — Jean Lorson, dit Grandmaison, inhumé dans la chapelle Saint-Symphorien.

1630. — Noble homme Jean Bonnet, sieur Dupin, enterré dans la chapelle des Carmes.

1630. — François Duvigneau, inhumé dans le chœur de la chapelle Saint-Etienne.

1631. — Louis Tregouet, sieur de Château-Gaillard, enterré dans la chapelle de Miséricorde.

Etc., etc.

En 1631, le presbytère de Saint-Similien fut dévoré par un incendie et malheureusement plusieurs accidents en furent la conséquence. Le registre des décès de 1613 à

1632 porte au dernier feuillet une note ainsi conçue :
« *Nota* : la nuit et le dernier jour d'août fut occis Jean
» Ablain, vicaire de Saint-Similien, et iceluy bruslé dans
» le presbythère du dit Saint-Similien. »

Le 7 mai, les religieuses de Sainte-Elisabeth vendent une autre partie de leur ancien couvent au même Julien Macé, pour 3,500[#], suivant contrat au rapport de M^e Mesnil.

Quelques jours après, le 17, Messire Louis Guichard leur fait don de 400[#], à condition qu'une messe sera dite à son intention et à perpétuité, le mercredi de chaque semaine.

1632 Enfin en 1632, le 15 septembre, lesdites religieuses vendent la dernière portion de leur couvent de Saint-Léonard pour le prix de 4,300[#], à noble homme Etienne de Moucheron, sieur de la Pichonnais.

Après avoir réalisé ainsi la vente de leur immeuble, elles prennent la même année 1632 possession de la maison du Marchix. Fournier nous fournit encore l'inscription sur marbre noir qui le constate :

L'AN MDCXXXII
LES FILLES RELIGIEUSES DU QUINT
ORDRE DE SAINT-FRANÇOIS
ÉTABLIES A NANTES L'AN MDXII
ONT ÉTÉ INSTALLÉES DANS CETTE MAISON
AVEC LA PERMISSION DE LA COMMUNAUTÉ
DE VILLE.

En 1634, le 10 novembre, MM. Jacques Belleville et Laurent Fruneau, chanoines de Vannes et députés de leur église, apportent à Nantes un petit os de la jambe de saint Vincent Ferrier.

Cette relique est d'abord déposée dans la chapelle de

Saint-Lazare, où le clergé de Saint-Similien vint la prendre pour la porter dans son église. Elle y resta exposée jusqu'au moment où l'évêque Philippe de Cospeu lui-même vint en grande pompe la chercher pour la déposer à la cathédrale.

Depuis l'incendie de 1631, le presbytère de Saint-Similien était en ruines. Il est reconstruit en 1636.

La moyenne des naissances continuait à s'élever, et dans les quatre années de 1637 à 1640 elle fut de 183. Celle des décès restait toujours bien inférieure.

640 Parmi les décédés, nous avons remarqué :

. Demoiselle Françoise Prezeau, fille du sieur de Loiselière, enterrée au tombeau de la Sauzinière, dans l'église, vis-à-vis l'autel de la Vierge.

Claude Barrier, capitaine de la compagnie du Marchix.

Georges Paré, tué en passant dans le Marchix.

Emmanuel Rodriguez, portugais.

Julien Piedoye, tué d'un coup d'épée près le lieu de la Carterie.

Julien Tronson de Loquidi.

Françoise Arnaud, femme Bourdeau, sœur du curé, et inhumée dans l'église près le sépulcre de Saint-Similien, etc., etc.

Le droit de franc-fief, qui souleva tant de réclamations et d'opposition, existait alors, mais était le plus souvent racheté par les paroisses. En 1640, celle de Saint-Similien eut à payer pour sa part contributive la somme de 140# 16^s.

Nous avons dit précédemment que le droit de baise-mains, attaché à la chapelle Saint-Lazare, avait été mis en adjudication. Il paraît que l'adjudicataire n'avait pas été heureux dans sa spéculation et que les offrandes avaient à

peu près cessé. Nous voyons en effet qu'en 1641, Jacques Moreau et sa femme furent condamnés par une sentence des regaires, à payer au recteur de Saint-Similien, la somme de 19^{fr} 4^s, pour deux années de jouissance de ce droit qui leur avait été concédé.

La confrérie de Saint-Michel est érigée en 1642 dans la chapelle de Miséricorde. Elle y faisait célébrer, suivant ses statuts, une messe basse tous les dimanches, et le 29 septembre, fête de son patron, une messe chantée avec procession à Saint-Lazare. Le mercredi avant la Pentecôte, la confrérie faisait également célébrer une messe chantée à l'église paroissiale, à l'autel de Saint-Sébastien et faisait l'offrande d'un cierge. Cette confrérie a subsisté jusqu'à la Révolution.

1644 En 1644, avons-nous dit, un évêque irlandais, réfugié à Nantes, institua également dans la chapelle de Miséricorde une neuvaine, du jour de l'Ascension à celui de la Pentecôte, dans la vue d'honorer les onze jours que la sainte Vierge passa au cénacle, après que son divin fils eut quitté la terre. Cet évêque fut très probablement Patrice de Commesford, évêque de Waterford et de Lismore, en Irlande, mort à Nantes, en 1652, où son tombeau est à la cathédrale dans la chapelle de Saint-Clair. Interrompue seulement pendant les mauvais jours de la Révolution, cette dévotion s'est perpétuée jusqu'à nous, et la neuvaine qui a lieu aujourd'hui dans l'église de Saint-Similien est chaque année religieusement suivie par un concours nombreux de fidèles. La translation à l'église paroissiale en fut accordée par l'évêque M^{sr} Duvoisin, le 3 mai 1803, sur la demande du curé Letourneux.

Un pieux ermite fit construire en 1646 la chapelle, dite du Petit-Hermitage, route de Rennes. Fournier nous

a encore conservé l'inscription que portait cette chapelle et qui était ainsi conçue :

L'AN MDCXLVI LE V NOVEMBRE
PAR PERMISSION DE LA COMMUNAUTÉ
DE VILLE ET AU CONSENTEMENT DU CURÉ
ET DES PAROISSIENS DE SAINT-SIMILIEN, DU
VI JANVIER MDCXLI, FRÈRE GYLLES
DURAND, HERMITE DE SAINT-ANTOINE
S'EST CONSTRUIT CETTE CHAPELLE.

1650 Comme nous l'avons dit précédemment, la paroisse Saint-Similien avait deux cimetières. Celui que l'on désignait sous le nom de Petit-Cimetière et qui s'étendait autour de l'église, servait habituellement de passage à la population. Le 15 septembre 1650, le chapitre de Nantes fait défense « à toutes personnes de passer et repasser, » chevaux et charrettes, par le cimetière de Saint-Sambin, » ni de faire leur chemin particulier par iceluy, ni d'y » étendre du linge, sous peine de 10^{ff} d'amende. »

Au moyen surtout des dotations dont elle était l'objet, la fabrique de Saint-Similien avait des revenus qui dépassaient sensiblement ses dépenses. En 1654 elle se trouva en mesure de faire un prêt à la ville de 2,400^{ff}, moyennant une rente de 141^{ff} 3^s 6^d. C'était un intérêt d'à peu près 6 %.

En 1655, une nouvelle confrérie s'établit dans la paroisse Saint-Similien et prit le nom de confrérie de Saint-Isidore ou des Laboureurs. Cette association fut autorisée par l'évêque et confirmée par une bulle du pape. La cotisation de chaque membre était de 16^s par an.

La moyenne des naissances de 1644 à 1648 est de 175. Elle s'élève à 211 de 1652 à 1656. L'on en peut conclure

que malgré les guerres de la Fronde, dernière phase des guerres civiles, la population continuait progressivement à s'accroître.

1658 Une pierre calcaire, scellée sur une tombe en 1658, portait, d'après Fournier, l'inscription suivante :

CI GIST JEANNE BOURRÉ
ÉPOUSE DE SON VIVANT D'H^e H^e
MATHURIN LEHOUX L'AINÉ
MARCHAND MAITRE BOUCHER
DE CETTE VILLE, LAQUELLE TRÉPASSA
L'AN DU SEIGNEUR 1658.

L'année suivante, M. Lehoux fit graver une planche de cuivre qui, en 1793, fut portée à l'atelier monétaire, et dont Fournier nous donne également copie comme suit :

« *In nomine Patris et Filii et Spiritûs Sancti...*
» *Amen.*

» En suit la fondation faite par honorable homme Mathurin
» Lehoux, l'ainé, marchand, maître boucher en cette
» ville, et paroissien de Saint-Sambin, pour le repos de
» l'âme de défunte Jeanne Bourré, sa première femme, et
» de la sienne, lorsqu'il sera décédé, et de celles de ses
» parents tant vivants que décédés.

» Tous les jours de vendredis, de chacune semaine de
» l'année, à huit heures du matin, le Saint-Sacrement
» sera porté processionnellement autour de l'église par le
» dedans, et après sera exposé sur l'autel de la Trinité,
» et sera célébré par le recteur, ou prestre de chœur, une
» grande messe à diacre et à sousdiacre de l'office du
» Saint-Sacrement, et à l'issue d'icelle, chanté sur la
» tombe de ladicte deffuncte Bourré, et sur celle du fon-

» dateur, un *Libera*, un *De profundis*, l'oraison *Inclina*
» *et fidelium*, et au soir dudit jour, à heures d'après ves-
» pres, se chantera le salut, le Saint-Sacrement étant atteint
» sur l'autel; et à la fin chanté pareillement un *Libera*
» au lieu cy dessus.

» Pour la dot de laditte fondation et entretien d'icelle à
» jamais au temps advenir, se paiera annuellement aux
» recteurs et prestres ou fabriqueurs de laditte parolisse,
» soixante livres de rente foncière, qui se prendra sur deux
» corps-de-logis devant et derrière, situés en la rue de la
» Boucherie de cette ville, amplement mentionnés et dé-
» bournés par laditte fondation; et outre pour l'entretien
» du luminaire et ornements, pour faire le service cy
» dessus, ledit Lehoux a fait don et présent à la fabrique,
» de la somme de quatre cents livres tournois, qu'il a
» déboursée entre les mains des fabriqueurs, ainsi que de
» tout appert par ledit acte de fondation en date du dixneu-
» viesme juin 1659, rapporté par Guilbaud, notaire royal,
» et Houet, registrateur.

» Priez Dieu pour ledit fondateur, s'il vous plaît.

• Un *Pater* et un *Ave.* »

IHS

MARIA

1662 En 1662, l'assemblée des Etats se tint à Nantes. M. Claude de Sesmaisons, seigneur de la Sauzinière, en présida les premières réunions. Nosseigneurs des Etats se rendirent à la Sauzinière pour faire visite à leur président, en traversant tout le Marchix, « ce qui produisit grande émotion dans le » quartier. »

1665 Messire Georges Arnaud, qui était curé de Saint-Simi-

lien, depuis 1628, meurt en 1665. Il a pour successeur messire Julien Gendron, vicaire général du diocèse.

1668 Suivant un état dressé en vertu des ordres du roi, le personnel du couvent de Sainte-Elisabeth se trouvait ainsi composé en 1668 :

1. Sœur Charlotte de la Trinité, supérieure, D^{elle} de Harrouis.
2. Sœur Perrine de Saint-François, vicaire, D^{elle} Belon.
3. Sœur Yvonne de Saint-Gabriel, D^{elle} de la Touche.
4. Sœur Renée de Saint-Antoine, D^{elle} Coustureau.
5. Sœur Louise de Saint-Charles, D^{elle} Grasineau.
6. Sœur Françoise de la Passion, D^{elle} Lepetit.
7. Sœur Catherine de Saint-Paul, D^{elle} Lelou.
8. Sœur Louise de l'Ascension, D^{elle} Macé.
9. Sœur Claude de l'Incarnation, D^{elle} de la Touche Saint-André.
10. Sœur Elisabeth de Saint-Alexis, D^{elle} Blanchet.
11. Sœur Marie de Joseph, D^{elle} de la Touche Saint-André.
12. Sœur Elisabeth du Saint-Esprit, D^{elle} Leborgne.
13. Sœur Renée de Saint-Michel, D^{elle} de Lude.
14. Sœur Marguerite de la Trinité, D^{elle} Allaire.
15. Sœur Marguerite de tous les Saints, D^{elle} Dutertre.
16. Sœur Françoise de la Sainte-Croix, D^{elle} Odion.
17. Sœur Jeanne de la Conception, D^{elle} Madeleneau.
18. Sœur Catherine de la Sainte-Croix, D^{elle} Prezeau.
19. Sœur Jeanne de la Résurrection, D^{elle} Vaze.
20. Sœur Marguerite du Saint-Sacrement, D^{elle} Lefevre.
21. Sœur Sainte-Anne de Jésus et Marie, D^{elle} Duvaugour.
22. Sœur Louise de Sainte-Madeleine, D^{elle} Lelou.
23. Sœur Marie de Sainte-Claire, D^{elle} Langlois.
24. Sœur Louise de Sainte-Elisabeth, D^{elle} Gabart.
25. Sœur Catherine de Jésus crucifié, D^{elle} de Bruc.

26. Sœur Renée de Sainte-Madeleine, D^elle de Bruc.
27. Sœur Sainte-Elisabeth de la Trinité, D^elle Ollivier.
28. Sœur Perrine de Saint-Bernardin, D^elle de Rennes.
29. Sœur Anne de Jésus et Marie, D^elle Macé.
30. Sœur Sainte-Marie de l'Incarnation, D^elle Viaud.
31. Sœur Marthe de Sainte-Thérèse, D^elle Bitard.
32. Sœur Elisabeth de Saint-Antoine, D^elle Favre.
33. Sœur Louise de Sainte-Agnès, D^elle Garreau.
34. Sœur Laurence de Saint-Joseph, D^elle Coueffé.
35. Sœur Marie de la Trinité, D^elle de Carheil.
36. Sœur Marie du Saint-Sacrement, D^elle Coueffé.
37. Sœur Marie du Saint-Esprit, D^elle Arnaud.

Sœurs laïques.

1. Sœur Françoise de Saint-François, D^elle Renaudin.
2. Sœur Marie de la Visitation, D^elle Boucaud.
3. Sœur Claire de Saint-Jean-Baptiste, D^elle Nozai.
4. Sœur Mathurine de Saint-Louis, D^elle Gariau.
5. Sœur Mathurine de Sainte-Barbe de Jésus crucifié,
D^elle Bourgeois.
6. Sœur Anne de Marie-Joseph, D^elle Gueteny.
7. Sœur Olive de Saint-Joseph, D^elle Dique.
8. Sœur Catherine de Saint-Jean, D^elle Ouary.

Le personnel du couvent se composait ainsi de quarante-cinq sœurs.

Treize sœurs payaient une pension de 105#. Sœur Charlotte de Harrouis, alors supérieure, en payait une de 300#.

Outre cette ressource, le revenu de la maison consistait, suivant déclaration :

1° En rentes constituées.. . . .	2.878#	14 ^s	3 ^d
2° Pensions viagères.	2.430	»	»
3° La fondation de Sourdeau.. . . .	125	»	»

5.433# 14^s 3^d

La dépense était établie comme suit :			
Pour les confesseurs, prédicateurs et sacristes	560#	» ^s	» ^d
Médecin, chirurgien, apothicaire, in- firmerie	500	»	»
Sept domestiques, hommes et femmes.	210	»	»
Entretien de l'église et du logis	500	»	»
Affaires diverses, pensions de religieu- ses, acquit de fondations et aumônes . . .	435	»	»
Entretien des religieuses	1.600•	»	»
Nourriture des religieuses, confesseurs et domestiques	1.628	14	3
	<hr/>		
	5.433#	14 ^s	3 ^d
	<hr/>		

La chapelle du couvent servait de lieu d'inhumation aux sœurs de Sainte-Elisabeth. En 1829, cette chapelle fut détruite, et l'on trouva dans le chœur beaucoup d'ossements.

Ce couvent possédait tout le terrain compris aujourd'hui entre les rues Mercœur, de l'Industrie, du Marchix, de la Barrière-de-Couëron et la place Brancas.

Un fait sans importance nous fournit l'occasion de donner quelques nouveaux renseignements sur la chapelle Saint-Yves. Le 27 février 1670 intervint, entre Jean Rousseau et la fabrique, un traité, aux termes duquel celle-ci s'engageait à faire mettre une gouttière à sa chapelle Saint-Yves et à faire griller les vitres ayant vue sur le logis dudit Rousseau.

1673 Cette chapelle Saint-Yves était située dans la rue de la Boucherie, à l'angle de la rue de ce nom et du quai d'Orléans, et se trouvait ainsi aux limites de la paroisse. L'inscription que nous avons donnée constate qu'elle avait été édiflée par le duc Jean V, qui avait une telle dévotion pour

saint Yves, qu'il voulut être enterré près de son tombeau dans la cathédrale de Tréguier. Une messe de fondation se disait chaque dimanche, à voix basse, dans cette chapelle.

Yves Helor ou Helory, plus connu sous le nom de saint Yves, était né le 17 octobre 1224, à une petite distance de Tréguier, dans le château de Kermartin, qui a appartenu à M^{sr} de Quelen, archevêque de Paris, dans la paroisse de Minitri. Il avait suivi le barreau avec éclat à Paris et fut surnommé l'avocat des pauvres. C'est probablement en souvenir de cette profession que les avocats l'ont choisi pour patron.

Quelques années après leur installation dans le couvent du Marchix, les sœurs de Sainte-Elisabeth avaient acquis, des héritiers de M. de la Brianchais-Billy, une maison près de leur couvent, et qu'elles occupèrent. Le curé Gendron, que cela gênait, leur intenta une action pour obtenir des indemnités, en raison de la perte de *ses droits utiles*. L'affaire fut portée devant la juridiction des regaires, et les conclusions du curé lui furent adjugées. Mais les religieuses, mécontentes de ce premier jugement, en appelèrent au parlement. Le curé proposa alors une transaction, qui fut acceptée et signée le 2 juillet 1673. La paix fut ainsi faite; le curé renonça à ses prétentions, et les sœurs consentirent à lui payer une rente annuelle de 7[#] tournois.

Le 12 février 1680, Mathurin Lehoux, dont nous avons rapporté la fondation, est enterré à Saint-Similien. Son épitaphe portait :

CI GIT HONORABLE HOMME
MATHURIN LEHOUX L'AINÉ
EN SON VIVANT MARCHAND
MAITRE BOUCHER DE CETTE VILLE,
LEQUEL TRÉPASSA LE 12 DE FÉVRIER
L'AN 1680, A L'AGE DE 48 ANS.

1686 Le seigneur de la Saüzinière mourut aussi en 1686. Fournier nous donne encore l'inscription sur table de marbre noir placée sur sa tombe :

CY GIT TRÈS HAUT ET TRÈS PUISSANT
SÈIGNEUR MESSIRE RENÉ
DE SESMAISONS, CHEVALIER
SEIGNEUR DU DIT LIEU ET DE LA
SAUZINIÈRE, MALLEVILLE, ETC.,
DÉCÉDÉ LE 1^{er} JUIN 1686.

Une remarque que l'on peut faire comme nous, c'est qu'à cette époque les épitaphes se bornaient uniquement à indiquer le nom et le titre du défunt. De nos jours nos épitaphes sont beaucoup moins modestes; elles gratifient celui qui n'est plus de toutes les vertus et lui promettent généreusement d'éternels regrets. Nous préférons la simplicité de nos pères, car sous ces éloges et ces regrets dont nous sommes si prodigues, se cachent bien souvent l'orgueil et le mensonge.

Nous avons déjà dit un mot de la cession faite par la ville au corps des apothicaires, d'un terrain situé près la butte Saint-Nicolas, à l'effet d'y établir un jardin pour la culture des plantes médicinales. Ce terrain servait alors au jeu du papegault et de l'arbalète.

Sur la requête présentée par les maîtres apothicaires, qui demandaient un jardin « pour la démonstration des » plantes et labouratoires pour la préparation des remèdes » chymiques, » le bureau de ville, le 16 novembre 1687, statua ainsi :

« Le jeu de l'arc n'étant presque plus en exercice, et » ayant que cinq à six chevaliers du dit jeu de l'arc, qui » sont gens de métiers et arts mécaniques, sans aucune

» autre rétribution pour le dit exercice que la jouissance
» du dit lieu de la butte ;

» Arrête, d'un commun accord, qu'il est plus utile au
» public et embellissement de la ville et fauxbourgs, de
» laisser l'usage et la possession simple aux dits maîtres
» apothicaires de l'emplacement de la dite butte pour la
» servitude des plantes non communes dans le pays, et qui
» sont toutefois requises et nécessaires à l'art de la phar-
» macie ; pour y construire des labouratoires pour la
» préparation des remèdes chymiques, que d'en continuer
» la possession et usage aux dits chevaliers du jeu de
» l'arc ;

» Décide, en conséquence, qu'il sera descendu le lende-
» main, 10^e novembre 1687, au dit lieu de la butte, pour
» en faire état, procès-verbal et arpentage. »

La concession fut en effet faite par la ville et confirmée par lettres-patentes du roi, du mois de février 1688. Le 23 avril suivant, les sieurs Fougère, Guignard, Gaillard et Bonamy, maîtres apothicaires, se présentèrent à l'Hôtel-de-Ville, pour demander qu'il fût donné suite à l'arrêt du Conseil, et ils furent dès lors mis en possession du terrain désigné.

Le traité de cession portait la clause : que chaque année les membres du bureau de ville auraient la faculté de visiter le jardin et d'assister à la préparation des produits pharmaceutiques. Nous avons trouvé sur nos registres municipaux le procès-verbal de la visite qu'y firent, le 28 août 1726, le maire Gérard Mellier et ses échevins. Cette pièce nous a paru assez curieuse pour nous engager à la reproduire :

« Nous, Gérard Mellier, conseiller du roi, trésorier de
» France, général des finances en Bretagne, chevalier des

» ordres royaux, militaires et hospitaliers de Notre-Dame-
» du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare-de-Jérusalem, maire
» et colonel des milices de la ville de Nantes, ayant avec
» nous nos échevins et syndic ;

» En conséquence, des lettres-patentes de S. M., du mois
» de février 1688, dûment enregistrées, au sujet de l'éta-
» blissement d'un jardin accordé aux maîtres apothicaires
» de cette ville et fauxbourgs, ci-devant le jardin du
» papegault, dans lequel leur sera loisible de planter,
» cultiver et élever toutes sortes de simples et plantes néces-
» saires pour la pharmacie, comme aussi d'y faire cons-
» truire des laboratoires et fourneaux pour la composition
» des remèdes chymiques, à la charge néanmoins, que le
» fond et propriété appartiendra toujours à la communauté
» du dit Nantes ; que les dits apothicaires ne pourront
» l'affermier en tout ou partie, ni en disposer qu'à la cul-
» ture des plantes et construction et entretien des dits
» laboratoires et fourneaux ; qu'ils seront obligés d'avertir
» les dits maire, échevins et syndic, de venir, une fois par
» an, jour qui sera convenu entre eux, pour être présents,
» si bon leur semble, aux préparations et opérations qui
» se feront des remèdes chymiques, des dits laboratoires,
» et qu'ils paieront aussi annuellement six deniers à l'Hôtel-
» de-Ville ou maison commune de la dite ville de Nantes,
» par forme de reconnaissance, ainsi qu'il est plus long
» porté par lesdites lettres-patentes ;

» En vertu desquelles étant arrivé au dit jardin, situé
» le long des murs de-clôture des religieuses du Calvaire,
» de cette ville, dans les paroisses de Saint-Similien et de
» Saint-Nicolas, en partie, ainsi qu'il nous a été dit, nous
» y avons trouvé les sieurs Dugast, doyen des dits apothi-
» caires ; Jean Laffiton, leur syndic, et les sieurs de
» Cigongne, Bonamy, Tual et autres, avec lesquels ayant

» vu et visité le dit jardin, ils nous ont fait remarquer
» plusieurs plantes et arbustes qui y sont cultivés à leur
» diligence pour être employés à la pharmacie. Et étant
» entré dans le laboratoire dudit jardin, le dit s^r Laffiton
» y a fait en nos présences l'opération du *crocus metallo-*
» *rum*, autrement saffran des métaux, et encore l'antimoine
» diaphoratique ; et ayant passé dans une grande salle de
» plein pied du dit laboratoire, les dits apothicaires nous
» ont fait remarquer sur une table une dispensation de
» l'emplâtre divin, qu'ils nous ont dit être présentée par
» François Tual, aspirant à la pharmacie de cette ville.

» Et pour ce qui est de l'état des murs du jardin, avons
» requis M. Gaubert, ingénieur de les examiner et en faire
» son rapport, etc. »

Ajoutons, comme renseignements, que la visite du maire Mellier au jardin des apothicaires, donna lieu à une magnifique réception, suivie d'un excellent dîner. C'est ce que rappelle et constate le registre des délibérations municipales à la date du mercredi 16 octobre 1726.

Pour terminer ce que nous avons à dire sur cet établissement, nous citerons une ordonnance royale du 9 septembre 1726, qui « oblige tous les capitaines navigant
» aux pays étrangers, d'apporter à leur retour quelques
» graines et plantes qui se trouveront dans les lieux où ils
» aborderont, et dont il leur sera remis état par les dits
» apothicaires; enjoint aux dits capitaines d'avoir soin,
» pendant leur traversée, des dites graines et plantes, qu'ils
» remettront à leur arrivée aux dits apothicaires, lesquels
» seront tenus d'envoyer au jardin des plantes de S. M., à
» Paris, celles qui pourraient n'y point être. »

Le curé Gendron fait en 1690 une quête dans toute sa paroisse pour l'acquisition d'un jeu d'orgues, la construction

du grand autel et de deux autres petits autels joignant le premier. Lui-même ajoute de ses deniers une certaine somme au produit de la quête, et ces ressources permettent de doter l'église Saint-Similien des avantages désirés. Le grand autel seul coûta 3,600#.

1694 Jusqu'ici nous n'avions rencontré aucune trace d'écoles gratuites dans la paroisse Saint-Similien. Une inscription sur marbre noir, recueillie toujours par Fournier, nous en signale une fondée en 1694 :

ECOLE
DE CHARITÉ
POUR L'INSTRUCTION
DES PAUVRES FILLES, FONDÉE
PAR M^{lle} DUBRAS
L'AN MDCLXXXIV.

Déjà plusieurs fois nous avons eu occasion de parler des dîmes de la cure de Saint-Similien, tantôt attribuées en entier au chapitre de la cathédrale, tantôt partagées entre les chanoines et le curé et donnant souvent lieu à un conflit de prétentions. En 1695, un nouveau traité intervint entre le curé Gendron et le chapitre de Saint-Pierre. Suivant cette transaction, signée le 19 mars, le curé abandonnait de nouveau aux chanoines la perception de toutes les dîmes de sa paroisse, moyennant une rente de 400# et la jouissance des domaines de la cure. Les chanoines avaient de plus tous les droits sur les pressoirs, granges, aires à battre, etc.

La foire, qui dès lors avait pris le nom de foire nantaise, avait lieu, comme nous l'avons dit, sur la place Bretagne, et durait quinze jours. Pendant tout ce temps, les marchands ne pouvaient étaler que sur le champ de foire et

les droits perçus étaient partagés entre le roi pour son domaine et l'évêque pour son fief.

En vertu de son fief des regaires, le chapitre percevait aussi un droit sur toutes les denrées entrant en ville par les Hauts-Pavés, c'est-à-dire par les routes de Rennes et de Vannes qui venaient se confondre à l'extrémité de la rue Noire.

700 En 1700, le moulin de Talensac était affermé 110#.

Le 20 décembre de cette même année 1700, une assemblée générale a lieu, pour que chaque paroisse nomme deux députés, pour réclamer l'exemption du droit des francs-fiefs. Saint-Similien désigne deux de ses marguilliers en charge, les sieurs Redor et Dargent.

A cette époque et depuis longtemps ce droit de franc-fief donnait lieu à une vive résistance. Cependant il était toujours maintenu et le bureau de ville en réclamait le paiement. L'on trouve sur les registres de Saint-Similien que le 29 janvier 1702, une assemblée eut lieu et manifesta l'avis suivant :

« Que les habitants de la paroisse, sujets à ce droit, »
» se portent à faire une offre des dits droits pour la con- »
» servation et la confirmation des privilèges du comté, et »
» à députer quelques personnes pour faire voyage et solli- »
» citer cette affaire, la dite offre et députation aux frais »
» des députants ou plutôt de la ville, ne pouvant tirer à »
» conséquence, non plus que la dite offre, sur le général »
» de la paroisse, mais seulement sur ceux qui sont sujets »
» au dit droit de franc-fief, pour raison des maisons et »
» terres qu'ils ont et possèdent en la dite paroisse, n'étant »
» pas juste que ceux qui n'ont aucuns biens nobles ou dont »
» les biens ont déjà payé, soient imposés et paient pour »
» les autres. »

En 1703, la fabrique passe un traité avec le sieur Louis Porcher, qui s'engage à lui fournir neuf jeux d'orgues, avec tous leurs mouvements, pour la somme de 600#.

1705 Le curé Julien Gendron meurt le 21 décembre 1705. Il est remplacé par Messire Jean Rabion, docteur en théologie, promoteur du diocèse.

Par dispositions, en date du 24 octobre précédent, le curé Gendron avait légué à la fabrique une somme de 1,110# et une chapelle de vermeil doré, plus deux missels de plain-chant sur vélin, pour fondation de « la récitation » de la prière du matin depuis la Toussaint jusqu'au jeudi » de la Mi-Carême, le *Stabat* tous les samedis du Carême, » la célébration d'une messe de *Requiem* le 20 décembre, » une procession au salut avec des cierges le mardi de la » Quinquagesime et une messe *pro remissionne peccatorum*. »

Il donna de plus 1,010# pour faire fondre la cloche qui se trouvait fendue.

Ces donations, qui se renouvelaient souvent, mettaient à la disposition de la fabrique des ressources qui excédaient naturellement ses dépenses. Dans le cours de 1707, le 30 mars, elle put remettre ainsi au corps des boulangers une somme de 4,900#, en constitut d'une rente de 245#. Les fabriqueurs alors en charge étaient MM. Leroux et Galipaud, qui signèrent l'acte de cession.

Pour la première fois, en 1708, nous voyons se former dans Saint-Similien une institution laïque de charité. Elle se fonde le 11 juillet et se compose d'un certain nombre de dames dévouées au service des malheureux et qui ne manquèrent jamais dans ce quartier. Suivant-leurs statuts, elles se réunissaient le dernier dimanche de chaque mois, sous la présidence du curé. Le but de cette institution était la visite et le soulagement des pauvres.

Les ressources mises à sa disposition étaient bien bornées et ne consistaient qu'en une rente de 50[#] léguée par l'abbé Despinoze, archidiacre de Nantes. Mais en outre, des quêtes avaient lieu chaque dimanche et la charité privée, alors comme aujourd'hui, ne faisait point défaut à une institution aussi utile. Chaque année le recteur et la dame chargée des fonctions de trésorière arrêtaient le compte des recettes et des dépenses.

709 Nous avons déjà eu occasion de parler de la maison rouge, cette fameuse auberge où les calvinistes se réunissaient en 1558, et qui avait même donné son nom au quartier. Cette maison était passée aux mains de la fabrique de Saint-Similien, qui, en 1709, l'avait mise en ferme. Elle en demandait un loyer de 80[#] et elle réduisit ce prix à 70[#], en raison du denier à Dieu donné par le sieur Gabru.

Un autre document dont nous croyons devoir faire mention, est le compte que les sieurs Leroux et Galipaud rendirent cette année de leur gestion de marguilliers, du 1^{er} mai 1707 au 1^{er} mai 1708.

Les recettes propres de la fabrique	
sont de	1.083 [#] 15 ^s 4 ^d
Les dépenses de	1.020 17 4
	<hr/>
Et le solde en boni est ainsi de . . .	62 [#] 18 ^s
	<hr/>

Pareille dépense paraîtra aujourd'hui plus que modeste et cependant elle suffisait alors aux frais du culte d'une grande paroisse de Nantes.

Mais aussi parmi les articles de dépenses, nous en trouvons tels que ceux-ci :

Aux bedeaux	12 [#]
A l'organiste	12

A M. Bonamy, pour la prière du matin. . . .	15
Pour la chandelle de la messe de minuit. . . .	3
Pour la procession de Saint-Jacques.	3
Pour le feu de la vigile de la Saint-Jean. . . .	1

Le prix de toutes choses s'est tellement élevé depuis, que pareille parcimonie serait maintenant tout à fait impossible.

1710 Le 31 janvier 1710, Jean Drouet, sieur de la Harlière, donne à la fabrique une somme de 5,000# pour l'acquit d'une messe du Saint-Sacrement et Salut avec *Libera* tous les jéudis, plus 500# pour fourniture de luminaire et d'ornemens nécessaires à cette fondation, et en outre six pièces de tapisseries. Il fonde encore une messe basse tous les dimanches de l'année sur les onze heures et demie du matin.

Au mois d'avril de cette année 1710, la fabrique arrête la nomination de huit commissaires et de huit sergents pour distribuer des secours aux pauvres de la paroisse. Il n'est peut être pas sans intérêt de faire connaître les noms des personnes charitables qui acceptèrent cette pénible mais honorable mission.

MM. Pavageau et Galipaud, pour la rue Sambin.

Remaud et Sébastien Dargent, pour le Bourgneuf et Barbin.

Arioleau et Chevalier, du puits à la venelle de M. Lionnet et le tracé de Carcouet.

Bigot et Jalud, depuis le pont Sauvetout à la rue Saint-Sambin et celle de la Boucherie.

Brodu et Albert, depuis la venelle Lionnet à la Porte-Neuve, la Bastille et Château-Gaillard.

Jacques Duault et Michel Briand, les Hauts-Pavés.

Richard et François Taillé, le Gué-Moreau et les communs de la Sauzinière.

Soubard et Rezeau, du Sauvage à la Porte-Neuve.

La même année 1710, le recteur Rubion, promu à la rectorerie de Notre-Dame-de-la-Collégiale, résigne sa cure de Saint-Similien entre les mains du pape en faveur de M. Doucet, prêtre de chœur. M. Lebourdieu, vicaire, est néanmoins nommé régent de la cure.

M. Doucet n'obtint point sa nomination, et M. Corneille Okif, irlandais, docteur en théologie, devint le successeur de M. Rubion.

Nous pouvons encore signaler, cette année, un nouveau prêt d'une somme de 5,000[#] fait par la fabrique de Saint-Similien à Messieurs du clergé de l'évêché de Nantes, moyennant une rente de 277[#] 15^s 6^d. Cette somme était sans doute celle reçue du sieur de la Harlière.

1711 Le 1^{er} mars 1711, tous les anciens fabriqueurs de la paroisse se réunissent dans la sacristie, pour délibérer sur l'ordonnance de l'intendant de la province suivie d'une autre de son délégué, ces deux ordonnances relatives à la milice champêtre, pour laquelle la paroisse était taxée à fournir trois soldats.

« Attendu, porte la délibération, que Nicolas Macé et René Taché, marchands, fabriqueurs en charge, demeurant au Marchix, ne connaissent aucunement les garçons et jeunes gens mariés, capables et sujets à tirer au sort, l'assemblée nomme pour le trait de Carcouet, Michel Guichard, Paul Doucet, laboureurs, et Jacques Daniot, meunier ; pour les traits de Loquidi et Barbin, Pierre Magureau aîné, Guillaume Albert et Jean Dupré, laboureurs, lesquels mettront le même jour aux mains des fabriqueurs en charge une liste exacte et en forme de tous les garçons et jeunes hommes mariés sujets et capables au sujet de la milice. »

Le 3^r mai, nouvelle réunion des fabriqueurs sous le

chapiteau de l'église, à l'effet de nommer des commissaires chargés de dresser l'état des propriétés qui doivent payer l'impôt du dixième, conformément à l'ordonnance de l'intendant du 16 du même mois.

Au commencement de juin, Gérard Mellier avait écrit à la fabrique pour avoir quelques renseignements sur l'état du commerce dans la paroisse. Voici la réponse qui lui fut faite le 12 :

« Déclarons avoir connaissance qu'il se tient une foire » dans la paroisse de Saint-Similien le 25 mai de chaque » année, appelée la foire nantaise, où il se vend des bœufs, » des chevaux, sans pouvoir savoir le nombre ni à com- » bien cela peut monter.

» Que dans le même temps, il y a pendant quinze jours, » sur la motte Saint-Nicolas, dite paroisse, quelques » petites boutiques de quincaillerie.

» Pendant le mois de septembre de chaque année, il se » tient tous les samedis un marché sur la dite motte » Saint-Nicolas, où il se vend quelques chevaux, lequel » marché se tient partie dans la paroisse de Saint-Nicolas » et partie dans celle de Saint-Similien... ..

» Tous les mercredis de l'année, à l'exception de ceux du » Carême, il se tient un marché sur la dite motte, où l'on » vend et distribue parties de bestiaux, tels que bœufs, » moutons, porcs, etc., pour la consommation qui en est » faite par la boucherie de Nantes. Pour en connaître la » quantité, il faut se retirer vers le bureau du Pied- » Fourché, où le tout y est marqué.

» A l'égard des manufactures, déclarons n'avoir aucune » connaissance qu'il y en ait dans la dite paroisse. »

Ce document, qui est officiel, constate que tous nos marchés à bestiaux se tenaient alors sur la place Bretagne,

et nous savons en effet qu'il en fut ainsi jusque vers la fin du dernier siècle, époque où ces marchés furent transférés sur la place Viarmes.

• Il ressort aussi de ce document que le faubourg Saint-Similien était complètement dépourvu d'industrie. Des fabriques de futaines ne tardèrent pas cependant à s'y établir et acquirent bientôt une importance réelle et une grande réputation.

Nous avons vu la nomination comme curé de Saint-Similien de messire Corneille Okif, d'origine irlandaise. En 1713 il fut appelé à l'évêché de Limerick et partit pour occuper son siège. Il résigna sa cure le 13 juillet.

Cette même année, la fabrique arrête que les orgues seront réparées et qu'une quête sera faite pour couvrir la dépense. La confrérie de Notre-Dame-des-Avents, conjointement avec la fabrique, s'engage à donner 100# de gages à l'organiste, le surplus, s'il y a lieu, devant rester à la charge du recteur.

1717 Nous ne devons pas passer sous silence une fête qui eut lieu dans les premiers jours de juin 1717 et qui mit sur pied toute la ville, et notamment le quartier du Marchix. Il s'agissait de l'arrivée à Nantes du maréchal de Montesquiou, commandant pour le roi en Bretagne, et qui faisait son entrée par la route de Rennes.

Treize pièces de canon furent placées sur la motte Saint-Nicolas et brûlèrent 86 livres de poudre.

Le régiment de Bourbonnois et la milice de la ville garnissaient toutes les rues du Marchix par où devait passer le gouverneur; la compagnie colonelle étendait sa ligne jusqu'à la croix qui se trouvait au point de jonction des routes de Rennes et de Vannes. Le maire, comme colonel, en surtout rouge et l'esponton à la main, se présenta au prince pour le saluer à son passage.

Plusieurs fois nous avons eu l'occasion de parler des inhumations, qui jusque là avaient souvent lieu dans les églises et chapelles. En 1719, un arrêt du 16 août vint défendre ces inhumations qui ne devaient plus se faire que dans les cimetières. Il paraît cependant que cet usage ne fut pas immédiatement interrompu, car Fournier nous donne encore diverses inscriptions recueillies dans l'église de Saint-Similien sur des tombes élevées postérieurement à cet arrêt. Voici entre autres deux inscriptions qui datent de 1720 :

CI GIST
VÉNÉRABLE ET DISCRÈTE
PERSONNE MESSIRE NICOLAS SEHEULT,
PRÊTRE DU DIOCÈSE D'AVRANCHES,
DÉCÉDÉ A L'AGE DE 35 ANS, LE 30 MAY
1720.
PRIEZ DIEU POUR SON AME.

CI GIST
M. N. CARPENTRAY,
NATIF DE LA VILLE DE BORDEAUX,
CADET DU RÉGIMENT DE CONTI,
INFANTERIE, DÉCÉDÉ LE 6 AOUT 1720.

La première inscription rappelle un nom honorablement connu à Nantes; la seconde peut faire supposer que le régiment de Conti était logé dans le quartier du Marchix.

Nous avons dit qu'en 1713, le curé Corneille Okif avait quitté Nantes pour aller occuper le siège épiscopal de Limerick. En 1721, il revint en France et célébra pontificalement la messe dans son église de Saint-Similien. Il fit aussi l'ordination des Quatre-Temps de la Pentecôte.

Il avait résigné sa cure en faveur de son compatriote, messire Pierre Burck, docteur en théologie et supérieur de la communauté des prêtres irlandais ou hibernois, comme on le disait alors. Ce dernier mourut le 14 octobre 1724. Il eut pour successeur messire Mathurin Gauthier, curé de Saint-Même.

1723 Gérard Mellier était alors maire de Nantes, et l'on sait avec quelle intelligence et quelle activité il travaillait à l'amélioration et à l'embellissement de la ville de Nantes. Le pont Sauvetout entre autres, malgré les réparations faites en 1601, était resté depuis la guerre de la Ligue dans le plus mauvais état. En 1723, Mellier provoqua de l'intendant de Bretagne une ordonnance qui en prescrivait la reconstruction sur les plans de l'architecte Goubert et avec les deniers communs de la ville.

Ces travaux s'exécutèrent, et l'inscription suivante fut gravée sur une table de marbre noir :

L'AN MDCCXXIII,
RÉGNANT LOUIS XV, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE,
ÉTANT MAIRE, GÉRARD MELLIER, CONSEILLER DU ROY, TRÉSORIER
DE FRANCE, GÉNÉRAL DES FINANCES
EN BRETAGNE, CHEVALIER DES ORDRES ROYAUX MILITAIRES ET
HOSPITALIERS DE N. D^e DU MONT CARMEL
ET DE SAINT-LAZARE, DE JÉRUSALEM, MAIRE ET COLONEL DE LA
MILICE BOURGEOISE, PRÉSIDENT
DU BUREAU DE SANTÉ DE LA VILLE DE NANTES ;
N. H. JOACHIM D'ARQUISTADE LE JEUNE ; N. H. LOUIS JOUANNAUX
LE FILS, NÉGOCIANT ; N. H. JOSEPH FRANÇOIS BELOTEAU, ANCIEN
CONSUL DES MARCHANDS, CAPITAINE DE L'UNE DES COMPAGNIES
DE LA MILICE BOURGEOISE ; N. H. BOUTIN, M^d DE DRAPS
DE SOYE, ÉCHEVINS ;
N. H. M^e NICOLAS BOUHIER, SIEUR DE LA BUJOLLIÈRE, AVOCAT

EN LA COUR, DOCTEUR AGRÉGÉ DE L'UNIVERSITÉ DE NANTES,
PROCUREUR SINDIC ;

CE PONT A ÉTÉ CONSTRUIT DES DENIERS DE LA VILLE PAR
JOSEPH ARNOUD, ARCHITECTE, POUR LA SOMME DE 11,892^{fr}.

On rétablit en même temps la rue conduisant du Marchix au pont Sauvetout; ce travail coûta 1,040^{fr}.

Une autre construction fort utile fut aussi faite près de là. La communication entre le Marchix et Saint-Léonard était très incommode et ne se faisait que par un escalier fort roide. Un arrêt du 19 avril permit d'améliorer ce passage. On rasa une portion du mur de ville qui servit ainsi de chaussée jusqu'à la rivière, et un pont en bois, aboutissant à la rue des Petits-Murs, fût jeté sur l'Erdré pour faciliter la circulation entre les deux parties de la ville.

Les abords du couvent de Sainte-Elisabeth furent pavés.

C'est aussi vers cette époque que l'on commença à démolir les murailles élevées pour former la ville neuve, et notamment celle allant de la motte Saint-Nicolas à la place Viarmes.

Une rue nouvelle, la rue Talensac, partant de l'autre extrémité de la place, la mit en communication avec le Port-Communeau. Partout les démolitions servirent à combler les fossés.

Enfin la route ou plutôt le chemin de Rennes, aux approches de Nantes, était à peu près impraticable. Sur la demande du maire Mellier, l'ingénieur Goubert en dresse un plan d'alignement et de nivellement jusqu'au Port-Communeau. Par décision du 27 août 1731, ces plans furent approuvés par le bureau de ville, qui en ordonna l'exécution.

Ainsi Saint-Similien avait une large part dans les améliorations conçues et exécutées par Mellier.

Nous avons dit précédemment que, par une mesure générale, l'administration de nos hospices avait été retirée au clergé. Depuis lors, chaque paroisse nommait un administrateur. En 1725, cette fonction fut confiée, pour Saint-Similien, à Guillaume Hyver.

1726 Longtemps les protestants avaient enterré leurs morts sur la motte Saint-André. La construction de nos cours fit supprimer ce cimetière, et les protestants en demandèrent un autre particulier. Des lettres-patentes du roi du 24 mars 1726 firent droit à leur réclamation; et un terrain leur fut concédé près de la place Bretagne. Ce nouveau cimetière fut désigné sous le nom de Thabor ou mont Thabor. Des documents nous apprennent qu'il était situé près le jardin des apothicaires, ce qui ferait supposer qu'il s'étendait sur le terrain Mazier.

Voici du reste la désignation de ce terrain faite le 10 avril par le bureau de ville :

« Une butte de terre vaine et vague qui paraît avoir
» autrefois été destinée à faire une demi-lune dans les for-
» tifications extérieures de la ville ci-devant projetée,
» laquelle butte est située derrière les murs de l'enclos du
» couvent de Sainte-Elisabeth au Marchix. »

Une inscription sur table de marbre noir appliquée sur ce cimetière, portait :

CE CIMETIÈRE DESTINÉ AUX
PERSONNES DE LA RELIGION PROTESTANTE
A ÉTÉ ASSIGNÉ PAR LA COMMUNAUTÉ
DE LA VILLE DE NANTES, D'APRÈS LA
PERMISSION DU ROY, RÉSULTANTE
DE SES LETTRES PATENTES DU 24 MARS
1726.

Malgré l'augmentation toujours croissante de la population, beaucoup de terrains restaient encore vagues dans la paroisse de Saint-Similien. En 1726, le roi afféagea ces terrains, et un certain nombre de maisons se bâtirent.

De son côté, Mellier, qui ne cessait de s'occuper de tout ce qui pouvait avoir un résultat utile, songea en 1728 à réaliser un projet qui déjà s'était produit en 1670, et qui consistait dans le dessèchement des marais de Barbin, de manière à rendre l'Erdre navigable depuis Nort jusqu'au Port-Communeau. Un traité fut même passé à cet effet, mais diverses circonstances en firent suspendre l'exécution qui n'eut lieu que beaucoup plus tard.

Nous venons de voir que vers 1721 on avait commencé à raser les murailles, élevées au temps de la Ligue, pour enclore la ville neuve. Ces travaux continuèrent, et en 1730 on démolit aussi la porte Neuve, que le duc de Mercœur avait également fait construire.

En 1731 le seigneur de la Sauzinière perdit l'un de ses enfants qui fut encore inhumé dans l'église de Saint-Similien. La pierre calcaire qui recouvrait la tombe portait cette inscription :

ICI REPOSE

HAUT ET PUISSANT SEIGNEUR

M^{re} LOUIS-MARIE DE SESMAISONS,

DÉCÉDÉ LE 4 MAY 1731, A L'ÂGE DE 17 ANS.

1733 L'évêque de Nantes, Louis-Christophe Turpin de Cressé de Sanzay, fonde à Nantes, en 1733, la maison des frères de la doctrine chrétienne, instituée par J.-B. de la Salle, chanoine de la cathédrale de Reims. Les bons frères s'établirent rue Mercœur, au lieu où se trouve aujourd'hui l'infirmerie des prisons. Bientôt la forme de leurs vêtements leur fit donner le nom de frères à quatre bras. On sait

combien cette bienfaisante institution a rendu et rend encore de services à notre population.

1741 Sous la date de 1741, Fournier nous a conservé une inscription tumulaire, recueillie dans le cimetière des protestants, et qui rappelait un accident arrivé dans la rue de la Casserie :

IN HOC TUMULO .
RECUNDITÆ SUNT AMBÆ SORORES
MARIA ET LUDOVICA MAINGON
NANN.
OBSTRUIT SUB RUIÑAS PONTIS VIA
DE LA CASSERIE, DIE 1 MARTIS 1741
UNA A LIH, ALTERA XLII.

Les registres de Saint-Nicolas nous apprennent que le 14 janvier 1744, un comédien, qui avait refusé les secours de la religion, fut privé des honneurs de la sépulture. Son corps fut déposé dans les fossés Mercœur, entre le cimetière des protestants et les murs du corps-de-garde de Sainte-Elisabeth. Quelques jours plus tard, il fut inhumé dans le cimetière des réformés ainsi que deux femmes brûlées en faisant de la poudre.

En 1746, le 30 mars, une délibération du bureau de ville décida qu'il serait fait un devis et état estimatif du déblai de la motte Saint-Nicolas, pour les terres en provenant être portées à la place Brancas ou à l'entrée du fossé Mercœur. Ces travaux eurent pour résultat le nivellement de la place Bretagne.

Comme nous avons eu l'occasion de le dire, une croix existait très anciennement sur cette motte Saint-Nicolas, et était regardée comme le point extrême des deux paroisses. Cette croix avait été plantée par celle de Saint-Nicolas, mais avec le temps elle avait disparu. Celle de Saint-Similien la fit

rétablir, mais à cette occasion la fabrique de Saint-Nicolas intervint juridiquement pour s'opposer à ce qu'elle appelait un empiétement à ses droits de la part de Saint-Similien.

1747 Cette discussion donna lieu entre les deux curés à un conflit qui se termina en 1747, le 22 mars, par un traité qui établissait les limites de chaque paroisse. Il fut arrêté que la vaste maison du Sauvage, dite alors la Raffinerie, et la maison au-dessus, feraient partie de Saint-Similien ; cette dernière paroisse ne devant pas s'étendre sur la place.

Mais cette transaction passée seulement entre les deux curés n'avait point de caractère officiel, et en 1752, le bureau de ville crut devoir intervenir lui-même et faire acte d'autorité pour délimiter définitivement les deux paroisses.

Le 25 janvier, vers les-sept heures du matin, M. Pierre Greslan, conseiller, magistrat, sous-maire, et le procureur du roi syndic, se rendirent sur la place Bretagne, pour procéder à la translation de la croix, placée au milieu du cours d'arbres et de la place, et pour l'établir à l'alignement déterminé. Cette translation devait se faire en vertu d'un arrêt de la Cour du Parlement, notifié aux deux curés de Saint-Nicolas et de Saint-Similien, pour qu'ils eussent à s'y trouver présents, si bon leur semblait, et à la requête de M. Retaud-Dufresne, procureur du roi, syndic.

Lorsque l'échevin, M. Greslan, assisté de M. Pierre Buard, greffier de l'Hôtel-de-Ville, arriva sur la place Bretagne, il y trouva le sieur N^{os} Portail, architecte de la ville, avec le nombre d'ouvriers nécessaire. Le procureur syndic fit alors appel des deux recteurs. M. René Brelet de la Rivellerie, curé de Saint-Nicolas, comparut et signa au procès-verbal le dire suivant :

« Qu'il n'a aucun moyen opposant à ce que la croix
» dont est question soit déplacée de son endroit et trans-

» férée dans le même alignement, tel que celui marqué
» au plan, et ne comparaître que pour la conservation de
» ses droits, relativement à l'accomodement passé entre le
» général de sa paroisse et lui d'une part, et celui de
» Saint-Similien et le recteur de ladite paroisse d'autre
» part, en date du 22 mars 1747, homologué par le
» seigneur évêque de Nantes, le lendemain, d'autant que
» la dite croix se trouvera placée entre les deux maisons
» qui font les limites de l'une et de l'autre paroisse, dans
» l'état présent des choses. »

Quant au curé de Saint-Similien, il s'abstint de comparaître. L'échevin donna défaut contre lui, puis il ordonna au sieur Portail de faire démolir en sa présence le pied de la croix, afin de procéder à son transfèrement. Ce travail commença aussitôt et fut achevé le 29 du même mois.

Jusque-là la place Bretagne n'était point pavée. On procéda à son pavage en 1747.

Cette même année fut signalée par l'arrivée à Nantes, le 7 février, du duc et de la duchesse de Penthièvre, accompagnés d'une suite nombreuse. De grands apprêts furent faits pour leur réception, et vingt pièces de canon furent entre autres mises en batterie sur la place Bretagne.

Nous avons déjà eu l'occasion de signaler plusieurs placements de fonds faits par la fabrique de Saint-Similien, en constitut de rentes. Par acte du 14 mars 1747, elle plaça encore une somme de 3,400# à la communauté des maîtres tanneurs. Cette somme, comme les précédentes, provenait de divers legs et fondations.

Deux jours auparavant, le général de la paroisse avait également arrenté à perpétuité, aux époux Février, un terrain joignant l'église, moyennant une rente annuelle de 62#.

Un projet avait été arrêté le 16 septembre 1745, de faire passer l'Erdre par les fossés de Saint-Nicolas, en creusant un canal de 48 pieds de largeur et au moyen de deux écluses et d'une jetée sur les marais.

Ce projet reçut un commencement d'exécution, mais après une certaine dépense, on rencontra de telles difficultés, que les travaux furent abandonnés.

Le pré du Calvaire, devenu la tenue du Pavillon, s'étendait, avoûs-nous dit, jusq' à nos boulevards actuels.

1750 En 1750, le 24 mars, une délibération du bureau de ville décida l'acquisition du terrain nécessaire pour y ouvrir plusieurs rues, les rues Pétrarque, Deshoulières, Merceau, etc.

La ville fit également tracer une rue traversant le quartier du haut Marchix, uniquement occupé alors par des tisserands et des fileurs de laine. Toutes les issues qui desservaient ce quartier, n'étaient en effet qu'une suite de ruelles. Par délibération du 11 mars 1752, le bureau de ville décida en outre l'acquisition de plusieurs maisons et jardins; il arrêta que les fossés seraient comblés, le terrain nivelé, afin de former une vaste place qui prendrait le nom de l'intendant de la province M. Pontcarré de Viarmes.

Cette place fut en même temps destinée à la tenue des foires aux gros bestiaux qui avaient eu lieu jusque là sur place Bretagne. Les travaux de nivellement commencèrent aussitôt et furent terminés dans le courant d'octobre, sous la direction de M. Douillard et la surveillance de M. Portail.

Mais l'on ne tarda pas à se convaincre que l'étendue de la place ne suffirait point au service des foires. Le 17 mars 1753, le bureau arrêta qu'il ferait de nouveau l'acquisition de onze maisons qui obstruaient la place et ses

débouchés, aux environs de la Porte-Neuve. Ces acquisitions furent faites et coûtèrent à la ville environ 20,000#.

Aujourd'hui encore la place Viarmes est le siège de nos foires, et son insuffisance autant que ses mauvaises dispositions, appellent des améliorations que l'on ne devrait plus ajourner. Bien mieux encore vaudrait acquérir dans un autre quartier un terrain plus spacieux et plus convenable.

La rue Mercœur ne s'étendait alors que jusqu'à la maison des frères des écoles chrétiennes. Le 3 février 1753, un arrangement eut lieu, entre le bureau de ville, l'évêque de Nantes, le curé de Saint-Nicolas et les protestants, à l'effet de prolonger cette rue et la mettre en communication avec la rue de la Bastille qui longeait la tenue du Pavillon. Le cimetière des protestants se trouva diminué de huit toises, qui furent reprises sur le terrain de l'évêque.

1754 L'année 1754 nous fournit trois faits que nous mentionnons :

Le 17 août, la ville ordonna la démolition d'un petit oratoire, élevé sur une butte de terre, au centre de la place Viarmes, afin d'en opérer l'entier aplanissement.

Le 12 décembre, arrêt de rappel de celui du 16 août 1719, portant défense d'inhumer dans les églises et chapelles. Une exception cependant est encore faite pour ceux qui y ont des enfeux.

Enfin une levée de deniers est faite dans toute la paroisse pour compléter la somme nécessaire à la refonte des cloches.

Peu à peu le quartier de Saint-Similien s'améliore et se transforme. En 1755, la rue Talensac est livrée à la circulation ; on travaille à l'ouverture de la rue de Coutances ; une autre rue est tracée de la porte Brancas à celle de

Saint-Nicolas. Enfin, on termine l'aplanissement de la place Viarmes, et quelques nouvelles acquisitions sont encore faites pour l'agrandir.

Nous donnerons encore sous cette date une inscription tumulaire recueillie dans le cimetière des protestants.

JOSEPH ROKUSE
CAPITAINE DE NAVIRE
NATIF DE ZERUSÉE EN ZELANDE
TERMINA SA CARRIÈRE, AU REGRET
DE SES AMIS, LE 11 FÉVRIER 1755,
A L'AGE DE 36 ANS.

En 1757 la supérieure du couvent de Sainte-Elisabeth était une dame de Bruc de Montplaisir.

Louis Charet était capitaine, Rochet, lieutenant, et Marcorelles, sergent de la compagnie de la milice bourgeoise du Marchix.

1758 Messire Mathurin Gautier, qui administrait l'église de Saint-Similien depuis 1724, mourut le 25 novembre 1758.

Il fut remplacé par messire Jean Thomas de la Plèssè, recteur de Chantenay et membre de la chambre ecclésiastique du diocèse. Mais après avoir pris possession de ses nouvelles fonctions, le 12 décembre 1758, il les abdiqua le 6 mars 1759 pour retourner occuper sa cure de Chantenay. Il eut alors pour successeur le curé de Nort, messire René Lebreton de Gaubert, ancien recteur de l'université de Nantes et examinateur du concours du diocèse. C'est à ce curé qu'est due la notice sur Saint-Similien, dont nous avons parlé.

Ce livre, devenu assez rare, fut imprimé chez Vatard fils aîné, en 1773, et a pour titre :

Manuel ou livre contenant différentes prières, instruc-

tions; la vie et les litanies de Saint-Similien; avec des notes historiques sur l'église de ce saint et la station solennelle de la chapelle de Notre-Dame-de-Miséricorde.

Depuis longtemps diverses foires s'étaient tenues sur la motte Saint-André; mais le terrain avait été aplani, planté d'arbres et était devenu la promenade ou le cours Saint-André. Les habitants de Saint-Similien présentèrent donc requête au roi les 25 mars, 11 octobre et 30 novembre 1760, à l'effet d'obtenir que ces foires fussent transférées sur la place Viarmes. Cette demande fut accueillie en 1761.

Deux bénéfices, ceux du Puy et de Menerais sont réunis en 1760 à l'église Saint-Similien, et le revenu des fondations, oblations et du casuel est partagé en sept parties, dont deux sont attribuées au recteur et les cinq autres à pareil nombre de prêtres de chœur. En 1763 la chapellenie de Menerais fut pareillement réunie à Saint-Similien, à la charge par le curé et les prêtres habitués d'acquitter ladite fondation.

Dans le cours de cette année 1763, l'évêque de Nantes, en vertu sans doute d'une disposition canonique, accorda une réduction sur les diverses fondations, les rentes constituées pour leur entretien ayant été pareillement réduites. La paroisse avait sans doute à profiter de la plupart de ces fondations; quelques-unes lui imposaient cependant des charges qui s'élevaient à environ 600#.

A cette époque, on comptait dans la paroisse de Saint-Similien quatre chapelles publiques, savoir : Notre-Dame-de-Miséricorde; Saint-Symphorien, dans le cimetière; Saint-Lazare ou Saint-Ladre, sur les Hauts-Pavés, et celle de Saint-Yves, rue de la Boucherie.

Le nombre des chapelles privées s'élevait à dix : celles du Verbe incarné; de Sainte-Marie; de la Providence; de

la Sauzinière; de Loquidi, au grand archidiacre de Nantes; du Breil; de la Houssinière; de l'Hermitage, route de Rennes, et de la Barberie.

Suivant un très ancien usage, le 17 juin, jour de la célébration de la fête patronale de Saint-Similien, l'église cathédrale devait au recteur « sa croix avec le bâton, son » bénitier avec le goupillon, l'encensoir, l'encens et la » navette, ses chandeliers d'acolytes, le tout d'or ou d'argent, tel que le chapitre en usait pour ses grandes fêtes, » avec sept chapes blanches. »

Les marguilliers de Saint-Similien se présentaient au chapitre quelques jours avant la fête pour réclamer ces meubles et ornements sacrés, et le chapitre ne pouvait les refuser pour quelque cause que ce fût.

1764 Nous trouvons en 1764 la preuve que la fabrique de Saint-Similien tenait essentiellement à ce que ce droit fût maintenu et respecté.

Le 13 juin, le sieur Couillaud, marguillier en charge, s'était rendu près du chapitre pour faire la demande annuelle, et Messieurs du chapitre avaient répondu être prêts à fournir les sept chapes, mais avoir besoin du surplus pour le service de leur église.

Le sieur Couillaud en référa au conseil de fabrique, lequel, pour la conservation de ses droits, arrêta que sommation juridique serait faite au chapitre.

Le budget de la fabrique de Saint-Similien, arrêté pour cette année 1764, donnait :

Recettes	1.505#	18 ^s	3 ^d
Dépenses.	1.188	9	6
	<hr/>		
Et présentait ainsi un boni de. . .	317#	9 ^s	3 ^d
	<hr/>		

Nous avons vu qu'en 1726, à la sollicitation du maire

Mellier, le plan du prolongement de la route de Rennes jusqu'au Port-Communeau avait été dressé par l'architecte Goubert. Malgré ses avantages qui ne pouvaient être mis en doute, ce projet était resté depuis lors sans exécution.

En 1764, Ceineray arrête définitivement le tracé de cette route depuis le Gué-Moreau, et l'on se dispose à commencer les travaux. Mais comme il arrive souvent pour les meilleures choses, une vive opposition se prononça contre cette opération, notamment de la part des propriétaires qui devaient céder leurs terrains pour l'ouverture de cette nouvelle voie. On parvint enfin à triompher de toutes ces réclamations, et notre habile architecte put réaliser un projet qui présentait autant d'urgence que d'utilité. La ville fit l'acquisition de tous les terrains nécessaires, sur l'estimation faite par trois experts, à la tête desquels était Ceineray, et les travaux purent être commencés en 1765.

En exécutant ces travaux, on découvrit la source qui alimente encore la petite fontaine de la route de Rennes. Le 31 janvier 1765, le bureau de ville prit à cette occasion la délibération suivante :

« Et comme à l'entrée de la route de Rennes et sur la
» partie appartenant à la demoiselle Curateau il a été décou-
» vert une source dont les eaux sont excellentes et coulent
» toujours, le sieur Ceineray aura attention de la con-
» server et de la conduire dans le mur qui sera fait dans
» cette partie ; il y fera un petit regard et une cuvette
» pour la recevoir. Il est d'autant plus nécessaire de la
» conserver pour le public, que les eaux de l'Erdre ne sont
» pas bonnes à boire. Cette dépense, plus agréable et plus
» utile, sera moindre que de faire un aqueduc sur le chemin
» pour conduire l'eau de cette source à la rivière. »

A cette époque encore et depuis longtemps, les fabriques des paroisses avaient une importance réelle et étaient même

l'un des principaux rouages de l'administration civile. C'était presque toujours à elles que s'adressait l'autorité publique pour l'exécution de ses ordres et règlements, et elles se trouvaient ainsi l'intermédiaire entre le pouvoir et les administrés.

Aussi les registres des fabriques sont-ils réellement les archives de la paroisse. L'on y trouve ordinairement le récit des événements qui s'y sont produits et de plus la trace des ordonnances et des mesures prises dans un intérêt public.

Sur ceux de Saint-Similien de 1764, nous trouvons entre autres qu'au mois de février, le général de la paroisse, pour se conformer aux ordonnances des Etats de Bretagne, nomma les commissaires qui devaient prendre part à la répartition du rôle de capitation. Les notables choisis furent les sieurs Ch. Pineau, François Hillier, Charles Leroux et Jacques Fortuné.

Le 20 mai suivant, la même assemblée reçut du sieur Caillaud le rôle du vingtième, et nomma pour égailleurs les sieurs de la Pommeraie, Preiembert, Hillier et Ch. Leroux, et pour collecteur, le sieur Dussoul.

Enfin, à la date du 5 août, un règlement arrêté par le Parlement se trouve inscrit sur le registre des délibérations de la fabrique, et ce document nous paraît assez curieux pour mériter d'être reproduit.

La Cour ordonne au général de la paroisse :

« Art. 1. — De nommer douze trésoriers qui auront
» rendu et soldé leurs comptes, pour composer *le corps*
» *politique* du dit général, dont les six plus anciens sortiront de charge chaque année et seront remplacés par
» six autres qu'il nommera. Dans cette nomination ne pourront être admis que deux membres du même état ou
» métier, et notamment de celui de tanneur. Lesquels

» douze délibérants seront tenus d'assister régulièrement
» aux assemblées, à peine de dix livres d'amende au profit
» de la fabrique, et payables sur le simple réquisitoire du
» juge du lieu.

» Art. 2. — Enjoint et fait commandement aux trésoriers
» en charge, lorsqu'il sera convenu de convoquer le général,
» de le faire huit jours avant l'assemblée, par un billet qui
» sera publié au prône de la grande messe, et qui con-
» tiendra le sujet sur lequel il sera question de déli-
» bérer.

» Art. 3. — Ordonne que dans l'assemblée capitulaire,
» les marguilliers en charge feront l'exposé de la matière
» à délibérer; que dans cette assemblée, le plus ancien
» présidera, et que les autres, par rang d'ancienneté, se
» placeront sans bruit et sans tumulte; que le recteur
» occupera la première place, signera le premier la déli-
» bération, et donnera sa voix immédiatement avant celui
» qui présidera, lequel opinera le dernier et recueillera les
» voix sans interruption.

» Art. 4. — Qu'il n'y aura que les trésoriers en charge
» ou un scribe, nommé par les douze délibérants, à écrire
» les délibérations du général, et fait défense à tous autres
» d'écrire sur le registre et d'en disposer, à peine de 50^{fr}
» d'amende.

» Art. 5. — Ordonne que, lorsqu'il sera question de
» faire la nomination de nouveaux trésoriers, elle sera
» faite par scrutin, sans bruit, tumulte ni cabale; que, con-
» formément à l'arrêt du 25 mars 1739, deux parents ne
» pourront être nommés ensemble, lorsqu'il y aura d'autres
» sujets; que les parents et alliés ne pourront donner
» leurs voix les uns pour les autres.

» Art. 6. — Que dans la nomination des dits nouveaux
» trésoriers, lorsqu'il se trouvera un bourgeois nommé avec

» un artisan, le bourgeois sera nommé le premier et l'artisan le second, et en cas de concurrence de bourgeois à bourgeois et d'artisan à artisan, celui qui sera le plus âgé sera le premier.

» Art. 7. — Que, lorsqu'il sera besoin de nommer des commissaires pour la répartition des taxes, quelles qu'elles soient, des parents, alliés et même de même métier ne pourront être nommés; et seront les dits commissaires pris de différents quartiers de la paroisse, lesquels rendront compte aux douze délibérants de leur mission.

» Art. 8. — Fait défense auxdits délibérants et à tous autres d'apporter du pain et du vin, et de boire et manger dans le lieu des délibérations, à peine de pareille amende de 50^{fr} et d'être privés à l'avenir de l'entrée aux dites délibérations..

» Art. 9. — Ordonne l'inscription au registre de ce règlement. •

En conformité de cette ordonnance, les douze membres furent nommés. Ce furent : MM. Charles Pineau, Testu de Beauregard, Hytier, Leseurre, Legrand, Pacquetteau, Charles Leroux, Larue, Maillin, Lachaux, Moricet et Fortuné.

La délibération du 16 septembre suivant mérite aussi une mention particulière.

Les marguilliers en charge exposèrent que les deux vitraux du chœur étaient indigents de réparations; que plusieurs personnes refusaient de fournir le pain broyé qui doit être distribué aux fidèles à la messe du dimanche, et que de plus le curé se plaignait de ce que l'on avait diminué depuis quelque temps la longueur de la pièce qui lui était remise.

« Sur ce, le Conseil arrête : que les marguilliers en charge avertiront MM. du chapitre de Saint-Pierre qu'ils

» aient à faire faire les réparations du vitrail ; que ceux qui
» refusaient de rendre le pain broyé seront assignés par
» les marguilliers pour y être contraints, conformément à
» l'arrêt du parlement du 25 mars 1739 ; enfin, qu'à l'avenir,
» il sera donné un plus gros morceau au recteur. »

Le chapitre de Saint-Pierre percevait des droits sur les trois foires transférées de la motte Saint-André qui appartenait à son fief, sur la place Viarmes. Une contestation s'éleva à ce sujet entre le bureau de ville et les chanoines. Une transaction y mit fin.

Les droits du chapitre lui furent réservés, et de plus la ville s'engagea à faire placer à ses frais et à demeure perpétuelle un poteau sur le domaine ou fief du chapitre, au plus près possible de la place Viarmes, avec une plaque portant cette inscription :

LES FOIRES DE SAINT-ANDRÉ, DE SAINT-MARC
ET DE SAINT-CLAIR APPARTIENNENT AU
CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE.

Comme cela existe encore aujourd'hui, le pavage était dès lors à la charge des particuliers pour la partie touchant leurs propriétés. Le 19 mai 1765, le bureau de ville enjoignit au général de la paroisse d'exécuter le pavage qui lui incombait. La fabrique mit ce pavage en adjudication, mais trouvant que le prix de 5^{fr} par toise était trop élevé, elle nomma des commissaires pour chercher à obtenir de meilleures conditions.

A cette époque, nous ne savons trop pourquoi, le curé Lebreton de Gaubert n'était pas en de bons termes avec le conseil de fabrique, et cette mésintelligence se révéla en plusieurs occasions. Nous en citerons deux exemples :

Les prêtres de chœur étaient à la nomination du conseil

de fabrique. Par suite de la mort de M. Julien Lesimple, qui remplissait ces fonctions, deux concurrents se présentèrent pour le remplacer, Guillaume Galipaud, prêtre, et Jean-Mathurin Viaud, diacre. Le premier n'obtint que six piques ou suffrages; le second en ayant obtenu neuf, fut immédiatement proclamé.

Mais le curé refusa de signer cette délibération et protesta même contre, prétendant n'avoir pas été régulièrement convoqué à la réunion.

1767 Plus tard, le 26 février 1767, deux prêtres de chœur furent encore admis, MM. Galipaud et Letourneau, ce qui en portait le nombre à six. Le curé refusa de recevoir le serment de M. Galipaud et de le reconnaître pour sixième prêtre de chœur. Mais suivant le droit réservé au conseil, cet ecclésiastique prêta serment aux mains du président de l'assemblée, M. Dupré, qui, de sa propre autorité, l'installa dans la neuvième stalle du chœur.

Dans l'autre exemple que nous avons à citer, le succès fut au contraire du côté du curé.

Parmi les bénéfices affectés à la paroisse Saint-Similien étaient celui de Sainte-Catherine et celui du catéchisme. Bien que ces bénéfices eussent déjà des titulaires, M. Lebreton de Gaubert en réclama la jouissance, et à l'appui de cette demande, il alléguait que de nouvelles ressources lui étaient nécessaires pour faire de plus abondantes aumônes, qu'il avait besoin d'un troisième vicaire pour desservir une paroisse qui contenait vingt mille habitants et qu'enfin l'évêque lui-même s'était montré favorable à la requête qu'il lui avait présentée à cet effet.

Le conseil de fabrique repoussa cette prétention qui fut débattue dans plusieurs réunions. Le 29 juin 1766, signification fut faite d'un jugement de l'officialité, qui donnait gain de cause au curé, contre le général de la paroisse et

condamnait celui-ci aux dépens. Mais aussitôt l'assemblée protesta; dit que pour s'opposer elle avait intérêt spirituel et temporel; qu'elle voulait consulter M. Degland, procureur à la Cour, ayant déjà en sa faveur une consultation des avocats les plus distingués de Nantes.

Cette force d'opposition dut toutefois céder. Le 19 juillet, le curé présenta l'arrêt qui unissait définitivement à sa rectorerie les deux bénéfices en question, et le général de la paroisse, ainsi que les marguilliers en charge, se virent obligés d'acquitter tous les frais. Ils pourvurent à cette dépense en aliénant les bancs de l'église, à raison de 3^{fr} et 3^{fr} 10^s le pied, sans préjudice de la rente de 10^s par pied, due annuellement.

On peut juger ainsi que les conseils de fabrique avaient alors une véritable autorité, autorité dont ils usaient avec une grande liberté et une pleine indépendance.

Voici encore un fait qui le constate :

A cette même époque, le conseil de fabrique avait réclamé du chapitre de Saint-Pierre des réparations jugées urgentes au grand autel et au chœur de l'église. Le chapitre refusa d'abord et fit ensuite des offres qui parurent insuffisantes. Un procès s'en suivit au parlement, et pour en prévenir l'issue, les chanoines furent amenés à accepter une transaction par laquelle ils s'engageaient à compter immédiatement une somme de 1,500^{fr} et à servir une rente annuelle de 45^{fr}.

Ces fonctions de membre du conseil de fabrique étaient du reste, à ce qu'il paraît, assez vivement recherchées. Celui qui les avait remplies dans une paroisse et y avait rendu son compte avait le droit d'être admis dans l'assemblée d'une autre paroisse, lorsqu'il changeait de domicile. En 1765, nous trouvons que cette faveur fut accordée à

Le 29 juillet 1767, un arrêt du conseil d'Etat a été rendu sur le rapport de M. de Maupeou, par lequel il est ordonné que le sieur Bouvron, ancien trésorier de la Cour, sera appelé pour délibérer en place du sieur Julien Leroux, auquel il est fait défense d'assister aux assemblées ; condamne Bouvron et Leroux aux dépens, sauf au procureur du roi à prendre contre ledit Leroux, telle somme de dommages et intérêts qu'il jugera à propos.

Le 29 juillet 1767, un arrêt du conseil d'Etat a été rendu sur le rapport de M. de Maupeou, par lequel il est ordonné que le sieur Bouvron, ancien trésorier de la Cour, sera appelé pour délibérer en place du sieur Julien Leroux, auquel il est fait défense d'assister aux assemblées ; condamne Bouvron et Leroux aux dépens, sauf au procureur du roi à prendre contre ledit Leroux, telle somme de dommages et intérêts qu'il jugera à propos.

Le 29 juillet 1767, un arrêt du conseil d'Etat a été rendu sur le rapport de M. de Maupeou, par lequel il est ordonné que le sieur Bouvron, ancien trésorier de la Cour, sera appelé pour délibérer en place du sieur Julien Leroux, auquel il est fait défense d'assister aux assemblées ; condamne Bouvron et Leroux aux dépens, sauf au procureur du roi à prendre contre ledit Leroux, telle somme de dommages et intérêts qu'il jugera à propos.

Ces assemblées du conseil de la Cour ont été tenues, pendant ces deux années, sous le rapport de M. de Maupeou, par lequel il est ordonné que le sieur Bouvron, ancien trésorier de la Cour, sera appelé pour délibérer en place du sieur Julien Leroux, auquel il est fait défense d'assister aux assemblées ; condamne Bouvron et Leroux aux dépens, sauf au procureur du roi à prendre contre ledit Leroux, telle somme de dommages et intérêts qu'il jugera à propos.

Le parlement fit droit à cette requête et le registre reproduit, à la date du 29 juillet, un arrêt qui « condamne le » sieur Bouvron, à 10^{fr} d'amende pour s'être absenté de » l'assemblée et ne s'être pas fait suppléer par un ancien » trésorier. Ordonne qu'un ancien trésorier, ayant rendu » son compte, sera appelé pour délibérer en place du sieur » Julien Leroux, auquel il est fait défense d'assister aux » assemblées ; condamne Bouvron et Leroux aux dépens, » sauf au procureur du roi à prendre contre ledit Leroux,

» pour le scandale qu'il a causé, telle conclusion qu'il
» verra bon être. »

L'assemblée admit les excuses du sieur Bouvron, et le releva de la condamnation portée contre lui. Mais M. Julien
1768 Leroux fut remplacé par le sieur Béranger. En 1768 cependant, l'affaire s'arrangea. Le 30 octobre, M. Leroux fit prier le général de la paroisse de vouloir bien user d'indulgence à son égard et de ne pas s'opposer à ce que l'arrêt du parlement qui l'excluait des assemblées capitulaires fût rapporté, offrant d'acquitter tous les frais faits et à faire.

Le général y consentit, et le 18 décembre, après quelques nouvelles explications, on convint que l'arrêt serait purement et simplement rapporté.

Voici encore, dans le cours de cette année 1768, deux actes d'autorité du conseil de fabrique.

Les prêtres de chœur ne se piquaient pas d'une grande exactitude à assister aux offices. Le conseil invita le curé à exiger d'eux plus d'assiduité. Mais ce premier avertissement n'ayant produit aucun effet, il fut arrêté, le 10 juillet, que le sacriste et les marguilliers eux-mêmes annoteraient sur un registre spécial toutes les absences des prêtres de chœur et que si le sacriste était inexact à faire ces annotations, il devrait payer pour les délinquants.

Dans cette même séance du 10 juillet, le conseil prit une mesure contre le curé lui-même.

M. Lebreton de Gaubert avait fait déplacer la balustrade qui séparait le chœur du sanctuaire et avait omis de s'y faire autoriser. Le conseil, instruit de ce changement, prend aussitôt une délibération qui « ordonne au curé de » remettre en place cette balustrade, et décide que, si à » l'avenir le curé se permet de faire de nouvelles dégra- » dations audit chœur sans le consentement du général,

» qui en est seul propriétaire, il sera poursuivi judiciai-
» rement. »

Comme nous l'avons vu par la réclamation faite au chapitre de Saint-Pierre, des réparations étaient à faire à l'intérieur de l'église. On songea alors à profiter de cette occasion pour élargir les deux ailes, et M. Després fut chargé de faire à cet effet un devis qui s'éleva à 12,000^{fr}. Mais, faute de ressources suffisantes, il fut arrêté que la nef seule serait restaurée. L'adjudication de ces travaux eut lieu le 17 août 1768, pour la somme de 7,234^{fr}; en faveur du sieur Pipau, qui s'engagea en outre à construire, sans augmentation de prix, une chambre pour la tenue des assemblées capitulaires dans l'angle à gauche du chapitreau.

Pour couvrir cette dépense, on songea d'abord à un emprunt, mais des difficultés se présentèrent et l'on convint d'avoir recours à une levée de deniers dans toute la paroisse. Furent nommés commissaires pour faire cette collecte, MM. Pacquetau père, Panselet, Farcinet, Pîneau père, le chevalier de la Perverie, Dussoul et Pierre Sacot.

Cette taxe, autorisée par l'intendant de la province, permit de faire les travaux projetés.

Les registres de 1767 et de 1768 nous fournissent encore sur la chapelle Saint-Yves quelques renseignements que nous croyons devoir reproduire.

Le 29 novembre 1767, le général exposa que cette chapelle, située aux confins de la paroisse, était devenue une charge pour la fabrique qui n'en retirait plus aucun revenu. L'on arrêta en conséquence qu'il serait présenté requête au parlement, afin d'obtenir l'autorisation de la démolir et de disposer du fond.

Le 17 avril 1768, l'évêque, de son côté, fut prié d'ac-

corder le décret d'interdiction perpétuelle de la chapelle Saint-Yves. L'évêque chargea l'abbé de Romaceul de procéder à une enquête qui eut lieu les 16 et 17 mai. Le corps des bouchers fit seule opposition ; mais dans la séance du 12 juin, le général n'en déclara pas moins persister dans sa demande et vouloir employer le produit de cette vente, au prolongement du collatéral de l'église paroissiale du côté de Saint-Sébastien. .

Enfin, le 10 juillet, intervint un traité suivant lequel la cession de la chapelle Saint-Yves était faite à la corporation des bouchers. Ces derniers s'engageaient à rembourser le montant du contrat que le général possédait sur eux, à payer annuellement une rente de 30^{fr}, à acquitter tous les frais et à entretenir constamment à l'avenir la chapelle en bon état.

Le 11 décembre suivant en effet, les bouchers remboursèrent à la fabrique une somme de 2,200^{fr}. La confrérie de Notre-Dame-des-Avents, prétendant avoir des droits sur cette somme, intenta une action ; mais le 25 juin 1769, une transaction mit fin à cette difficulté. Cette chapelle Saint-Yves resta ainsi, en quelque sorte, la propriété du corps des bouchers, jusqu'à la Révolution. A cette époque, elle fut fermée comme toutes les autres église. En 1800, elle fut complètement démolie.

Malgré la défense souvent renouvelée de faire des inhumations dans les chapelles, des demandes de cette nature étaient encore souvent faites par les familles. Le curé saisit de cette question le conseil de fabrique, qui autorisa six inhumations par an dans la chapelle Saint-Symphorien, faisant partie du cimetière, et cela moyennant 12^{fr} par chaque décédé, au profit de la fabrique.

Le budget de la fabrique Saint-Similien avait présenté les quatre dernières années les chiffres suivants .

	Recettes.	Dépenses.
1765	1.619# 19 ^s 6 ^d	1.348# 19 ^s 3 ^d
1766	1.570 2 6	1.570 19 9
1767	1.542 3 8	1.346 4 »
1768	1.480 18 8	1.429 » 5

Ainsi chaque année la fabrique faisait quelques économies.

Suivant délibération du bureau de ville du 29 juin 1767, un arrêt du conseil avait autorisé la ville à emprunter une somme de 120,000# pour des travaux à exécuter dans la banlieue de Rennes.

Le 5 mars 1768, cet emprunt fut réalisé ; il était remboursable par tirage en forme de loterie, en six paiements égaux de 20,000#.

La banlieue de Vannes ne présentait également qu'une agglomération de maisons sans régularité et presque sans issues. En 1769, la communauté de ville emprunta de nouveau une somme de 25,000#, qui fut employée en travaux de voirie pour ouvrir et assainir ce quartier habité par les classes les plus pauvres. L'acquisition des terrains nécessaires fut autorisée par délibération du 7 mai.

Le 22 octobre, les Etats de Bretagne demandèrent au général de Saint-Similien l'état exact des négociants, marchands en gros et en détail, de quelque nature que ce fût ; des entrepreneurs et intéressés de manufactures, de bâtiments et édifices ; des maîtres de forges et de leurs cautions-intéressés ; des fermes de biens de campagne et généralement de tous ceux dont la profession est de faire commerce, ou qui font valoir leur argent.

Une réponse à ces diverses questions eut fourni un document précieux, mais il paraît que le général n'en comprit

pas la portée. Il pensa que ces renseignements ne devaient concerner que les industries de la partie rurale et se borna à répondre qu'il n'y avait que deux grandes fermes dans la paroisse; celle des Décimes, appartenant au chapitre de Saint-Pierre et louée à Cottineau pour la somme de 1,700[#] environ, et celle de la Sauzinière, à M. de Sesmaisons, exploitée par Hytier et qui produisait 5,000[#], sur laquelle somme il était payé 216[#] 7^s pour droit de vingtième.

Quant aux manufactures, le général se bornait également à en indiquer deux, sans fournir aucun autre renseignement : « Celle de M^{de} feue Dubois, aujourd'hui à M. de la Bazillais, et une autre petite à M. Hervé, dans la maison de Mons. de Saint-Nicolas. »

Pour ce qui concernait la partie urbaine, le général n'en parlait pas, disant que si MM. des Etats le désiraient, ils pouvaient consulter le rôle de l'industrie qui se trouvait dans leurs bureaux.

Mentionnons encore, sous la date de 1769, l'arrivée à Nantes, le 22 août, du duc de Duras, qui venait de Rennes y rétablir le parlement. Il y eut à cette occasion des fêtes jusqu'alors inconnues à Nantes.

Les jeunes gens appartenant notamment au commerce formèrent un escadron de trente-sept hussards, sous les ordres de M. Giraud, et un autre escadron de soixante-quatorze dragons commandés par M. Drouin. L'uniforme des premiers était véritablement celui des hussards; celui des dragons était de drap vert, galonné d'or, housses semblables, chapeaux bordés d'or, vestes et culottes couleur chamois.

Ces escadrons se rendirent jusqu'au Pont-du-Cens, précédés de six musiciens habillés de rose. Le comte et la comtesse de Menou s'arrêtèrent au Petit-Hermitage, où ils reçurent les époux voyageurs et les invitèrent à monter

dans leur carrosse à six chevaux. Le cortège traversa tout le Marchix et fut salué en passant sur la place Bretagne par la décharge de treize canons, que le maire et les échevins y avaient fait placer. La milice bourgeoise était rangée en haie depuis cette place jusqu'à l'évêché, où le duc et la duchesse descendirent.

Les années 1770, 1771, 1772, ne nous présentent aucun fait saillant.

Seulement, en nous rendant compte de toutes les attributions confiées aux conseils de fabrique, nous y trouvons évidemment l'origine et le type de nos conseils municipaux actuels. Ce n'était point, en effet, comme on pourrait le croire, une institution n'ayant à s'occuper que des intérêts religieux et du culte; mais tout ce qui concernait la levée des impôts et de la milice, les travaux publics, la police même, était de leur ressort. Non pas sans doute que leur droit allât jusqu'à créer la première obligation légale, mais le plus souvent ils étaient préalablement consultés, et plus tard ils devenaient les exécuteurs de toutes les mesures prescrites soit par l'autorité religieuse, soit par l'autorité civile. Leur décision alors avait force de loi.

Dans la seule année 1770, par exemple, nous voyons qu'aux termes d'une ordonnance des Etats du 15 janvier, le conseil de Saint-Similien est chargé de rechercher et de fixer la valeur et le montant du revenu des maisons de la paroisse. Une autre ordonnance lui enjoint de se créer des ressources pour venir en aide aux classes nécessiteuses. Il est pareillement investi du droit de nommer des commissaires pour recueillir la somme de 1,699[#], montant de l'impôt du vingtième établi sur les propriétés de la partie rufale; le rôle de répartition de l'impôt de capitation est établi par lui; l'exécution de la loi sur la milice lui est confiée, et c'est par ses soins que le contingent de trois

hommes fixé pour Saint-Similien est fourni à l'Etat ; M. Hytier, l'un de ses membres, dirige et surveille l'emploi des corvées pour l'entretien des grands chemins. Ces fonctions de membre du conseil de fabrique avaient donc une importance réelle, et ce n'était pas sans raison que l'on tenait à honneur d'en faire partie.

Nous pouvons citer encore M. Goullin de la Brosse, avocat du roi au présidial, qui, étant venu habiter Saint-Similien, demanda aussitôt à entrer dans ce corps délibérant, faveur qui lui fut accordée.

Le conseil était alors composé de MM. Liseur, Gruget, Couillaud, A. Laizan, Branger, Pipou, Testu de Beauregard, Martin, Abevin, Fortuné, Brethommé et Premeteau.

1772. En 1772, au mois de janvier, la communauté de ville songeait à établir un cimetière public, et tous les généraux des paroisses furent convoqués à l'Hôtel-de-Ville pour en délibérer. Celui de Saint-Similien observa que le cimetière de la paroisse était suffisant et qu'il n'était pas dans l'intention de contribuer à la dépense que nécessiterait la création du nouveau cimetière. Cette question reçut cependant plus tard une solution, par l'établissement du cimetière de Miséricorde.

1774. Les réparations et l'entretien du presbytère se faisaient sur le produit de la location des bancs et des chaises. En 1774 le conseil ayant à pourvoir à des dépenses de cette nature, établit comme suit le montant des recettes perçues dans les onze dernières années :

1762.	193 ^{fr} 18 ^s » ^d
1763.	175 15 3
1764.	160 » »
1765.	165 » »
1766.	398 » »

1767.	261 [#]	13 ^s	6 ^d
1768.	187	9	3
1769.	241	19	»
1770.	246	4	6
1771.	244	9	6
1772.	390	»	»

Ce n'était qu'une moyenne d'environ 240[#], ce qui paraîtra aujourd'hui un chiffre bien modeste. Mais aussi nous voyons que, dans la même année, le bail des chaises fut donné pour cinq ans à la veuve Chevalier au prix de 100[#], à la condition qu'elle ne pourrait prendre plus de 6^d par chaise et à chaque office, qu'elle n'aurait que le nombre de cent chaises et qu'elle serait tenue de ne les pas placer dans le lieu destiné à recevoir les bancs.

La rue Moquechien n'était alors qu'une voie étroite ouverte sur une tenue portant le nom de tenue de la Tombe. En 1773, le 11 décembre, on en décida l'élargissement, et un traité fut passé à cet effet avec le propriétaire, écuyer Jean Merot, pour le prix du terrain qu'il céda.

Depuis plusieurs années, les travaux d'ouverture de la route de Rennes, du Gué-Moreau au Port-Communeau, étaient en cours d'exécution, d'après les plans de Geineray et sous la direction de M. Caçault, architecte. En 1774 la route fut livrée à la circulation. La même année l'on construisit aussi la chaussée de Barbin.

A cette époque, les RR. PP. Cordeliers élevaient des constructions. La fabrique Saint-Similien put encore leur avancer à constitut, au denier vingt, une somme de 5,000[#].

Louis XV était mort le 11 mai, et à cette occasion une cérémonie funèbre dut avoir lieu dans toutes les paroisses, bien entendu aux frais des fabriques. Si l'on en croit la

chronique, les bons marguilliers de Saint-Similien ne se montrèrent pas, en cette occasion, très prodigues de luxe funéraire.

1775 La chapellenie de Sainte-Catherine et de Sainte-Barbe fut transférée en 1775 à l'église conventuelle du Calvaire, qui eut à en remplir les obligations. Un terrain connu sous le nom *du Désert*, appartenant à cette chapellenie, avait en effet été cédé le 13 mai 1662 au couvent du Calvaire.

Le comte d'Artois, depuis Charles X, visite Nantes en 1777 et fait son entrée par la route de Vannes. Ce fut un événement, surtout pour ce paisible quartier, qui vivait en quelque sorte en dehors de tout mouvement urbain. Une garde d'honneur avait été formée ; elle se porta au-devant du comte jusqu'au lieu dit des Trois-Moulins.

On lit dans un mémoire de l'époque :

« A droite et à gauche sur la route, se trouvait un petit
» camp formé de cinquante tentes et très abondamment
» pourvu de rafraichissements de toutes espèces.

» La garde formait deux corps : l'un de cent et quelques
» hommes, tous habillés de vert, avec galons d'or, pare-
» ments et collets cramoisis, panache blanc au chapeau ;
» l'autre compagnie se composait de cinquante cavaliers,
» en uniforme de cuirassiers. Le premier corps avait pour
» chef M. Drouin, négociant, le second, M. Giraud, pro-
» priétaire, qui se trouvait en sous-ordre.

» Ces deux compagnies attendirent le prince en leur
» camp. Une batterie annonça son arrivée. Après les com-
» pliments d'usage, adressés par M. Drouin, et auxquels le
» comte d'Artois répondit avec galanterie, le cortège se mit
» en marche avec tout l'ordre possible, malgré la multitude
» de curieux et d'équipages qui couvraient la route, et
» accompagna le prince jusqu'au Château. »

1784 La fonderie Gaudin, établie à Bel-Air, met en vente, en

1784, les premières cheminées économiques en fonte qui aient paru à Nantes.

Nous avons parlé de la proposition faite en 1772 par la communauté de ville d'acquérir et d'établir un nouveau cimetière public. Vers 1784 la ville fixa son attention sur un terrain connu sous le nom de tenue de Miséricorde, et sur lequel se trouvait la vieille chapelle. Ce cimetière, qui devait prendre le nom de cimetière de Miséricorde, était destiné à servir aux paroisses de Saint-Nicolas, Saint-Similien et Notre-Dame.

Suivant délibération du 22 avril 1788, le petit cimetière de Saint-Similien fut supprimé pour l'établissement d'une place devant l'église. Le grand cimetière ne fut interdit qu'en 1793, comme nous allons le dire tout à l'heure.

1785 En 1785 un droit de 15^s par bœuf et de 3^s par vache fut établi sur les animaux amenés en foire sur la place Viarmes. Déjà un droit de 2^s par cheval existait au profit de la ville, et en 1769 l'adjudication en avait été faite au sieur Lhommeau, pour le prix de 283[#] 10^s. La perception de ce droit donna lieu plus tard à des troubles assez sérieux, dont nous aurons à dire quelques mots.

Nous touchons en effet à l'époque révolutionnaire, et déjà les esprits sont en proie à une vive agitation. Notre but, ainsi que nous l'avons dit, n'est évidemment point d'entrer dans les détails des changements qui vont se produire. Cependant, dans cette conflagration générale de notre pays, quelques faits importants auront pour théâtre la paroisse de Saint-Similien, et nous devons nécessairement les mentionner.

A la suite de la fête patriotique du 4 octobre 1788, la paroisse de Saint-Similien verse à titre de don une somme de 400[#].

Le curé de Saint-Similien préside l'assemblée diocésaine des 2 et 3 avril 1789, en sa qualité de recteur de la plus ancienne paroisse de la ville. Il est nommé l'un des quarante électeurs de l'ordre de l'église qui doivent procéder à la nomination des députés du clergé aux états généraux.

La paroisse Saint-Similien figure cette année parmi celles qui firent des dons patriotiques pour 24 marcs d'argent.

Le 25 mai, un commencement de troubles eut lieu sur la place Viarmes, à l'occasion des droits d'octroi mis sur les bestiaux ; mais tout se calma bientôt, sans que l'on fût contraint de recourir à la force armée. L'année suivante il en fut bien autrement.

Une manufacture d'acier et outils aratoires était établie à Bel-Air, sous la direction de M. Joseph Gaudin fils.

Une ordonnance, accompagnée de lettres-patentes, érigea cet établissement en manufacture royale.

Une délibération du bureau de ville, du 21 juillet 1789, décida qu'à cet effet le sieur Gaudin, ses enfants et quatre de ses principaux ouvriers, jouiraient des exemptions de la collecte, du guet et de la garde, et seraient, en outre, affranchis des logements de guerre.

Nous avons aussi à mentionner en 1789 la mort d'un homme de bien et jouissant de l'estime générale, de M. Jean-Ulric Pelloutier, parent de Simon Pelloutier, auquel la littérature doit l'histoire des Celtes et particulièrement celle des Gaulois et des Germains. M. Pelloutier fut inhumé dans le cimetière des protestants, et sur sa tombe une table de marbre blanc reçut l'inscription suivante :

A LA MÉMOIRE
ET AU SOUVENIR ÉTERNEL
DE JEAN-ULRIC PELLOUTIER,
NÉGOCIANT ET CONSUL GÉNÉRAL DE
S. M. LE ROY DE PRUSSE A
NANTES ET PORTS CIRCONVOISINS.
IL POSSÉDA AU PLUS HAUT DEGRÉ
TOUTES LES VERTUS QUI FONT L'HOMME
DE BIEN;
L'HUMANITÉ,
LA BIENFAISANCE,
L'AMITIÉ,

ÉTAIT CE QU'IL AVAIT DE PLUS CHER A SERVIR.

SA MORT FUT UN DEUIL GÉNÉRAL ;

IL MÉRITA DES REGRETS JUSTEMENT ACQUIS ;

TOUS LES ORDRES DE CITOYENS S'EMPRESSÈRENT DE LUI RENDRE
LES DEVOIRS FUNÈBRES ET DE DÉPOSER SUR SA TOMBE LES
LARMES DE LA RECONNAISSANCE ; IL VÉCUT TROP PEU POUR
L'INDIGENCE ET L'INFORTUNE, ET LE 8 SEPTEMBRE 1789 SERA
TOUJOURS UN JOUR D'AFFLICTION POUR SES PARENTS ET SES AMIS.

IL VÉCUT 60 ANS.

Un marché aux grains existait alors à la place Bretagne.

Sur la plainte qui fut portée que la vente se faisait à toute heure, et qu'il en résultait l'inconvénient que quelques boulangers se rendaient au marché avant leurs confrères et y achetaient des grains au-delà de leur consommation, tandis que d'autres ne pouvaient plus s'y approvisionner, le bureau de ville décida, le 13 septembre 1789, que le marché aux grains de la place Bretagne n'ouvrirait désormais qu'à dix heures, en présence d'un commissaire de police, et que les forains ne pourraient y entrer qu'à midi.

Ce fut dans le cours de cette année 1789 que fut ouvert le boulevard Delorme, sur l'ancien pré du Calvaire, devenu la tenue du Pavillon.

1790 La milice bourgeoise avait disparu et avait été remplacée par la garde nationale. A l'effet de resserrer les liens entre tous les citoyens ainsi armés, il fut décidé, en 1790, qu'une grande fête, qui prit le nom de fédération nationale, aurait lieu à Paris, pour célébrer l'anniversaire du 14 juillet 1789. Des députations de tous les points de la France y étaient appelées. Pour nommer ses délégués, notre garde nationale se partagea en onze divisions, et l'élection eut lieu le 27 juin 1790. Les citoyens nommés par la division de Sainte-Elisabeth furent MM. Cruau, Brière, Scheult et Lavelle, et pour celle de Saint-Similien, MM. Prevost, Jacquier, Vasseur et Lecomte.

Nous avons vu que, l'année précédente, les nouveaux droits d'entrée établis sur les animaux avaient donné lieu à quelques troubles sur la place Viarmes au moment de la foire nantaise. Cette année les troubles se renouvelèrent et prirent le caractère d'une véritable émeute. Déjà, en effet, les mauvaises passions agissaient, et, dans le but évident d'agiter les esprits, l'on avait répandu le bruit que malgré l'abolition des octrois, le droit d'entrée sur la place Viarmes avait été porté à 10 fr. Exaspérés par cette nouvelle et sans même s'assurer si elle est vraie ou fausse, les paysans se ruent sur les barrières, les enlèvent et les détruisent, brisent les bureaux et les registres, et dans un instant l'exaspération est à son comble. Le régiment de Rohan et la garde nationale se rendent sur les lieux, mais leur intervention demeure sans résultat. Le noble maire de Nantes, M. de Kervégan, se présente alors lui-même; le respect, la vénération qui l'entourent le font écouter et

bientôt sa parole en même temps ferme et bienveillante calme l'orage.

Un seul malheur fut à déplorer. Jean Decé, grenadier de la garde nationale, fut tué par accident d'un coup de fusil.

De nombreuses arrestations eurent lieu, mais il fut facile de se convaincre que de la part de ces paysans, il y avait eu plutôt surprise qu'intention criminelle ; on usa d'indulgence, et peu à peu tous furent relâchés.

La Révolution suivait son cours et le serment civique avait été imposé non-seulement au clergé régulier, mais encore à toutes les corporations religieuses. L'évêque de Nantes, M^{sr} de la Laurentie, le refusa, et le plus grand nombre des ecclésiastiques imitèrent son exemple. Cependant l'université, dont le curé de Saint-Similien faisait partie, le prêta le 21 janvier 1791, et deux jours après, le 23, M. Lebreton de Gaubert le renouvela comme curé, ainsi que plusieurs autres prêtres de Saint-Similien.

Des commissaires étaient en même temps envoyés dans tous les établissements religieux pour recevoir ce serment à la constitution. Les religieuses de Sainte-Elisabeth opposèrent à cette demande un refus formel et furent à la suite forcées de se disperser. Dès lors, leur maison demeura fermée.

Dans le cours de cette même année 1790, le général de la paroisse Saint-Similien présenta requête à l'effet d'obtenir la suppression du grand cimetière. Cette demande fut favorablement accueillie, et des commissaires furent nommés pour la vérification des lieux. Les conclusions du rapport établirent « que les motifs sur lesquels se fondait » cette demande étaient vrais et notoires, et que l'établissement d'un nouveau cimetière hors de l'enceinte de la

» ville était convenable sous tous les rapports et conforme
» aux lois et règlements. »

Ce ne fut cependant que le 6 juin 1791 que le conseil général arrêta définitivement l'acquisition de la tenue de Miséricorde.

Voici quelle fut la délibération prise à ce sujet :

« Pour se conformer aux sages règlements qui ont été
» prescrits d'éloigner les cimetières des lieux habités, il
» serait urgent d'en établir un commun pour les paroisses
» Saint-Nicolas, Saint-Similien et Notre-Dame, de cette
» ville ; que depuis longtemps les citoyens demandent et
» indiquent la tenue de Miséricorde, bien national, qui
» dépendait ci-devant des religieux Carmes, située dans
» la paroisse de Saint-Similien, et à distance à peu près
» égale de Saint-Nicolas, de Saint-Similien et du lieu où
» l'on se propose de bâtir l'église de Notre-Dame ; qu'elle
» semble assez vaste pour cette destination ;

» Arrête : Que la municipalité provoquera l'exposition
» en vente par le directoire du district de la tenue de
» Miséricorde et en prendra adjudication. »

Cette adjudication eut en effet lieu au profit de la commune, le 29 novembre 1791. On s'occupa bientôt de disposer le terrain, et le 13 août 1793, un arrêté prescrivit la fermeture des autres cimetières des trois paroisses et l'ouverture du cimetière commun.

Plus tard, l'inscription suivante sur plaque de cuivre a été placée sur le portique qui sert d'entrée :

L'AN XI
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,
BONAPARTE, PREMIER CONSUL,
ÉTANT ;

ETIENNE FRANÇOIS, LOUIS, HONORÉ LETOURNEUR
PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE ;
AUGUSTIN LOUIS DELOYNES, MAIRE ;
CE CHAMP DE SÉPULTURE, SOUS
LE NOM DE CLOS DE MISÉRICORDE ,
A ÉTÉ ENTOURÉ DE MURS ET CE PORTIQUE ÉLEVÉ
SUR LES PLAN, DESSIN ET CONDUITE DE
MICHEL, MATHURIN PECCOT, ARCHITECTE-VOYER.

Ajoutons que depuis lors ce cimetière a été successive-
ment agrandi en 1810, 1830 et 1848.

Le cimetière des protestants fut également supprimé et
transféré sur le même terrain de Miséricorde, près de
celui des catholiques, dont il n'est séparé que par un
mur.

Ce fut aussi dans le cours de cette année 1790 que la
ville aliéna le petit bois des Amourettes, situé, comme
nous l'avons dit, à l'extrémité de la place Bretagne, et qui
portait alors le nom de Petite-Hollande. Ce terrain, qui
contenait environ 15,000 pieds, fut adjugé pour le prix de
79,453#. C'est sur son emplacement que se sont élevées
les maisons Guichard et Cormier, formant le polygone
entre les rues Contrescarpe et Paré.

A cette époque déjà les événements qui se déroulaient
jetaient l'inquiétude dans les esprits ; la misère par suite
était grande, et la plupart des ouvriers manquaient d'ou-
vrage. Pour atténuer le mal, la municipalité crut devoir
voter d'importants travaux. Une somme de 80,000# fut
entre autres affectée à la reconstruction du pont Sau-
vetout, et celle de 90,000#, à l'ouverture du quai des
Tanneurs ; mais les événements ne permirent pas que ces
travaux pussent alors s'exécuter.

Il avait été décidé au sujet du pont Sauvetout « qu'il

» lui serait donné une direction qui put servir de base à
» une rue de la plus belle longueur, et qui se rendrait de
» la maison Guiot au portail de la cathédrale de Saint-
» Pierre. »

Il ne fut point non plus donné suite à ce projet, et le pont Sauvetout, tel qu'il existe aujourd'hui, a été construit en 1809.

Près de là s'élevait une tour qui vient d'être abattue en partie, et qui a longtemps été occupée par une fabrique de plomb.

Cette tour faisait partie de celles qui flanquaient la porte Sauvetout à l'époque où cinq portes seulement, ouvertes dans le mur d'enceinte, donnaient accès dans la ville. Elle servit longtemps de demeure au bourreau, et par ce motif elle était regardée avec une sorte d'effroi superstitieux par le peuple.

Dans le cours de cette même année, la ville fut divisée en sections pour la répartition de l'impôt. La paroisse Saint-Similien en forma trois : celles de Saint-Similien, de Sainte-Elisabeth et de Miséricorde.

Terminons ce que nous avons à dire sur 1794, en donnant l'inscription tumulaire de deux centenaires, inhumés dans la même tombe, au cimetière de Miséricorde.

A LA MÉMOIRE DE RENÉ DOGUEREAU
DOYEN DE LA GARDE NATIONALE DE NANTES,
NÉ A CORNET, EN ANJOU, DÉCÉDÉ LE 18
AVRIL 1794, A L'ÂGE DE CENT ANS QUATRE MOIS
ET DE PÉRRINE DOUILLARD, SON ÉPOUSE,
DÉCÉDÉE LE 1^{er} SEPTEMBRE SUIVANT, A L'ÂGE
DE CENT ANS.

ILS ONT ÉTÉ UNIS PENDANT 75 ANS.

Voici une autre inscription recueillie dans le même

cimetière, et qui rappelle également la mort d'un brave centenaire :

PIERRE GUILLOT, VÉTÉRAN MILITAIRE,
NÉ A DAMEROY, EN BOURGOGNE,
APRÈS AVOIR SERVI L'ÉTAT
LXXXVI ANS, FIT SA RETRAITE
LE VII JANVIER MDCCVC
A CII ANS.

1792 Ces inscriptions n'ont rien que de touchant. En voici une autre de 1792, qui présente un caractère différent :

D. O. M.
AUX MANES
DE JEAN BAPTISTE LE BAR,
CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL ET
MILITAIRE DE SAINT-LOUIS,
LIEUTENANT-COLONEL DE LA
GENDARMERIE DE FRANCE,
ASSASSINÉ PAR UN MARÉCHAL-
DES-LOGIS DE SON CORPS, LE 11 DE MARS
1792, A NEUF HEURES DU
MATIN, DANS LA SOIXANTE-HUITIÈME
ANNÉE DE SON AGE.
DAME CATHERINE DUMOLARD
SON INCONSOLABLE ÉPOUSE, A VENGE
SA MORT, EN POURSUIVANT LE
COUPABLE AU TRIBUNAL DES LOIS.
TOUS LES ORDRES DE CITOYENS
HONORÈRENT SES OBSÈQUES
ET LE CONDUISIRENT DANS LA
TOMBE.

Cette épitaphe, qui affecte de reproduire les formes des inscriptions païennes, caractérise assez bien l'époque de 1792. Déjà l'on semblait répudier tout symbolisme chrétien, en attendant qu'on le proscrivit.

Disons du reste que le meurtre dont il est ici question ne fut point un assassinat prémédité. Il eut lieu à la suite d'une querelle élevée entre M. le Bar et son sous-officier, qui, exaspéré par les mauvais traitements qu'il recevait, saisit un couteau et en frappa son chef.

La vente des fils avait alors une certaine importance à Nantes. Par délibération du 11 août 1792, le bureau de ville décida : « que le marché au fil ne pouvait avoir lieu pour tous ceux qui voudraient tenir échope et exposer des fils en vente que sur la place du Port-Communeau, et que l'ouverture du marché ne pouvait se faire qu'après huit heures du matin, de la Toussaint à Pâques, et après six heures aussi du matin, depuis Pâques à la Toussaint. »

Dans les derniers mois de 1792, les bandes armées s'organisaient déjà dans les campagnes, et tout faisait présager avant peu une insurrection générale. De son côté, Nantes, qui, en dehors de sa garde nationale, ne possédait qu'une faible garnison, préparait ses moyens de défense, et à cet effet établissait des postes sur les points les plus menacés. C'est ainsi que, dans les mois de septembre et d'octobre, on décida la construction de deux corps-de-garde en Saint-Similien, l'un sur la place Viarmes, l'autre à Sainte-Elisabeth. Ce dernier poste était occupé par la garde nationale, notamment pendant la nuit. Le quartier du Marchix avait ainsi un aspect tout militaire, et il était en effet le plus exposé aux attaques des bandes insurgées de la rive droite.

Les frères des écoles chrétiennes n'avaient pas cessé de tenir leur école et se mêlaient peu aux affaires politiques.

Mais eux aussi refusèrent le serment, et en décembre 1792, ils furent expulsés de Nantes. On les remplaça par une école gratuite pour quatre cent cinquante enfants qui ne put se former, quoique l'administration départementale eût donné pour mission au professeur : « d'enseigner à ses » élèves la morale politique ou les lois de l'Etat, en leur » répétant sans cesse la déclaration des droits de l'homme, » et leur inspirant l'amour de la patrie, de l'égalité, de la » liberté, la haine du despotisme et de la tyrannie. »

A ce pompeux et ridicule programme, notre population préférait évidemment l'instruction bien simple de ses bons frères à quatre bras, qu'elle regretta longtemps et qui ne lui furent rendus que vers 1820.

1793 Nous sommes en 1793. Les 10, 11, 12 et 13 mars, un soulèvement général se produit dans la Vendée. Sur la rive droite, toutes les communes, qui environnent Nantes, lèvent également l'étendard de la révolte, et notre ville se trouve littéralement cernée par l'insurrection. De nouveaux postes sont alors établis dans Saint-Similien, et outre ceux de Sainte-Elisabeth et de la place Viarmes, on en pose à la rue Noire, à Bel-Air, à l'entrée de la Bastille. Aux approches des barrières et des routes de Vannes et de Rennes, on creuse des fossés, on élève quelques retranchements ; l'on prend enfin toutes les mesures que commande la position critique où se trouve la ville.

C'est qu'en effet aussi les insurgés se montraient jusqu'aux portes de Nantes. Ils s'étaient fait une sorte de camp retranché à droite au-delà du Pont-du-Cens, et de ce camp ils venaient faire des excursions jusque dans les faubourgs, et tenaient ainsi constamment la population en alerte. Le 17 mars, une légion de la garde nationale fut envoyée pour les déloger. Leurs redoutes furent emportées

et cette sortie vigoureuse eut pour résultat d'ouvrir momentanément la route de Rennes.

La route de Vannes était également interceptée; le 27 du même mois, la garde nationale fit une sortie générale, sous les ordres de ses chefs, MM. Ch. Bouteillier et Piter Deurbroucq. Un poste établi au Massacre fut emporté, l'auberge de ce nom incendié, ainsi que le bois de Carcouet où les insurgés pouvaient facilement trouver un refuge.

Les sorties se renouvelaient ainsi chaque jour, mais, souvent heureuses, elles n'en étaient pas moins toujours meurtrières. Le 20 juin entre autres, il s'en fit une sur la route de Clisson; une rencontre eut lieu à la Louée; un combat très vif s'engagea et grand nombre de nos concitoyens y perdirent la vie. Le lendemain le cimetière de Miséricorde recevait la dépouille du commandant Grattin, et plus tard on put lire sur sa tombe l'inscription suivante :

AUX MANES
D'ANDRÉ GRATTIN
COMMANDANT LE SIXIÈME BATAILLON
DE LA SECONDE LÉGION DE LA GARDE
NATIONALE DE NANTES,
ADJUDANT MAJOR DE LA LÉGION
NANTAISE,
TUÉ AU COMBAT DE LA LOUÉE LE
20 JUIN 1793,
A L'ÂGE DE 27 ANS.
IL AVAIT SERVI TROIS ANS, QUATRE MOIS,
DOUZE JOURS.
VOTÉ PAR SES COMPAGNONS D'ARMES.

Mais toutes ces rencontres où le sang coulait de part et d'autre sans aucun résultat n'étaient évidemment que le

prélude d'une grande affaire qui se préparait; nous voulons parler de l'attaque de Nantes par toutes les forces réunies de l'insurrection.

Maîtres à peu près de tout le pays, notamment d'Angers et de Saumur, les insurgés voulaient en effet porter un grand coup et s'emparer de la ville de Nantes, dont ils prétendaient faire la capitale de leur parti. Ils avaient dans ce but concentré sur les deux rives tous leurs moyens militaires et se rapprochaient de notre ville sous la conduite de leurs chefs les plus expérimentés. Le 29 juin une armée que l'on pouvait porter à 100,000 hommes se présentait ainsi sur toutes les routes.

Pour opposer à toutes ces forces, Nantes ne pouvait disposer que de 10 à 11,000 hommes armés, y compris ses deux légions de garde nationale. Aussi tout d'abord on sembla douter que la résistance fût possible. Mais enfin le courage l'emporta et l'on se hâta d'organiser les moyens de défense.

Le sujet spécial que nous traitons ne pouvant comporter tous les détails d'un récit circonstancié, nous croyons devoir nous borner à parler sommairement des faits dont le quartier de Saint-Similien fut le théâtre, dans cette journée mémorable qui a pris le nom d'attaque de la Saint-Pierre.

La ville avait été divisée en sept arrondissements militaires sous des chefs spéciaux. Le troisième arrondissement, route de Rennes, avait pour commandant M. Panhelez, et le quatrième, route de Vaunnes, M. Leborgne. Le 109^e régiment avait été placé à la Sauzinière, et le général Canclaux, qui commandait en chef, avait divisé le reste de ses troupes de manière à opposer sur tous les points d'attaque la plus vive résistance possible.

Ce régiment, qui portait le n^o 109, venait de faire son

entrée depuis quelques jours seulement par la route de Vannes. C'était le régiment du Cap, ramené de Saint-Domingue, où il avait donné de grandes preuves de courage, et débarqué sur les côtes du Morbihan. Ce régiment, qui formait seulement deux bataillons, portait encore l'uniforme blanc, comme tous ceux de l'armée de ligne.

L'armée vendéenne, de son côté, s'avancait sur six colonnes, sous le commandement en chef de Cathelineau.

Bonchamps conduisait la gauche par la route de Paris et la prairie de Mauves.

Talmont et Stofflet, la droite par la route de Vannes.

Cathelineau et d'Elbée, le centre par la route de Rennes.

Charette était à Pont-Rousseau.

De Lyrot et Designy tenaient la route de Clisson et la côte Saint-Sébastien.

Charette, soutenu par la division de Lyrot, engagea une vive fusillade contre le faubourg Saint-Jacques. Mais ce n'était là qu'une fausse attaque.

Sur la route de Paris, l'engagement fut beaucoup plus sérieux ; les Vendéens y perdirent plusieurs de leurs chefs, et les chances furent longtemps diverses.

Mais ce fut surtout sur les routes de Rennes et de Vannes que l'affaire eut tous les caractères d'une véritable bataille.

Cathelineau, de sa personne, s'avance sur la route de Rennes, à la tête d'environ 20,000 hommes, avec quatorze pièces de canon.

A son approche, le brave 109^e, qui ne comptait guère que 400 hommes, opère sa retraite en bon ordre ; les Vendéens le suivent à deux cents pas, sans brûler une amorce.

Mais bientôt l'affaire s'engage, et les Vendéens se jettent impétueusement à travers champs pour s'approcher des

faubourgs de Rennes et de Vannes; ils s'emparent des maisons extérieures et de là dirigent un feu meurtrier sur les troupes qui occupent les redoutes. La mêlée est générale et le sang coule à flots, car des deux côtés il y a même exaltation, même désir de vaincre.

Baco, l'intrépide maire de Nantes, en animant ses concitoyens par son exemple, est atteint d'un coup de feu à la cuisse.

Canclaux, toujours de sang-froid, ne cesse de commander et d'agir; une balle vient lui effleurer la poitrine et emporte la broderie de son habit.

Les Vendéens aussi font des pertes sensibles surtout par le feu de l'artillerie nantaise. Mais leur emportement ne se ralentit point, et la *Marie-Jeanne*, pièce d'un fort calibre, fait également un ravage horrible dans les rangs républicains. Cette superbe pièce, don de Louis XIII au cardinal de Richelieu, avait été prise à Cholet par les Vendéens, qui la regardaient comme leur palladium. Un artilleur nantais parvint à la démonter et elle ne put être remise en batterie.

Cependant jusqu'ici la défense a réussi à contenir l'élan de l'attaque; le sang des Vendéens a vainement coulé, et le faubourg de Rennes n'a pu être forcé.

Gathelineau, toujours au plus fort du danger, a eu deux chevaux tués sous lui. A la vue de la mort qui frappe ainsi ses meilleurs soldats, sans résultat, il met pied à terre, rassemble 300 hommes parmi lesquels sont ses frères, ses parents, ses amis les plus intimes, et à travers les fermes et les jardins, il se dirige du côté des postes de Vannes et de Miséricorde qu'il espère emporter par une attaque vigoureuse. Il s'avance ainsi, à la tête de sa troupe d'élite, bravant les balles et les boulets jusqu'à la vue des postes. Là il arrête un instant ses Vendéens, les exhorte, les

encourage ; il fait le signe de la croix, et sa troupe l'imite en se découvrant ; puis la charge bat et tous se précipitent sur les républicains. La résistance est vive, les canonniers se font tuer sur leurs pièces, mais la batterie est prise, le poste est emporté, et en un moment Cathelineau est sur la place Viarmes. Mais, en présence de cette faible troupe, le 34^e et le 109^e se rallient et reprennent l'offensive. Cathelineau ramène ses Vendéens et se précipite de nouveau à leur tête.

A ce moment, un ouvrier cordonnier, de la fenêtre d'un grenier, a reconnu le chef à son commandement ; il l'ajuste de sang-froid, et sa balle va frapper Cathelineau au-dessus du coude. Cathelineau tombe. . . . Aussitôt ses parents, ses amis l'entourent, le pressent et cherchent à le sauver en l'emportant.

Mais aussi, en voyant ainsi hors de combat celui avec lequel ils se croyaient invincibles, le découragement les gagne ; vainement les autres chefs veulent les maintenir au combat.

Ces mêmes hommes, qui, il n'y a qu'un instant, montraient tant d'enthousiasme et de vigueur, semblent avoir perdu toute confiance. Ils s'arrêtent, reculent, entraînant après eux tout le corps qui combattait aux routes de Rennes et de Vannes.

La nouvelle de la blessure de Cathelineau parvint également bientôt sur la route de Paris, où Bonchamps et sa division combattaient depuis la veille sans succès marqué. Le plus grand découragement se manifesta aussitôt, et pour éviter une déroute, Bonchamps crut prudent d'ordonner la retraite.

Il en fut de même dans tous les autres corps des assaillants. Charette seul tint toute la journée et ne se retira que le lendemain.

Faute de cavalerie, on ne put poursuivre les Vendéens ; le 109^e seulement reçut ordre de maintenir leur retraite jusqu'à la Sauzinière, où il s'arrêta.

La ville de Nantes était ainsi sauvée d'une attaque à laquelle bien des motifs avaient pu faire craindre qu'elle dût succomber. Le patriotisme, le courage de ses habitants et de la garnison avaient reçu leur récompense. Chacun avait noblement fait son devoir ; chacun avait fait preuve de dévouement, et notre population pouvait être fière d'un pareil succès. Que l'on songe en effet que les adversaires qu'elle avait à combattre étaient braves aussi, qu'ils avaient un immense intérêt à s'emparer de notre ville, et qu'enfin leur nombre seul semblait leur offrir une chance assurée de réussite.

Mais sans vouloir atténuer en rien la gloire qui revenait aux défenseurs de Nantes, disons cependant que la mise hors de combat de Cathelineau fut une circonstance qui exerça sur le résultat de cette journée une influence qu'on ne peut méconnaître. Cet homme de cœur et de conviction était l'idole de ceux dont il était le chef et qui l'avaient surnommé le Saint d'Anjou. Et, pour être juste, l'on peut ajouter qu'il méritait cette affection par son courage, sa piété sincère et son honnêteté. Aussi, tant qu'il vécut, son parti grandit et obtint souvent des succès réels ; sa mort fut au contraire le signal de sa décadence.

Cathelineau, en effet, ne survécut pas à sa blessure, et mourut le 14 juillet suivant.

Cette attaque de la Saint-Pierre avait duré dix-neuf heures, et de part et d'autre les pertes avaient été considérables. Dans un rapport au Gouvernement, le général Beysser portait celle des Vendéens à 5,000 hommes. Ce chiffre paraît exagéré, mais la réalité est qu'elle fut au moins de 3,000 hommes.

Quant aux Nantais, il fut facile de se convaincre qu'ils avaient eu plus de 1,000 hommes mis hors de combat. Le 109^e eut surtout à souffrir et perdit 100 hommes sur les 400 qui le composaient. C'est dans ce régiment que servait comme capitaine M. Bertrand-Geslin, qui plus tard devait être maire de Nantes, et laisser un nom honoré et respecté de tous.

Mais si nos compatriotes défendaient ainsi l'enceinte de leur ville avec cette énergie qu'inspire l'amour de la liberté, rentrés dans leurs foyers, ils se trouvaient sous le joug des passions les plus anarchiques et de la terreur. Cette année 1793 fut en effet pour Nantes une époque de misère et de deuil. Inutile de rappeler les circonstances qui conduisaient chaque jour sur l'échafaud des victimes qui venaient succéder à d'autres victimes. Disons seulement que le territoire de Saint-Similien fut particulièrement le théâtre de ces sacrifices humains que l'histoire enregistrera toujours avec horreur. Ce fut en effet surtout sur la route de Rennes, à Grillaud et dans les carrières de Gigant qu'eurent lieu ces fusillades en masse, où des hommes, des femmes, des enfants, venaient tomber sous le plomb homicide... Mais notre intention n'est point d'aborder un pareil sujet, et nous jetterons un voile sur ces scènes de sang que tout cœur honnête voudrait, s'il était possible, ensevelir dans l'oubli.

L'on sait, du reste, qu'à cette époque, les prêtres, dispersés et poursuivis, étaient détenus ou déportés. Le culte catholique était proscrit, et le bon curé Lebreton de Gaubert, avec son clergé, fut obligé de quitter sa cure et de se cacher. Arrêté plus tard, il fut, malgré son âge avancé, jeté en prison, et mourut au Sanitat le 1^{er} septembre 1794.

Comme toutes les autres, l'église de Saint-Similien avait

été fermée. Un arrêté du département du 25 novembre 1793 autorisa la commune à en disposer *pour y loger les chevaux de l'artillerie*. Tout ce qui, à l'intérieur, pouvait rappeler le culte et les vieilles croyances fut pillé, saccagé et détruit. Les cloches entre autres, au nombre de quatre, furent brisées et envoyées à la fonte. Ces cloches étaient du poids de 3,450 livres; la plus forte pesait 1,500 livres.

Pour effacer aussi toute trace de l'ancien régime, comme on le disait alors, et sous le prétexte ridicule : *que les noms qui rappelaient au souvenir des sans-culottes d'antiques momeries et des titres liberticides ne pouvaient être conservés*, on changea les noms des quartiers et des rues. Saint-Similien prit le nom de Maupassant; Viarmes, celui des Agriculteurs; Miséricorde devint Hennuyer; Sainte-Elisabeth prit le nom de la Fraternité; la place même de Sainte-Elisabeth celui de place des Cosmopolites, etc.

La moindre manifestation religieuse pouvait conduire à la mort, et ces hommes qui répudiaient ainsi nos anciennes croyances semblaient croire que des fêtes bruyantes et ne parlant qu'aux sens pouvaient désormais suffire à la société nouvelle qu'ils prétendaient former. Dans leur ridicule égarement, ils faisaient reculer ainsi cette société de dix-huit siècles, car si le christianisme avait renversé les idoles païennes, eux au contraire avaient la folle et coupable prétention de renverser le christianisme par des démonstrations qui rappelaient en tout point l'époque païenne.

Nous n'en fournirons qu'une preuve, c'est le procès-verbal de la fête de la Raison, célébrée en brumaire 1793. Bien que ne se rattachant pas d'une manière directe au sujet qui nous occupe, cette pièce, officielle du reste, sera lue, croyons-nous, avec un certain intérêt :

« Autrefois, sous le règne de *la Calotinocratie*, c'était

» par des cérémonies sombres et lugubres, par des momeries
» absurdes, que nos pieux tyrans nous attachaient à leur
» joug insupportable, et nous préparaient à recevoir les
» mensonges dont ils ont infecté toute la terre. Aujourd'hui,
» sous le règne des sans-culottes, c'est par les élans d'une
» joie pure, c'est par des danses folâtres, par des chants
» patriotiques, que nous savons rendre hommage à la vérité
» et la faire passer dans tous les cœurs. C'est ainsi que les
» républicains de Vincent-la-Montagne ont célébré la
» troisième décade de brumaire par la fête de la Raison.

» Le rendez-vous était à la maison commune. La marche
» s'ouvrit à onze heures, au bruit des tambours et d'une
» musique guerrière. Le ciel était sans nuages, et le soleil
» qui s'était caché depuis longtemps, voulut aussi se réjouir
» de ce spectacle qui lui était inconnu.

» En tête, marchait une compagnie de tambours, suivie
» de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen,
» que portaient deux sans-culottes, soutenue par des
» rubans tricolores que tenaient à la main des citoyennes.

» La déclaration des droits était suivie d'un faisceau de
» piques, emblémé de la force et de l'union, portées par des
» vétérans, entourés d'un groupe de jeunes citoyennes. Alors
» paraissait un grand nombre de musiciens qui faisaient
» retentir l'air par des hymnes chéris de la liberté. Il était
» suivi d'une charrue attelée de quatre bœufs, sur laquelle
» étaient confusément épars les titres de féodalité, lettres
» de prétrise, d'avocacerie, de procuracerie, des portraits
» de ducs, princes, évêques, etc. Un vénérable vieillard,
» tenant en ses bras une gerbe de bled, était accompagné
» de six enfants qui foulaient aux pieds les attributs de notre
» ancien esclavage et tenaient en leurs mains des instru-
» ménts aratoires.

» A la droite, paraissait Carier, représentant du peuple,

» à la gauche, le consul des Etats-Unis d'Amérique, tenant
» dans leurs mains un ruban tricolore. Le maire de la
» commune, les présidents des corps administratifs, des
» tribunaux civils, militaires, judiciaires, révolutionnaires;
» le commandant temporaire de la place, le commandant
» de la garde nationale de Nantes et le président de la
» société de Vincent-la-Montagne formaient le croissant,
» dont les deux extrémités étaient le représentant et le
» consul américain, en forme de chaîne d'amitié et
» d'unité.

» Les membres de toutes les administrations suivaient
» immédiatement le demi-cercle, tenant chacun sous le
» bras un soldat et un officier de toutes les armes. Cette
» triple ligne était divisée en cinq parties :

» A la tête de la première, était le buste de Lépelletier,
» première victime de la fureur des suppôts de la royauté,
» porté par des sans-culottes et entouré de femmes répu-
» blicaines.

» A la seconde, était le portrait de Marat, ce vertueux
» et intrépide ami du peuple, tant et si longtemps pour-
» suivi par les basses et absurdes calomnies de toutes les
» factions réunies.

» A la troisième, paraissait une jeune femme, vêtue en
» blanc, entourée d'enfants intéressants. Elle portait une
» corne d'abondance, allégorie de ce que nous assure notre
» sainte insurrection.

» A la quatrième, étaient réunis le bonnet phrygien et le
» drapeau tricolore, portés par des femmes révolution-
» naires.

» A la tête de la cinquième, était renversé le drapeau
» blanc, surchargé des emblèmes de la royauté et du fanatisme.

» Un peuple immense fermait la marche, composé de

» citoyens sans-culottes, de la commune, et de différents
» bataillons de la force armée, répétant avec enthousiasme
» des hymnes analogues à cette fête.

» Le cortège ainsi disposé, se rendit au pied de la colonne
» de la Liberté ; les républicains y brûlèrent à ce seul Dieu
» quelques grains d'encens, en reconnaissance de notre
» heureuse révolution. Arrivé au département, l'enthousiasme
» patriotique n'eut plus de frein. L'artisan se mêla
» avec ses magistrats, le soldat avec ses généraux ; chacun
» exprima à sa manière la joie de se voir enfin délivré du
» fanatisme et de l'insecte rongeur qui consommait la dime
» de sa moisson et s'engraissait ainsi du plus pur de son
» sang. Ce fut sur cette place, qu'au pied de la sainte
» montagne, au haut de laquelle on voyait Lepelletier et
» Marat, recevant les coups de la mort et criant vengeance,
» était élevé un bûcher propre à recevoir le sacrifice expia-
» toire de toutes les erreurs des peuples et de tous les crimes
» de ses ministres. Là, en présence d'un grand peuple, le
» vénérable laboureur qui ornait le cortège, accompagné
» des six enfants, mit le feu à tous les hochets diaboliques
» de la superstition et de la féodalité, au milieu des accla-
» mations générales et des cris répétés de *Vive la Répu-*
» *blique !* Et par un mouvement spontané, chacun jura de
» *ne reconnaître d'autre Dieu et de n'avoir d'autre culte*
» que la Liberté et l'Egalité. Le président de la société
» populaire prononça un discours analogue à la fête.
» Carier peignit avec énergie le triomphe que la liberté et
» l'égalité venaient d'obtenir par la Raison, sur l'abrutisse-
» ment de l'esclavage et du fanatisme. Le président du
» département, qui depuis quelques jours était dépouillé
» du charlatanisme de la prêtrise, prononça un discours
» qui mérita les applaudissements de ce peuple réuni. La
» fumée infecte de cet incendie se dissipa ; tous les sans-

» culottes dansèrent la carmagnole autour de ses cendres,
» et terminèrent enfin cette fête mémorable en-courant, au
» son d'une musique joyeuse, puiser dans Caius-Gracchus,
» la volonté d'immoler les tyrans, et dans les Visitandines,
» se fortifier dans le mépris des béguines et des prêtres
» caffards. »

A ce récit, nous voudrions pouvoir joindre la reproduction du discours que prononça, en cette circonstance, Minée, qui, après avoir pris et porté le titre d'évêque, l'avait répudié et était alors président du département. L'on y verrait quel froid athéisme était préconisé à cette époque, qui défiait la seule raison et faisait l'apothéose de Lepelletier et de Marat; mais cela nous mènerait trop loin.

1795 En 1795, la garde nationale reçut une nouvelle organisation et fut divisée par brigade de trois bataillons chacune. Le bataillon des agriculteurs, formé de tout le quartier de Saint-Similien, fut mis sous les ordres du commandant Point. Chaque bataillon était distingué par la houpette du chapeau. Celui de Saint-Similien portait cette houpette rouge, bleue et rouge.

Le 30 août de cette même année eut lieu dans le cimetière de Saint-Similien l'inhumation d'un homme qui avait joué un certain rôle dans les événements révolutionnaires; de Jean-Baptiste Bougon, artiste peintre. En 1792, il avait été président du directoire du district de Nantes; il était l'auteur de l'adresse envoyée par le département à la Convention au sujet de la mort de Louis XVI. Officier municipal, nommé par Fouché membre du comité directeur pour la défense de Nantes, il avait parcouru la Bretagne pour en obtenir des secours.

Une pierre calcaire, mise sur sa tombe, portait l'inscription suivante :

A LA MÉMOIRE ET AU REPOS ÉTERNEL
DE JEAN-BAPTISTE BOUGON,
ÉLÈVE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE,
PEINTRE D'HISTOIRE,
ANCIEN ADMINISTRATEUR MUNICIPAL,
DÉCÉDÉ LE 30 AOUT 1795, A 44 ANS.

1796 Le 29 mars 1796, la place Viarmes fut le théâtre d'un drame sanglant ; le général Charette y fut fusillé. Ce triste épisode de nos guerres civiles a déjà été raconté bien des fois ; nous croyons cependant que le sujet que nous traitons nous commande encore de le reproduire.

Poursuivi à outrance par plusieurs colonnes républicaines, Charette avait été arrêté le 24 mars par celle du général Travot, dans la commune de Saint-Sulpice. Conduit d'abord au château de Pont-de-Vie, il fut dirigé le lendemain sur Angers et de là sur Nantes. Comme la population semblait douter de son identité, on eut la précaution, d'autres avec nous diront la cruauté, de lui faire parcourir à pied une grande partie de notre ville, malgré deux blessures assez graves dont il avait été atteint.

Le 29, il parut devant ses juges, et après un interrogatoire qu'il soutint avec beaucoup de fermeté, il fut défendu par Villenave et condamné à mort. L'exécution de la sentence devait avoir lieu immédiatement.

Voici, d'après Mellinet, le récit de ses derniers instants :

Avant de quitter le tribunal, Charette adressa ces seules paroles à ses juges : Je ne cherche point à prolonger l'instant de ma mort, mais je prie que l'on me donne un prêtre catholique.

L'abbé Guibert, curé de Sainte-Croix et depuis curé de Saint-Jacques, fut appelé aussitôt. Monsieur, dit l'abbé Guibert en se présentant à Charette, je viens dans le mo-

ment cruel où vous vous trouvez, vous offrir les consolations de la religion ; je ne suis point appelé d'office auprès de vous, la confiance ne se commande point, vous êtes libre de choisir. Sans répondre, Charette, après une sorte de salut approbatif, se mit aux genoux du prêtre.

Il était onze heures du matin. A quatre heures, l'abbé Guibert ne l'avait pas quitté, lorsqu'un roulement de tambour se fit entendre. Vous êtes prêt, Monsieur, s'écria l'abbé Guibert, en lui prenant la main et la pressant avec émotion, marchons. Et Charette s'avança d'un pas assuré, aux côtés de son confesseur, en répétant avec lui, à voix basse, la prière des morts.

La foule s'écarte, calme, pour faire place au condamné et aux gardes qui l'entourent.... Un seul homme ose jeter à Charette un mot de haine et tourner en plaisanterie la prière qu'il récite. Charette le regarde fixement sans se troubler, sans même laisser deviner un signe de dédain, puis ce même regard se promène sur le peuple.... L'abbé Guibert lui reprend la main, comme pour le rappeler à lui-même. Charette n'avait rien oublié, et c'est en écoutant les exhortations religieuses qu'il arrive jusqu'à la place Viarmes. Il demande à parler à Travot, puis après une conférence à voix basse, de deux minutes à peine, il se rend d'un pas ferme au milieu de la place.

5,000 hommes étaient formés en carré sur cette place.... L'abbé Guibert demande du courage à Charette. — Monsieur, répond celui-ci, j'ai bravé cent fois la mort et j'y vais pour la dernière fois, sans la braver, sans la craindre.

Alors commence le roulement des tambours. Charette ayant prononcé distinctement un acte de contrition, ôta la main de son écharpe et reçut debout le coup fatal. — En effet, se plaçant sur le lieu où devait tomber son corps privé de vie, Charette repoussa doucement le bandeau

qu'on voulait poser sur sa vue, et présentant sa poitrine au piquet chargé de l'exécution, il plaça la main sur son cœur et dit : *frappez là ! . . .* Le signal fut immédiatement donné avec le geste par un officier. Charette ne tomba pas aussitôt ; un instant il resta debout, comme s'il n'eut pas été atteint, puis la jambe droite fléchit, ensuite la hanche ; le coude s'appuya à terre comme pour retarder sa chute, et il sembla, a dit son historien, descendre de lui-même au tombeau.

L'officier qui avait ordonné le feu, trouva la chose si peu naturelle qu'il s'approcha pour constater sa mort. . . . Charette n'était plus, et ceux-là même qui par esprit de parti s'étaient réjouis de sa mort, répétaient entre eux : *il était brave.*

Charette avait trente-trois ans.

Le lendemain de cette exécution, on célébra avec une grande solennité dans la cour de la mairie, la fête de la jeunesse. Une députation des citoyens blessés en combattant fut placée des deux côtés de l'autel de la patrie. La section des agriculteurs ou de Saint-Similien était représentée par les sieurs Caron, Dugast, Chartier et Guillory.

1799 Pour clore ce que nous avons à dire sur les mouvements insurrectionnels de l'époque révolutionnaire, il nous reste à parler d'une nouvelle attaque qui eut lieu contre Nantes dans la nuit du 19 octobre 1799.

Notre ville, fatiguée de cette longue guerre et familiarisée en quelque sorte avec les dangers qu'elle pouvait encore présenter, s'abandonnait à une fausse sécurité, lorsque le 18 octobre, des avis parvinrent que les insurgés de la rive droite concentraient leurs forces dans le but de marcher sur Nantes. Le 19 au matin, l'on apprit en effet que 6,000 hommes déterminés s'avançaient par la route de Rennes,

sous la conduite du nommé Dupré, dit Tête-Carrée, l'un des chefs les plus intrépides de la chouannerie.

Des ordres furent alors donnés, et au premier signal, les bataillons de la garde nationale devaient se rassembler. Celui de Saint-Similien avait comme lieu de réunion la place Bretagne, pour tenir la ligne de défense de Château-Gaillard, de Miséricorde et de la route de Vannes.

Mais l'on fut bientôt forcé de reconnaître que les mesures prises étaient loin d'être suffisantes. A trois heures, en effet, de la nuit, les chouans enlevaient le poste de Rennes, et quelques instants après, ils étaient sur la place du Port-Communeau et se répandaient dans tous les quartiers. Au premier moment la défense eut peine à s'organiser, mais bientôt elle devint énergique, et une vive fusillade s'engagea dans chaque rue. Comme à la première attaque de la Saint-Pierre, les habitants de Nantes se montrèrent pleins de résolution et de vigueur, et si notre sujet le comportait, nous aimerions à citer des actes de véritable courage qui se produisirent dans cette nuit dont l'obscurité était encore accrue par un épais brouillard. Nous dirons seulement que le jour commençait à peine à paraître, lorsque, repoussés partout, les chouans reprirent, en fuyant, la route de Rennes.

Seulement ils réussirent en partie dans le but qu'ils semblaient s'être proposé. Plusieurs hommes de leur parti étaient détenus au Bouffay et quelques-uns même étaient déjà condamnés à mort. Tête-Carrée, en personne, à la tête d'un fort détachement, se présenta à cette prison et somma le concierge de lui en ouvrir les portes. Toute résistance étant impossible, les chouans purent ainsi délivrer onze de leurs prisonniers.

Ils furent moins heureux à la prison des frères qui était défendue par un poste de la garde nationale. Malgré

leurs efforts , ils ne purent pénétrer dans cette maison d'arrêt.

Cette seconde attaque coûta la vie à vingt et un habitants , quarante et un furent blessés , parmi lesquels le maire Saget , qui fut atteint de deux coups de feu dans la jambe.

Nous avons vu précédemment qu'en 1792, l'église Saint-Similien avait été affectée au logement des chevaux de l'artillerie. Il en avait été ainsi de toutes nos églises, et à la honte de l'époque, ce triste état de choses se prolongea plusieurs années.

Cependant vers la fin de 1794, une réaction évidente se manifesta dans les esprits. Déjà le départ de Nantes du farouche Carrier avait un peu relevé les courages ; plus tard, les événements des 9 et 10 thermidor, la mort de Robespierre, donnèrent enfin l'espoir que la terreur touchait à son terme et que cette haine insensée contre tout ce qui rappelait le culte religieux allait faire place à des idées plus saines.

Dès le 21 mai de cette année 1794, en effet, l'administration départementale, dans un but tout au moins de convenance, avait ordonné que la cathédrale Saint-Pierre, qui elle aussi était depuis plusieurs années transformée en écurie, serait désormais affectée à la célébration des fêtes publiques et que le jeu d'orgues serait conservé pour servir à la même destination. Bien que la terreur eût encore parfois de sinistres convulsions et que la persécution contre les prêtres fût toujours active, notre population, fatiguée d'une pareille anarchie, commençait à manifester hautement le dégoût que lui inspiraient les hommes qui en avaient été les funestes instruments. Peu à peu cette persécution contre le clergé se calma, et bientôt même on toléra que la messe fût secrètement célébrée dans

l'église Sainte-Croix et dans celle de Saint-Nicolas. Ce n'était point certainement encore la liberté du culte, mais l'on cédait ainsi à un besoin impérieux qui voulait que nos églises, souillées et dévastées, fussent enfin rendues au culte religieux et à la prière. Elles se rouvrirent en effet successivement, et après tant d'orages, l'homme sérieux trouva enfin un asile où il put librement prier et se recueillir.

1802- Ce ne fut cependant qu'en 1802 que parut la loi sur l'organisation des cultes. La proclamation de cette loi se fit à Nantes avec la plus grande pompe.

Le 7 octobre de la même année, M^{sr} Duvoisin, nommé évêque de Nantes, vint prendre possession de son siège. La ville lui avait préparé une entrée solennelle, et il arriva précédé d'un détachement de gendarmerie, de cent carabiniers avec une musique militaire, et suivi de cinquante chasseurs à cheval. Toutes les autorités se portèrent à sa rencontre, et le concours de la population fut immense.

Le maire prit en outre l'arrêté suivant :

« Vu le dénûment absolu de l'ancienne cathédrale, dont
» on a vendu tous les ornements, les vases et autres
» objets, propres aux cérémonies du culte, il sera acheté
» et donné en pur don pour le service particulier de
» l'évêque et celui de ses successeurs, un calice avec sa
» patenne, deux burettes avec leur plateau, le tout en
» argent doré, bien fait et digne du prélat auquel on les
» destine. »

Ainsi les autels se relevaient et l'encens allait de nouveau fumer dans nos temples chrétiens. Vainement des passions anti-sociales, en haine de nos antiques croyances, avaient voulu imposer un culte imaginaire où l'homme ne trouvait que des inspirations, que des émotions matérielles.

Cela n'avait pu évidemment satisfaire les aspirations de son âme, n'avait pu combler le vide que l'on avait fait autour de lui. Il fallait qu'il pût rentrer en communication avec Dieu, qu'il pût lui offrir son hommage, qu'il manifestât sa soumission à sa providence. Trompé, fasciné par des erreurs qui avaient troublé son esprit, sans parler à son cœur, il revenait comme naturellement à la foi religieuse, à cette foi où nous trouvons à tout instant et dans toutes les positions, le conseil qui éclaire, la règle qui dirige, la consolation qui soutient, l'espérance enfin, qui donne la force et le courage de poursuivre et de remplir nos destinées.

Aux termes des instructions qui suivirent le concordat, Nantes conserva six cures de première classe :

Saint-Pierre ,
Saint-Nicolas ,
Sainte-Croix ,
Saint-Clément ,
Saint-Similien ,
Saint-Jacques .

Il y eut de plus six succursales :

Saint-Donatien ,
Chesine (aujourd'hui Notre-Dame-de-Bon-Port),
Chantenay ,
Saint-Sébastien ,
Saint-Herblain ,
Indre .

Comme objet de comparaison, qu'il nous soit permis de rappeler l'état du culte, à l'intérieur de Nantes, avant la Révolution.

Il y avait alors treize paroisses, sans compter la cathédrale.

Ces treize paroisses étaient celles de :

Saint-Jean en Saint-Pierre,
Saint-Laurent,
Sainte-Croix,
Saint-Nicolas,
Saint-Saturnin,
Sainte-Radegonde,
Notre-Dame,
Saint-Denis,
Saint-Léonard,
Saint-Vincent,
Saint-Similien,
Saint-Clément,
Saint-Donatien.

Le faubourg Saint-Jacques et son église appartenait à Saint-Sébastien.

Il y avait de plus, outre le Séminaire, douze couvents d'hommes et dix couvents de femmes, sans compter les sœurs hospitalières qui desservaient l'Hôtel-Dieu, le Sanitat et les Incurables.

Les couvents d'hommes étaient :

Les Bénédictins de Saint-Jacques de Pirmil, fondés vers 1108.

Les Jacobins, fondés en 1228, par André, baron de Vitré, établis près du Château.

Les Cordeliers, établis près de Notre-Dame et fondés en 1206, par Guillaume de Rieux et Anne de Machecoul, son épouse.

Les Carmes, dans la rue portant leur nom et fondés en 1318, par Thébaud de Rochefort, vicomte de Donges. .

Les Chartreux, en Saint-Clément, fondés en 1445, par le comte de Richemont.

Les Minimés, près le cours Saint-Pierre, fondés en 1498.

Les Capucins, de la Fosse, établis en 1593.

Les Recolets, sur les Ponts, fondés en 1618.

Les Capucins, de l'Hermitage, fondés en 1622.

Les Prêtres Irlandais, sur la Fosse, fondés en 1690.

Les Oratoriens, sur le cours Saint-Pierre, fondés en 1621.

La communauté de Saint-Clément, fondée en 1681. C'était la maison où se faisaient les retraites.

On pouvait encore ajouter :

Les Frères des écoles chrétiennes, établis, comme nous l'avons dit, en Saint-Similien.

Les couvents de femmes étaient :

Les religieuses de Sainte-Claire, établies en 1457.

Les Carmelites, en 1618. C'est leur église qui a longtemps servi de temple protestant.

Les Bénédictines du Calvaire, fondées en 1623.

Les Ursulines, en 1626. Le Lycée occupe aujourd'hui leur maison.

La Visitation, en 1627. Leur maison sert maintenant de caserne.

Les Cordelières de Sainte-Elisabeth, en Saint-Similien, 1627.

Les religieuses de Sainte-Madelaine.

La communauté de Saint-Charles, en Saint-Donatien.

Les filles du Bon-Pasteur.

Les sœurs de la Sagesse, à Pont-Rousseau.

Il y avait en outre dans diverses paroisses du diocèse :

Treize couvents d'hommes.

Onze couvents de femmes.

A l'époque où nous sommes arrivés, Saint-Similien cesse en quelque sorte d'avoir une histoire particulière. Désormais la même législation régit tout le pays, une seule administration est commune à la ville, et les intérêts spéciaux de chaque quartier viennent se fondre dans cette unité. Les influences locales disparaissent ainsi ; l'autorité épiscopale, l'autorité municipale, ont des droits parfaitement définis et distincts, et sous cette double juridiction, les intérêts particuliers ou s'effacent, ou reçoivent la satisfaction que commande l'intérêt général.

Cependant nous croyons convenable de continuer nos renseignements jusqu'au moment où nous écrivons, car quelques faits qui se sont produits depuis le commencement du siècle, la création surtout d'un certain nombre d'établissements importants sur le territoire de Saint-Similien, méritent encore, suivant nous, une mention particulière. Ce complément fera l'objet de l'article suivant, sous le titre de *Notes*.

Avant de clore cette partie de notre travail, nous croyons seulement devoir rappeler, qu'en 1794, le curé Lebreton de Gaubert était mort au Sanitat, à l'âge de 69 ans.

L'autorité de l'époque désigna alors pour lui succéder dans la cure de Saint-Similien, M. Hyacinthe Tardiveau, également prêtre assermenté, et qui, depuis, est mort curé de Pornic. La seule pièce publique que nous ayons trouvée du passage de M. Tardiveau à cette cure, est un discours qu'il fit imprimer à l'occasion de la publication de la paix conclue entre la France, les états de l'empire d'Allemagne et la maison d'Autriche. Ce discours, que nous avons lu,

n'a rien de remarquable ; il n'est qu'une glorification très emphatique de la politique de l'époque et surtout de la personne du premier consul Bonaparte.

En 1801, l'église Saint-Similien fut rouverte au culte. La même année, le 13 octobre, M. Letourneux, ancien vicaire de la paroisse, arriva d'Espagne où il s'était réfugié pendant les mauvais jours. L'autorité ecclésiastique lui conféra aussitôt la gérance de la cure, et le 28 janvier 1800, il fut définitivement installé comme curé. Il mourut le 4 avril 1813.

M. René Paty, curé de Saint-Etienne-de-Mont-Luc, lui succéda le 4 juillet de la même année et occupa la cure jusqu'en 1835.

M. François Malenfant, curé d'Herbignac, le remplaça le 24 mai 1835. Pourvu d'un canonicat à la cathédrale en 1855, M. Malenfant a eu la même année pour successeur M. Frangeul, qui, de la cure d'Ancenis, est passé à celle de Saint-Similien qu'il occupe aujourd'hui à la grande satisfaction du troupeau qu'il dirige et de tous ceux qui savent apprécier son esprit chrétien et son zèle.

TROISIÈME PARTIE.

NOTES.

1350 L'archidiacre de La Mée, dans la juridiction duquel se trouvait Saint-Sambin, établit en 1350 son auditoire, dans ladite paroisse, sur la rive droite de l'Erdre.

1441 Suivant Ogée, ce fut Jean Bouchaud, prêtre de l'église de Saint-Sambin, qui, le 19 mai 1441, fonda l'office double des saints Donatien et Rogatien.

Le 13 juin de cette même année 1441, Pierre Leussin rend aveu au prieur de Notre-Dame, pour seize quartiers de vigne situés clos de la Carterie, avec quelques marais à Saulzaie, paroisse de Saint-Similien.

1464 En 1464, le 23 juillet, Eonnet Leroux, sieur de Fromenteau, rend aveu au sieur de la Bouvardière et de la Chapelle-sur-Erdre, pour l'hôtel et hébergement du clos Daniel, et pour un moulin à eau, paroisse Saint-Similien. L'année suivante, le duc fit édifier la maison de ce moulin. A cette

occasion, un chroniqueur rapporte que le trésorier du duc lui fit observer qu'il était en avance de beaucoup plus que le moulin ne pourrait rapporter pendant six années, et notre bon historien ajoute que c'est probablement à cette circonstance qu'était dû le nom de *Moulin-Coutant*.

1482 Le 8 décembre 1482, la femme Geoffroy des Mellières donne à la fabrique de Saint-Similien 100^{fr} de rente, à prendre sur une maison avec jardin, sise au Marchix, sur la rue qui conduit de la barrière Fouquet à celle de Couëron.

1496 Guillaume Dorin, demeurant au petit bourg de Biesse, donne à la fabrique, le 26 mars 1496, 50^{fr} ou 3^{fr} tournois de rente, pour avoir vingt messes par an. Cette rente reposait sur une maison située vis-à-vis la chapelle Saint-Symphorien. Cette donation, qui établissait le prix de chaque messe à 2^{fr} 1/2, ne semble pas avoir été une grande libéralité.

1550 Thomine Guillot, dame Delaunay, veuve de noble homme François Arnaud, donne à la fabrique, le 27 mai 1550, une rente de 7^{fr} monnaie, par an, pour être employée à la fourniture du pain et du vin, qui seront distribués aux pauvres le jour et vigile de Pâques et à tous ceux qui recevront le *Corpus Domini* en l'église de Saint-Similien. Elle affecte à la garantie de cette rente, les vignes et pressoir de Quincampoix et autres héritages.

1562 Le 9 mars 1562, Julien Pinot donne à la fabrique 12^{fr} de rente foncière, pour faire célébrer une messe basse après la messe paroissiale du dimanche.

La même année, Gilles de Gand, ayant, comme nous l'avons dit, titre d'évêque et en même temps curé de Saint-Similien, est parrain de Gillette de la Chasse, qu'il baptise lui-même.

1621 Le 14 septembre 1621, Jean Vetu, vicaire de Saint-Similien, fonde la chapellenie de son nom, et en laisse la présentation à sa famille.

1642 Julienne Jaunau, voulant qu'il lui soit dit une messe de *Requiem* chaque année, lègue le 31 juillet 1642, à l'église Saint-Similien, 50[#] de rente, à prendre sur un logis avec jardin où elle demeure, borné d'un côté la rue qui conduit au moulin Gillet, par devant la rue du Bourgneuf, et d'un bout la rivière d'Erdre.

1645 En 1645, le 19 juin, Brice Lopez lègue à la fabrique une somme de 400[#], pour l'acquit d'une messe basse tous les mercredis de l'année et une grand'messe des défunts.

Ce Lopez était probablement l'un de ces marchands portugais, établis alors à Nantes où ils s'occupaient principalement du commerce des drogueries et du tabac.

La même année, le 12 juillet, le curé Georges Arnaud achète de Jean Mersant, pour le prix de 1,540[#], un logis dans la rue du Marchix.

1647 Adjudication, le 7 mai 1647, aux marguilliers sortants, du fil recueilli par la fabrique, au prix de 14^s, ce qui produit une somme de 48[#] 18^d.

1649 Le 9 juin 1649, noble et discret messire Bienamez Hureau, prieur de Pirmil, fonde dans le couvent de Sainte-Elisabeth, une messe du Saint-Sacrement et autres prières, le jeudi de chaque semaine, et donne à cet effet une somme de 800[#], qui lui était due par ledit couvent.

Le 15 juillet de cette même année 1649, le curé Arnaud achète de nouveau, moyennant 200[#], une rente de 10[#] sur un logis sis au Marchix, à côté de celui où *pend un lion d'or*.

1652 Le même recteur achète encore, le 22 avril 1652, de la veuve Tremblaie, pour le prix de 927[#], plus 10[#] de rente à Saint-Sambin, un logis dans la grande rue du Marchix, et le 24 avril 1663, une autre rente de 20[#] tournois, de Catherine Beaumont, veuve de Pierre Gauvain, sieur des Ripochères.

1659 Le 30 octobre 1659, dame Cathérine Gautier, veuve Grullo-Bellanger, fonde une procession du Saint-Sacrement au dedans de l'église de Saint-Sambin, tous les samedis de chaque semaine, et une messe chantée du Saint-Sacrement, par le recteur et prêtres de chœur, à l'autel de la Vierge, et à l'issue, un *Libera*. Elle donne à cet effet 50[#] de rente foncière sur la maison du Grand-Jardin où elle demeure, plus 400[#] espèces. C'est aujourd'hui l'emplacement de la rue des Arts, côté de l'église.

1661 Julien Leroy, prêtre, lègue à la fabrique une rente foncière de 65[#] pour trente-sept messes chantées de *Requiem* pendant un pareil nombre de samedis, et donne hypothèque sur une maison rue du Chapeau-Rouge.

1665 Le 19 mars 1665, le recteur Georges Arnaud fonde lui-même une messe à haute voix avec diacre et sous-diacre, exposition du Saint-Sacrement, salut et *Libera* sur sa tombe, et constitue à cet effet à la fabrique une rente foncière de 60[#].

Dans le cours de 1665, le 29 mars, Marie Mouillé lègue à la fabrique, pour l'acquit d'une messe du Saint-Sacrement, salut et *Libera*, tous les mardis, une somme de 1,400[#], plus 400[#] pour fourniture du luminaire et des ornements nécessaires au service de cette fondation.

1672 Le 15 mars 1672, écuyer Jean Regnier, conseiller audi-

teur en la Chambre des comptes, fonde en la chapelle de Miséricorde, à l'autel de la Vierge, un salut à notes chantées, par le recteur et prêtres de chœur, tous les jours de l'octave de Pâques et une messe à basse voix, et lègue à cet effet à la fabrique une rente de 15^{fr}.

En vertu d'un legs fait par M. Lenfant-Dieu, une messe basse était aussi célébrée à cette même chapelle, le mardi, de quinze jours en quinze jours.

1709 Le Bois-Branlard, campagne située sur le chemin de Miséricorde, près le Douet-Garnier, tire son nom de M. Branlard, miseur de la ville en 1709.

1710 Nous avons eu occasion de parler d'une retraite faite par le père Montfort, à Saint-Similien, avec le père Joubert, en 1708. Pour perpétuer le souvenir de cette mission, il institua, en 1710, une confrérie sous le nom d'Association des amis de la croix. Comme bien d'autres, cette confrérie a cessé d'exister.

1717 Les registres de la paroisse de Saint-Nicolas font mention, en 1717, de la chapelle de l'Hermitage, qui, comme nous l'avons dit, était située route de Rennes, en Saint-Similien.

1752 Les moulins de Baubin étaient toujours demeurés dans la possession des évêques de Nantes. En 1752, ces moulins devinrent la propriété de la ville, en vertu d'un traité qui fut confirmé par lettres-patentes.

1767 La maison occupée aujourd'hui par la filature de M. Vallet, rue Menou, fut construite par Ceineray, vers 1767. C'est une belle et solide construction qui porte le cachet de son auteur.

1768 Le 22 février 1768, la ville fait l'acquisition pour le prix

de 240[#], du terrain nécessaire à l'ouverture d'une rue, de la place Viarmes à Talensac, à prendre sur la propriété de la dame Gicqueau, veuve Viau. C'est aujourd'hui la rue Coutances.

1777 Le compte de gestion des marguilliers en charge pour l'année 1777 à 1778, présente :

Recettes	1.498 [#]	1 ^s	10 ^a
Dépenses	1.096	11	6
Et offre ainsi un boni de . . .	<u>401</u>	<u>10^s</u>	<u>4^a</u>

Dans ce compte, la location des bancs figure pour 245[#] 16^s 8^a, et celle des chaises pour 100[#]. Le surplus des recettes se compose uniquement du produit de rentes. Les revenus du culte n'y figurent point; probablement ils étaient attribués au curé. L'organiste recevait 150[#]; le mémoire du cirier était de 171[#].

1781 Nous ne voudrions pas, car ce serait peut-être à tort, accuser le curé Lebreton de Gaubert d'avoir eu un caractère difficile, mais ce qui est certain, c'est qu'il fut presque constamment en guerre avec le général ou conseil de fabrique. Nous en avons déjà donné quelques preuves; en voici une encore plus précise et la futilité de l'objet du litige démontre jusqu'à quel point était vive l'animosité qui régnait des deux côtés.

Dans l'assemblée capitulaire du 17 septembre 1780, le curé avait demandé qu'une fenêtre de son presbytère fût réparée; la dépense était estimée à 21[#] 6^s. Les marguilliers hésitèrent d'abord à accueillir cette demande, puis ils délèguèrent deux de leurs membres pour s'assurer de l'utilité du travail. L'urgence en fut reconnue, et néanmoins, après en avoir délibéré le 29 octobre, le conseil refusa de prendre ces frais à sa charge.

Le curé appela alors les marguilliers devant le présidial, et un procès s'engagea.

Le 31 mars 1781, le général produisit sa défense et insista particulièrement sur ce point, que le curé étant usufruitier du presbytère devait supporter la charge des réparations moyennes.

De son côté, le curé répliqua et fit même imprimer un long mémoire que nous avons pu lire, et dans lequel il a soin de rappeler toute la législation antérieure qu'il juge lui être favorable. Ce plaidoyer est écrit avec une grande vivacité et une certaine vigueur de style. Parmi les arguments produits, se trouve celui-ci : qu'à cette époque la population de Saint-Similien était de 25,000 âmes.

Cette misérable affaire dut ainsi entraîner bien des frais, et tout cela pour une somme de 21^{fr} 6^s ! !

1787 Le quartier de Saint-Similien, habité à peu près uniquement par de simples ouvriers, renfermait un grand nombre de familles nécessiteuses qui appelaient les secours de la charité. Quelques dames s'étaient bien réunies dans le but de distribuer des aumônes, et elles secondaient ainsi les sollicitudes du curé ; mais les secours obtenus étaient faibles et les besoins se multipliaient. M. Lebreton de Gaubert eut alors l'heureuse pensée de donner à l'institution un caractère plus régulier. Il établit ainsi un bureau de charité, et les statuts qu'il proposa ont évidemment servi de base à ceux de notre bureau de charité actuel. Ces statuts furent adoptés dans une assemblée capitulaire du 9 décembre 1787, reçurent l'approbation de l'évêque le 24 du même mois et furent homologués par arrêt du parlement du 7 avril 1788.

Ce règlement comprenait dix articles.

Le 1^{er} était relatif à la formation du bureau qui se com-

posait du curé, président; des trois vicaires, de deux commissaires du général, et des dames associées au nombre de douze.

L'article 2 fixait le jour et le lieu des délibérations. Une caisse spéciale était établie pour recevoir le produit des quêtes et des legs faits en faveur de l'institution.

D'après l'article 3, les distributions de secours ordinaires devaient cesser du mois de juin au mois de septembre inclusivement, et dans cette période, les vieillards et les infirmes seuls y avaient droit. Ces secours devaient toujours être refusés aux mendiants.

Des quêtes générales étaient établies par l'article 4, dans toute la paroisse. Ces quêtes devaient avoir lieu au moins deux fois l'an, au commencement de l'Avent et du Carême, et être faites par les commissaires du général et les trois vicaires.

Les articles 5 et 7 fixaient le mode de délibération et d'admission.

Suivant l'article 6, les fonctions de la trésorière étaient de distribuer les vêtements, d'occuper les pauvres à quelques ouvrages, de veiller au transport des malades aux hospices, etc.

Par l'article 8, la paroisse était divisée en cinq sections; deux dames étaient attachées au service et à la visite des pauvres de chaque section. A la réunion du mois, chaque dame devait donner le nom et le nombre des familles visitées par elle.

L'article 9 traçait la délimitation des sections.

Enfin l'article 10 était purement réglementaire. Pour être admis aux secours, il fallait que les pauvres eussent au moins deux ans de domicile dans la paroisse.

Ce règlement était signé de M. Lebreton de Gaubert, curé; et de MM. Letourneux, J. Leroux et Olivier de la

Bohinière, vicaires, et des marguilliers : Julien Leroux , J. Moreau, Pierre Gruget, Pierre Redoules , Gillet Dutertre, Fouré jeune, J. Bazin, H. Primeteau, J. Fortuné, A. Bourdais, Desprez, G. Leroux et Lahue-Guertin.

1791 Nous avons dit précédemment que le curé Lebreton de Gaubert avait prêté en 1791 le serment exigé des membres du clergé. Ce serment, dont la formule est aujourd'hui sans doute bien oubliée, était ainsi conçu :

« Je jure de veiller avec soin sur les fidèles qui me sont
» confiés ; d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, et
» de maintenir de tout mon pouvoir la constitution
» décrétée par l'assemblée nationale et acceptée par le
» roi. »

Ce fut ce serment qui devint l'occasion de tant de troubles et fut même l'une des causes principales de la guerre civile dans nos contrées.

Ceux qui l'avaient prêté ne tardèrent pas en effet à être, de la part d'une certaine opinion, l'objet d'une vive censure, et se trouvèrent isolés de la portion beaucoup plus nombreuse du clergé, qui, à l'exemple de l'évêque, M^{sr} F. de la Laurentie, avait refusé de se soumettre aux exigences de la loi de 1791. Les passions s'animent, et dans les campagnes surtout, les prêtres assermentés furent mal vus, poursuivis et même chassés.

Le bon curé de Saint-Similien, lui aussi, ne fut point épargné et eut à subir bien des attaques. Il paraît qu'il en fut vivement affecté. Le 15 décembre 1791, il publia et fit imprimer une petite brochure, sous forme de discours à ses paroissiens, dans laquelle il justifiait sa conduite avec une grande chaleur et nous dirons même avec une grande force apparente de raisonnements. Cette défense, en tout cas, semblait partir d'un esprit droit et fortement convaincu.

Mais l'on comprend que sur le fond d'une pareille question, il ne nous appartient pas d'émettre une opinion.

A cette brochure de M. Lebreton de Gaubert un anonyme crut devoir faire une réponse, mais il s'agissait là d'une affaire de conscience, et pareille lutte devait évidemment rester sans résultat.

L'on a dit qu'avant sa mort, le curé de Saint-Similien avait rétracté ce serment; cela est possible, mais nous ne sommes point en mesure de l'affirmer:

1792 En 1792, la chapelle du Verbe-Incarné fut affectée au service des prisonniers malades. Cette chapelle était celle des frères des écoles chrétiennes, située rue Mercœur, et qui est aujourd'hui celle des prisons.

1803 En 1803, le 9 mars, deux confréries furent érigées à Saint-Similien, par l'évêque M^{sr} Duvoisin, celle du Saint-Rosaire et celle du Saint-Scapulaire. La première a été maintenue dans cette paroisse; la seconde a été transférée en 1808, pour toute la ville, en l'église Sainte-Croix.

1809 Le pont Sauvetout, tel qu'il existe aujourd'hui, date de 1809. Les pilotis en avaient été placés en 1791, et les fondations prises en 1796; mais par suite des malheurs des temps, les travaux étaient demeurés suspendus. Repris à cette époque de 1809, ils s'achevèrent sous la direction de M. Dubois des Saussais, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

1812 Depuis déjà de longues années, un marché aux grains existait sur la place Bretagne. En 1812 ce marché fut supprimé et transféré à la halle neuve.

1820 Nous avons vu qu'en 1494, Françoise de Dinan avait fait don à M. de Cardonne de la propriété de la terre et sei-

gneurie de Grilleau et des Dervallières. Avec le temps, ces deux propriétés furent séparées. Les Dervallières sont aujourd'hui possédées par la famille de la Brosse. Quant à celle de Grilleau, vers 1820, un notaire de Nantes, M. Chaillou, s'en rendit acquéreur et y construisit un assez grand nombre de petites maisons avec jardins, dans l'intention de pouvoir offrir à notre population une réunion d'habitations à demi-champêtres. Il trouva à peu près sa ruine dans cette spéculation; aussi ces diverses constructions prirent-elles et ont conservé depuis le nom de *Folies-Chaillou*.

1823 Vers 1823, il fut décidé que l'église Saint-Similien recevrait une restauration générale et que deux bas-côtés seraient construits. Celui du nord fut entrepris en 1824; celui du sud et la façade sur la place, ainsi que le péristyle sur la rue Sarrazin, sont de 1834-1835. MM. Blond et Amouroux, architectes. La partie supérieure de l'église est de 1687.

1827 A la suite d'une mission, donnée en 1827 à Saint-Similien par les missionnaires de France, une croix fut plantée près du portique principal de l'église. En 1836 une croix nouvelle, celle qui existe aujourd'hui, remplaça la première, et fut bénite par l'évêque, M^{sr} de Hercé.

1829 Les vastes bâtiments de l'abattoir datent de 1829. Avant cette époque, les animaux étaient abattus dans les boucheries particulières de la ville, ce qui présentait le spectacle le plus fâcheux et souvent même certains dangers. Sur les réclamations qui s'élevaient de tous côtés, la ville, en 1825, fit l'acquisition d'une propriété portant le nom de tenue de la Tombe-Rouge, et bientôt les travaux commencèrent. Ils furent terminés en 1829, sous la direction de M. Demo-

lon, inspecteur-voier. La ville avait fait à cette occasion un emprunt de 800,000 fr.; mais tout en fondant un établissement de première nécessité, elle a pu ainsi se créer un excellent revenu, puisque aujourd'hui le produit de l'abattoir constitue une recette de 70,000 fr.

Ce fut aussi dans le cours de cette même année 1829 que fut construite, par MM. Seheult et Lalande, l'école des frères de Saint-Similien. Cette école, devenue insuffisante, vient d'être reconstruite sur des bases beaucoup plus larges, dans la rue Talensac, et sera prochainement occupée. Elle aura six classes et pourra recevoir cinq cents enfants. Au risque de blesser une modestie que nous savons néanmoins respecter, disons que M. Angebaut, avocat, a contribué pour la plus grande part aux frais de cette reconstruction.

L'ouverture de la rue des Arts, à travers le Marchix, date aussi de 1829. Au mois de novembre, en faisant quelques fouilles, on découvrit sur la place Saint-Similien, tout près de l'église, un canal souterrain d'environ 3 à 4 pieds de largeur et de 8 à 9 pieds d'élévation. Ce conduit était dans un roc composé de schistes micacés et se trouvait à environ 15 pieds au-dessous du pavé. La partie supérieure, à partir du point découvert, se projetait vers les Hauts-Pavés, et la partie inférieure semblait se diriger vers la place Bretagne.

On déblaya ce conduit dans une certaine étendue, et l'on put remarquer que de distance en distance il avait été pratiqué des puits ou soupiraux qui remontaient jusqu'au sol. Un de ces puits paraissait avoir eu des portes qui fermaient le chemin à droite et à gauche. Sous le milieu de la place on recueillit quelques stalactites, dont une fort curieuse fut déposée au musée.

Cette découverte donna lieu à beaucoup de commen-

taires. Le savant M. Leboyer fit entre autres un rapport dont il donna lecture à la Société Académique le 3 décembre 1829. Selon lui, ce chemin couvert, dans lequel se rencontraient aussi quelques fragments de poterie romaine et des briques à crochet, devait être fort ancien et était probablement destiné à établir une communication entre les forts de l'Erdre et les forêts voisines qui couvraient à une certaine époque la place Viarmes et une grande partie de ce côté de la paroisse de Saint-Similien. Puis rappelant l'ouverture découverte par le curé Lebreton de Gaubert dans le puits de l'église, il regardait comme possible que ce chemin allât se réunir à cette ouverture. Anciennement, en effet, les habitants des villes, lorsqu'ils étaient attaqués, se réunissaient parfois dans leurs églises pour s'y défendre. Il était ainsi important pour eux de trouver une issue secrète qui pût les conduire de cette église soit dans un fort voisin, soit dans les campagnes.

On émit même la pensée que ce souterrain avait pu servir de retraite aux premiers chrétiens de Nantes, au temps des persécutions.

Mais cette opinion sur l'antiquité et l'usage de ce conduit fut vivement attaquée, et l'on maintint que toutes les probabilités se réunissaient pour démontrer que ce conduit n'était autre que l'aqueduc inachevé, entrepris au XVI^e siècle pour recevoir les eaux de la fontaine de la Ruaudière et les conduire dans la ville, à l'effet d'y établir des fontaines publiques.

On ne poussa pas plus loin les recherches. Cette dernière opinion a prévalu et est restée. Néanmoins, il est à regretter que ce conduit n'ait pas été plus sérieusement examiné, car l'opinion de M. Leboyer ne manquait pas au moins de vraisemblance et pouvait bien en réalité être fondée.

1830 Vers 1830, M. l'abbé Litou, chanoine de la cathédrale, fonda un pensionnat dans un hôtel, rue des Jardins. Aujourd'hui, ce pensionnat est le collège Saint-Stanislas, institution diocésaine qui réunit un assez grand nombre d'élèves et les meilleures conditions d'instruction, de surveillance et de salubrité.

Depuis plusieurs siècles, les exécutions capitales se faisaient sur la place du Bouffay. Le triste spectacle de ces expiations qui avaient ainsi lieu au centre de la ville et sur un marché public, blessait toutes les convenances. En 1830, la place Viarmes fut désignée pour ces sanglants sacrifices et a encore cette destination.

Les prisons actuelles furent construites en 1830, sur les plans et sous la direction de M. Ogée. Le Bouffay était avant cette époque la maison de détention. Ces prisons furent élevées sur les fossés Mercœur, et l'on peut véritablement s'étonner que l'on ait pu choisir pour un pareil service un emplacement qui y était aussi peu propre. Aussi leurs mauvaises dispositions ne tardèrent-elles pas à être reconnues. Aujourd'hui il est décidé qu'elles seront abandonnées, et de nouvelles prisons vont s'élever prochainement, près du Palais-de-Justice, sur l'emplacement de la tenue Bruneau, acquise par le département.

Ce fut aussi vers cette même époque de 1830, que le vénérable curé de Saint-Pierre, M. Audrain, fonda l'ouvroir qui depuis a pris le nom de Nazareth, et existe aujourd'hui rue Talensac. Jusque là, les maisons de travail pour les jeunes filles prenaient ces enfants dès le bas âge et les conservaient jusqu'à vingt et un ans. L'esprit de famille était ainsi détruit et c'était un grave inconvénient. Pour y remédier, M. Audrain établit que les jeunes filles admises dans l'ouvroir qu'il fondait, n'y séjourneraient que six ans, mais aussi que leur instruction y serait l'objet de soins

particuliers, tant sous le rapport religieux que sous celui des travaux manuels, de manière que ce temps d'apprentissage passé, elles pussent, ou rentrer dans leurs familles pour y exercer l'état d'ouvrières, ou se placer comme femmes de chambre. Cet établissement, qui prit ainsi naissance sur la paroisse Saint-Pierre, a prospéré et a donné les meilleurs résultats.

Le mauvais état des anciennes constructions et le nombre toujours croissant des jeunes filles qui sollicitent leur admission, nécessitent aujourd'hui une reconstruction complète de l'établissement. Parmi les jeunes filles reçues dans cet ouvroir, quarante sont placées et entretenues par l'association des demoiselles de la Providence. Cette institution reçoit de la ville une subvention de 500 fr. et du département une autre de 300 fr.

Longtemps le Marchix resta en quelque sorte oublié, et lorsque notre ville recevait partout des améliorations et des embellissements, ce pauvre quartier demeurait à peu près entièrement déshérité de tout ce qui aurait pu lui donner quelque mouvement et l'assainir.

Vers 1827, on arrêta enfin un projet de diverses rues qui, coupant ces vieilles constructions, devaient ouvrir plusieurs communications utiles et faire circuler l'air et un peu de vie dans le quartier. La rue des Arts, puis celle de l'Industrie, et diverses autres voies s'ouvrirent de 1830 à 1831, et furent bientôt livrées à la circulation. MM. Seheult et Lalonde, architectes, dirigèrent en grande partie ces travaux et furent les principaux auteurs de ces heureux changements.

1831 La chaussée de Barbin fut relevée en 1831. La dépense de ce travail fut de 103,127 fr. Les moulins qui existaient sur la traverse du vieux pont furent aussi démolis.

On s'occupa alors d'établir une chaussée pleine sur l'Erdre en laissant une seule arche pour l'écoulement des eaux. Mais, il faut le dire hautement, le bon goût n'a pas présidé à ce travail, car on ne peut rien voir de plus disgracieux que cette chaussée tortueuse et d'une largeur insuffisante. Il serait bien à désirer que le Gouvernement accueillit enfin la demande faite depuis longtemps et avec tant d'instance de la prolongation de la canalisation de l'Erdre. Ce travail, si utile, permettrait enfin de refaire le pont et d'ouvrir à travers le village de Barbin une large voie qui assainirait et rendrait praticable ce quartier fangeux.

1834 En faisant les fouilles pour la construction de l'un des bas-côtés de l'église Saint-Similien, on trouva en 1834 divers restes de démolitions portant encore des traces d'incendie, plusieurs fragments de tuiles et briques ornées, de tuf sculpté, d'une époque très reculée, et quelques débris de statues de saints.

Lorsque l'on fit les fondations des colonnes du côté nord, on trouva également plusieurs sarcophages, en pierres blanches, d'un seul morceau et creusées, le couvercle aussi d'une seule pierre. Ils étaient placés les uns sur les autres. Ceux de dessus étaient vides, mais dans ceux de dessous on remarqua une trainée de poussière brunâtre qui s'affaissa en levant le couvercle. Plusieurs autres s'aperçurent du côté de la nef, mais on ne vit que les parois et l'on ne poussa pas les fouilles plus loin.

Dans la direction du sud et de la façade sur la place, on trouva dans une espèce de terre-plein qui existait au devant de l'église, beaucoup d'ossements. Nous avons dit en effet que cet espace était occupé par le petit cimetière de la paroisse.

Le cirque qui se trouve près de la petite place de

l'Abreuvoir, fut construit en 1834 sous la direction de M. Chenantais, architecte. En 1836 il fut pourvu d'un théâtre avec machines, et en effet, à plusieurs reprises, il a été exploité comme salle des Variétés. Aujourd'hui il est occupé par un magasin de fers.

1835 M. Nau, architecte, présenta en 1835 le projet d'une fontaine à établir sur la place du Port-Communeau et qui eût été alimentée par les sources de la route de Rennes. La partie artistique de ce projet avait été fournie par M. Thomas Louis.

M. Ogée, de son côté, soumit le plan d'une borne-fontaine ornée sur la route de Rennes.

Ces projets, dont les plans doivent exister, occupèrent un instant l'attention, mais n'eurent pas d'autre suite.

Il existe dans la rue Bel-Air une école gratuite pour les petites filles pauvres de Saint-Similien et qui fut fondée en 1835. Longtemps la charité publique pourvut à peu près seule aux frais de cet établissement. Aujourd'hui la ville accorde une subvention de 2,800 fr. pour l'entretien des sœurs chargées des classes.

Depuis quelques années, une dame bienfaisante, M^{me} Richer, a doté largement cet utile établissement; la ville, de son côté, y a fait quelques appropriations, et il est maintenant en pleine activité: Les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, qui dirigent cette école, tiennent aussi un orphelinat de petites filles, s'occupent de la visite des pauvres et donnent leurs soins aux prisonniers.

1838 L'on se rappelle qu'en 1790-1791, l'on avait songé à ouvrir le quai des Tanneurs sur l'Erdre, et que même une somme de 90,000 fr. avait été affectée à ces travaux. Alors, en effet, des tanneries se prolongeaient jusqu'à la rivière,

et le passage se trouvait ainsi complètement interrompu. Par suite de la pénurie des finances municipales, les choses restèrent en cet état jusqu'en 1838. Alors, enfin, la ville se décida à mettre à exécution le projet de 1790. Des acquisitions furent faites, et les travaux purent commencer sous la direction de M. Demolon. En 1839, le nivellement et le pavage s'exécutèrent, et le quai fut alors livré à la circulation, de la place de l'Abreuvoir à la route de Rennes.

Ces travaux se complétèrent par l'établissement de l'escalier des Petits-Murs, le pavage de la place de l'Abreuvoir et le prolongement de la rue Moquechien jusqu'à sur le quai des Tanneurs.

1840 Le village de Barbin et toute la partie rurale s'étendant de là route de Rennes aux environs de Loquidi, avaient toujours fait partie de la paroisse Saint-Similien. Mais l'éloignement de l'église de ce territoire ne laissait pas que de présenter quelques inconvénients pour le service du culte. Vers 1840, sur des réclamations qui s'étaient souvent renouvelées, l'on songea à détacher de Saint-Similien toute cette partie pour en former une nouvelle paroisse. L'abbé Vrignaud, alors grand vicaire, seconda ce projet. Par ses soins, une commission se forma; des souscriptions s'ouvrirent, et bientôt l'église Saint-Félix put s'élever sur les plans de M. de Raymond. Aujourd'hui, on le sait, Saint-Félix constitue une paroisse et est une succursale de Nantes.

Jusque vers 1820, tout cet espace que nous appelons aujourd'hui le quartier de Versailles n'était occupé que par des jardins et un marais. Peu à peu le terrain se nivela, des maisons s'y élevèrent, et actuellement de belles constructions et des rues entières y existent.

La chaussée fut macadamisée en 1840. Dans toutes les autres rues, un pavé régulier a été depuis lors établi.

1841 Une grande et belle tenue, qui existait rue de Bel-Air et route de Rennes, devint au siècle dernier un lieu de rendez-vous et de fêtes publiques, et prit le nom de jardin de Tivoli. Longtemps nos pères fréquentèrent cet établissement qui acquit un grand renom dans notre ville, surtout dans les années qui suivirent la Révolution.

Mais peu à peu cette vogue disparut, et vers 1810 une loge de francs-maçons vint s'y établir.

En 1837, M^{me} Jacob Vangoor y fonda un pensionnat de jeunes demoiselles soumises au traitement orthopédique, mais cette institution n'y séjourna pas longtemps. Bientôt la congrégation des frères des écoles chrétiennes fit l'acquisition de cette propriété et de quelques autres adjacentes, et y fit construire le beau collège que nous y voyons aujourd'hui. Les constructions, commencées le 15 avril 1841, furent poussées avec une telle activité, que le 10 octobre suivant on put recevoir les premiers élèves. Le frère Lambert, qui a laissé ici de si bons souvenirs, fut le fondateur de cet établissement, qui prit plus tard le nom de pensionnat de Saint-Joseph, et peut réunir environ trois cents élèves.

1844 Une intelligente charité fonda en 1844, dans la rue des Herses, également dans la paroisse Saint-Similien, une œuvre qui ne tarda pas à se développer et à produire les meilleurs fruits. Cette institution, connue sous le nom de Notre-Dame-de-Toutes-Joies, a pour but de réunir dans un local parfaitement disposé, les jeunes gens et particulièrement les jeunes ouvriers qui veulent passer leurs dimanches en joignant à l'accomplissement de leurs devoirs chrétiens des distractions honnêtes. Une chapelle, d'une

élégante architecture, y a été construite, et on y célèbre les offices religieux. Mais aussi des jeux et des exercices divers sont à la disposition de tous ceux qui fréquentent cette maison. L'abbé Peigné, l'un des fondateurs de cette utile institution, à laquelle il consacre tout son zèle et son dévouement, en est le directeur actuel. Les noms de MM. Richard et Lemortelec, grands vicaires, s'y rattachent également, car ce furent eux qui en eurent la première pensée.

Une acquisition récente de terrain a permis d'en établir l'entrée dans la rue de la Bastille.

1845 Vers 1845 on créa un passage ouvrant une communication de la rue Bel-Air aux Hauts-Payés, et qui prit le nom de passage Fredureau, du nom de celui qui l'établit. Depuis lors, un certain nombre de maisons s'y sont construites. En 1846, en jetant les fondations de la maison faisant l'angle de la rue de Coutances, l'on trouva une grande quantité de briques romaines. Nous avons déjà vu que dans le conduit souterrain découvert en 1829 sur la place Saint-Similien, l'on avait pareillement rencontré de ces mêmes briques et poteries. Il ne paraît pas ainsi douteux qu'au temps de l'occupation, une colonie ou une station romaine n'ait séjourné dans ce quartier de Saint-Similien.

Une autre voie, également fort utile, fut ouverte à la même époque. Les communications entre la route de Vannes et la route de Rennes *extra muros* ne pouvaient avoir lieu que par des voies étroites et à peine praticables aux voitures. Pour faire cesser cet état de choses qui avait de véritables inconvénients, la ville se décida à quelques sacrifices. Elle fit un traité qui lui permit d'ouvrir un chemin large et commode, et le boulevard Lelasseur fut établi.

D'un autre côté, ce fut aussi vers 1845 que l'on supprima le puits qui existait sur la petite place à l'entrée du Marchix. Ce puits rappelait de bien anciens souvenirs et ne laissait pas que d'être utile aux pauvres habitants du quartier; mais aussi par suite du peu d'étendue de la place, il était un grand sujet de gêne pour la circulation. Par une mesure de police, il fut comblé et disparut.

Les sœurs de l'Espérance, connues sous le nom de gardes-malades, ont aujourd'hui leur établissement passage Levesque, près de Miséricorde. Cette institution, qui vint s'établir à Nantes il y a à peu près vingt ans, a rendu et rend chaque jour à notre population des services que l'on ne peut trop apprécier. L'on sait que leur mission est de veiller les malades à domicile dans toute la ville, lorsqu'on réclame leurs soins.

Une autre maison de gardes-malades existe aussi rue des Arts. Mais ces sœurs ne veillent que les pauvres et ne reçoivent aucune rétribution, pas même la nourriture. Cette institution, qui pratique si bien la charité, vit elle-même de charité. La ville cependant leur alloue une subvention de 2,100 fr., attribuée à l'œuvre entière qui a ici plusieurs maisons auxquelles est joint un orphelinat.

Nous parlerons encore de l'ouvroir externe, fondé par le digne curé Frangeul, rue haute du Trépied, et tenu par les sœurs de la Sagesse. Dans cet ouvroir sont admises les jeunes filles pauvres de la paroisse, qui viennent y apprendre gratuitement leur état. Il s'y trouve aussi un pensionnat de jeunes personnes et une école gratuite de filles. La subvention de la ville en faveur de cet établissement est de 600 fr.

C'était surtout dans ce quartier qu'une salle d'asile était appelée à rendre de grands services. Aussi celle de Saint-Similien fut-elle l'une des premières fondées par la ville.

Elle se trouve aujourd'hui passage Fredureau et réunit un très grand nombre d'enfants. Dans ce moment on s'occupe encore de la restaurer et de l'agrandir. L'on sait du reste que la commune subventionne les diverses salles d'asiles existantes aujourd'hui, d'une somme de 23,480 fr. Une nouvelle salle va s'ouvrir encore à Saint-Félix.

1847 Dans le cours de 1847, M. Thomas Louis, habile sculpteur de notre ville, exécuta un petit monument en bois, doré dans le style du XVI^e siècle, représentant la chapelle de Miséricorde. Cette œuvre d'art, dont le travail fait honneur au talent de son auteur, a été placée à Saint-Similien sur l'autel de la Vierge, et l'on y expose la statue conservée de l'ancienne chapelle de Miséricorde.

Cette petite statue, dont nous devons aussi parler, représente la sainte Vierge avec une couronne sur la tête et portant l'enfant Jésus sur le bras gauche. Le travail n'en a rien de remarquable, et le souvenir qu'elle rappelle en fait réellement tout le prix. Pendant les mauvais jours de la Révolution, elle fut conservée par les soins d'une pieuse fille, connue sous le nom de sœur Jeanne, et l'un des premiers soins de M. Letourneux, à son retour d'Espagne, fut de la faire rétablir dans l'église paroissiale.

Le bel établissement du gaz, l'un des plus considérables qui existent en France, se trouve aussi sur le territoire de Saint-Similien. Commencée en 1836, cette usine fut terminée en 1837, et le 19 août de cette même année, on lança pour la première fois le gaz dans les conduites placées sous les voies publiques.

En 1840 intervint le premier traité pour l'éclairage de la ville. Les prix fixés furent :

Eclairage public. . .	0.04 ^c l'heure.	.
— municipal..	0.42 ^c ,88 ^m le mètre cube.	
— particulier.	0.63 ^c ,90	—

Au mois de mai 1841, époque à laquelle commença réellement l'éclairage public, il y avait 87 lanternes et 326 consommateurs particuliers.

Au 30 avril 1848, le nombre des consommateurs était de 592, et celui des lanternes de la ville de 227.

A cette dernière époque un nouveau traité fixa ainsi les prix :

Eclairage public.	0.03 ^c l'heure
— municipal.. . . .	0.42 le m ³ /c
— établissements de bienfaisance.	0.35
— particulier.. . . .	0.50

avec remise de 5, 10 et 15 % sur les consommations de 500 fr., 1,000 fr., 1,500 fr.

Au 31 décembre 1856, le nombre des lanternes publiques était de 841, celui des consommateurs particuliers, de 1,017.

C'est du 1^{er} janvier 1857 que date le traité en cours aujourd'hui d'exécution. Ce traité, passé pour cinquante années, a été fait aux prix suivants :

Eclairage public. . .	0.02 ^c par heure.
— municipal .	0.15 le mètre cube.
— théâtre. . .	0.20 —
— particulier .	0.30 —

Au 31 décembre dernier (1865), le nombre des lanternes publiques était de 1,343; celui des consommateurs particuliers de 2,211.

L'éclairage complet de la ville par le gaz nécessiterait

l'emploi de 2,500 lanternes ; mais jusqu'ici une partie de cet éclairage dans la banlieue surtout, se fait encore à l'huile.

Les frais d'éclairage sont du reste pour la ville une source de dépense qui va toujours croissant.

Il y a seulement trente ans, cette dépense ne dépassait pas 50,000 fr. Successivement ce chiffre s'est élevé à 60,000, 80,000, 100,000 fr. ; aujourd'hui il est de 150,000 francs.

1851 En 1851, sous la mairie de M. Colombel, une crèche fut établie à Saint-Similien, et c'est évidemment celle qui rend le plus de service, fixée qu'elle est, dans un quartier occupé par de pauvres ouvriers. Elle a maintenant son siège rue de Coutances.

1852 Le Palais-de-Justice actuel a été terminé en 1852. Ce palais, élevé sur les plans de MM. Chenantais et Scheult, a cinquante-cinq mètres de largeur sur soixante-six de longueur. La salle des assises est au rez-de-chaussée, ainsi que celle du Tribunal civil, du Tribunal de police correctionnelle et du parquet.

Au premier étage sont le greffe, les archives, la bibliothèque et la salle pour le barreau.

Dans le soubassement se trouvent le corps-de-garde, la conciergerie, les cellules de dépôt et de nombreuses pièces de service.

Les trois étages sont reliés entre eux par quatre escaliers.

Sur la partie supérieure de la grande arcade, un groupe allégorique représente la justice protégeant l'innocence contre le crime. Les statues de la force et de la loi sont placées dans les niches des pieds droits de l'arcade.

1856 Le service d'eau a été établi à Nantes en 1856, et les bâtiments destinés à la distribution ont été établis près la place Viarmes. C'est aussi de cette époque que date le placement des bornes-fontaines dans tous les quartiers de la ville.

Depuis déjà longtemps, ce service, qui intéresse à un si haut point la salubrité de la ville, était réclamé à Nantes, et le conseil de la commune avait eu à s'en occuper bien des fois. Enfin, en 1837, le 31 juillet, M. Jégou, ingénieur des ponts et chaussées, présenta un projet qui servit de base au traité qui fut passé plus tard. Ce projet comportait une dépense estimée à un million.

Soumis d'abord, le 17 janvier 1838, à un jury spécial qui l'approuva, le travail de M. Jégou fut présenté dans le mois de février suivant au Conseil municipal qui l'adopta pareillement, et par délibération du 30 novembre de la même année, la ville offrit une prime de 100,000 fr. à toute compagnie ou entrepreneur qui voudrait se charger de l'exécution du projet.

Mais cette proposition resta sans effet.

En 1854 seulement, l'affaire fut reprise avec la compagnie générale des eaux, et après de longs pourparlers, un traité intervint à la date du 2 septembre.

Suivant ce traité, la compagnie se chargeait de l'exécution et de l'entretien à ses frais, risques et périls des ouvrages de toute nature, nécessaires pour élever et distribuer en vingt-quatre heures 6,000 mètres cubes d'eau au moins, dont 4,000 pour les services publics. Le surplus était réservé à la compagnie pour l'usage des particuliers qui auraient à traiter avec elle.

La compagnie s'engageait également à établir au

maximum 75 bornes-fontaines et 225 bouches sous-trottoirs.

La concession était faite pour soixante années; à l'expiration de ce délai, l'établissement et tous les accessoires, sans aucune exception ni réserve, seraient remis à la ville en bon état d'entretien, le tout sans indemnité ni remboursement du capital.

De son côté, la ville de Nantes s'obligeait à payer à la compagnie, pour livraison journalière des 4,000 mètres cubes d'eau, une somme annuelle de 60,000 fr. pendant toute la durée de la concession.

Telles furent les principales clauses de ce traité qui reçut l'approbation du Conseil et est en cours d'exécution depuis 1856.

1860 L'asile Sainte-Anne, plus communément appelé des Petites-Sœurs des pauvres, fut établi en 1860 sur une tenue appartenant à M. Russeil, près les Hauts-Pavés. Depuis déjà un certain nombre d'années, cette charitable institution existait à Nantes et avait son siège rue de Miséricorde. Un homme bienfaisant et dont Nantes honorera toujours le souvenir, M. Urvoy de Saint-Bedan, fut en réalité le fondateur du bel établissement qui existe aujourd'hui.

Par acte du 8 juin 1854, il fit don à la ville :

1° De sa collection, composée de trente tableaux de maîtres et d'une statue en marbre, qui, comme on le sait, forment l'un des plus beaux ornements de notre musée;

2° D'une somme, en espèce, de 25,500 fr., à la charge par la commune d'acquérir un terrain sis à Nantes, ancienne tenue Russeil, de 58 ares 6 centiares, et d'y faire construire un établissement destiné à servir d'asile aux

vieillards pauvres des deux sexes de la commune, au nombre de 160, sous la direction et l'administration des Petites-Sœurs des pauvres.

Cette donation et les conditions qui s'y rattachaient furent approuvées par le Conseil municipal, le 20 juillet 1854.

L'année suivante cependant, le 20 décembre, une modification fut introduite de l'aveu des parties. Sur les 160 vieillards qui devaient trouver placé dans l'asile projeté, la faculté fut laissée aux Petites-Sœurs directrices, d'en admettre 40, étrangers à la commune.

Le 12 septembre 1856, M. Urvoy de Saint-Bedan fit une seconde donation au profit de la même œuvre.

Il acheta de ses deniers un nouveau terrain de 1,931 mètres 30 centimètres carrés, joignant le premier, pour le prix de 4.000 fr.

Il ajouta en espèces. 8.000

12.000 fr.

et en fit don à la commune, qui, de son côté, dut prendre l'engagement d'annexer ce terrain au précédent, de faire construire un mur séparatif et mitoyen avec les vendeurs, MM. Russeil, et en outre d'entretenir les calorifères de l'établissement et de fournir à cet effet chaque année 16,000 kilogrammes de charbon de terre de première qualité.

Enfin une troisième donation fut encore faite à l'œuvre par M. Urvoy de Saint-Bedan, le 15 février 1858. Cette libéralité consistait en un titre de rente 3 % de la somme de 1,000 fr. La remise de ce titre fut faite à la commune

qui dut en appliquer le produit au profit de l'asile qui allait se fonder.

Pour satisfaire aux obligations qu'elle avait acceptées, la ville acquit le 19 septembre 1854, de MM. Russeil, le terrain nécessaire à l'établissement projeté.

Le prix d'acquisition fut de	25.500 ^r	»
Le devis pour la construction était de 120,000, mais la dépense s'éleva en réalité à.	127.917	69
	<hr/>	
	153.417	69

Plus tard, la ville a pareillement eu à payer :

Pour appropriation des cours et jardins. . .	5.600	»
Pour construction de mur mitoyen.	700	»
	<hr/>	
	159.717 ^r	69
	<hr/>	

En 1865, un legs de 50,000 fr., fait à l'institution par M. Bonfils, a permis d'élever de nouvelles constructions dont le coût a été d'environ 70,000 fr. Le complément a été fourni par l'administration des Petites-Sœurs.

Anjourd'hui l'établissement peut recevoir 200 vieillards et l'on doit croire que ce maximum est presque toujours rempli. Par une convention arrêtée à la suite de la délivrance du legs de M. Bonfils, le maire a la disposition particulière de vingt-cinq places.

Les sœurs qui desservent cet asile sont au nombre de 19.

Les ressources de l'institution sont celles que fournit la charité. A ce titre, le département alloue une faible somme de 500 fr. La subvention communale est de 2,720 fr., se décomposant comme suit :

Rente Urvoy de Saint-Bedan.	1.000 fr.
Pour chauffage.	700
Allocation de la ville.	1.000
	<hr/>
	2.720 fr.

L'aumônier, en outre, reçoit de la ville un faible secours de 300 fr. Cette œuvre, éminemment utile, est aussi très populaire dans notre ville.

1862 Le pont Morand, jeté sur l'Erdre à l'entrée de la route Rennes, datait de l'époque de l'ouverture de cette route. Construit uniquement en bois, ce pont nécessitait souvent des réparations; il était de plus fort défectueux et incommode.

Il a enfin disparu en 1862, et la construction de celui en fer qui existe aujourd'hui a fait partie de larges travaux ayant pour but de canaliser l'Erdre, des Petits-Murs jusqu'au Port-Communeau. Ces travaux ont aussi procuré l'élargissement et le nivellement des quais sur les deux rives du canal. Mais, comme nous l'avons déjà dit, il est regrettable que ce beau et utile travail n'ait pas été complété par la canalisation de l'Erdre jusqu'au pont de Barbin, en y comprenant la reconstruction de ce dernier pont. D'instantes réclamations sont faites à ce sujet, et l'on peut raisonnablement espérer qu'avant peu il y sera fait droit.

1864 L'hôtel de la gendarmerie départementale, terminé en 1864, forme l'une des façades de la place du Palais-de-Justice.

Ce bâtiment, d'une élégante et solide construction, réunit toutes les conditions indiquées par sa destination, et comme le Palais-de-Justice a été élevé sur les fonds départementaux.

Les sœurs Clarisses qui, pour la première fois, vinrent se fixer à Nantes il y a quelques années et occupèrent une maison rue de Sévigné, près des Boulevards, sont établies aujourd'hui rue Molac, en Saint-Similien. Cet ordre mène une vie purement contemplative et vit d'aumônes.

Arrivé aux termes de ce travail, il nous reste à rappeler que l'église Saint-Similien, cette première cathédrale de Nantes, restée après la perte de ce titre, la plus ancienne église du diocèse, avait conservé un grand nombre de privilèges, disparus avec le temps et surtout à l'époque de la Révolution. Il en est un cependant dont elle continue de jouir et auquel elle attache beaucoup de prix, car il est celui des grandes églises de Rome. Tout fidèle qui, après avoir communié, même dans une autre église, vient prier dans celle de Saint-Similien, selon les intentions du souverain Pontife, gagne une indulgence plénière applicable aux défunts.

Et maintenant une grave question préoccupe cette paroisse. Lorsqu'à Nantes presque toutes les églises, devenues caduques et insuffisantes, ont été rebâties et présentent aujourd'hui l'aspect de véritables monuments, celle de Saint-Similien, également trop petite, pouvait-elle rester en quelque sorte seule dans son état actuel de simplicité et de vétusté. La piété des fidèles, le zèle de l'excellent curé M. Frangeul, ont répondu par la négative. L'on est déjà maître d'un terrain contigu à l'église actuelle; des ressources se recueillent, et tout fait prévoir qu'avant peu,

Nantes comptera une nouvelle basilique de plus. Suivant le plan déjà arrêté, cette reconstruction aura lieu dans le style ogival, avec façade sur la place Saint-Similien, et pour perpétuer cette vénération particulière dont la Vierge a toujours été l'objet dans la paroisse, l'abside sera terminée par le sanctuaire de Marie, dont la statue dominera toute l'église.

L A .

FORTÈRESSE DE PIRMIL

(EN BRETAGNE)

PAR

M. CHARLES BOUGOÛIN FILS

Turris erat, vasto suspectu et pontibus altis,
Opportuna loco

(VIRGILE, *Enéide*, livre IX)

I.

La ville de Nantes avait, au moyen-âge, trois principaux ouvrages de défense : c'étaient le *château ducal de la Tour-Neuve*, le *Bouffay* et la *forteresse de Pirmil*.

Une *Histoire du Bouffay* et une *Notice sur le Château* ont été présentées à la Société Académique de la Loire-Inférieure pour le concours du 20 novembre 1864. L'une était tracée par la plume expérimentée d'un homme dont la modestie égale l'érudition sûre et profonde et qui obtenait pour ses nombreux et intéressants travaux d'histoire locale une distinction aussi honorable que bien méritée. L'autre avait pour auteur un jeune homme, sorti depuis quelques mois à peine des bancs de l'école, auquel la Société accordait une encourageante récompense.

Aucune notice n'a, jusqu'à ce jour, été écrite sur *Pirmil*. Cela vient sans doute du peu d'importance de cette forteresse, dont rien n'indique aujourd'hui l'existence ni l'emplacement. Nous voulons cependant en dire quelques mots, afin de compléter l'histoire des monuments militaires de notre ville et fournir ainsi à l'homme, qui en aurait le temps et le courage, les moyens d'entreprendre un travail d'ensemble sur les fortifications de Nantes.

Pirmil, en latin *Pilameium*, s'est successivement et indistinctement écrit *Pilemil* ou *Pilemy*, *Piremil* ou *Piremy*, et enfin *Pirmil*.

D'où dérive ce mot? Les écrivains ne sont pas d'accord sur ce point. « Et depuis, dit Albert le Grand, Paulus » Emilius, proconsul des Armoriques pour les Romains, » voulut rebastir ce costé méridional de Nantes, mais » en deça la rivière de Sèvre, au lieu où aboutissent » les magnifiques ponts de Nantes, lequel, encore » aujourd'hui, s'appelle le faubourg de *Piremil*, voulans » dire de Paul Emile (1). »

Pour notre part, nous n'embrassons pas cette opinion, et nous nous rallions très-volontiers à celle de M. Stéphane de la Nicollière, qui, dans un *Mémoire sur le prieuré de la Madeleine*, explique ainsi l'étymologie de ce mot : « Le » bourg de *Pilemil*, maintenant *Piremil* (appellation dérivée vraisemblablement de *pila milliaria*, borne des » routes romaines venant aboutir et converger à ce » point.... (2). »

Examinons maintenant la prétendue fondation romaine de la tour de Pirmil.

(1) *Vies des saints de Bretagne*, par Albert le Grand; *Vie de saint Martin de Vertou*, p. 383.

(2) *Bulletin de la Société Archéologique de Nantes*, tome III, 3^e trimestre de 1863, p. 196.

Bâtie seulement à la fin du XIV^e siècle, cette forteresse prit le nom de l'endroit où elle fut construite. Cet endroit se nommait Pilemil ; la forteresse prit ce nom.

Situé au Sud de Nantes, sur la rive gauche de la Loire, relié par un pont à la ville, le faubourg de Pilemil remonte à la conquête des Gaules et était à cette époque le point de départ des voies romaines de la Bretagne vers le Poitou. Plus tard il devint une importante châtelainie, qui appartenait en 1205 à messire *Gautier, seigneur de Pilemil* (1). Dans ce lieu, et non loin de l'endroit où devait s'élever la forteresse, existait un prieuré de Bénédictins, fondé vers 1108.

L'origine romaine du faubourg a fait croire à quelques écrivains que le château avait une origine semblable. « Le » seul monument que l'on trouve et que l'on puisse » attribuer à ces conquérants, dit le président de Robien, » est la *tour de Pilmil, qu'on croit être un ouvrage de » Paul Emile, proconsul des Armoricains. L'ancienneté » de l'édifice et l'analogie du nom sont tout ce qu'on peut » apporter de preuves, soutenues d'une tradition qui s'est » perpétuée jusqu'à nous* (2). »

Plusieurs savants avaient adopté cette opinion ; ils croyaient que les fortifications de Pirmil remontaient aux Romains et qu'elles avaient été seulement augmentées en 1365. Ce qui a induit en erreur ces écrivains, c'est l'origine du faubourg et des routes qui le traversaient. Aucune preuve ne vient à l'appui de cette hypothèse.

Si Nicolas Bouchard avait seulement réparé ou agrandi la citadelle de Pirmil, les chroniqueurs auraient mentionné

(1) *Archives de la Loire-Inférieure*, registre de la Chambre des comptes.

(2) *Manuscrit du président de Robien sur la Bretagne*, chapitre XII.

cette circonstance ; ils auraient rappelé la construction et les développements de cet édifice. Si cette tour existait avant 1365, l'histoire de Bretagne l'aurait citée au nombre des fortifications qui protégeaient Nantes dans ces temps malheureux, où le pays était continuellement ravagé, soit par l'invasion étrangère, soit par les désordres de la guerre civile. Ce château n'avait pas non plus le caractère d'antiquité que lui attribuaient sans raison ces écrivains, et son style était parfaitement en rapport avec les autres monuments de la fin du XIV^e siècle. Du reste, les textes sont précis ; ils ne disent pas que le duc fit réédifier, mais « bastir la grosse tour et forteresse qui est au bout des » ponts de Piremil. »

II.

En 1365, la Bretagne venait de sortir de cette guerre désastreuse que l'héritage du duc Jean III avait allumée entre Charles de Blois et le comte de Montfort.

Jean III était mort sans enfants. Son frère consanguin, Jean de Montfort, se prétendait le seul héritier légitime. Charles de Blois, de son côté, revendiquait la couronne ducale au nom de son épouse Jeanne de Penthièvre.

Après quelques négociations restées infructueuses, les partis coururent aux armes et engagèrent une de ces guerres « pleines de rencontres, belles cavaleries, belles » rescousses, beaux faits d'armes et belles prouesses (1). »

L'élite de la chevalerie et les plus célèbres capitaines de l'époque vinrent se ranger sous les étendards des deux prétendants. Trois femmes, ayant toutes le même prénom,

(1) *Chroniques de Froissart.*

(Jeanne de Montfort, Jeanne de Penthievre et Jeanne de Belleville) jouèrent alors un grand rôle, et devinrent, à la mort de leurs époux, les chefs véritables de la guerre.

Au milieu de ces hostilités, les habitants de Nantes, sous l'influence de leur évêque, s'occupèrent surtout à rétablir l'ordre dans leur ville. Aussi, combattant pour le maintien de leur indépendance, luttèrent-ils tantôt contre les Français, alliés de Charles de Blois, et tantôt contre les Anglais, qui soutenaient la cause de Jean de Montfort.

Nantes était désolée depuis longtemps, lorsque la peste vint mettre le comble aux maux qui ravageaient le pays. Le jeune comte de Montfort eut pitié des misères du peuple et il proposa à Charles de Blois le partage du duché. « Je » ne suis qu'une femme, lui répondit Jeanne de Penthievre, » mais je perdrais plutôt la vie et deux, si je les avais, » que de consentir à une chose si honteuse. » Les hostilités reprirent; mais, après la bataille d'Auray, où mourut Charles de Blois, les belligérants signèrent le traité de Guérande le samedi 12 avril 1365.

Ainsi se termina cette guerre, qui dura plus de vingt ans, pendant laquelle furent livrés 1,500 combats et 800 assauts, périrent 200,000 hommes, et dont un des épisodes les plus mémorables est le combat qui eut lieu le 27 mars 1351 au chêne de Mi-Voie, dans les landes de la Croix-Helléan, entre 30 Anglais et 30 chevaliers bretons.

Conformément au traité, la ville de Nantes fut rendue au comte de Montfort, qui prit le nom de Jean IV. Celui-ci, de Guérande où il se trouvait, envoya aussitôt à Nicolas Bouchard, amiral de Bretagne, l'ordre de construire la forteresse de Pirmil. Ce mandement porte la date de 1365. « La même année, dit Albert-le-Grand, Nicolas Bouchard, » amiral de Bretagne, fit, par le commandement du duc,

» bastir la grosse tour et forteresse de Piremil, pour
» défendre l'entrée desdits ponts (1). »

D'après Fournier, l'érection de cet édifice était indiquée par une inscription sur pierre calcaire, qui faisait partie de la belle collection de Guillaume Harel, déposée aux archives de la Mairie et détruite en 1793. Nous laissons à l'auteur de l'*Histoire lapidaire de Nantes* toute la responsabilité de son assertion, que nous rapportons ici à titre de simple renseignement (2).

Cette forteresse était bien destinée à défendre Nantes du côté des ponts, mais elle avait aussi un autre but. Jean IV voulait par ce moyen s'assurer de la ville et la tenir sous sa domination par la crainte.

Ce prince, en effet, n'avait pas une très-grande confiance dans les protestations de fidélité que lui adressait le peuple et il se rappelait l'hésitation des Nantais à secourir son père dans sa guerre contre Charles de Blois. Le château de Pirmil pouvait de plus servir d'asile en cas de révolte, et nous partageons entièrement à ce sujet l'opinion de M. le docteur Guépin, qui, dans son *Histoire de Nantes*, s'exprime en ces termes : « Comme toutes les fortifications des
» grandes cités, elle avait un double but ; et, si l'on songe
» qu'à cette époque les Anglais occupaient le Poitou, l'on
» restera convaincu, surtout après en avoir examiné les
» ruines, que Jean IV avait plutôt ordonné son érection
» dans la prévision de quelque soulèvement populaire qui
» eût pu le conduire à réclamer le secours de ses alliés,
» que dans la crainte d'une invasion (3). »

(1) *Vies des saints de Bretagne*, par Albert le Grand. *Histoire des évêques de Nantes*, p. 415.

(2) *Histoire lapidaire de Nantes*, par Fournier, tome 1, chapitre 11, p. 47. Ce manuscrit appartient à la Bibliothèque publique de Nantes.

(3) *Histoire de Nantes*, par M. Guépin.

Bâtie dans une situation avantageuse, à la tête des ponts de Nantes, baignée d'un côté directement par la Loire et défendue du côté de la terre par de larges douves précédées d'une contrescarpe en maçonnerie, communiquant au moyen d'une poterne avec le fleuve, et pouvant être ravitaillée par eau en cas de siège, la forteresse de Pirmil était à cette époque d'une grande utilité et pouvait, sinon arrêter l'envahisseur, du moins lui opposer une sérieuse résistance. Les avantages que ce château offrait à ses défenseurs semblent pouvoir se résumer dans ces paroles de Vegece : « *Ut qui scalas vel machinas voluerit* » *admovere, non solum a fronte, sed etiam a lateribus* » *et propè a tergo veluti in sinum circumclusis oppri-* » *matur* (1). »

Ce château avait la forme d'un quadrilatère irrégulier ; il était composé de trois tours, d'un corps de bâtiment, de trois courtines et d'une grande cour. Toutes ces constructions étaient reliées entre elles par un chemin de ronde à créneaux et à machicoulis.

Le premier côté, tourné vers le Nord, comprenait la grosse tour, dite *tour du Duc* ou de la Loire, et deux courtines qui la reliaient aux côtés Est et Ouest de l'enceinte. A l'extrémité de l'une de ces murailles était la poterne qui donnait accès sur le fleuve.

Le deuxième front, tourné vers l'Ouest, s'étendait de la *grosse tour* à la *tour de la Sèvre* et comprenait une belle et haute courtine défendue par un ouvrage avancé, percé de cinq grands créneaux.

Le troisième côté, tourné vers le Sud, était le plus important de la forteresse. Là était la porte principale d'entrée avec son pont-levis. Ce front se composait du

(1) Vegece, livre IV, chapitre II.

grand bâtiment, flanqué d'une tour à chacune de ses extrémités, à droite la *tour de la Sèvre*, à gauche, la *tour de l'Amiral*. Au rez-de-chaussée se trouvaient les cuisines, les corps-de-garde et les prisons; au premier étage étaient les appartements du capitaine et aux étages supérieurs le logement des hommes d'armes. C'est dans la grande salle de la citadelle qu'étaient exposés ces tableaux peints sur bois, dont l'un était le portrait de Nicolas Bouchard et l'autre représentait la remise des clefs de la ville à Jean IV en 1382.

Le quatrième côté, tourné vers l'Est, était une simple courtine qui s'étendait de la *tour de l'Amiral* à la *grosse tour*.

Jean IV ayant laissé passer sur son territoire les troupes de « ses chers Anglais, » Charles V, roi de France, chargea Bertrand Duguesclin d'exécuter l'arrêt du parlement, qui déclarait le duc coupable du crime de lèse-majesté et la Bretagne unie au royaume. Le connétable vint à Nantes, » prit possession du chasteau de la tour Neufve et de la » *citadelle de Pilemil*, » et partit en confiant le gouvernement à Amaury de Clisson. Les habitants, qui avaient refusé l'entrée de leur ville à l'armée française, furent bientôt attaqués par les Anglais, venus pour rétablir Jean IV dans son duché. Le sentiment de l'indépendance ranima leur courage; ils soutinrent deux fois les efforts des assiégeants et les forcèrent à abandonner leur entreprise (1381).

« Après le partement du comte de Bocquingham, les » places selon le traicté furent rendues au duc de Bretagne; » aucunes furent remises iusques après l'Ascension du » mesme an mille trois cent octante un. Après ceste feste » luy furent rendues Ploërmel, Redon, Morlaix et Nantes, » mais non si promptement et non plustôt que la feste de

» la saint Jean, comme Touffou, la *tour de Pillemy* et
» autres forteresses qui en dépendoient (1). »

« A Nantes ses gens envoya,
» Mais de la rendre on déloya,
» Jusques à la Nativité
» De saint Jehan, c'est vérité !
» Deux jours devant, ne plus ne maïns,
» Entra à Nantes, j'en suy certains,
» Et feu receu à grant honneur
» Comme prince et vray seignour ;
» Ne sembla pas estre en exil
» Quand on li randist *Piremil* (2). »

Jean IV fit son entrée à Nantes le 22 juin 1382 et le peuple ne cessait de lui dire avec franchise : « Monseigneur, » sitôt que nous pourrons apercevoir que vous êtes pour » l'Angleterre, nous vous relinquerons tous et mettrons » hors de Bretagne. »

Le lendemain, vers les quatre heures de l'après midi, le duc accompagné de Jean du Fou, de Gilles de Lesbiest et de cinquante chevaliers de sa garde sous les ordres de Jean Blosset, reçut avec le cérémonial ordinaire les clefs de la forteresse de Pirmil des mains de l'amiral de Bretagne.

Quelques années plus tard la citadelle de Pirmil fut prise par les soldats du roi de France, avec plusieurs autres châteaux du pays. Elle fut rendue au duc au mois de juin 1387, ainsi qu'il résulte des lettres suivantes :

« Jehan, duc de Bretagne, conte de Montfort et de

(1) *Histoire de Bretagne*, par d'Argentré, livre VIII.

(2) *Documents inédits sur l'histoire de France*, 1839; 1^{re} série. *Chronique de Bertrand Duguesclin*, par Cuvelier. *Livre du bon Jehan, duc de Bretagne*.

» Richemont, à touz ceulz qui ces lettres verront, salut.
» Comme par le traictié fait entre Monseigneur le Roy et
» nous, les chasteaux, villes et forteresses, qui ont esté
» prinz et occupez d'une partie et d'autre pour cause
» du débat d'entre Monseigneur le Roy et nous, doyvent
» estre renduz et délivrez à qui ils appartiennent; et pour
» ce les villes et chasteaux d'Aurray, Ploërmel, Nantes,
» *Piremil* et Touffou nous aient esté renduz et délivrez
» selon la fourme dudict traictié. Savoir faisons que
» nous nous tenons pour bien contens de la rendue
» desdittes villes et chasteaux d'Aurroy, Ploërmel, Nantes,
» *Piremil* et Touffou, et en quictons Monseigneur le Roy
» et touz autres à qui il pourroit appartenir à touz jours.
» En tesmoing de ce nous avons fait mettre nostre scel à
» ces lettres. Donné audit lieu de Nantes, le XXV^e juin
» l'an 1387. (Scellé) (1). »

La châtellenie de Pirmil, avec ses appartenances et dépendances, faisait partie du douaire qui avait été assigné le 26 février 1395, par le duc Jean IV, à son épouse Jeanne de Navarre (2).

III.

Considérée à cette époque et avec raison comme un ouvrage important, la citadelle de Pirmil fut érigée en capitainerie et placée sous la direction immédiate du gouverneur de Nantes. Son commandement ne fut pas confié à des hommes vulgaires comme celui des autres fortifications de la ville, qui avaient pour chef un simple sergent

(1) *Archives de l'Empire*, à Paris. Section historique. J. 243. Layettes, n° 64². Trésor des chartes des rois de France.

(2) Dom Morice, *Preuves de l'histoire de Bretagne*, tome II, col. 662.

du duc. Son premier capitaine fut celui-là même qui l'avait construite, Nicolas Bouchard, seigneur du Kerbouchart, amiral de Bretagne. Il eut pour successeur messire de la Barde.

En 1402 la capitainerie de Pirmil fut donnée à Jean de Langle, « pannetier du duc, ayant bouche à cour, escuyer » du corps et de la chambre (1). »

» Jean de Langle, *capitaine et garde du chastel et » forteresse de Piremill...* print et accepta les soins » et charges dudit chastel, promist et jura par la foi et » serment de son corps et sur le dampnement de son » asme, qu'il gardera et défendra à tout son pouvoir les » droits, noblesses, libertés, franchises et usages de son » seigneur de Bretagne, vers tous et contre tous (2). »

Au mois de septembre de la même année, pour prêter son serment de fidélité comme gouverneur de place, Jean de Langle « donna pour plege Jehan seigneur de la » Jou (3). »

Il fut remplacé en 1423 par Guillaume de Grantboays, maréchal de salle, chevalier et écuyer de Jean V, dont l'obligation est ainsi conçue : « Sachent touz que par nos » courtz de Nantes et de Vennes et par chascune d'icelles » en droit fut present et personelement establi noble » escuier Guillaume de Grantboays, se submettant de fait, » se submit et submet par son serment et ses hers et touz » ses biens meubles et heritages présens et avenirs, à la » juridicion, pouoir et desir de nosdictes courtz et de » chascune quant es chouses et chascune qui ensuivent,

(1) Dom Lobineau, *Preuves de l'histoire de Bretagne*, tome II, col. 814, 913.

(2) Dom Morice, *Preuves*, tome II, col. 742, 743.

(3) Dom Lobineau, *Preuves*, tome II, col. 1635.

» faire, tenir et accomplir; lequel Grantboays de son bon
» gré, pure, franche et liberalle voloncté cognutt, confessa
» et cognoit et confesse par davant nous que mon souve-
» rain seigneur le duc luy avoit baillé la *garde de son*
» *chastel et forteresse de Piremill* et en avoit fait *capitaine*
» *et garde*; laquelle il avoit prene et acceptée aux
» gaiges et prouffiz accoustumés, et pour ce ledit Grant-
» boays cognut et confessa et uncore cognoit et confesse
» par davant nous avoir promis et estre tenu et obligé et
» de fait en nos dictes courtz et chacune promist et se
» obligea sur l'obligacion de touz sesdicts biens meubles
» et heritages garder et deffendre loyaument et deument
» de son lige pouoir sans fraude, fiction, ne mal engin
» lesd. chastel et forteresse de Piremill, pour et ou nom
» de mond. seigneur le duc, vers touz contre touz qui
» peuent vivre et mourir sans y lesser entrer auscuns
» ennemis ou malveillants de mond. seigneur le duc plus
» fort que ledit capitaine. Et aud. monseigneur le duc,
» madame la duchesse sa compeigne, noz seigneurs et
» dammes, leurs enfans, toutes les foiz qu'il leur plaira et
» à leurs gens et serviteurs à leur service, donner franche
» entrée et issue en iceux chastel et forteresse de Piremill
» et iceux et la garde d'eux bailler, rendre et délivrer à
» mond. seigneur le duc ou à son certain commandement
» toutes les foiz que requis en sera et non à d'autres
» quelxconques de quelque estat, seignorie, auctorité ou
» prééminance qu'ils soient ou puissent estre, fort à
» mond. seigneur le duc comme dit est, ou après son
» décès à madame la duchesse dessusdicté ou nom et
» comme garde de leur fils aisé; laquelle garde, oudit
» cas, mond. seigneur a ordrennée à madicte damme la
» duchesse et li a establie des à present, et s'il avenoit que
» durant celle garde, madicte damme yroit de vie à tres-

» passément avant l'aage acompli de Monseigneur-leurd.
» fils aîné, led. capitaine sera tenu et obligé garder lad.
» forteresse en sa main, aux despens de la revenue dud.
» lieu deument si le cas le requiert, jusques à tant qu'il
» soit pourveu de garde, etc. . . . Ce fut fait le XXVII^e jour
» de l'añ mil quatre cens vingt et troys. » (Ainsi signé :)
« Grantboays » et au-dessous « Auffroy Guinot. » (1).

Les habitants des faubourgs de Pirmil et de Vertais étaient chargés de fournir tous les jours un certain nombre d'hommes pour le service de la forteresse, et la ville subvenait à leur entretien en prélevant quelques droits à l'entrée des ponts. Il y avait de plus une garde variable selon les circonstances, qui'était à la solde du duc et qui se composait en 1430, de trois hommes d'armes et six arbalétriers.

« Extrait du compte d'Aufroy Guynot, trésorier et receveur général. MCCCCXXX et environ. . . . Guillaume de Grantboais, escuyer et *capitaine de Piremil*, III hommes d'armes et VI arbalestriers audit lieu (2). »

Pendant la guerre qu'il soutint contre le duc d'Alençon en 1431, Jean IV de Bretagne « établit d'abord pour son lieutenant général, le comte de Laval, son gendre. . . . Guillaume de Grand-Bois se tint à *Pirmil* dont il estoit *capitaine* (3). »

En 1444 on répara les remparts de la ville, et « on fit dans ce temps une échelle de pierres à la *tour de Pirmil* » (4), ainsi que plusieurs travaux de peu d'im-

(1) *Archives de la Loire-Inférieure*, à la préfecture de Nantes. Trésor des chartes de Bretagne, armoire N, cas. G, n° 19.

(2) Dom Lobineau, *Preuves*, tome II, col. 1019, et Dom Morice, *Preuves*, tome II, col. 1234.

(3) Dom Lobineau, *Histoire*, p. 589.

(4) Meuret, tome I, p. 264.

portance dans l'intérieur du grand bâtiment. La dépense s'éleva à 200#.

Olivier le Roux fut nommé en 1457 capitaine de Pirmil à la place de Charles l'Enfant. Olivier le Roux possédait la confiance d'Arthur III; il était membre de son conseil, trésorier receveur général de Bretagne, et zélé partisan de l'indépendance. Aussi le prince, qui « sur toutes choses aimoit gens vaillans et bien renommés, » daigna-t-ill'investir en personne du commandement de la forteresse, voulant donner à ce serviteur dévoué une nouvelle preuve de l'estime qu'il avait pour lui.

Sous le règne d'Arthur III, on apporta de notables modifications dans les défenses de Pirmil, modifications rendues nécessaires par la récente découverte de la poudre, le plus terrible moyen de destruction que l'homme ait jamais inventé, et qui devint en quelque sorte le point de départ d'une révolution générale.

Amaury d'Acigné, qui avait succédé le 26 mars 1462 à Guillaume de Malestroit, s'était contenté à son avènement de présenter au clergé et au peuple la bulle du souverain Pontife, qui le nommait au siège épiscopal de Nantes. François II, à qui il avait refusé de faire l'hommage de son temporel, fit publier dans la ville et les faubourgs qu'il était défendu à l'évêque et aux ecclésiastiques de s'immiscer dans le gouvernement. Cet ordre fut transgressé et Amaury fut obligé de quitter le manoir de la Touche où il habitait. « Le secrétaire de l'évêque fut » arrêté et conduit dans les *prisons de la tour de* » *Pirmil* (1). » Ce fait se passait en 1462.

(1) Travers, *Histoire de Nantes*, tome 1, p. 126.

« Extrait d'un registre de la chancellerie de Bretagne
» pour 1474, 1475.

» Commissions pour tenir les monstres.... dans le
» mesme evesché, de là la Loire, à *Piremil*, à Guillaume
» de Chevigné et Eon Sauvage, seigneur du Plessis-
» Guerriif.

» Mandement du duc pour tenir et recevoir les
» monstres des gens d'armes et archiers d'ordonnance,
» pour savoir s'ils sont en estat et habillement qu'ils doi-
» vent estre et pour les faire poyer, lesquelles monstres
» doivent estre tenues, celles des gens d'armes qui sont
» soubz la conduite de notre cousin le bastard, à *Piremil*,
» le 8 décembre prochain (1). »

François Goheau commandait à Pirmil en 1476 (2). La garnison se composait alors de 25 francs-archers et de 15 hommes de la milice bourgeoise; elle fut augmentée de 13 canonniers en 1487 (3).

Cette mesure était nécessitée par l'arrivée des troupes françaises sous la conduite de Gilles de Bourbon, comte de Montpensier, lieutenant du roi Charles VIII. Les Français commencèrent par l'attaque de la forteresse de Pirmil, espérant s'en rendre maîtres facilement et obtenir la reddition de la ville. Mais ils furent obligés de se retirer sous le feu des couleuvrines de la place, dirigées avec habileté par des canonniers que le duc avait fait venir de Hollande et pris à son service. C'est Dom Morice qui nous apprend cette retraite des assiégeants : « Avons receu les lettres du
» duc escrites de hier au soir de Nantes, par les quelles il

(1) Dom Morice, *Preuves*, tome III, col. 282, 283.

(2) Dom Morice, *Preuves*, tome III, col. 321.

(3) Dom Morice, *Preuves*, tome III, col. 538, et Dom Lobineau, *Preuves*, tome II, col. 1472.

» nous fait scavoir que les Français ont désamparé les
» faubourgs et tour de Pirmil et se sont retirés avec les
» autres qui estoient aux faubourgs de Saint-Clément et
» de Richebourg (1). »

IV.

La garnison de la forteresse se composait, comme nous l'avons déjà dit, de deux éléments bien distincts, de soldats et d'un certain nombre d'hommes de la milice bourgeoise. Nous n'allons pas, on le pense bien, disserter sur les dangers qui résultent des garnisons mixtes; nous laissons aux hommes spéciaux le soin d'en parler; mais nous ne pouvons nous empêcher de signaler ici en passant un exemple de ces rivalités intestines, qui ont malheureusement désolé plus d'une fois nos places de guerre.

Dans les premières années du XVI^e siècle, — c'était en 1516, — les arquebusiers de Pirmil s'était pris de querelle avec les bourgeois, et un de ces derniers, Guillaume Girault, avait succombé dans la lutte. Le tort venait du côté des arquebusiers. — L'officier de la garde bourgeoise fit sortir ses hommes de la place et demanda réparation au capitaine de la citadelle, qui se nommait Jean-Charles Guesdon. Celui-ci joignit l'insulte au refus. Le capitaine de la milice se plaignit au gouverneur de Nantes, qui appuya sa demande auprès du roi. François I^{er}, par ses lettres du 27 mai 1516, donna l'ordre au gouverneur d'ôter le commandement du château de Pirmil à Jean Guesdon, et de faire continuer les gardes comme précédemment. « Pour » complaire à nostre bone ville et cité de Nantes, ajoutait-il en terminant, nous désirons que touz les soldats qui

(1) Dom Morice, *Preuves*, tome III, col. 550.

» estoient soubz les ordres dudit capitaine Jehan Guesdon
» soient changés et remplacés par XX harquebuziers de
» nostre chasteau dudit Nantes, avec X canonniers. »

La milice bourgeoise devait en outre fournir une garde quotidienne de 10, 20 ou 30 hommes selon les circonstances.

Claude de Laval, seigneur de Bois-Dauphin et de Théligny, chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capitaine du château de Nantes, avait 120[#] comme gouverneur de Pirmil.

Il donna le commandement de cette dernière forteresse en 1552, à noble homme Jean de la Tour, écuyer. Celui-ci fut chargé la même année de toucher les gages de Claude de Laval. Cette procuration existe aux archives de la mairie de Nantes. Cette pièce sur parchemin est écrite en latin et datée de Londres, où était alors le sire de Laval. On y trouve joint un reçu de 120[#] donné le 7 septembre 1552, par Jean de la Tour, mandataire de Claude de Laval (1).

Nous trouvons dans les archives municipales, à la date du 2 mai 1554, la commission donnée au capitaine de Pirmil par le seigneur de Bois-Dauphin, pour le remplacer pendant ses absences, en qualité de lieutenant du château de Nantes.

Ce document est ainsi conçu : « Nous Claude de
» Laval, etc. . . . scavoir faisons à tous qu'il apartiendra,
» comme ainsi soit que pour ne pouvoir ordinairement
» présider es-dites ville et château et vacquer aux choses
» qui y sont occurantes concernantes le service du roy
» nostre souverain seigneur, il soit besoing de commettre

(1) *Archives de la ville de Nantes*. Série force publique, carton gouvernement de Nantes, n° 18.

» un bon et suffisant personnage qui puisse bien et fidel-
» lement s'en acquitter; à ceste cause et autres nous
» movans, ayans aussi bone cognoissance de la preudho-
» mye, science, intégrité, expérience et fidélité de noble
» homme Jehan de la Tour, cappitaine de Piremil,
» l'avons nommé, commis, ordonné et député, et par ces
» présentes le nommons, commettons et deputons pour
» commander esdites ville et château pour et en nostre
» lieu tout aussi que les autres précédans noz commis et
» lieutenants ont accoustumé, deschargeans et destituans
» René Haussart, sr de Boucillon, etc.... donné à l'Isle
» Adam soubz notre sing et le scel de noz armes, le 2^e
» jour de mai 1554 (t). »

Au XVI^e siècle, la citadelle de Pirmil contribua puissamment à la défense de Nantes, et rendit de véritables services dans ce temps de nos luttes religieuses.

Sentinelle avancée du côté des ponts, elle sut maintenir par l'attitude énergique de son capitaine et des hommes auxquels sa garde était confiée, la fougue du parti huguenot, et faire échouer ses tentatives multiples de s'emparer de la ville.

Le 18 février 1556, des calvinistes s'étaient réunis secrètement à Saint-Sébastien, et le comte de Sançay, capitaine du château de Nantes, les avait fait arrêter et enfermer dans les cachots de la tour de Pirmil. A cette nouvelle, quatre-vingt-dix de leurs frères d'armes se dirigent vers la forteresse et demandent la liberté des prisonniers. Sur le refus du capitaine, ils se préparent à escalader les murailles; mais l'artillerie de la citadelle est dirigée contre eux, et ils sont bientôt mis en déroute.

(1) *Archives de la ville de Nantes*. Série force publique, carton gouvernement de Nantes, n° 20.

François de Daillon, seigneur de la Chartebouchère, connétable de Nantes, chevalier de l'ordre du roi, succéda vers 1560 à Jean de la Tour, dans la capitainerie de Pirmil.

Le 30 mai 1568, le roi Charles IX ordonna à la communauté de ville de loger et entretenir les hommes de garde à Pirmil et sur les ponts.

« A nos chers et bien amés les bourgeois, manans et habitans de nostre ville de Nantes.

» Chers et bien amez, pour la sureté de vos personnes, femmes, familles et biens et pour la conservation de nostre ville de Nantes, nous avons advisé de faire soigneusement garder le pont et passage de lad. ville, et pour ce faire, avons commis et donné la charge au sr de la Chartebouchère avec 20 hommes qui demeureront continuellement à la garde d'icellui, et d'autant qu'il est besoing que lesdits 20 hommes soient logés et accomodés près led. pont, vous ne fauldrez leur faire bastir une loge où ils se puissent retirer à couvert et en seureté de leurs personnes, si tant est que la *tour de Pillemy* ne leur puisse servir pour cet effect, et où il seroit besoing faire des ponts levis davantage que ce qui y est, vous ne fauldrez aussi de les faire construire et bastir, etc..... Donné à Paris le XXX^e jour de may 1568. (Scellé et ainsi signé :) Charles et au dessous : Fisés. (1). »

Dans une requête adressée au roi en 1568 par les habitants de Nantes, il est dit que : « de tout temps il y a eu à la *tour de Piremy* un *capitaine à gages*; à présent c'est un sr de la Chartebouchère. Les paroisses de Piremy, de Rezai et de Vretais, doivent fournir chacune à leur

(1) Travers, *Histoire de Nantes*, tome II, ch. CIV, p. 404.

» tour des hommes nécessaires à cette garde ; en conséquence ils supplient sa Majesté d'exempter les habitants de Nantes de ce service, etc.... (1). »

« On gardera la coutume ancienne. » Telle fut la réponse du roi, en date à Bologne, du 6 août 1568.

Dans d'autres lettres envoyées au roi en 1574, les habitants, pour réfuter les inculpations formulées contre eux par le gouverneur, s'exprimaient ainsi : « Il (le connétable) est en outre *capitaine* d'une *tour appelée Pirmil*, où il lève gros guet sur le pauvre peuple, sans nécessité depuis la réunion ; car cette tour, en partie ruinée, ne rendrait aucun service en cas de guerre et les 1,000# destinées à la rétablir seraient mal employées (2). »

Au calvinisme succéda en 1577 la guerre de la Ligue.

La Ligue trouva de nombreux et zélés défenseurs dans la ville de Nantes, qui avait eu tant à souffrir de la part des huguenots et apparut à quelques-uns comme un moyen de reconquérir l'indépendance. Aussi le duc de Mercœur sut-il encourager le peuple dans sa vengeance et mettre à profit les prétentions de son épouse au duché de Bretagne, en cachant ses ambitieux projets sous le prétexte du triomphe de la religion catholique.

La neutralité n'était pas possible ; tout habitant devint soldat, et la milice fut soumise à un service pénible. Trente bourgeois étaient alors de garde à Pirmil, dont le capitaine, Louis Thorres de Gastines, avait été nommé à cette fonction en 1580, en remplacement de M. de la Chartebouchère.

Le 15 avril de la même année, la communauté de ville décida de visiter la citadelle de Pirmil, afin de la mettre

(1) *Archives de la ville de Nantes*. Registres des délibérations.

(2) *Archives de la ville de Nantes*. Registres des délibérations.

sur un pied redoutable de défense ; elle s'y rendit le lendemain et ordonna divers travaux, qui furent de suite exécutés.

Après la prise d'armes de Montaigu en 1580, trois colonnes ennemies s'étant dirigées sur Nantes avec des prisonniers, s'escarmouchèrent sous les murs de Pirmil. Voici comment ce fait est raconté dans les histoires de messire d'Aubigné : « Ils rompent 3 ou 4 églises, arborent 2 bandières en cornettes et vont mettre dans la prairie à main droite de Pillemil leurs prisonniers en bataille, gardez par lesd. harquebusiers à cheval et un des deux trompettes qu'ils avoient : les 20 salades qui venoient de prendre la lanrière et un procureur du roi, aians appris par eux, que quelques gentils-hommes de la compagnie de Vandré se sauoient dans le fauxbourg, l'enfillèrent tout du long ; quelques-uns passant la *tour de Pillemil*, jusques au commencement du pont et furent longtemps là avant que ceux de la tour leur envoiasent quelque mauvaise harquebusade (1). »

En 1589, les bâtiments ne pouvant plus contenir les soldats et les prisonniers, on fut obligé de construire des baraques dans l'intérieur de la cour pour loger les hommes de la garde bourgeoise, qui étaient à cette époque au nombre de trente-cinq. La même année on nettoya les fossés et on répara les contrescarpes.

La garnison de Pirmil se composait, en 1491, de trente habitants et de vingt arquebusiers.

» Estat abregé de la despance nécessaire pour la solde et paiement des gens de guerre qu'il convient entretenir

(1) *Les histoires du sieur d'Aubigné*, tome II, liv. IV, ch. VI, p. 348.

» en garnison aux places cy après pour la conservation
» d'icelles et maintenir le pays.

» Piremil.

» à vingt harquebuziers à pied compris les chefs, neuf
» vingt sept escuz tiers qui est :

» Un capitaine, XXXV escuz tiers; un lieutenant, XVIII
» escuz II tiers; à ung sergent VIII escuz tiers; et à XVII
» soldatz dudict nombre; à chacun V escuz, III^{xx}V escuz;
» montant ensemble à IX^{xx}VII escuz tiers (1). »

Les états de la Ligue, qui se tinrent à Vannes en 1592, après avoir assigné 6,000[#] par mois au duc de Mercœur, firent « un fond de 1,175,436[#] pour le payement des garnisons de Nantes, de *Pirmil*, de Guerrande et des autres villes de la province possédées par la Ligue (2). »

En 1598, Hercules de Rohan, duc de Montbazon, comte de Rochefort, lieutenant général, grand veneur et pair de France, chevalier des ordres du roi, fut institué capitaine de Pirmil.

V.

Au XVII^e siècle, la municipalité regardant comme une charge onéreuse la citadelle de Pirmil, où la milice bourgeoise fournissait une garde quotidienne, profita de l'arrivée du souverain pour en demander la démolition.

Les Etats de Bretagne se tinrent à Nantes pendant le séjour de Louis XIII et de Marie de Médicis. Ils exprimèrent le vœu « qu'il plust à sa Majesté régente de faire *démolir* » *la tour de Pirmil*, » mais n'obtinrent que la démolition

(1) *Archives d'Ille-et-Vilaine*, états de la Ligue.

(2) Taillandier, *Histoire de Bret.*, p. 418.

des châteaux de Saint-Mars-la-Jaille, de Touffou et de Guérande. La ville fut obligée de payer 2,000# pour ces travaux, et d'envoyer à ses frais des soldats dans ces localités.

La communauté nantaise ne perdit pas courage, et, quand le roi revint en 1626, elle sollicita encore et à plusieurs reprises la démolition de la citadelle de Pirmil, se bornant pour la défense de la ligne des ponts à la porte fortifiée de Saint-Louis (1). Louis XIII accéda en partie à la demande de la ville, et permit le démantèlement de la forteresse, qui continua d'avoir des capitaines.

Travers nous en fournit la preuve : le comte Henry de Rochefort de Montbazou, qui avait succédé à son père en 1616, se dessaisit « de la *capitainerie de la tour de Piremil* pour et en faveur de M^{gneur} le cardinal de Richelieu, consent et accorde que toutes lettres et expéditions nécessaires lui en soient délivrées (2). » Cette démission est du lundi 1^{er} mars 1632.

Par lettres patentes, en date à Saint-Germain-en-Laye du 2 mars même mois, le roi confirma la nomination du cardinal, qui prêta serment le lendemain : « Aujourd'hui 3^e de mars 1632, M^{gneur} le cardinal de Richelieu a fait et presté ès-mains de M^{gneur} le marquis de Châteauneuf, chevalier et chancelier des ordres du roy et garde des sceaux de France, le serment qu'il devoit à cause de l'estat et charge de capitaine et gouverneur des ville et château de Nantes et *capitainerie de la tour de Piremil*, dont il a esté pourvu par sa Majesté, moy son conseiller et secrétaire présent à Saint-Germain-en-Laye (3). »

(1) Cette porte fut démolie en 1737.

(2) Travers, *Preuves inédites*, p. 49.

(3) Travers, *Preuves inédites*, p. 53.

Le cardinal de Richelieu se démit aussitôt de son commandement en faveur de Charles de la Porte, duc de la Meilleraye, lieutenant général, grand maître de l'artillerie, maréchal et pair de France. Ces lettres portent la date des 7 et 8 mars 1632 (1).

Charles de la Porte prêta serment le 19 du même mois entre les mains du marquis de Châteauneuf.

Le 10 juillet 1643 il céda ses fonctions à Armand-Charles de la Porte-Mazarini, duc de Rethelois-Mazarin, de la Meilleraye et de Mayenne.

Depuis cette époque jusqu'à la Révolution, la tour de Pirmil, bien que démantelée, demeura au pouvoir des gouverneurs de Nantes. Mais alors cette capitainerie ne constituait plus un commandement ; c'était un titre purement honorifique.

Les derniers capitaines de cette forteresse, dont nous achevons d'esquisser l'histoire, sont : M. Sébastien de Rosmadec, marquis de Molac, en 1665 ; — le comte Sébastien de Rosmadec fils, en 1700 ; — le comte Jean d'Estrées, en 1702 ; — le duc Victor-Marie d'Estrées, en 1707 ; — le duc Pierre de Montesquiou d'Artagnan, en 1716 ; — M. de la Ferronays, en 1718 ; — M. le lieutenant-colonel Danuaux, en 1721 ; — le marquis Louis de Brancas, en 1738, et le duc Louis-Paul de Céreste-Brancas, en 1789.

Jacques Guérin, écuyer, seigneur de la Roche-Pallière, était lieutenant du roi à Pirmil, en 1696.

Depuis le démantèlement, en 1626, le prieur de Saint-Jacques levait certains droits à la tour de Pirmil. Il céda tous ses « devoirs et coutumes » à la ville, qui, par traité

(1) Travers, *Preuves inédites*, p. 53.

du 11 février 1644, afferma moyennant 40# les droits exercés avant par le prieur.

Dans l'état de la ville de Nantes, dressé en 1745, il est dit en parlant de la tour de Pirmil, qu'il « y avait autrefois » une très-belle tour dont on voit encore les débris et un » petit fort pour sa défense. M. de Brancas en est le gouverneur ; elle a deux compagnies de milice bourgeoise (1). »

Ces compagnies étaient celles de Vertais et de Pirmil. Leur uniforme était différent de celui des autres compagnies : l'habit, la veste et le pantalon étaient rouges, les boutons en cuivre, l'habit doublé de bleu et le chapeau bordé d'or (2).

VI.

Couverte de mousse et de lierre, la tour de Pirmil dressait encore au commencement du XIX^e siècle ses noires et épaisses murailles. Bâtie sur le rocher, elle avait pendant plus de quatre cents ans résisté aux ravages du temps et des hommes. Elle semblait devoir rester debout pendant de longues années, bien que sous la couronne de verdure qui ceignait sa tête majestueuse se montrassent les rides du vieillard et les glorieuses cicatrices du soldat. Mais la vaillante sentinelle avait compté sur le respect de ceux dont elle avait protégé les ancêtres ?

Telle était la tour de Pirmil, quand en 1839 le Gouvernement donna l'ordre de l'abattre pour l'élargissement de la place et l'établissement d'une cale descendant à la Loire.

(1) *Archives de la ville de Nantes, registres de la Mairie.*

(2) *Archives de la ville de Nantes, série force publique, carton garde nationale.*

La presse locale lutte avec énergie, mais elle fut impuissante, et MM. les ingénieurs purent tranquillement entreprendre leur œuvre de destruction.

Il n'existe qu'un seul plan en relief de la tour de Pirmil. Ce plan n'est malheureusement pas dû à l'autorité municipale, mais à M. Guilbaud (1), capitaine au bataillon des sapeurs-pompiers. Acheté à la mort de M. Guilbaud par M. Pilon, horloger à Nantes, le plan de la forteresse de Pirmil, telle qu'elle existait avant 1626, a été offert par ce dernier au Musée archéologique de la Loire-Inférieure.

.

Ainsi disparaissent tous les jours nos vieux monuments; et bientôt notre cité, partageant en cela le sort de bien des villes, n'aura plus rien qui lui rappelle son passé. Partout les démolisseurs sont à l'œuvre; partout ce que le temps et les révolutions ont épargné semble irrévocablement destiné à tomber sous le marteau impitoyable!

- « Quel est ce conquérant, indomptable, superbe,
- » Qui renverse nos murs, les fauche comme l'herbe?
- » Ce vainqueur, ce César, cet Attila nouveau,
- » C'est le maçon! Il monte à l'assaut et tout penche,
- » Croule.... Il a pour armure une tunique blanche,
- » Il a pour glaive un lourd marteau! »

(M^{me} ANAIS SÉGALAS, les *Démolitions*.)

Le poète l'a dit; cependant personne ne semble avoir entendu le cri de détresse, et nous assistons, les bras croisés, à cette œuvre de destruction que chaque jour propage et précipite.

(1) M. Guilbaud est également l'auteur des plans en relief de la ville de Nantes au XV^e siècle, de la tour de Commequiers et de la porte Saint-Nicolas de Guérande.

Nous voudrions essayer d'élever ici notre voix, trop faible, hélas ! en faveur de ce culte respectueux des monuments du passé, culte qui pourrait inspirer encore tant de grandes idées et de grandes choses et qui tend de plus en plus à disparaître, non devant les besoins légitimes, mais sous le dédain railleur de l'industrialisme moderne.

Breton et venant de retracer l'historique d'une forteresse bretonne, nous devons, à ce double titre, parler pour la Bretagne, terre illustre, s'il en fût, et à jamais digne qu'on lui laisse sa noble couronne, ses blessures plus nobles encore. Mais nous ne saurions demeurer exclusif, et si nos aspirations comme nos regrets semblent légitimes, si notre amour de l'honneur trouve un écho dans des cœurs ardents, qu'on n'hésite pas à étendre cet amour, ces regrets, ces aspirations, à toutes les provinces de notre France qui comptent de beaux jours dans leur passé !

« Une ruine ! ce mot exerce une sorte de magie sur
» l'âme, qui, de puissance raisonnante qu'elle était, se fait
» puissance musicale toute chantante. Il transforme en
» lyre le compas et le scalpel : toutefois, je ne parle ici
» que des âmes qui sont transformables ; car il est des
» hommes qui sont tellement devenus calcul et raisonne-
» ment, que rien de ce qui n'est pas chiffre et utilité
» industrielle ne peut se refléter sur la surface terne de
» leur âme. La poésie de la nature aurait des talons de fer
» qu'elle ne pourrait briser cette écorce de glace, sur
» laquelle rien n'a de prise, hormis ce qui peut émouvoir
» leur égoïsme dans ses intérêts matériels.

» Ils réduiront tout arbres en planches, tout rocher,
» tout vieil édifice en toises de pierre. Oh ! les malheureux,
» qui ont des yeux et des oreilles ! »

C'est ainsi qu'un Breton, Breton par le cœur plus encore que par la naissance, M. H. de la Morvonnais, a dépeint

cette situation des esprits, qui nous attriste en même temps qu'elle nous indigne.

Ces hommes qu'il flétrit ne semblent pas se douter qu'il y ait là quelque chose qui mérite leur respect ! Ils oublient jusqu'aux noms des héros de la patrie ! Ils renversent dans la poussière la dernière assise des monuments témoins de leurs hauts faits !

N'avons-nous pas vu, dans notre ville même, des voix autorisées demander la démolition de notre château ducal sous le prétexte de je ne sais quelle percée, de je ne sais quelle place inutile !

« Mais cloîtres et donjons, autels, sont des carrières
» Pour ces froids constructeurs qui n'ont que leur compas !
.....
» De la tombe d'Arthur ils feraient une borne ! »

(BRIZEUX.)

Détournons nos regards et demandons à « ces froids constructeurs » s'ils ont au moins quelque raison sérieuse de s'acharner sur les débris du passé ? A une semblable question ils s'étonnent : « Nous voulons, répondent-ils, assainir nos villes, les embellir. Ces ruines, ces monuments, à quoi tout cela sert-il aujourd'hui ? Nous voulons le progrès. » Voilà leur dernier mot. Nous l'avouons, la plupart de ces débris ne sont plus d'aucune utilité pratique. Mais, s'ils sont inutiles, sont-ils importuns ? En quoi vous gênent-ils ? Est-ce votre progrès qu'ils entravent ?

Alors, Dieu nous garde d'un progrès qui, ignorant nos intérêts moraux et intellectuels, ne songe qu'à ceux de la matière.

Hommes froids et positifs, qui vous enorgueillissez du titre de fils du XIX^e siècle, percez des rues immenses à travers les habitations infectes de vos pères, élevez des

maisons saines et aérées, embellissez nos promenades, répandez partout l'air et le soleil dont l'oiseau dans les champs a plus de part que le pauvre dans les villes, multipliez les ressources et les débouchés de l'industrie, prolongez les lignes de fer, et nous applaudirons de grand cœur à vos efforts ! Mais songez que tout n'est pas là ; respectez les débris des âges passés ! Que le marteau n'abatte pas ces portes, ces tours, tant de fois teintes du sang de nos pères et du sang de leurs ennemis ! Que tout ce que nos ancêtres nous ont légué de beau et de grand reste debout au milieu de nos cités, pour nous instruire, nous et nos fils, pour nous apprendre à ne pas dégénérer, si l'occasion se présente, de ceux qui nous ont fait ce que nous sommes.

Et si, ce qu'un hasard malheureux pourrait vouloir, si une cause sérieuse de nécessité publique amenait la démolition de quelque monument historique, que les souvenirs qu'il rappelait ne périssent pas avec lui. L'histoire s'apprend aussi bien sur les monuments que dans les livres ; pour les masses surtout, c'est à peu près le seul enseignement qui soit possible et profitable. Nous voudrions donc que des inscriptions mentionnassent les monuments disparus, les victoires et les défaites de nos ancêtres, les événements dignes de mémoire dont nos villes furent le théâtre, legs indélébile du passé à l'avenir. Ce serait une histoire nationale, un livre ouvert aux générations, qui viendraient y puiser de nobles exemples, la passion du bien et du beau, le culte du souvenir, la prudence dans la vie politique et l'amour du sol natal.

Rome l'avait compris. Elle avait voulu, cette reine du monde, que l'étranger ne pût franchir ses portes sans avoir compté ses trophées, sans avoir subi la fascination de sa gloire ; elle avait voulu que ses fils, ayant toujours sous les yeux les exemples de leurs pères, eussent rougi de ne

pas rester les fils des géants, et elle avait créé cette voie gigantesque, où la pierre et le bronze murmuraient sans cesse les hauts faits de la patrie, cette voie qui s'appelait la *voie sacrée*.

« Les monuments historiques, disait M. le baron Pérignon en 1841, sont de précieux témoins à interroger ;
» la mémoire ne leur manque jamais ; ils n'ont pas d'intérêt
» à mentir. Peut-être doit-on accorder plus de foi à l'histoire écrite en architecture qu'à toute autre ; elle est la
» plus impartiale. »

Que dirions-nous de plus ? Nous ont-ils compris, ceux dont-l'âme ne sent pas ? Ferons-nous appel au sentiment de leur dignité nationale ? Ce serait encore notre devoir ; car il ne faut pas que l'étranger, cherchant dans nos cités et dans nos campagnes les restes de nos vieux édifices, ne trouve plus qu'une terre nue et sans honneur ; il ne faut pas lui donner à croire que la France a oublié son passé !

Et si, malgré nos efforts, nous ne sommes pas écouté, nous nous consolerons en bon fils de la trahison de nos frères ; nous ne ferons pas mentir ces belles paroles du charmant esprit, du véritable Breton que nous avons déjà nommé :

« Tandis que quelques tristes fils de la Bretagne, dit-il,
» s'applaudissent, barbares de leurs travaux profanateurs,
» d'autres fils de la même contrée, posant le front sur les
» genoux de leur mère, pleurent avec elle les diamants
» brisés de son casque. . . .

» Il serait vraiment beau de voir notre vieille Bretagne
» se faire jeune fille ! Garde, garde, ô notre mère, tes rides
» cavernieuses et les pièces rouillées de ta forte armure ;
» tu nous plais ainsi, mère : ne change rien à ta parure
» gothique et sauvage ; il est beau, il est souverainement

» délicieux pour tes fils de te voir appuyée sur le tronçon
» de lance de ton Bertrand le Batailleur, venir, au soir,
» laver tes pieds dans ton Océan, écouter dans la lande nue
» la cloche d'une église lointaine mêlant sa voie aux cris
» des grillons. Oui, reste, reste ainsi, mère, avec ton
» panache de chêne rabougri et ton casque de pierre. »

Nantes, 15 décembre 1864.

NOTE SUR L'ACIER

PAR M. POIRIER.

Résumé des connaissances acquises, aujourd'hui, sur l'acier et sur les moyens de le produire.

L'importance qu'a pris, de nos jours, l'emploi du fer, dans tant d'applications diverses, a fait sentir l'urgence qu'il y aurait de pouvoir le remplacer, dans un grand nombre de cas, par un métal plus homogène et plus résistant encore, l'acier.

En effet, la tenacité des meilleurs fers à la houille est de 40 à 45^k par m/m carré

Celle des meilleurs fers au bois est de 60 à 65 —

Et celle de l'acier peut atteindre et au-delà 100 —

Mais le double inconvénient de ne pouvoir obtenir l'acier qu'à un prix élevé et sous des dimensions relativement faibles, a été longtemps un obstacle.

Cette question ne pouvait manquer d'éveiller l'attention des métallurgistes et des savants ; aussi, depuis une vingtaine

d'années, de nombreuses recherches ont-elles été faites, pour produire l'acier dans des conditions économiques.

Si ces recherches n'ont pu, encore, conduire à une théorie positive de la constitution des aciers, elles ont, néanmoins, amené, dans leur production, une amélioration importante qui résout en partie la difficulté, et c'est l'état des connaissances pratiques acquises, aujourd'hui, sur la constitution et la production des aciers, qui fait le sujet de cette note.

Qu'est-ce que l'acier? Est-il un produit chimique ou un produit d'art? Jusqu'ici, l'étude des procédés divers par lesquels il a pu être obtenu rend bien difficile l'adoption de l'idée que ce puisse être un produit chimique, tenant ses qualités uniquement de sa composition; il est plus naturel, dès lors, de le considérer comme un produit d'art. Nous ajouterons à ce sujet que M. Rammelsberg vient de prouver tout récemment que, dans aucun cas, le fer et le carbone ne forment des combinaisons définies. M. Jullien soutient la même idée et prétend que dans les divers composés de fer et de carbone, le carbone se trouve à l'état de dissolution, tantôt cristallisé, tantôt amorphe.

Quoi qu'il en soit de ces appréciations et de ces théories ingénieuses, il est certain et acquis que le fer peut, sans devenir de la fonte, retenir ou absorber depuis 0,005 jusqu'à 0,025 de carbone; de là les divers produits qui prennent les noms de :

1° Fer aciéreux;

2° Acier doux;

3° Acier dur.

La fonte contient jusqu'à 0,05 ou 0,06 au maximum de carbone.

Ainsi, l'acier, intermédiaire entre le fer et la fonte, diffère de la fonte, en ce que celle-ci contient quelques centièmes

de carbone, tandis qu'il n'en renferme que quelques *millièmes*. En d'autres termes, les combinaisons du fer et du carbone forment une série dont le premier terme est l'acier cémenté le plus doux ; les termes intermédiaires, les aciers durs et les fontes blanches, grenues ou lamelleuses ; le dernier, la fonte grise graphitoïde, dont une partie du carbone est de nouveau expulsé.

La principale propriété de l'acier est d'acquérir de la dureté par la trempe.

Les divers modes connus pour le produire, sont :

- 1° La cémentation lente du fer ;
- 2° La cémentation par voie de fusion du fer ou d'oxyde de fer avec de la fonte ou des matières charbonneuses ;
- 3° L'affinage de la fonte.

De ces trois modes de production, la cémentation, le premier et le plus ancien, a été soumise à la théorie, sans qu'aucune conséquence ait pu conduire encore à un résultat certain.

Le second, qui donne un produit que les Anglais ont appelé *homogenous-métal*, comprend le procédé de M. Uchatius, officier d'artillerie autrichien, procédé qui, lui-même, repose sur des idées émises déjà notamment en 1772, par Réaumur ; en 1798, par Clouet, et plus tard, par Mushet, Hassenfratz et Vanderbock. — Praticqué, depuis un certain nombre d'années, il constitue un progrès, pour la production d'aciers communs, équivalents aux aciers doux, pour grosses pièces de machines.

Enfin, le troisième, l'affinage de la fonte, a subi des modifications radicales qui constituent le progrès le plus réel.

Les études sur les principes de la cémentation du fer comprennent :

- 1° L'ensemble des recherches sur les meilleurs réactifs d'aciération du fer ;

2° Les recherches sur la constitution des aciers.

Dans le premier ordre d'idées, Makintosh de Glasgow a employé l'hydrogène carboné, procédé qui n'a donné que des résultats incertains et qui ne paraît pas avoir été mis en usage.

Leplay et Laurent ont employé l'oxyde de carbone, préparé par voie sèche; ils avaient reconnu que celui préparé par voie humide était sans action. — Les conclusions de ces expériences ont été vivement combattues.

Stramner, au contraire, par l'action de l'oxyde de carbone obtenu par voie humide, a poussé la carburation du fer jusqu'à la fonte. — Mais il y a lieu de noter que l'action a été extrêmement lente.

En appliquant, à ces recherches, les gaz des hauts-fourneaux, étudiés vers 1840, par MM. Clark, Ebelmen, Bunsen et Playfair, l'attention fut vivement excitée par la découverte que firent ces deux derniers de la présence du cyanure de potassium et de cyanogène libre, dans ces gaz.

Plus tard, vers 1850, M. Vöhler découvrit que les cristaux qui se rencontrent, dans les creusets des hauts-fourneaux, sont des azoto-cyanures de titane et non du titane métallique.

M. Gay-Lussac avait établi, déjà, que du cyanogène en passant, sur du fer rouge, se décomposait en azote libre et en carbone qui se combinait en partie avec le fer, et se déposait, pour l'autre, à la surface.

En 1851, M. Stein a démontré qu'une tige de fer portée au rouge et exposée à un courant de cyanogène, ou plongée dans du cyanure de potassium fondu, s'aciérait en absorbant 0,30 % de carbone.

Par ces expériences, l'action du cyanogène devenant évidente, on apprenait à se rendre compte des procédés

ingénieux de Réaumur, de la trempe en paquets, et on put déjà conclure que, si les corps cyanurés ne sont point les réactifs exclusifs de la cémentation, ils sont certainement les plus énergiques.

Vers 1856, la question des aciers fut reprise au second point de vue, celui de leur constitution.

Déjà, divers chimistes avaient établi que l'azote s'y trouvait au même titre que le carbone.

Duflos et le docteur Schaffault, de Munich, annonçaient la présence de l'azote, dans les fontes et les aciers; cependant M. Marchand infirmait en partie ces assertions.

C'est ce nouveau côté de la question qui a été repris par MM. Binks et Sauderson, en Angleterre, et par M. Frémy, en France.

Ces savants se sont attachés à démontrer par la voie synthétique, seulement, qu'il n'y avait pas d'aciération sans la présence simultanée de l'azote et du carbone, et en ont conclu que l'acier n'est pas un simple carbure, mais bien un azoto-carbure de fer. M. Frémy dit, en outre, que l'azote peut être remplacé par un corps, chimiquement semblable, le phosphore.

Cette assertion paraît bien difficile à admettre, si on considère qu'il suffit de 0,0007 de ce corps pour altérer le fer. Observons encore que les méthodes de dosage de l'azote n'ont pas encore permis d'en établir d'une manière précise la présence, soit dans les fontes, soit dans les aciers.

En résumé, jusqu'ici, de toutes les recherches sur les réactifs propres à cimenter le fer, de même que des idées nouvelles sur la constitution de l'acier, il n'a pu être tiré aucun résultat pratique; on n'entrevoit même pas la possibilité d'en obtenir, de sorte que le procédé de la cémentation du fer reste ce qu'il a été, incapable de répondre aux

besoins nouveaux. On sait que cette opération consiste à stratifier des barres de fer minces, avec du charbon de bois en poussière, dans des caisses qui sont chauffées à une température élevée. Sous l'influence de cette température, il y a absorption du carbone par le fer, et par suite production d'acier. Cet acier, ainsi obtenu, doit être soumis à des opérations mécaniques de martelages et de réchauffages, et, pour certaines destinations, concassé en morceaux et soumis à la fusion. On obtient alors un produit que l'on désigne sous le nom d'*acier fondu*. Cet acier est beaucoup plus homogène que l'acier simplement cémenté. La haute température nécessaire pour fondre l'acier a été longtemps un obstacle à la production de pièces d'un poids élevé; mais, aujourd'hui, par des procédés plus ou moins ingénieux, on est parvenu à pouvoir obtenir des pièces d'un poids considérable, 8 à 10,000 kilogrammes.

On comprend que ces deux sortes d'acier ne peuvent être obtenus qu'à un prix élevé, en raison de l'obligation d'obtenir, d'abord, le fer, et des opérations successives qui deviennent nécessaires. Leur usage, par suite, ne pouvait que demeurer restreint.

On a donc dû chercher à obtenir l'acier, soit directement des minerais, soit de la fonte elle-même, sans être obligé de passer par le fer.

L'acier ainsi obtenu, porte le nom d'*acier naturel*, *acier de forge*, *acier de fusion*, *acier puddlé*.

Jusqu'ici, ce n'a pu être qu'avec des minerais spéciaux d'une grande richesse et d'une grande pureté, et qui ne se rencontrent que dans des conditions spéciales, que l'on a obtenu de l'acier, directement, des minerais, encore le produit est-il toujours incertain.

Il n'en est plus de même si on opère sur la fonte; toutefois, il faut encore que ces fontes possèdent un certain

degré de pureté et qu'elles proviennent de minerais aisément fusibles, manganésifères surtout, si on veut un produit de qualité.

Jusqu'à ces dernières années, l'affinage des fontes, pour aciers naturels, se faisait au charbon de bois, dans un bas foyer brasqué, par des procédés variant avec les localités et la nature des fontes à employer, mais tendant tous au même but, celui de décarburer la fonte, lentement, sous l'action de laitiers riches en oxydes de fer, fluides, modérément décarburants, de telle sorte, que les corps étrangers contenus dans la fonte, tels que le silicium et le manganèse disparaissent les premiers et rapidement, puis ensuite le soufre, et, enfin, l'excès de carbone sur la quantité que doit retenir le métal pour constituer l'acier. Ces divers procédés sont au nombre de quatre;

- 1° Celui de Styrie ;
- 2° De Carinthie ;
- 3° De Siegen, en Prusse ;
- 4° De Rives, en France.

Dans les trois premiers procédés, l'emploi du combustible végétal est exclusif, et on ne peut guère produire plus de 300 kilog., par vingt-quatre heures, d'aciers de diverses sortes.

Par le quatrième, celui de Rives, on peut produire davantage, 800 à 1,000 kilog., par suite d'un accroissement donné au foyer, d'une part, et l'emploi d'un foyer spécial pour le réchauffage au combustible minéral.

Quel que soit le procédé employé, l'affinage au bas foyer offre toujours le double inconvénient :

- 1° De ne pouvoir fournir d'une manière régulière des aciers naturels durs et homogènes ;

- 2° D'être coûteux par suite de l'emploi du charbon de bois et de la faible quantité de matières qui peut être élaborée

à la fois, ainsi que par les nombreux réchauffages qui sont exigés.

En présence des exigences de l'industrie, la préparation des aciers naturels ne pouvait pas rester dans cet état, on dut chercher à la perfectionner, et on trouva le perfectionnement, dans l'emploi d'un appareil autre que le bas foyer, où il était plus facile de suivre les progrès de l'affinage de la fonte. Cet appareil fut le four à réverbère, employé, déjà, pour le travail du fer, dans la méthode anglaise, mais modifié de manière à produire une température plus élevée.

Les premiers essais furent tentés en 1835 en Allemagne; mais ce ne fut qu'en 1851 ou 1852 que l'on a pu obtenir de l'acier, auquel on a donné le nom de *puddlé*, nom dérivé de celui de l'appareil, *puddling*. Ce procédé a passé en Angleterre et de là en France en 1854 ou 1855.

Comme dans l'ancien procédé, des fontes au bois, pures et provenant de minerais manganésifères, sont encore nécessaires, pour l'obtention de bons aciers; cependant on fait usage de fontes au coke, grises obtenues des mêmes minerais pour aciers inférieurs. Mais le combustible employé n'est plus ici le charbon de bois, c'est la houille.

L'opération consiste à maintenir la fonte en fusion, sous un bain de scories, rendues parfaitement liquides, par une addition de peroxyde de manganèse; puis par un brassage, d'abord à une température modérée, pour déterminer l'incorporation réciproque de la fonte et des scories, ensuite à l'aide d'une température plus élevée, à produire une réaction de ces scories, sur le carbone de la fonte, réaction qui se manifeste par une vive effervescence, due au dégagement de l'oxyde de carbone, dont on peut suivre tous les progrès, et que l'on est maître d'arrêter au point

voulu où le métal ne retient plus que la quantité de carbone qui le constitue acier.

La disposition de l'appareil permettant de régler la température, et le succès de l'opération dépendant en grande partie des degrés de températures maintenues aux différentes périodes du travail, on se trouve ainsi maître des réactions, et la qualité du produit ne dépend plus autant de l'habileté de l'ouvrier que dans l'ancien procédé; par suite, il est plus constant.

La production qui, par les procédés allemands, n'était que de 300 kilog. par vingt-quatre heures, de 800 à 1,000 kilog. par le procédé Rives, se monte ici à plus de 2,000 kilog.

A cet avantage important se trouve jointe la possibilité d'employer les procédés mécaniques rapides qui permettent de produire des pièces de grandes dimensions; et point non moins capital, l'emploi de la houille d'une valeur de un tiers ou un quart de celle du combustible végétal, exigé par l'ancienne méthode et en quantité moindre.

Il en résulte ainsi que, attendu que pour produire de bons aciers, des fontes au bois sont nécessaires, on pourra accroître leur production de toute la quantité correspondante à la quantité de charbon de bois autrefois nécessaire à la production de l'acier.

C'est donc un progrès réel, accompli dans la production des aciers, et en définitive une économie de 120 à 150 fr. réalisée par ce procédé, car par les procédés allemands, la tonne d'acier revient de 445 à 500 fr.
par le procédé Rivois, de 420 à 435
et par le puddlage, de 340 à 345

Mais là ne s'arrête pas le progrès réalisé dans la produc-

tion des aciers, car le procédé *Bessmer* semble devoir prendre la place de cette nouvelle méthode.

Ici, la fonte étant donnée liquide, à la sortie du haut-fourneau, il n'est plus nécessaire de combustible, soit végétal, soit minéral, c'est le métal, lui-même, qui va servir de combustible, c'est-à-dire qui, en s'oxydant sous l'influence d'un courant d'air à une pression élevée, accroîtra la température du bain de fonte, réagira sur les matières étrangères, sur le manganèse et le silicium d'abord, puis enfin, sur le carbone de la fonte, en produisant une violente effervescence, due au dégagement de l'oxyde de carbone. Selon que l'effervescence sera plus ou moins prolongée, on aura soit du fer, soit de l'acier. Disons, toutefois, que jusqu'ici, quand on a voulu pousser l'effervescence jusqu'à la production du fer, on n'a pu obtenir un métal réunissant les qualités exigées d'un bon fer, et que le procédé ne paraît susceptible d'application pratique que pour la production de l'acier.

C'est en 1856 que, pour la première fois, ce procédé s'est manifesté; mais ce n'est qu'en 1858 ou 1859 qu'il a donné des résultats pratiques.

L'appareil consiste dans une grande cornue fixe ou mobile autour d'un axe horizontal, à parois réfractaires, d'une capacité triple du volume de la matière à traiter. (On traite de 4 à 5,000 kilos de fonte à la fois, c'est-à-dire un volume d'environ deux tiers de mètre cube.) Cette matière liquide occupant une hauteur de 0^m,65 à 0^m,70, est traversée, verticalement, de bas en haut, par un courant d'air à une pression élevée, amené dans la masse liquide par un grand nombre de tuyères de 7 à 20 millimètres de diamètre, de manière que la diffusion de l'air soit la plus grande possible.

Il suffit d'admettre l'air, pendant douze ou quinze

minutes, pour que la transformation de la fonte en acier soit opérée. L'admission de l'air pouvant être interrompue instantanément, on peut procéder de suite à la coulée de la matière et obtenir ainsi, soit des lingots d'acier, soit des pièces de formes voulues, que l'on soumet aux mêmes actions mécaniques que les fers et les aciers fondus ordinaires, pour accroître leur tenacité. Un appareil de ce genre peut produire 20,000 kilos d'acier par vingt-quatre heures, et le rendement utile étant de 70 %, il s'ensuit que l'on peut obtenir, d'un seul coup, et avec un seul appareil, des pièces de 3 à 4,000 kilos.

On comprend qu'en raison de la simplicité de l'opération, des masses sur lesquelles on opère et de l'absence complète de combustible, le prix de revient soit au-dessous de celui des fers et des aciers produits par les autres méthodes; par suite, il est naturel de croire que cette nouvelle méthode, avec les perfectionnements que l'expérience ne pourra manquer de lui apporter, est appelée à exercer une influence bien grande, dans les conditions actuelles de l'emploi du fer et de l'acier.

Ne pouvant entrer, ici, dans de plus longs développements sur les conditions nécessaires, pour le succès de l'obtention d'un bon produit, on se bornera à faire observer que, par cette méthode comme par les anciennes, il est nécessaire que les fontes soient le plus pur possible, et que, jusqu'ici, celles qui remplissent le mieux cette condition, sont celles qui proviennent de minerais facilement fusibles et presque toujours manganésifères.

Les minerais réfractaires et alumineux ne peuvent, dans aucun cas, donner de bon acier. L'alumine, à la haute température nécessaire pour les fondre, se réduit, et on sait que l'aluminium ne se réoxyde pas; il passe dans le métal et le rend cassant; il y demeure à la manière du

phosphore et du soufre et il faut que le métal en soit aussi exempt que de ces deux corps si connus pour leur action nuisible.

Ainsi, dans l'état actuel de nos connaissances, quelque ingénieuses qu'aient été les vues qui ont guidé les savants dans leurs recherches, sur la constitution des aciers, ces vues n'ont pu conduire encore à les produire, en se plaçant en dehors de la condition qui a toujours été reconnue nécessaire par la pratique, celle de minerais spéciaux, c'est-à-dire purs, fusibles, presque toujours manganésifères et exempts de soufre et de phosphore.

Il semblerait donc que c'est dans la matière première, les minerais, que l'on doit rechercher les causes en vertu desquelles on puisse obtenir un bon produit aciéreau.

Ces causes trouvées, il pourrait devenir possible de voir s'agrandir le champ des matières propres à fournir l'acier, s'accroître les moyens de production si remarquables que la pratique a sanctionnés, par suite, permettre son emploi d'une manière plus générale.

Depuis la rédaction de cette note, il a paru, dans le recueil des comptes rendus de l'Institut du 26 juin dernier, un article, sur un nouveau procédé de fabrication directe de l'acier fondu au moyen des gaz, qui semblerait devoir réaliser un nouveau progrès, principalement, en ce sens, qu'il semblerait possible de traiter des fontes sulfureuses et phosphoreuses qui ne peuvent être employées dans les autres procédés, par suite d'accroître le nombre des variétés de fontes qui pourraient donner de l'acier.

Ce serait, en quelque sorte, un procédé mixte, entre celui de Puddloge et le procédé Bessmer.

Il tiendrait du premier par le genre d'appareil dans lequel se fait l'opération, l'état de la matière employée, et sa quantité, l'emploi d'un combustible. — Du second, en ce

que l'épuration de la masse amenée à l'état liquide est principalement faite, sous l'influence d'un courant d'air oxydant, et que le produit est obtenu à l'état liquide et coulé à la manière de la fonte.

Le combustible employé est l'oxyde de carbone, préalablement épuré du soufre qu'il contient, s'il a été produit par des combustibles minéraux.

L'usage de ce combustible gazeux se répand depuis quelque temps, avec succès, pour produire, économiquement, des températures plus élevées que celles fournies par les combustibles solides. — Son emploi, ici, n'est donc pas nouveau.

L'originalité de ce procédé serait, dans l'emploi de l'hydrogène, pour réduire l'oxyde de fer, produit en excès, pendant la période d'oxydation, par conséquent de ramener le déchet qui en résulte, au minimum, et en même temps, pour former, avec le soufre, le phosphore et l'arsenic, que l'oxydation seule est impuissante à éliminer, des composés sulfurés, phosphorés et arseniés qui se dégagent.

Ainsi, l'épuration du métal s'opère alternativement par oxydation et par réduction.

Quant au carbone de la fonte, qui est brûlé, pendant l'oxydation, une partie est restituée à la fonte par l'oxyde de carbone, dans la période de réduction et par les matières charbonneuses qui entrent dans la confection de l'intérieur de l'appareil ; en sorte que la décarburation est ainsi retardée, pour donner le temps aux matières étrangères d'être éliminées.

Ce procédé en est encore à l'état d'expérimentation, et quelque ingénieux qu'il soit, il faut qu'il ait été consacré par la pratique pour que l'industrie puisse le considérer comme une conquête nouvelle.

LA
FRONDE EN BRETAGNE

1648 A 1653

FRAGMENT DE L'HISTOIRE INÉDITE DU PARLEMENT.

MESSIEURS,

L'histoire des parlements de France a donné lieu à de nombreuses et profondes recherches, depuis celles de là Rocheflavin jusqu'à nos jours; seul, le Parlement de Bretagne n'a été touché qu'accessoirement par nos historiens, et ses annales sont restées ensevelies dans les archives, où reposent les registres de ses délibérations avec les arrêts qu'il a prononcés durant sa longue existence.

Ayant eu la faveur de pouvoir puiser à cette source, j'ai entrepris de tirer de l'oubli des faits historiques négligés à tort, et de publier l'histoire complète de l'une des cours souveraines les plus estimées du royaume.

En poursuivant ma tâche, j'ai senti le désir de placer mon travail sous l'appui de vos conseils et de vos suffrages; c'est pourquoi je vous adresse aujourd'hui, pour m'encourager dans mon labeur, un fragment de nos fastes parlementaires bretons, à une époque sur laquelle, faute d'avoir puisé aux sources spéciales, les historiens n'ont presque

rien trouvé à dire de relatif à la Bretagne et ont même prétendu qu'elle n'avait rien à fournir aux annales de la France.

Vous en jugerez peut-être autrement, Messieurs, après avoir lu ces quelques pages, et je m'estimerai heureux si vous voulez bien leur accorder une place dans vos Annales académiques.

La déclaration du roi Louis XIII, qui déférait la régence à la reine Anne d'Autriche, et la lieutenance générale au duc d'Orléans, fut vérifiée au Parlement de Paris avec certaines modifications, le 18 mai 1643, dans un lit de justice tenu en présence du roi mineur.

Le pouvoir parlementaire, délivré de l'oppression de Richelieu, se releva soutenu par l'espoir du retour à la légalité et par les déclarations bienveillantes de la reine; mais il ne put se défendre d'une secrète défiance à l'égard du nouveau ministre Mazarin, malgré les marques de déférence qu'il prodiguait à la magistrature. Il pressentait que le successeur du cardinal-roi chercherait à continuer son système par d'autres voies.

La lutte avait déjà commencé entre les grands et Anne d'Autriche, dirigée par son ministre. Le parti des *Importants* avait disparu sous un acte de vigueur de la reine régente, qui avait fait mettre en prison leur chef, le duc de Beaufort; le parti des *Frondeurs* (1) allait bientôt lui succéder; mais la discorde naissait parfois contre les opposants, et l'italien Mazarin la soufflait avec son habileté

(1) Le conseiller Bachaumont fut l'auteur de cette dénomination, qui faisait allusion à la coutume des écoliers, de se battre avec des *frondes* dans les fossés de Paris.

ordinaire. Cette habileté consistait surtout à détruire un parti par l'autre, en s'alliant successivement à chacun d'eux au moment opportun.

Quelle conduite suivit le Parlement de Bretagne au milieu de ces événements politiques, dont le but sérieux, mal entrevu alors sous les intérêts personnels, était pour les uns de pousser l'autorité royale jusqu'au despotisme avec Mazarin, et pour les autres de la partager entre le monarque et les descendants de ses grands vassaux, comme sous la Constitution féodale. L'autorité parlementaire semblait un contre-poids utile entre les prétentions opposées de l'aristocratie et de la royauté ; mais toutes les deux ne voulaient l'admettre que comme auxiliaire pour atteindre leur but.

Le Parlement de Bretagne, comme tous ceux de province, subissait, en matière politique, l'influence de celui de Paris, qui ne tarda pas à resserrer les liens de famille qui les unissaient. Le frère aîné avait pris naturellement un droit de conseil, sinon de direction, sur ses frères puînés ; mais quand il s'agissait simplement de ses droits judiciaires et des privilèges de la province, le Parlement breton ne reconnaissait pas de suprématie et défendait ses attributions de cour souveraine avec une légitime dignité.

Ainsi, à l'époque même dont nous parlons, nous le voyons protester contre des décrets d'ajournement en la chambre de la Tournelle à Paris et défendre à celui de ses membres ajourné de comparaître en ladite chambre ; elle interdit à ce dernier l'exercice de sa charge, défend à son adversaire de retirer les arrêts qu'il avait obtenus du Parlement de Paris et ordonne qu'il soit contraint par corps au paiement des amendes prononcées contre lui par le Parlement de Rennes.

En même temps il chargeait un de ses présidents, alors à Paris, d'employer d'abord près du Parlement les voies de

civilité pour faire rétablir l'ordre violé par les arrêtés de la chambre de la Tournelle en la personne de l'un des conseillers de la Cour de Rennes, qui ne s'était point soumis volontairement à sa juridiction ; — puis, en cas de refus, il devait s'adresser au chancelier lui-même, qui promit de faire rendre justice, et déclara qu'il honorait la Cour de Rennes comme l'une des plus *considérables* et des plus *célèbres* du royaume.

Une usurpation plus grave vint bientôt justifier les craintes et les soupçons du Parlement à l'égard du cardinal-ministre qui, pressé par des besoins financiers, donnait un nouvel élan à la Fronde par ses créations imprévoyantes de nouveaux offices. L'un des conseillers de la Cour de Rennes, Louis de Coëtlogon, avait obtenu de la faveur de Mazarin le titre d'intendant de justice, police et finances en Bretagne. La Cour le suspendit d'abord de ses fonctions et lui défendit de prendre le titre et la qualité que lui avait confirmés un arrêt du Conseil.

Des remontrances furent adressées au roi sur cet arrêt « préjudiciable au bien de son service, au repos et à la » tranquillité de ses sujets bretons ; arrêt tendant à l'a- » néantissement et subversion totale de la justice, dégra- » dant les magistrats de l'autorité que sa Majesté leur avait » commise, et contraire aux privilèges que les rois ses » prédécesseurs avaient concédés à la province de Bre- » tagne. »

Le double but politique et financier que se proposait le ministre, chef du Conseil, était ainsi démasqué. C'était dans la voie légale que voulait se maintenir le Parlement, à l'abri de l'entraînement des partis qui menaçaient de troubler l'ordre public. Il n'en subit pas moins involontairement certaines conséquences de la lutte qui se nomma la Fronde ; si la discorde ne fit pas naître autour de lui des

événements aussi tragiques qu'à Rouen et à Bordeaux, elle se manifesta plus d'une fois par des scènes violentes d'intérieur, que la sagesse et la dignité de la Cour sut empêcher de réagir au dehors.

Des lettres de cachet avaient été adressées à cinq conseillers pour leur enjoindre d'aller trouver le roi et recevoir ses ordres. Le Parlement supplia sa Majesté de les dispenser du voyage et arrêta qu'ils continueraient l'exercice de leurs fonctions.

Quelques jours après, la Cour délibérant sur le même sujet, messire Claude de Marbœuf, président, en recueillant les opinions, donna un démenti au conseiller François Delaforest, qui lui riposta vivement : que s'il eût été aussi impudent, il lui aurait répondu.

A ces mots, les présidents et conseillers s'émurent. Le président de Marbœuf se leva pour demander réparation de l'outrage, puis se retira. Sur ces entrefaites, messire Guy de Locpriad, l'un des *anciens* de la grand'chambre, dit que : « de tels démentis ne se pouvaient souffrir par un » homme d'honneur et gentilhomme, et ne se réparaient » que par un soufflet. »

En ce moment, M. de Marbœuf fils, conseiller, qui se trouvait au banc des enquêtes, derrière M. de Locpriad, se leva et dit en jurant par deux fois : « que si le dit de Loc- » priad eut fait ce qu'il venait de dire, il lui donnerait cent » coups de bâton. »

M. de Locpriad se levant aussitôt, demanda réparation de ces menaces outrageuses. Les parents des uns et des autres, prenant parti pour ou contre, se retirèrent dans les galeries des Cordeliers, où le Parlement tenait alors ses séances, en attendant l'achèvement du palais qui lui était destiné.

Le père de Marbœuf rentra dans la grand'chambre, en s'écriant : où est ce faussaire ?

La Cour s'entremet alors pour arrêter le désordre croissant.

Elle nomma une commission composée de six conseillers, qu'elle chargea de terminer le différend.

En attendant, elle interdit l'entrée au président de Marbœuf et manda son fils devant elle pour recevoir ses excuses. En s'en déclarant satisfaite, elle ajouta qu'il ne pourrait assister à aucune délibération où se trouverait son père ou tout autre avec qui sa présence serait incompatible.

Que devint cependant l'affaire qui avait suscité ces débats ? Messire Louis de Coëtlogon dit à la Cour qu'il était allé exprès à Paris pour supplier le roi et son Conseil de le décharger de la commission d'intendant de justice en Bretagne et qu'il avait obtenu à grand'peine d'être débarrassé des fonctions, mais non du titre, parce que sa Majesté voulait entendre sur ce point les députés du Parlement ; quant à lui-même, il déclarait ne vouloir exercer aucune fonction attachée à ce titre, ni prendre le titre sans les fonctions, et pensait avoir ainsi satisfait aux arrêts de la Cour.

Après cette explication, elle décida que M. de Coëtlogon s'abstiendrait, jusqu'à nouvel ordre, d'entrer en la Cour.

Pendant ce temps, la Fronde s'était organisée, sous la direction du Parlement de Paris, opposé aux mesures financières du ministre. Les assemblées de la chambre Saint-Louis avaient réuni toutes les cours souveraines dans un même faisceau d'opposition. La bourgeoisie soutenait les parlements. La Cour et son ministre s'appuyaient sur Condé et le duc d'Orléans, suivi de toute la noblesse : mais Mazarin, malgré son adresse, était de plus en plus détesté,

et le prince de Condé ne devait pas rester longtemps son allié. Les violences de la Cour contre quelques membres du Parlement firent éclater la guerre civile dans les rues de Paris, et la reine emmena le roi à Saint-Germain, en appelant auprès d'elle le prince de Condé.

Le Parlement de Rennes, en relation continuelle avec celui de Paris, en ces graves circonstances, avait député vers la reine son premier président, Henri de Bourgneuf, accompagné de quatre conseillers, chargés de présenter à la régente les remontrances de la Cour au sujet de l'intendance de justice. Ils obtinrent une audience à Saint-Germain, où l'intendance fut révoquée, et les cinq conseillers, mandés par lettres de cachet, dispensés du voyage. L'assurance du dévouement de la Cour bretonne au service du roi fut bien accueilli par la reine; mais en les assurant de sa bienveillance, elle leur exprima le *désir* de voir rétablir dans leurs charges MM. de Marbœuf et de Coëtlogon.

Le premier président, Henri de Bourgneuf, répondit qu'ils « obéiraient toujours aux commandements de Sa Majesté, » et qu'aussitôt que les dits de Marbœuf et de Coëtlogon » recherchaient la justice de la Cour, ils la trouveraient » aussi favorables qu'ils la pourraient désirer. »

A son retour, messire Henri de Bourgneuf reçut les compliments et les remerciements de la Cour par la bouche du président Bonnier qui lui dit :

« Qu'aux grandes affaires il fallait de grands hommes, » que lui seul était digne de traiter celles du Parlement ; » que sa conduite y avait fait reconnaître qu'il n'est rien » d'impossible à la prudence quand elle s'allie aux charmes » d'un esprit comme le sien ; que si on donnait des couronnes à ceux qui avaient conservé la vie d'un citoyen, » combien ne lui en serait-il pas dû pour avoir préservé

• cinq de ses confrères, en même temps que l'honneur et la liberté de toute la compagnie: »

Après cet hommage rendu à son président, la Cour entendit la lecture d'un message du roi qui protestait de « sa volonté de *maintenir la compagnie dans ses justes* » *prétentions* et de faire tout ce qui serait possible pour sa satisfaction, convaincu que la Cour en serait reconnaissante et qu'elle se porterait avec zèle à tout ce qui serait utile au service de Sa Majesté dans la province et pour le repos d'icelle. »

La déclaration du 24 octobre 1648, contenant les réformes proposées par la chambre de Saint-Louis et signée à Saint-Germain entre la Cour et la Fronde, sembla devoir rétablir la paix. Elle ne fut qu'une halte dans le désordre. L'ambition des Frondeurs d'un côté, les fautes et l'astuce de Mazarin de l'autre, ne tardèrent pas à faire renaître les troubles. L'intérêt personnel des grands avait pris la place de l'intérêt général que le Parlement avait fait triompher jusqu'alors. Une moins noble direction fut dès ce moment imprimée aux divers partis. Le Parlement de Paris perdit son influence salutaire, et ceux de province, qui la subissaient le plus immédiatement, devinrent comme lui impuissants à dominer les mauvaises passions qui entraînaient l'aristocratie et le peuple à sa suite.

Le Parlement, plus heureux que son voisin de Normandie, n'ayant point à craindre l'action de princes rebelles, n'éprouva que le contre-coup de la lutte, forcée de placer ailleurs son théâtre; mais il n'en paya pas moins son tribut au désordre, en repoussant continuellement les tentatives des complices des rebelles, et celles non moins dangereuses du despotisme astucieux de Mazarin, sans sortir jamais de la voie de la légalité et du respect pour l'autorité royale.

Le désordre financier, qui poussait sans cesse le ministre à de nouveaux expédients, lui avait fait créer une commission pour la réforme des eaux et forêts, l'afféagement des terres vaines et vagues et la conversion des domaines congéables. C'était une tentative d'usurpation des attributions de la chambre dite de la Table-de-Marbre; la Cour ordonna que les membres de cette commission, nommée sans son aveu, s'abstiendraient d'entrer pendant qu'elle délibérerait à ce sujet. Messire Charles Fouquet, président de la commission, ne tint compte de la défense et entra dans le parquet de la grand'chambre pour y prendre la première place. Le président Bonnier lui dit qu'il ne devait pas ignorer la défense qui lui était faite d'entrer en la Cour. A ces mots, Fouquet s'avança vers le président, lui porta la main à la gorge, le saisit au corps, l'attira avec violence hors de sa place, fit tomber son bonnet et lui arracha son *bourlet*.

A l'instant, toute la Cour se leva pour dégager le président des mains de Fouquet. Celui-ci s'obstina d'abord à demeurer dans la chambre, malgré les instances qui lui furent adressées, mais enfin il se retira aux *galeries*.

La Cour continua sa délibération et décida qu'il *serait fait registre* de ce qui s'était passé. Quelques jours après, chambres assemblées, elle arrêta que messire Ch. Fouquet serait pris au corps par huissier et constitué prisonnier en la conciergerie pour être interrogé et répondre aux conclusions de l'avocat général du roi.

Tous les commissaires, nommés par le ministre, furent assignés à comparaître devant la Cour qui, malgré leurs explications, persista dans son arrêt d'interdiction contre eux.

Sur ces entrefaites, la maison de l'avocat général du roi fut envahie par des *personnes inconnues* et aux cris : à

la force! poussés de l'intérieur, une foule considérable s'attroupa dans la rue, et la Cour délégua deux de ses membres pour informer et pourvoir, selon l'urgence. Cet incident avait-il quelque rapport avec l'affaire des commissaires ? Ce qui suivit le ferait croire.

Un arrêt du Conseil ordonna à la Cour de suspendre toutes poursuites contre eux et d'envoyer à Paris les procédures commencées ; mais ces pièces avaient disparu du cabinet de Jacques Amroux chez qui elles avaient été mises sous le scellé par ordre de la Cour. Elle ordonna une enquête, puis intenta un procès criminel contre ledit Amroux et ses complices. Un nouvel arrêt du Conseil du roi assigna à comparaître l'avocat général du Parlement et le procureur général de la Chambre des Comptes, avec ordre d'apporter tous les papiers relatifs à la procédure que l'on pourrait saisir dans les études des greffiers.

La Cour fit défense à son greffier de comparaître au Conseil et de se dessaisir des pièces du procès de la commission des forêts, tout en suppliant le roi de décharger l'avocat général et le greffier des assignations lancées contre eux.

Cette préoccupation fut bientôt remplacée par une autre plus grave. La Fronde, un moment apaisée par la déclaration du 24 octobre 1648, se réorganisait sourdement. Mazarin avait su retenir dans le parti de la cour Condé et la majorité de la noblesse, tandis que le prince de Conti, sous l'influence de la duchesse de Longueville, suivie de nombreux et puissants adhérents, formait une ligue secrète, qui devait soutenir les parlements dans leur résistance au despotisme du cardinal et dans leurs efforts pour le maintien de la réforme concédée par la déclaration du 24 octobre, déjà attaquée par le ministre qui l'avait signée.

La reine régente s'était retirée de nouveau à Saint-Germain avec le roi et la Cour (1649). Les désordres recommencèrent dans Paris. Des troupes étaient cantonnées aux environs. On se préparait à la guerre civile.

Le premier contre-coup de ces événements en Bretagne fut de la priver de ses relations épistolaires avec la capitale. Le Parlement, qui avait le plus à souffrir de cette privation, résolut de faire une enquête, d'où il résulta que le courrier de Paris à Rouen avait été démonté à trois lieues de la capitale par des soldats qui lui avaient enlevé ses dépêches, et que, par suite, les courriers de Rouen à Caen, de Caen à Saint-Hilaire, et de Saint-Hilaire à Rennes, n'avaient pu rien apporter. Cette interruption dura quelques jours. Des bruits sinistres ne tardèrent pas à circuler, exagérés par la crainte et la malveillance.

La Cour, instruite des tentatives des Frondeurs pour entraîner la Bretagne dans la révolte du prince de Conti et de sa sœur la duchesse de Longueville, n'hésita pas à protester de sa fidélité monarchique en prenant des mesures sévères dans le but de rassurer les esprits et de maintenir la tranquillité publique.

Plus d'un fait vint justifier l'inquiète et prudente surveillance du Parlement. Un avocat au Conseil, délégué du prince de Conti, se présenta au parquet et demanda qu'on lui permît l'entrée de la Cour pour lui remettre des dépêches de la part du prince de Conti et du Parlement de Paris. Après en avoir délibéré, la Cour accueillit la requête du messenger, qui déposa sur le bureau deux paquets et une lettre missive.

Deux jours après, elle forma une commission de dix conseillers et de l'avocat général du roi, auxquels furent adjoints l'évêque, un délégué du chapitre, deux officiers du présidial, deux habitants notables et un député de la com-

munauté, pour aviser à la sûreté de la ville, de concert avec le gouverneur et son lieutenant. Leurs délibérations devaient être communiquées à la Cour qui, du reste, déclara qu'il ne serait rien *innové* sans leur avis dans la ville de Rennes.

Telle fut la réponse à la dépêche du prince de Conti. On n'ignorait pas qu'il avait été entraîné dans la nouvelle Fronde par sa sœur, la duchesse de Longueville, qui, par son mari, gouverneur de Normandie, assurait à son parti l'appui de cette province.

Quant à la lettre du Parlement de Paris, on savait aussi que divisé lui-même, il n'était plus maître du mouvement dirigé par le parti qui voulait se servir de lui. Or, le Parlement de Bretagne était résolu à lutter avec énergie contre l'anarchie aussi bien que contre le despotisme.

En conséquence, il continua de surveiller les menées secrètes des partisans de la Fronde, qui ne cessaient de faire des enrôlements, et menaça par ses arrêts les gentilshommes d'être déchus de leurs titres et de voir raser leurs châteaux et leurs bois ; il infligea la peine de mort au roturier ou bourgeois séditieux ; il expulsa les gens sans aveu et fit fermer les portes de la ville, dont trois seulement furent ouvertes chaque jour et gardées par les compagnies de la milice ; il soumit les hôteliers à une police minutieuse ; enfin, il se fit rendre compte fréquemment de l'exécution de ses ordres par le sénéchal, le syndic, le gouverneur et son lieutenant.

Sur l'invitation du chapitre, la Cour décida même qu'il serait fait des prières publiques et qu'elle s'y rendrait en corps.

A l'exemple des autres Parlements, aussitôt qu'elle eut connaissance des événements de Paris, elle lança un arrêt de bannissement contre Mazarin ; mais cette adhésion à la

Fronde était toute pacifique et ne pouvait ébranler sa fidélité au roi.

Cependant de nouvelles circonstances vinrent bientôt mettre sa soumission à l'épreuve. Des lettres de cachet du roi, adressées à M^{sr} l'évêque, au chapitre et à la communauté de ville, les invitèrent à se rendre ou à se faire représenter aux Etats ordinaires convoqués à Nantes; puis trois autres lettres, signées par le maréchal de la Meilleraye, alors gouverneur de Bretagne, et adressées aux mêmes autorités, leur exposèrent que le roi ayant résolu de réunir les Etats de la province à Nantes, le 26 mars (1649), pour la nomination des députés qui devaient assister aux *Etats généraux* du royaume, assignés pour le 10 avril à Orléans, Sa Majesté pria M^{sr} l'évêque de se trouver à Nantes, et le chapitre ainsi que la communauté de ville d'y envoyer leurs députés pour élire ceux qu'ils jugeraient les plus capables de servir le roi et la province dans cette circonstance.

Le Parlement, informé de ce mode illégal de convocation, arrêta que le roi serait supplié de n'assembler les Etats généraux que par lettres-patentes vérifiées en Parlement, suivant l'ordre de tout temps observé, et d'ajourner la tenue des Etats de la province. En attendant, il défendit à tous ceux qui y seraient convoqués de se trouver à Nantes, sous prétexte desdits Etats, sous peine d'être déclarés rebelles au roi et poursuivis selon la rigueur des ordonnances.

Sur ces entrefaites, le Parlement fut informé officiellement par lettres de cachet du roi, de l'ouverture des conférences tenues à Ruël, près de Saint-Germain, pour négocier un nouveau traité de paix entre la Cour et la Fronde. Celui-ci ne devait guère durer plus que l'autre, signé le 11 mars, entre le premier président du Parlement, Mathieu Molé, et

le cardinal Mazarin ; il maintenait ce dernier chef du Conseil et annulait les arrêts prononcés contre lui par les Parlements. Les grands seigneurs mécontents n'avaient obtenu que des promesses et se détachaient du Parlement pour former avec le prince de Condé un nouveau parti contre la Cour et la magistrature.

L'année 1650 commençait à peine lorsque la reine régente annonça par lettres-patentes à la Cour de Rennes qu'elle venait de faire arrêter les princes de Condé, de Conti et le duc de Longueville ; qu'elle avait ordonné au duc de Bouillon, aux maréchaux de Turenne et de Brezé, ainsi qu'au prince de Marsillac, de se rendre près de sa personne dans le délai de quinze jours, sous peine d'être déclarés rebelles et criminels de lèse-majesté ; qu'enfin elle défendait à tous les sujets du roi de leur obéir ou adhérer.

La guerre civile allait donc renaître. La noblesse ne pouvait abandonner la cause des princes détenus à Vincennes. Le duc de Bouillon, le vicomte de Turenne, le prince de Marsillac et la duchesse de Longueville ne s'étaient point rendus aux ordres de la reine.

Le Parlement de Paris et ceux de province avaient refusé de protester en corps contre le coup d'état, dont les princes étaient victimes, tout en blâmant personnellement cette violation patente de la déclaration du 24 octobre, qui consacrait les principes du gouvernement légal, reconnaissait le pouvoir politique des Parlements, et sous le nom de sûreté publique, interdisait l'emprisonnement arbitraire des sujets du roi.

La nouvelle Fronde, dite *des Princes*, s'était organisée. Le Parlement de Bordeaux s'était déclaré pour la princesse de Condé et son fils. Mazarin, accompagné du roi mineur et de la reine régente, marchait avec une armée en Guyenne. Le Parlement de Bretagne, à l'abri des conséquences de la

rébellion, n'en avait pas moins à soutenir une lutte d'une autre espèce et à défendre ses droits contre les empiètements de la royauté ou du ministre qui la dirigeait dans les voies ouvertes par Richelieu.

Tantôt il faisait admonester le trésorier de France qui levait 100,000# sur la Bretagne pour l'entretien des garnisons, quand le Parlement avait réduit cet impôt à 75,000; tantôt il défendait à deux de ses conseillers de comparaître devant le Parlement de Paris, sous peine de 2,000# d'amende; souvent il avait à repousser les tentatives faites pour entraîner la noblesse bretonne sur les pas de celle de Guyenne et des provinces où dominaient les partisans de la maison de Condé; il fit défense d'enrôler des gens de guerre, sans commission du roi, présentée à la Cour, sous peine de mort, et ordonna de courir sus aux contrevenants.

Quelques jours après une recrue de mille hommes ayant été ordonnée par le roi en Bretagne pour le régiment du maréchal de la Meilleraye, la Cour ajourna la délibération sur ce sujet et décida d'envoyer une députation en cour pour y présenter ses remontrances. Les députés rapportèrent une réponse favorable, si l'on en juge par les témoignages de reconnaissance et les éloges que le président leur adressa au nom de la compagnie, pour leur courage et leur dévouement.

La Fronde cependant suivait ses alternatives de paix et de rébellions. Bordeaux s'était soumis; la liberté des princes était demandée par les anciens et les nouveaux Frondeurs; on avait écrit à tous les Parlements du royaume pour les inviter à s'unir à cette demande. Mazarin, seul contre tous les partis, travaillait à rompre leur coalition et ouvrait ainsi la troisième période de la lutte née à son arrivée au pouvoir.

La prison des princes fut d'abord ouverte et le Parlement de Bretagne fit enregistrer la déclaration du roi qui « reconnaissait que les soupçons dont on avait voulu » charger l'honneur des princes, ses cousins, étaient » injustes et mal fondés; que les actes du prince de Condé » n'avaient eu pour but que d'affermir et d'accroître l'autorité de Sa Majesté, ainsi que le bien et la grandeur de » l'Etat; en conséquence, le roi annulait les lettres de » cachet de janvier 1650 motivant la détention des princes » et les rétablissait en leurs honneurs, charges et dignités. »

La Cour ajouta à l'arrêt qui prescrivit l'enregistrement de cette déclaration, que le roi et la dame reine régente, sa mère, seraient remerciés d'avoir rendu la liberté aux princes, et éloigné, *sans espoir de retour*, le cardinal Mazarin, « auteur de la détention des dits princes, et perturbateur du repos public. »

Par surcroît, l'arrêt, d'accord avec les autres Parlements, enjoignait au cardinal de sortir du royaume et défendait, sous peine de mort, de lui donner asile non plus qu'à ses parents et domestiques; enfin, il ordonnait que Leurs Majestés seraient suppliées d'exclure à l'avenir du Conseil du roi tous *étrangers*, quoique naturalisés, et qu'il serait écrit spécialement au roi, à la reine régente, au duc d'Orléans et au prince de Condé.

L'arrêt fut publié à son de trompe dans tous les carrefours de la ville, à la grande satisfaction des habitants. L'ennemi commun était exilé; la paix semblait désormais assurée; mais pendant que Mazarin se réfugiait chez l'électeur de Cologne, à Breuil, sur les bords du Rhin, la discorde renaissait à Paris entre le Parlement et la noblesse, appuyée du clergé.

Des assemblées de gentilshommes eurent lieu à Rennes

comme à Paris, sous prétexte d'une prochaine réunion d'Etats généraux. Ils avaient obtenu en effet une promesse de convocation pour le 8 septembre 1651 ; mais ils prétendaient y rétablir l'ancienne constitution féodale du royaume et faire révoquer la déclaration du 24 octobre 1648, œuvre du Parlement.

La Cour de Rennes, prévoyant le désordre qui devait naître de cette nouvelle phase de la Fronde et le parti qu'en pourrait tirer du sein de son exil l'astucieux Mazarin, la Cour s'assembla et prononça, suivant la formule ordinaire, un arrêt contre ceux qui faisaient des levées de gens de guerre, sans commission du roi, sous peine d'être traités comme rebelles ; elle enjoignit aux villes et communes d'empêcher ceux des autres provinces d'entrer à *main armée* dans celle de Bretagne. Les troubles de Normandie et ceux que fomentait en Anjou le duc de Rohan faisaient craindre une invasion de la Fronde du côté de Rouen ou de Nantes. Ces mesures préventives redoublèrent d'activité par suite de deux circonstances, qui devaient amener un grand concours de peuple dans la ville et pouvaient favoriser les perturbateurs.

La première était l'ouverture d'un *jubilé* cinquantenaire ; la seconde était la procession du *vœu*, qui se faisait le 8 septembre. La Cour décida que M^{sr} l'évêque serait prié de différer le jubilé d'un mois : que le jour de la procession du *vœu* il ne serait ouvert que deux des portes de la ville, gardées par la milice, et que l'on ne pourrait suivre d'autre procession que celle qui sortirait de l'église de Bonne-Nouvelle, selon la coutume, sous peine d'être traité comme perturbateur.

Une autre cause de préoccupations pour le Parlement fut la convocation des Etats de la province à Nantes. Une dispute de préséance pour présider l'ordre de la noblesse

s'éleva entre le duc de Rohan, allié à la Fronde des princes, et le duc de Vendôme, dévoué à Mazarin et au parti de la Cour. Le premier présenta requête au Parlement pour qu'il déclarât nulles et illicites les séances présidées par le duc de Vendôme, et qu'il fit dresser procès-verbal par deux conseillers des moyens violents employés pour comprimer la liberté des Etats.

En effet, le maréchal de la Meilleraye avait fait cerner le couvent des Jacobins, où se tenait l'assemblée, par des soldats de la milice, et des barricades établies aux diverses entrées. Il avait, de plus, ordonné au duc de Rohan et à la noblesse faisant partie de l'assemblée réunie aux Cordeliers, de sortir de Nantes dans la journée, la menaçant, en cas de refus, de se servir contre elle de l'autorité et de la force qu'il avait en main.

Le Parlement fit droit aux requêtes du duc de Rohan et des gentilshommes bretons, engagés comme lui dans la Fronde, et arrêta qu'il serait informé de la vérité des faits par messires Grimaudet, Duhalgouet, conseillers, et Montigny, avocat général.

Le maréchal ayant formé, sous la présidence du comte d'Auray, une assemblée des Etats choisie parmi ses partisans, la Cour, sur une nouvelle requête des gentilshommes bretons exclus, ordonna de surseoir à la tenue des Etats, jusqu'à ce que les remontrances du Parlement eussent été mises sous les yeux du roi et que l'on eût reçu sa réponse; mais le maréchal se jouait des arrêts de la Cour; il empêcha par la force les Etats de désemparer, et il expédia à tous les chapitres et à toutes les communautés de la province une circulaire menaçant de peines rigoureuses les députés qui se retiraient. Un fonds de 50,000# fut fait par son ordre pour indemniser ceux qui seraient poursuivis pour défaut d'obéissance aux arrêts du Parlement.

La guerre intestine se continuait ainsi sans issue possible et le Parlement poursuivait ses informations sur les *violences* du maréchal. Le mot n'était pas trop fort ; les esprits s'irritaient de plus en plus. La duchesse de Rohan elle-même ayant été arrêtée par ordre du maréchal voulut lui porter ses plaintes ; mais elle en fut si mal accueillie, que, dans un mouvement d'indignation, elle le souffleta publiquement de sa pantoufle.

Un pauvre huissier du Parlement ne pouvait se venger de la même manière. Il fut enlevé, emprisonné au Château de Nantes, puis renvoyé sous escorte à Rennes, sans avoir pu exercer ses fonctions ni remplir les ordres du Parlement.

Pendant que le lieutenant général du roi se conduisait de cette façon arbitraire, au risque de pousser la Bretagne entière dans le parti de la Fronde, les députés envoyés vers le roi à Poitiers, où il était venu calmer les troubles excités par le duc de Rohan, rapportèrent pour réponse aux remontrances du « Parlement que ses arrêts, *fondés en raison,* » n'étaient relatifs qu'à des *affaires particulières*, au lieu » de faire l'*affaire du roi*, c'est-à-dire de tenir les Etats à » Nantes pour avoir l'*argent* que l'on espérait. »

C'était la vérité naïvement exprimée : il ne s'agissait point de *légalité*, mais d'*argent*. Cette réponse fit comprendre aux députés du Parlement qu'ils ne pourraient avoir satisfaction sur les plaintes de la Cour. Ils se retirèrent *touchés* du peu de justice que l'on était résolu de leur rendre.

Le chef du Conseil, M. de Châteauneuf, ajouta, dans leur » audience de congé : que le roi voulait que les Etats » fussent continués à Nantes, et que le Parlement con- » tribuât à lui faire obtenir le *secours* qu'il en espérait. »

Quant au reste, Sa Majesté évoqua la dispute de préséance et défendit aux ducs de Rohan et de Vendôme de

se présenter à l'assemblée, dont la présidence fut donnée au plus ancien des barons présents dans l'ordre de la noblesse. Cette dispute de privilège avait une autre portée que celle qu'on affectait de lui assigner prudemment dans les termes. Quoi qu'il en soit, la solution que le pouvoir lui donna atteignit son but.

La guerre civile cependant ne tarda pas à recommencer : le prince de Condé avait repris les armes et n'avait pas craint de forfaire, en appelant l'étranger au secours de la nouvelle Fronde. Le Parlement de Bretagne enregistra des lettres-patentes du roi datées à Bourges le 8 octobre 1651, par lesquelles il déclarait les princes de Condé et de Conti, la duchesse de Longueville, les ducs de Nemours et de la Rochefoucault, ainsi que tous leurs adhérents, rebelles et criminels de lèse-majesté, etc., si dans un mois, après la publication desdites lettres, ils ne reconnaissaient leur faute.

Les rebelles ne se soumirent pas et la magistrature continua de se maintenir dans les voies de la légalité. Elle supplia la reine de l'autoriser à poursuivre l'enquête commencée sur les violences du maréchal de la Meilleraye contre l'honneur du Parlement. Il invita celui de Paris à n'admettre le maréchal à la dignité de duc et pair qu'après avoir réparé l'offense par lui faite à la justice ; il ordonna de plus que M^{sr} l'évêque serait *averti* de se présenter à la Cour, derrière le bureau, pour se justifier des discours qu'il avait tenus à Poitiers, contre l'honneur du Parlement, dont l'entrée lui serait interdite jusqu'à ce qu'il n'eût obéi.

Enfin une semonce polie fut adressée par le président à la communauté de ville, qui avait inscrit sur ses registres des lettres du maréchal contenant des expressions offensantes pour la Cour.

Pendant ce temps, Mazarin se préparait à rentrer en France avec une armée de dix mille hommes, sous prétexte de venir au secours du roi et de la reine régente, malgré l'arrêt de proscription du 6 septembre 1651. Des remontrances furent aussitôt envoyées au roi pour lui exposer les conséquences du retour de Mazarin et le supplier de faire mettre en liberté le conseiller envoyé par le Parlement de Paris pour arrêter le cardinal et fait prisonnier par ses troupes.

D'un autre côté, la Cour de Rennes n'en avait pas fini avec le terrible maréchal de la Meilleraye. Après la tenue des Etats de Nantes, il résolut de se présenter au Parlement pour y faire enregistrer le *contrat des Etats*, suivant l'arrêt du Conseil; mais il avait été précédemment décidé que si le maréchal venait à Rennes, il ne serait visité par aucun des officiers de la Cour, et que s'il se présentait aux séances, il ne serait délibéré en sa présence que lorsqu'il aurait réparé ses offenses envers le Parlement. Par prudence et considération, l'on n'avait point inscrit cette délibération sur les registres.

Le 4 mai 1652, les Chambres s'assemblèrent pour entendre la lecture d'une lettre du Parlement de Paris, relative aux troubles que la Fronde soulevait dans la capitale et à la lutte énergique qu'il soutenait contre la Cour et le cardinal.

Le maréchal de la Meilleraye entra pendant cette lecture, qui fut interrompue, et il prit la parole pour s'excuser de n'avoir pu assister aux délibérations précédentes, par suite de ses indispositions et de ses occupations. Puis il se retira, en voyant le Parlement silencieux se lever pour vaquer aux affaires ordinaires.

Deux jours après, le maréchal s'étant présenté de nouveau, il demanda au premier président, Henri de Bourgneuf,

si sa présence n'était pas un obstacle aux délibérations de la Cour et le pria de lui en dire la cause. Le président lui répondit en lui citant l'arrêt pris à son égard.

— Où est cet arrêt, demanda le maréchal, je ne l'ai pas vu ?

— L'arrêt existe, répliqua le président, il a été donné solennellement.

— C'est un arrêt du président, riposta le maréchal avec véhémence ?

— Le président ne fait pas seul les arrêts, reprit messire Henri de Bourgneuf avec dignité.

Sur ce, le maréchal ayant eu l'inconvenance d'inviter le président à passer avec lui derrière le bureau pour s'expliquer, messire Henri de Bourgneuf répondit :

— Le premier président ne passe point derrière le bureau.

A ces mots, la Cour se leva.

L'opiniâtre maréchal continua de se présenter chaque jour au Palais. La Cour se taisait à son arrivée, puis après quelques moments de silence ou quelques paroles amères échangées avec le maréchal, elle se levait et se retirait. Le maréchal la suivait en disant avec humeur : qu'on ne lui ferait pas son procès sur ce qu'il avait dit.

La querelle s'envenimait dans de pareilles entrevues. Elle se compliqua d'un nouvel incident, au sujet de récusations que la Cour et le maréchal prétendirent mutuellement exercer envers quelques membres qui leur étaient suspects. On ne put s'entendre. Les parents et alliés du maréchal, récusés par la Cour, se retirèrent avec lui ; mais ceux que voulait récuser le maréchal furent autorisés à prendre part à la délibération.

On touchait à la fin de mai. Il y avait plus de vingt jours que cette petite guerre continuait ; lorsque le maréchal se présenta de nouveau à la Cour, en disant qu'il désirait

bien vivre avec la compagnie ; qu'il souhaitait de maintenir la paix et la bonne intelligence pour le service du roi et le bien de la province.

Le premier président répondit que c'était par là qu'il eût dû commencer, mais que la bonne disposition où il était devait être prise en considération.

Le maréchal communiqua alors à la Cour un arrêt du Conseil contenant l'ordre et la volonté du roi. Le Parlement saisit cette occasion qu'offrait la démarche plus ou moins sincère du maréchal pour terminer enfin ce conflit d'autorité. Il arrêta que le président serait remercié d'avoir si dignement maintenu l'honneur et l'autorité du Parlement ; que des remontrances seraient faites au roi au sujet de l'arrêt du Conseil présenté par le maréchal, et que néanmoins ce dernier pourrait assister et opiner aux délibérations ; que lorsqu'il *vivrait* avec le Parlement, comme il savait bien qu'il devait le faire, il recevrait tous les égards qu'il pouvait justement désirer d'une Cour souveraine.

Sur ces entrefaites, le cardinal Mazarin rentrait en France et amenait sa petite armée au roi et à la reine, encore à Poitiers.

Quand la Cour de Rennes fut informée de cet événement, elle arrêta qu'il serait écrit à Sa Majesté pour l'assurer de la soumission et de la fidélité des officiers du Parlement de Bretagne ; — que les remontrances seraient ajournées jusqu'à ce que les *troupes étrangères*, introduites en France, sans l'ordre du roi, fussent sorties du royaume ; — que, du reste, le présent arrêt serait envoyé au Parlement de Paris, qui serait convié de continuer ses soins pour la pacification des troubles de l'Etat et le renvoi des troupes étrangères.

Par ces mots, le Parlement désignait les Espagnols alliés du prince de Condé et les soldats levés par Mazarin. Il

s'appuyait ainsi sur un sentiment de patriotisme, toujours vivace en France et qui faisait sa popularité.

La Fronde poursuivait ses progrès et menaçait Paris. Le prince de Condé y régnait avec l'émeute, en l'absence du roi et de la reine régente, qui guerroyaient dans le Poitou et l'Orléanais pour empêcher l'armée des rebelles de se réunir. Les gentilshommes de province s'efforçaient de faire des levées.

Le Parlement fut informé qu'on recrutait clandestinement des soldats dans la ville de Rennes et que des capitaines les enrôlaient au faubourg de la Magdeleine. Deux conseillers furent désignés pour faire une enquête, en présence du procureur général, faire arrêter les capitaines et soldats, et les constituer prisonniers en la conciergerie de la Cour.

Le Parlement ne tarda pas à recevoir la récompense de son dévouement à la royauté, en voyant confirmer par elle le plus cher et le plus important de ses privilèges. Des lettres de cachet du roi, données à Melun le 25 juin 1652, consacrèrent de nouveau le principe des remontrances. La lecture de ces lettres fut faite chambres assemblées ; on arrêta qu'elles seraient enregistrées comme un témoignage de la fidélité du Parlement et de la confiance de Sa Majesté dans la sagesse de ses membres.

La modération et la légalité furent en effet la première règle de conduite de la Cour pendant la Fronde ; son but unique fut de maintenir sa propre dignité, de défendre ses privilèges, ceux de la province, et de manifester en tout son dévouement au roi.

Malheureusement la royauté mal conseillée ne fut pas toujours aussi fidèle à ses promesses que le Parlement breton à son attachement inviolable aux institutions monarchiques. Mazarin en ce moment cherchait à se faire pardonner son retour. Il promit de s'exiler de nouveau pour

attendre un temps plus favorable à l'exécution de ses projets politiques. Le roi, de son côté, s'efforçait de soustraire les Parlements de province à l'influence de celui de Paris. Il adressa de nouvelles lettres à la Cour de Rennes pour la prémunir contre les dépêches qu'elle pourrait recevoir du Parlement ou du Conseil de la ville de Paris, livré à l'émeute. Il fut arrêté qu'il serait écrit au roi pour l'assurer de nouveau de la fidélité des officiers de la Cour.

Sur ces entrefaites, la Fronde fut battue par les troupes royales au faubourg Saint-Antoine; ses chefs abandonnèrent Paris quelques semaines après. Le Parlement avait été transféré à Pontoise; Mazarin s'était retiré à Sedan; le roi et la reine-mère rentrèrent à Paris le 21 octobre 1652.

Une amnistie fut proclamée en faveur de tous ceux qui s'étaient compromis dans la Fronde, à la condition expresse de déposer les armes sous trois jours; mais les princes ne firent pas leur soumission. Bordeaux était toujours en proie aux excès de la populace, qui se réunissait tous les soirs, sous le nom de Parlement de l'*Ormée*, à l'ombre des vieux ormes du château du Ha, et par ses arrêtés anarchiques dominait l'autorité légale et modérée des magistrats de la Cour souveraine.

De nouvelles lettres-patentes du roi déclarèrent criminels de lèse-majesté et traîtres à la patrie, les princes de Condé, de Conti, de Talmont, la duchesse de Longueville, le duc de la Rochefoucault et tous leurs adhérents.

Le prince de Condé s'était réfugié, en quittant Paris, près de ses alliés les Espagnols, en Champagne, avec le duc de Lorraine. Le duc d'Orléans, l'oncle du roi, reçut l'ordre de sortir de Paris dans le délai de deux heures.

Louis XIV inaugura son règne le 22 octobre 1658, dans un lit de justice, où il fit donner lecture d'une déclaration

qui, après avoir énuméré les nombreuses exceptions faites à l'amnistie, défendait expressément *aux gens*, tenant la Cour du Parlement de Paris, de prendre désormais connaissance des affaires générales de l'Etat et de la direction des finances, de rien ordonner ou entreprendre contre ceux à qui en était confiée l'administration.

Cette déclaration, qui abaissait le Parlement de Paris et par contre-coup tous les autres, fut acceptée sans murmure. L'absolutisme l'emportait sur l'anarchie, dont les princes n'avaient pas rougi de faire leur auxiliaire et dont n'avaient pu triompher les Parlements de Guyenne, de Provence et de Normandie. Il ne manquait plus à la défaite de la Fronde que le retour définitif de Mazarin. Le roi et la reine-mère allèrent à sa rencontre et le ramenèrent au Louvre en grande pompe, le 3 février 1653.

Bordeaux fit de nouveau sa paix avec la royauté, et Mazarin, qui avait semé le désordre dans les finances de l'Etat, trouva le moyen de donner quelques millions en dot à l'une de ses nièces, qu'épousa le prince de Conti.

Condé ne se soumit qu'après la paix des Pyrénées (1659); la duchesse de Longueville chercha dans des actes de piété l'oubli et le pardon de sa vie passée. Le duc de la Rochefoucault se fit courtisan et écrivit son livre des *Maximes*.

Que devint le Parlement de Bretagne au milieu de ces nouveaux événements ? Il eût été heureux de voir triompher la royauté sans Mazarin. Il continua de lutter avec sa fermeté et sa modération ordinaires pour le maintien de ses privilèges et ceux de la province; mais la résistance légale n'était plus possible. Satisfaite d'avoir préservé la Bretagne des désastres de la guerre civile, la Cour de Rennes abjurant sans regret les préoccupations politiques, se renferma dans l'accomplissement de ses devoirs judiciaires et administratifs.

Si l'on jette un coup-d'œil rétrospectif sur cette période historique de 1648 à 1653, en ce qui concerne la Bretagne et son Parlement, on voit qu'ils eurent leur part de l'agitation et de l'inquiétude que sema dans les provinces qu'elle ne put atteindre, cette guerre civile, dite de la Fronde, qui fut une époque de transition entre l'ancienne constitution féodale et la nouvelle constitution monarchique, se dégageant des liens que lui avaient imposés ses grands vassaux et renversant le sage contre-poids qu'elle avait elle-même créé dans ses parlements.

Celui de la province de Bretagne resta fidèle à son origine en ce moment de crise politique. Il ne songea qu'à préserver le pays de l'anarchie et à remplir ses devoirs envers la royauté. Si, comme les autres, il fut parfois inhabile à comprendre d'un point de vue large pour l'avenir les affaires de l'Etat, ainsi qu'il est arrivé à d'autres assemblées plus modernes, il n'en fut pas moins utile par sa résistance légale et modératrice à l'autorité royale, dont il combattait les excès et au pays sur lequel elle lui avait délégué la part la plus noble de ses pouvoirs.

Grâce à sa sagesse, la Bretagne avait évité les malheurs qui avaient accablé tant d'autres provinces : elle n'avait point eu à souffrir de la disette et de la misère qu'elle traîne à sa suite, et contre laquelle saint Vincent-de-Paule avait lutté, avec le dévouement de l'héroïsme chrétien, par des institutions charitables, dont le bienfait a été conservé et développé par le temps. Elle n'avait point vu renaître la discorde religieuse, que l'influence anglaise, sollicitée par la Fronde, n'eût pas manqué d'y réveiller à son profit ; enfin, elle avait repoussé de ses côtes les corsaires espagnols qu'y attiraient la guerre et l'alliance coupable des princes.

En accomplissant toutes ces choses, le Parlement, peu

prévoyant de l'avenir, ne pouvait se douter que son rôle, comme puissance politique, était fini; que l'œuvre commencée par Henri IV devait être terminée par Louis XIV; que la justice et la politique, en se confondant dans les mêmes mains, avaient créé, dans l'institution parlementaire, un vice organique, qui devait la forcer à se modifier d'abord et plus tard causer sa ruine.

DUCREST DE VILLENEUVE,

membre correspondant de la Société Académique de Nantes.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SECTION DE MÉDECINE

Pendant l'année 1865-1866,

Par le docteur E. KIRCHBERG.

MESSIEURS,

Conformément à l'exemple de plusieurs de ses prédécesseurs, le secrétaire de la Section de Médecine n'a cru devoir faire qu'un rapport cette année. Outre l'usage qui semble s'établir d'agir de cette façon, le petit nombre des travaux écrits aurait rendu difficile, cette fois, un double rapport.

Toutefois, si le nombre des travaux écrits a été restreint, leur valeur ne le cède en rien à celle des travaux des années précédentes. Quant aux communications orales, elles ont été nombreuses, importantes, intéressantes, suivies de discussions animées. L'importance des sujets, comme nous le verrons plus loin, explique suffisamment cette animation.

Commençons par jeter un coup-d'œil sur les travaux écrits.

A la séance de novembre, M. le docteur Trastour nous

a lu un travail remarquable sur les indications des alcooliques à hautes doses dans les maladies aiguës, et en particulier dans la pneumonie.

Dans ce travail, sagement conçu, M. Trastour se garde bien d'admettre, comme l'auteur anglais Todd, que l'alcool est le remède capital pour combattre les maladies aiguës; mais proposée pour soutenir les forces, calmer le délire, modérer la fièvre, la médication alcoolique paraît, à M. Trastour, appelée à rendre des services signalés.

Comme M. Pidoux, M. Trastour reconnaît à l'alcool des propriétés à la fois excitantes et calmantes. Personne ne conteste les propriétés excitantes; elles ont été admises de tout temps. Les propriétés calmantes sont démontrées par les bienfaits des alcooliques contre les vertiges nerveux, les gastralgies, les palpitations nerveuses du cœur.

Mais, outre cette action sur l'ensemble du système nerveux, M. Trastour se demande si l'alcool n'influencerait pas d'une manière particulière les nerfs du grand sympathique.

S'appuyant sur les récents travaux de la physiologie expérimentale, mais ayant soin, en même temps, d'imiter la sage réserve de notre illustre physiologiste, M. Claude Bernard, M. Trastour, comme M. Barrel de Pontèves, assimile l'action des alcooliques à la section des filets du grand sympathique; section qui produit, on le sait maintenant, la congestion et même l'inflammation des organes où se rendent les filets nerveux coupés. De là une action substitutive possible par annihilation des nerfs ganglionnaires. Mais M. Trastour se demande, en outre, si l'alcool n'exerce pas une substitution par influence irritante sur les poumons enflammés. Pour lui, cette dernière propriété n'est pas douteuse, elle est prouvée à la fois par l'expérimentation sur les animaux et par la clinique.

« Après avoir injecté de l'alcool dans l'estomac des lapins, dit M. Trastour, M. Claude Bernard a toujours trouvé les poumons gorgés de sang ; de plus, les pneumonies, à la suite de fortes libations, ne sont pas très rares. »

De ces faits à l'idée d'une substitution thérapeutique, il n'y a pas loin, et c'est pour se conformer à cette idée que M. Trastour a été conduit, lui aussi, à employer quelquefois les alcooliques à hautes doses dans les maladies aiguës, et en particulier dans la pneumonie.

Du reste, M. Trastour, loin d'être exclusif, reconnaît que toutes les pneumonies ne sauraient être traitées de cette manière, et que les émissions sanguines, les antimonialux, la digitale, les vésicatoires, le musc, rendent, suivant les circonstances, de vrais services.

M. Trastour a grand soin de subordonner l'emploi des alcooliques à l'état général plutôt qu'à l'état local. Il recommande de cesser l'usage du médicament avant que tous les phénomènes locaux aient disparu ; il n'y a recours que lorsqu'il observe une dépression des forces.

Six observations de pneumonie, deux observations de pleurésies graves, traitées avec succès par l'alcool à hautes doses, sont rapportées dans cet intéressant travail que termine M. Trastour, en disant avec M. Béhier, « que l'usage prolongé, mais prudent et méthodique de l'alcool lui-même à hautes doses est une ressource de grande valeur qu'il faut savoir et oser utiliser dans les maladies aiguës. » On ne saurait trop louer, dans ce travail, la résolution avec laquelle M. Trastour entre dans les voies nouvelles ouvertes au progrès par la médecine expérimentale, et en même temps, la sagesse avec laquelle il applique à la clinique les données fournies par les expériences du laboratoire.

En venant occuper, au mois de janvier, le fauteuil de la présidence, M. le docteur Calloch nous a lu un discours dans lequel, considérant le caractère des travaux de la médecine contemporaine, il aime à constater que, de nos jours, la science n'est plus dominée par un étroit esprit de système, qu'elle marche libre de toute autorité et secoue de jour en jour le joug de ce mystérieux tact médical dont on a tant abusé et dont le prestige doit disparaître à tout jamais devant les données précises de la médecine scientifique.

Dans ce discours, M. Calloch invitait les membres de la Section à devenir plus communicatifs, à échanger verbalement leurs idées, à ne pas dédaigner la narration de faits, même vulgaires, à se les communiquer précisément parce qu'on peut les rencontrer tous les jours ; enfin à ne pas éviter les discussions qui sont parfois des sources de lumière.

Ces considérations sur le caractère des travaux de notre époque, cet appel aux communications des faits les plus ordinaires montrent à la fois la tendance de l'esprit distingué de notre président à l'investigation de la vérité, à l'étude des questions nouvelles et vraiment scientifiques, et son intelligence des services réciproques que des médecins praticiens peuvent se rendre dans leurs réunions.

Poursuivant le cours de ses études approfondies sur l'obstétrique, M. Aubinais a donné lecture d'une importante observation d'incarcération et d'adhérence du placenta avec hémorrhagie très grave, épuisement nerveux, traitée par l'emploi simultané du tampon interne et de la compression abdominale, par l'alcool à hautes doses, et terminée par la guérison.

Après avoir raconté le fait saisissant d'une femme, jeune

encore, conduite aux portes du tombeau par une hémorrhagie succédant à une application de forceps, M. Aubinais explique comment cette hémorrhagie était produite par une adhérence partielle du placenta contenu dans une loge incarcerated. Extraire le placenta après avoir décortiqué les mamelons placentaires adhérents, stimuler la malade anémiée et sur le point de mourir par épuisement nerveux, la stimuler, dis-je, énergiquement par les sinapismes, par des plaques fortement chauffées et promenées à la région épigastrique, par l'ingestion des alcooliques à hautes doses; mais employer tous ces moyens après l'arrêt de l'hémorrhagie par le tamponnement intra-utérin et la compression abdominale; telles sont les ressources qui, habilement utilisées, ont donné à M. Aubinais la consolation de voir sa malade survivre à ces affreux accidents.

Cherchant à se rendre compte de la production de la loge incarcerated, en cette circonstance, M. Aubinais ne serait pas éloigné de l'attribuer à l'action d'une dose de seigle ergoté qui avait été administrée pendant le travail.

Cette lecture a été suivie d'une intéressante discussion à laquelle ont pris part MM. Hélie, Calloch, Vignard aîné, Saillard et Vignard jeune, et à laquelle nous remercions M. Aubinais d'avoir donné lieu.

Nous devons encore à M. Aubinais la lecture d'un autre travail intitulé : *Observations pour servir à l'histoire du prolapsus complet de l'utérus, tant dans l'état de vacuité que dans l'état de grossesse.*

Le premier cas est celui d'une jeune fille de vingt ans, secouée brutalement, alors que ses pieds ne reposaient plus sur le sol. Le prolapsus a été attribué, par M. Aubinais, à la pression violente des intestins sur l'utérus, qui a été réduit peu de temps après. L'accident ne s'est plus reproduit, et cependant cette femme s'est mariée et a eu trois enfants.

Le second fait est celui d'une femme mariée, chez qui l'accident avait été provoqué par des travaux pénibles, trois jours après un accouchement. Devenue enceinte dans ces tristes circonstances, la femme a dû être accouchée au moyen du forceps. L'utérus a été réduit, après l'accouchement et maintenu au moyen d'un pessaire.

M. Aubinais regrette, à ce sujet, et avec raison, l'imprudence des femmes du peuple qui se livrent à de rudes travaux deux ou trois jours après leurs couches ; il se plaît à constater la rareté du premier cas.

Le caractère des recherches de la médecine scientifique est d'étudier en détail les phénomènes morbides, de détacher de groupes complexes jusque-là, des affections ayant leur individualité propre. C'est ainsi qu'on a pu détacher de l'ensemble des affections du périoste et des os, la périostite phlegmoneuse, maladie heureusement rare, mais d'une gravité extrême, sur laquelle M. Laënnec nous a lu un travail très bien fait.

L'auteur commence par tracer un tableau de la maladie caractérisée d'abord par une douleur excessive donnant aux patients la sensation de fracture. Cette douleur est bientôt accompagnée d'un empâtement dur terminé par un rebord abrupt, qui existe à la limite précise de l'inflammation. Les symptômes généraux simulent parfaitement ceux d'une fièvre typhoïde. Quant au traitement, les antiphlogistiques si le cas est léger, de larges incisions dans les cas graves, suivant M. Boeckel, la trépanation de l'os quand le pus a pénétré dans la moëlle, enfin l'amputation dans les cas extrêmes, telles sont les ressources énumérées dans l'étude de M. Laënnec, qui rapporte ensuite deux observations prises par lui à l'Hôtel-Dieu de Nantes.

La première est intitulée : *Périostite phlegmoneuse de l'os iliaque gauche, péritonite par extension de l'inflam-*

mation ; mort après soixante-douze heures de maladie.

La seconde : *Périostite phlegmoneuse du tibia gauche.*

Le premier malade a été autopsié ; le second a quitté l'Hôtel-Dieu incomplètement guéri. M. Laënnec a fait suivre la lecture de ces deux observations de remarques judicieuses sur le rôle du périoste à l'âge où les deux sujets ont été frappés, et sur l'étranglement, par conséquent sur la douleur extrême que produit l'inflammation lorsque, pénétrant dans la moëlle par les canaux de Havers et les trous nourriciers, elle se caractérise par une prolifération rapide et abondante de cellules qui manque d'espace pour se développer.

Si l'on pense aux erreurs déplorables auxquelles pourrait donner lieu la similitude des symptômes généraux de cette maladie avec ceux d'une fièvre typhoïde, on comprend la valeur du service rendu, dans cette étude, à ses collègues, par M. Laënnec, dont l'ardeur au travail ne sait pas se démentir.

M. Vignard jeune a lu un travail ayant pour titre : *De la Sauge contre les sueurs profuses.* M. Vignard commence par rapporter trois observations dans lesquelles la sauge a réussi. Deux de ces malades sont phthisiques, le troisième est rhumatisant. M. Vignard n'attribue qu'une action momentanée à la sauge ; mais en supprimant une source d'affaiblissement, elle peut aider une médication plus radicale dirigée contre la cause éloignée des sueurs profuses. Quant à la cause prochaine de cet accident, M. Vignard, s'appuyant sur les travaux de M. Claude Bernard, la rapporte à un affaiblissement d'action du grand sympathique ; la sauge agirait en stimulant le système nerveux ganglionnaire. L'intéressante communication de M. Vignard jeune a été appuyée par la relation de quel-

ques succès obtenus par M. Calloch, dans des cas de bronchite et de convalescence pénible. Mais l'action de la sauge sur les sueurs nocturnes des phthisiques ne lui a pas semblé démontrée. Cette partie de la question demande de nouvelles études cliniques.

M. Herbelin nous a donné communication d'une *Note sur le sirop d'écorces d'oranges amères et sur le sous-nitrate de bismuth*. La préparation du sirop d'écorces d'oranges amères, indiquée par M. Herbelin, est simple ; le produit est limpide, aromatique, d'une bonne conservation. Grâce au procédé indiqué par M. Herbelin, chaque pharmacien peut en préparer facilement la quantité qui lui est nécessaire.

Le caractère d'actualité du sous-nitrate de bismuth, dans la constitution médicale que nous traversons, a appelé l'attention de M. Herbelin sur ce produit. Après avoir constaté la présence d'une petite quantité d'arsenic dans ce médicament, présence à laquelle M. Herbelin attribue, avec raison, une partie de l'efficacité de cet agent; après avoir rappelé le mélange fait à tort par les fabricants du sous-chlorure au sous-nitrate de bismuth, l'auteur insiste sur la « présence fréquente, dans le sous-nitrate de bismuth livré par le commerce, d'une quantité d'acide » libre beaucoup plus considérable que celle que doit retenir le sel préparé suivant la formule du Codex. » M. Herbelin propose, soit de laver plus soigneusement le sous-nitrate de bismuth, soit de lui associer, dans les formules magistrales, un peu de magnésie ou de craie préparée.

Cette note, où l'on retrouve l'honnêteté professionnelle bien connue de M. Herbelin, a donné lieu à quelques observations de M. Malherbe, qui ne croit pas qu'on doive pousser trop loin le lavage du médicament.

Une des grandes questions qui ont servi de texte aux

discussions de nos confrères, a été l'épidémie de Saint-Stanislas. M. Viaud-Grand-Marais nous a lu, à ce sujet, une note soigneusement faite, de laquelle il résulte que l'épidémie a été scarlatineuse au début et que les accidents typhoïdes ne sont venus que plus tard. M. Viaud fait remarquer que l'état sanitaire de la maison est, en général, excellent, que l'eau potable est bonne, qu'il n'y avait pas d'encombrement au moment de l'épidémie, que chaque élève avait le nombre de mètres cubes d'air voulu par les règlements de l'Université. Cette communication a été suivie d'une discussion importante, à laquelle ont pris part MM. Padioleau, Calloch, Aubinais, Malherbe, Saillard et Vignard jeune.

M. Padioleau a trouvé le collège Saint-Stanislas dans de bonnes conditions hygiéniques. Il croit que la fièvre typhoïde a été importée par contagion dans l'établissement, dont l'état sanitaire, d'après M. Viaud, ne laissait rien à désirer alors que la maladie sévissait déjà rue des Jardins, rue de Versailles.

Toutefois, il résulte de communications faites à MM. Malherbe et Vignard jeune, que le collège Saint-Stanislas, tout en offrant à ses élèves le nombre de cubes d'air voulu par les règlements, a été le théâtre d'un véritable encombrement. La pluie a contraint à retenir les élèves dans des salles chauffées, trop souvent fermées; de là, viciation de l'air, encombrement véritable, par conséquent une épidémie typhoïde.

La maladie aurait peut-être été prévenue par une ventilation convenable.

Un autre exemple d'épidémie naissante et enrayée par une ventilation largement faite, vient appuyer cette opinion. Il s'agit, cette fois, de cette terrible méningite cérébro-spinale, qui a fait tant de ravages dans plusieurs de

nos garnisons, et qui, il y a quelques années, a cruellement sévi sur la garnison de Nantes.

M. Calloch, dans le service militaire de l'Hôtel-Dieu dont il était alors chargé, a eu l'occasion d'observer quatre cas de cette maladie. Trois se sont terminés par la mort et le diagnostic a été vérifié par l'autopsie. Il a suffi, pour arrêter la marche de ce typhus, de ventiler largement la caserne, de la désinfecter.

MM. Calloch, Malherbe et Saillard ont fait part à la Section de plusieurs cas de scarlatine et d'angine diphthérique. M. Malherbe a signalé, contre cette dernière affection, l'usage interne et externe de la glace, et l'emploi d'un glycérolé de tannin. Mais quelle glycérine employer à cet effet ? M. Malherbe recommandait la glycérine anglaise, M. Andouard croyait la glycérine française aussi bonne. M. le président a demandé quelques expériences, à ce sujet, à M. Andouard.

Nous avons le regret d'avouer que la supériorité est restée à la glycérine anglaise. Espérons qu'il n'en sera pas longtemps ainsi.

Poursuivant ses applications cliniques de la méthode de Bowman dans la thérapeutique du catarrhe chronique des voies lacrymales, M. Calloch a rapporté six exemples de malades qu'il a traités de cette façon. Le traitement a échoué trois fois. Le résultat est resté douteux une fois. Enfin deux fois M. Calloch a réussi complètement. La méthode étant inoffensive, M. Calloch persistera dans sa pratique et rendra certainement de nouveaux services aux malades atteints de ces désespérantes affections.

Les gens du monde exagèrent beaucoup trop souvent les accidents produits par les entozoaires du tube digestif. Ils voudraient voir les médecins leur rapporter bien des désordres auxquels ces parasites sont parfaitement étrangers.

Cependant, il est certain qu'on rencontre parfois dans la pratique, des symptômes bizarres donnant lieu à des erreurs de diagnostic et qui cèdent à l'emploi des vermifuges ; c'est ce qui est arrivé à plusieurs malades de nos collègues: MM. Saillard et Deluen ont vu des accidents graves céder après l'expulsion d'un nombre considérable de lombrics.

MM. Henry et Aubinai ont eu la satisfaction de délivrer deux malades de troubles nerveux et digestifs, en donnant à l'un de l'écorce de racine de grenadier, à l'autre du couso. L'expulsion d'un ténia fit cesser chez ces malades des phénomènes morbides qui les tourmentaient depuis longtemps et qui avaient résisté à d'autres médications.

M. Petit a rapporté le fait singulier d'une hypémanie que à l'autopsie de laquelle on trouva la fin de l'intestin grêle littéralement obstruée par des lombrics.

Ces exemples remarquables prouvent qu'il serait parfois dangereux de pousser trop loin le dédain de l'emploi des vermifuges contre des troubles mal déterminés du tube digestif et du système nerveux.

Mais nous devons ajouter que certains organismes ont une tolérance extrême pour les entozoaires ; c'est ce que prouve une curieuse observation de M. Lequerré, qui a vu un enfant de cinq ans, atteint d'un coup de pied de cheval à la face, rendre par le vomissement une trentaine d'ascarides lombricoïdes qui, jusque-là, n'avait donné lieu à aucun symptôme apparent.

Ces diverses communications ont donné lieu à des remarques importantes de MM. Anizon, Calloch, Hélie et Laënnec.

Nous arrivons maintenant à la grande actualité médicale, à l'importante question qui a été le principal objet des discussions de nos confrères. Vous devinez, Messieurs,

que nous voulons parler du terrible fléau qui plane encore sur notre ville : du choléra. Il nous serait impossible de vous donner une idée de la variété des faits qui ont été cités dans nos réunions, de l'animation des séances, de la conviction profonde avec laquelle des opinions opposées ont été soutenues. Nous ne ferons qu'indiquer les principaux faits cités dans les débats, mais nous insisterons davantage sur la question principale.

Le choléra est-il seulement infectieux ? Est-il contagieux ? Se propage-t-il principalement par contagion ? Les quarantaines sont-elles ou non utiles pour arrêter la marche de la maladie ?

Mais qu'il nous soit permis, auparavant, de dire ici que les membres de la Section de Médecine se sont montrés pleins de zèle au moment où le danger menaçait le plus. Une séance supplémentaire a été demandée et décidée immédiatement. D'autres encore auraient eu lieu si l'épidémie n'avait battu en retraite. Il avait été convenu qu'une lettre serait adressée à M. le Maire, pour demander que les ordonnances portant ce titre : *Cholérique indigent*, fussent exécutées aux frais de la ville. Nous devons dire, à sa louange, que l'Administration n'a pas attendu cette lettre pour nous adresser une circulaire où elle nous annonçait que les remèdes des pauvres leur seraient fournis gratuitement.

Cette justice rendue à l'humanité de ceux qui l'ont méritée, nous dirons que des faits nombreux, intéressants, nous ont été cités par MM. Hélie, Petit, Malherbe, Lequefré, Aubinais, Deluen, Saillard, Berneatdeaux, Le Houx, Laënnec, Vignard aîné, Rouxeau, Padioleau, Vignard jeune.

M. Hélie, dont le dévouement aux cholériques de l'Hôtel-Dieu confiés à ses soins n'a d'égale que la science, nous a soigneusement tenus au courant des oscillations de l'épidé-

mie. Nous lui devons des remarques importantes sur les symptômes observés, sur le traitement, sur les caractères différentiels de cette épidémie d'avec les précédentes. C'est ainsi qu'en 1832, M. Hélie a constaté qu'en général la période de réaction était franche, accompagnée de sueurs de bonne nature, tandis que cette année, comme en 1834, la réaction est de nature typhoïde, d'où la nécessité d'user largement de stimulants dans la période algide et d'alimenter le plus vite possible les malades.

M. Hélie a bien voulu encore nous communiquer, pour être inséré dans notre journal, un tableau indiquant avec soin le nom, la demeure, la profession, les dates d'entrée, de sortie ou de décès des malades.

Un tableau également bien fait, des cholériques traités dans le quartier des aliénés, nous a été remis par M. Petit, qui nous a toujours tenus au courant de la marche et des caractères de l'épidémie à Saint-Jacques.

M. Saillard a appelé l'attention sur des erreurs possibles en ce moment entre la fièvre pernicieuse cholérique et le vrai choléra. Parmi les faits nombreux qui ont été relatés, nous croyons devoir mentionner deux cas cités par MM. Le Houx et Vignard aîné. Il s'agit de deux femmes dont la sécrétion lactée n'a pas été supprimée pendant la période algide. Quant à la marche de l'épidémie, on a remarqué un caractère de dissémination rapide qui n'avait pas été observé jadis. M. Hélie a signalé des recrudescences arrivant avec des variations de température. Il avait noté le même phénomène en 1832.

Il est un fait acquis à tous ceux qui ont vu des malades dans un temps de choléra, c'est que les autres affections portent en quelque sorte le cachet de l'épidémie. M. Calloch a eu l'occasion de renouveler cette observation sur plusieurs malades atteints de scarlatine.

Enfin la Section s'est posé la question de la durée de la période d'incubation, étude difficile, mais de laquelle il résulte, pour la plupart des médecins, que cette période est courte, peut-être même nulle pour M. Calloch.

Mais le point principal sur lequel ont porté les discussions est la question de savoir si le choléra est contagieux ou seulement infectieux ; si les quarantaines sont nécessaires ou inutiles : questions immenses pour les intérêts sacrés de l'humanité d'abord, pour ceux du commerce ensuite.

L'opinion de la contagion a été défendue par M. Calloch. M. Hélie n'admet que d'une manière très restreinte la contagion ; il croit surtout à l'infection.

M. Calloch s'est appuyé, pour défendre sa thèse, sur des faits de propagation de choléra par des navires, par les troupes d'hommes en marche. Il a insisté sur le fait d'un matelot venant de Nantes, atteint de choléra, et communiquant la maladie à plusieurs personnes de la salle où il avait été admis, à l'hôpital de Paimbœuf. Or, avant l'arrivée de ce malade, il n'y avait aucun cas de choléra à Paimbœuf.

M. Calloch a cité encore le fait de blanchisseuses frappées de l'épidémie, après avoir lavé le linge de malades atteints de choléra.

M. Padioleau a relaté l'histoire de deux blanchisseuses de Saint-Brieuc, prises de choléra après avoir lavé le linge d'une personne morte du choléra à Nantes ; jusque-là l'épidémie n'avait pas sévi à Saint-Brieuc.

M. Malherbe a également donné l'appui de son imposante autorité à la doctrine défendue par M. Calloch, qui croit, conséquemment, à la nécessité indispensable des quarantaines. Il a rappelé comment la Sicile et la Grèce se sont préservées de l'épidémie, en interrompant toute com-

munication avec les pays infectés. Enfin, une fois l'épidémie déclarée dans une ville, M. Calloch a conclu à l'isolement, dans des salles spéciales, des cholériques soignés dans les hôpitaux. Il a fait remarquer les bons effets de cette mesure, adoptée cette année pour l'Hôtel-Dieu de Nantes.

M. Hélie a opposé à ces faits que des quarantaines sévères établies sur nos côtes et nos frontières, en 1832, n'ont pas préservé notre pays. Que des malades, placés dans d'autres services que celui des cholériques, ont été frappés par l'épidémie sans avoir eu de communications avec les personnes atteintes de choléra. Deux villages de Vendée ont été infectés sans qu'on ait pu accuser aucun voyageur d'avoir importé le mal. Enfin, M. Hélie pense que la Sicile et la Grèce auraient pu être épargnées, lors même que les relations commerciales n'auraient pas été entravées.

Il n'y a peut-être là, dit-il, qu'une coïncidence et non un rapport de cause à effet.

Cependant M. Hélie n'a pas nié d'une manière absolue la contagion. Il croit bien que des personnes veillant les cholériques peuvent être victimes de la maladie, mais il attribue surtout la propagation du mal à l'infection.

MM. Deluen et Lequerré ont également soutenu la cause de l'infection.

Que croire entre ces deux opinions si bien défendues, et avec une conviction si profonde ?

L'étude de la toxicologie prouve, tous les jours, que les esprits les plus difficiles peuvent légitimement conclure des animaux supérieurs à l'homme.

Or, M. Charles Robin, après avoir filtré le liquide vomi par des cholériques et l'avoir introduit dans la trachée artère ou dans une veine chez plusieurs chiens, a vu tous les symptômes du choléra se développer et les animaux

succomber rapidement. L'épreuve était mortelle pour les animaux anémiés par un mauvais régime ou par d'autres causes. Des nausées, de la diarrhée, puis le rétablissement, étaient notés chez les chiens vigoureux et bien nourris.

Cette expérience établit nettement un premier fait noté déjà par les cliniciens : la prédisposition au choléra créée par l'anémie. Elle démontre, en outre, d'une manière irréfragable, la vérité de la doctrine de la contagion.

Il est donc logique d'admettre que les quarantaines sévères, les cordons sanitaires, l'isolement des malades dans les hôpitaux, rendent de vrais services.

Mais, ces mesures suffiraient-elles dans toutes les épidémies ?

Supposons une ville populeuse frappée dans un temps chaud d'un choléra d'intensité extrême. L'isolement le plus complet d'avec le reste de la contrée empêchera-t-il l'atmosphère de se charger de miasmes et de devenir un véhicule suffisant pour infecter plus loin les populations ?

Dans un cas pareil, il semble difficile de ne pas reconnaître, avec M. Hélie, que les cordons sanitaires, les quarantaines les plus rigoureuses sont des barrières insuffisantes. La malheureuse épidémie de 1832 ne l'a que trop prouvé.

En terminant, Messieurs, j'éprouve un regret sincère, c'est que la Section de Médecine n'ait pu reconnaître qu'il existe enfin un traitement efficace dans la grande majorité des cas de choléra.

Pour défendre l'humanité contre les atteintes de ce fléau, nous devons beaucoup plus compter sur la puissance et les progrès de l'hygiène que sur la thérapeutique.

Le jour où cette même rapidité de communications qui

multiplie les épidémies apportera aux peuples de l'Orient les lumières de la science et de la raison ; le jour où les bords du Gange, foyer principal du mal, seront assainis par des travaux, où les eaux de ce fleuve ne seront plus souillées de cadavres, où les pèlerinages de l'islamisme seront sagement réglementés ; le jour, enfin, où l'air de la Mecque ne sera plus vicié par d'innombrables et infectes hécatombes, il en sera probablement du choléra comme de la peste qui semble fuir les contrées où la civilisation se développe.

DISCOURS

PRONONCÉ LE 25 NOVEMBRE 1866

EN

Séance solennelle et publique de la Société Académique

DE NANTES

PAR LE DOCTEUR ROUXEAU

président.

DE L'INFLUENCE DE LA FEMME DANS LA SOCIÉTÉ

MESSIEURS,

Il est un mot plein de magie ; un nom qui touche à tous les problèmes de la vie intime et publique de l'homme ; un nom qui, pour l'enfant, est le résumé de toutes les tendresses ; pour le jeune homme, l'idéal de tous les rêves, de toutes les espérances, de tous les enivremens ; pour l'adulte, le symbole de tous les dévouemens, de toutes les consolations, du calme et de la sécurité après les fureurs de la tempête et les angoisses du naufrage ; un nom qui réveille encore dans le cœur qui va s'éteindre, ses plus chers, ses plus délicieux souvenirs ; une idole qui reçoit

tous les jours l'encens de milliers d'adorateurs et les imprécations désespérées de quelques blasphémateurs, mais qui ne connut jamais d'athée : j'ai nommé la femme.

La femme ! Voilà le thème plus ou moins explicite de tant d'ouvrages de littérature grave ou légère ; le but vers lequel un intérêt profond, éternel, entraîne irrésistiblement les penseurs : Michelet, avec sa physiologie tendrement sensualiste, j'aimerais mieux dire tendrement sensuelle ; Proudhon, avec ses diatribes débordant de fiel et de colère ; le vicomte de Ségur, les deux Legouvé, Sylvio Pellico, J. Simon, P. Thouzery, avec leurs panégyriques ardents et chevaleresques, etc. Mais aucun OEdipe encore n'a eu le dernier mot de ce sphynx ravissant ; nul n'a su approfondir cet insondable mystère, dépeindre cet être insaisissable et mobile comme l'onde, si frêle et si puissant, capable de tous les extrêmes, de tous les héroïsmes et de toutes les faiblesses, de tous les dévouements et des plus cyniques égoïsmes, planant avec des ailes d'archange au plus haut des régions éthérées ou rampant tristement dans les bas-fonds de la société ; en un mot, cet *éternel féminin* autour duquel Goëthe fait graviter l'humanité toute entière.

Je ne veux pas m'égarer à la recherche de cette inconnue.

Mais il est un côté de la question qui m'a toujours singulièrement séduit : c'est le rôle moralisateur et civilisateur de la femme ; le bien qu'elle sait faire quand on respecte, quand on développe sa riche nature ; les désastres qu'entraîne sa perversion.

Grandes ou déchues, les femmes ont toujours été le thermomètre de la civilisation ; c'est à leur cœur qu'il faut sentir battre celui d'une société.

I.

Et d'abord, il est un fait qui échappe à toute controverse : c'est que ce sont les mœurs d'un peuple qui font sa véritable grandeur, sa félicité, sa force et son influence dans les affaires du monde ; que, sans les mœurs, une nation, quelque puissante qu'elle paraisse, n'est plus qu'un colosse aux pieds d'argile.

Les preuves se présentent en foule. Ouvrez les archives de l'histoire : partout et toujours grandeur et décadence d'un peuple ont été synonymes de pureté ou de dépravation de la famille et du citoyen.

Or, « les mœurs dépendent de la femme : elle est le meilleur et le plus sûr professeur de morale (1). » — « Nos vertus sont toujours en raison de son pouvoir et de son influence (2). »

A l'appui de cette thèse générale, je pourrais vous citer ce peuple si petit par le nombre, si grand par sa gloire ; dont l'existence, sous un ciel enchanteur, était un ravissement perpétuel ; chez lequel, selon la magnifique expression d'A. de Musset,

..... Le ciel sur la terre,
Marchait et respirait dans un peuple de Dieux.

à qui la Providence avait donné le secret de toutes les splendeurs, de toutes les illustrations ; des noms comme Athènes et Sparte, Marathon et Salamine, Thémistocle et Miltiade, Homère et Sophocle, Démosthène et Solon, Phydias et Appelles, etc. ; ce peuple qui ne voyait, n'enten-

(1) Jules Simon, *l'Ouvrière*.

(2) Continuateur du vicomte de Ségur, les *Femmes*.

dait que des merveilles; chez qui un mot, un geste d'une femme faisaient plus de héros que toutes les harangues de Tyrtée.

Je pourrais vous citer la ville éternelle qui, en regard des Camille, des Curius, des Cincinnatus, des Fabricius et des Caton, nommait avec orgueil Véturie, Cornélie, Porcia, etc., toutes celles qui faisaient sa gloire et son admiration, devant lesquelles les faisceaux consulaires s'abaissaient comme devant la majesté du Sénat.

Pourquoi chercher si loin des exemples? — Jadis, sur cette terre privilégiée, vivaient des femmes belles à désespérer les plus célèbres beautés de Rome, vertueuses jusqu'au fanatisme; des femmes dont les traits sublimes ont été chantés par tous les historiens, tous les poètes de l'antiquité. C'étaient nos mères, c'étaient les épouses idolâtrées de ces Gaulois dont la grandeur passée a laissé des traces ineffaçables sur les bords de la Mer Noire, sur le front du Caucase, dans l'Asie Mineure, la Macédoine, la Germanie, l'Espagne, l'Italie, presque dans tout l'Ancien-Monde; de ces Gaulois si fiers qui ne craignaient que la chute du ciel et la honte d'une mauvaise action.

Mais pourquoi le peuple-roi qui avait vaincu Annibal et Mithridate, conquis Carthage, la Grèce et l'univers presque entier, se fondit-il tout-à-coup devant quelques hordes de sauvages vomies par le Nord? Demandez-en le secret à Tacite et à Juvénal.

Pourquoi la France de Louis XV ne sait-elle plus vaincre sur les champs de bataille? Pourquoi le descendant de Henri IV, le plus admirable de nos rois, est-il pour l'Europe un objet de risée, son influence nulle, son amitié un déplorable sarcasme? Interrogez le règne de trois favorites dont l'histoire n'enregistre les noms qu'en se voilant la face.

II.

Mais abandonnons les généralités; entrons au cœur de notre sujet : la femme se montre immédiatement à nous maîtresse absolue de toutes les forces vives de la société, du présent comme de l'avenir : de l'enfance par l'éducation, de la jeunesse par l'amour; de l'âge mûr par son rôle de compagne, d'inspiratrice et de soutien; sans compter qu'elle touche, souvent d'une manière décisive, à toutes les grandes questions qui s'agitent dans le monde : religion, économie sociale, enseignement, beaux-arts, charité, etc.

III.

Les femmes sont maîtresses de l'enfance, par l'éducation, la tendresse et les soins.

« Tout ce qu'il y a de charmant sur la terre, la nature, » dans sa sollicitude, le prodigue à notre jeune âge : pour » nous reposer, le sein d'une mère, son doux regard pour » nous guider et sa tendresse pour nous instruire (1). »

Il est un tableau ravissant dont les divers détails ont tenté le pinceau de plus d'un artiste : une jeune mère élevant son fils. — Voyez cette frêle et charmante créature : son premier geste est une caresse; son premier bégaïement un mot d'amour et une prière.

Des défauts et des qualités vont surgir en foule dans cette petite organisation si exubérante. Avec quelle finesse de tact, avec quelle douceur patiente les uns sont minés, atrophiés, les autres cultivées et mises en lumière ! Avec quelle énergie l'empreinte maternelle se fixe à tout jamais

(1) Aimé Martin.

sur cette jeune âme habituée à réfléchir, comme une glace fidèle, les pensées et les sentiments de sa douce institutrice !

— Le temps des premières études arrive : labeur ingrat, arrosé de bien des larmes ! mais on enseigne si bien, quand c'est le cœur qui dicte ! Plus tard, elle descendra sur les bancs avec lui, abordera les études les plus ingrates, stimulera son émulation par son exemple et par de douces railleries... Combien de mères ont fait ainsi presque toutes leurs classes !

Suivez aussi les progrès accomplis, en toute chose, avec un tel guide ! C'est qu'elle a le feu sacré, cette merveilleuse institutrice ; c'est qu'elle a deux auxiliaires que le génie ne remplace pas : l'amour qu'elle ressent et celui qu'elle inspire !

Intelligente et forte, elle fera des citoyens, de grands hommes, des héros. Vous vous rappelez tous ces mots si brefs, si puissants des mères spartiates à leurs fils, en leur remettant leur bouclier : *Avec ou dessus !* — « *Elle est bien courte,* » — disait un jeune soldat, en recevant son épée des mains de sa mère : « *Enfant, tu feras un pas de plus.* » — Ces mots qui nous donnent le frisson, à nous qui savons *courir sur le fer*, comme les vieux Gaulois, enfantaient à chaque guerre de nouveaux Léonidas.

« ... Toutes les belles intelligences, toutes les âmes élevées, tous les nobles cœurs, tous les hommes d'un génie pur, ont eu près de leur berceau une mère chrétienne, un de ces anges de la terre, au front calme et doux, qui leur apprennent à croire, à aimer et à bénir (1). »

Ces belles paroles, d'un écrivain trop connu par ses

(1) Eugène de Mirecourt, *Lamartine*.

pamphlets, trouvent à chaque pas une éclatante justification.

Saint-Louis, Henri IV, Corneille, Napoléon, Lamartine, etc., ont eu des mères dont l'histoire est aussi fière que de ses grands hommes.

Ignorants, inutiles, sont les enfants des femmes ignorantes et faibles. Vicieuses et dépravées, elles dessèchent le cœur de leurs enfants, faussent et abâtardissent les natures les plus richement douées.

Faut-il, comme un navrant contraste avec Blanche de Castille et Jeanne d'Albret, vous rappeler ces deux reines impies que la France a subies comme un double outrage, comme un double désastre ?

— Où était-il, le fils d'Isabeau de Bavière, pendant que l'Anglais vociférait de joie autour du bûcher de Jeanne ?

L'ingrat, il oubliait, aux pieds d'une maîtresse,
La vierge qui mourait pour lui... (1).

— Que sont devenus les enfants de l'Italienne qui a fait la Saint-Barthélemy ? Hélas ! la race de ce François I^{er}, si magnifique, si chevaleresque, si amoureux des arts, si Gaulois dans l'épanouissement de son intelligence, de sa bravoure et de sa générosité, s'est abîmée dans le sang et la boue, au milieu des exécutions de l'Europe entière.

IV.

A peine épanoui au soleil de l'adolescence, le jeune homme voit de nouveaux et splendides horizons s'ouvrir à ses regards enchantés : une religion nouvelle naît et grandit au fond de son cœur. — Toutes les forces de son

(1) C. Delavigne, *Messéniennes, Jeanne d'Arc.*

intelligence, toutes les aspirations de son âme, toutes les richesses d'une imagination exaltée jusqu'au délire, vont se concentrer sur un idéal dont hier encore il ignorait l'existence.

C'est désormais une femme qui, dans les plis gracieux de son voile, lui apportera la paix ou la guerre, tout un avenir de gloire, de vertus et d'ivresse, ou toute une longue chaîne de misères et de douleurs.

Heureux, trois fois heureux, si une âme d'élite devient alors l'arbitre de sa destinée ! Quels prodiges n'accomplira-t-il pas sous l'empire de ce sentiment divin qui donnait à Michel-Ange la double auréole du génie et du patriotisme ; qui, rien qu'avec le souvenir de Béatrix, arrachait Dante à l'abîmè ouvert sous ses pas et lui inspirait sa *Divine Comédie* ; qui faisait jaillir de la rude enveloppe d'un simple forgeron ce Quentin-Matsys que la Flandre nomme avec orgueil parmi ses plus grands peintres, etc., etc. !

Mais malheur à celui qui, dédaignant les voies sacrées et purifiantes de l'amour vrai, livre sans partage son cœur et son esprit aux Circés de tous les rangs ; à ces femmes dénuées de sens moral, qui rient de leur rôle providentiel et veulent, au lieu de citoyens, des esclaves de leurs vices et de leur coquetterie ; qui comptent leurs triomphes par les existences gaspillées, les cœurs desséchés, les intelligences éteintes ; pour qui la démoralisation est un jeu, la trahison, un besoin ; le mensonge et la calomnie une habitude !... *Lasciate ogni speranza !* plus d'avenir ! La foi s'éteint avec l'amour des grandes choses ; le niveau intellectuel s'abaisse, en même temps que la porte s'ouvre toute grande aux sentiments bas. — Poète, au lieu des chants sublimes de Pétrarque ou des strophes immortelles du *Lac*, il fera entendre les anathèmes de Tibulle, de

Catulle, de Gallus, ou se jettera dans les poésies licencieuses de Boccace ; artiste, il ne trouvera point d'inspiration dans les émotions énervantes du désordre ; homme de science, il pâlera sans succès sur des problèmes dont sa première jeunesse se faisait un jeu ; homme politique, il affligera le monde par des capitulations de conscience ou des trahisons honteuses, comme l'auteur du Décaméron... Où ira-t-il, sans une énergie peu commune d'âme et de convictions premières, ou si une autre Béatrix ne vient renouveler le miracle de la rédemption de Dante ?...

Complétons le tableau. — Voyez dans quel gouffre va sombrer la jeunesse séparée des femmes par une aveugle sollicitude, privée de ce phare lumineux qui l'a sauvée de tant de naufrages ! — Pourquoi ces barrières, ces portes fermées, comme celles d'un cloître, sur la vie intérieure des jeunes filles ? Pourquoi, par une inconséquence étrange, ces salons ouverts à tout venant, à certaines époques ? Pourquoi ce brusque passage d'une confiance irréfléchie à une défiance injurieuse ? Est-ce que l'honneur, la générosité, le respect pour les femmes auraient déserté sans retour ce glorieux sol français qui a vu naître la chevalerie ? — Ne comprendrons-nous jamais qu'on ne viole pas impunément les lois providentielles ; que, dans la société exclusive de ses semblables, la jeune fille s'annihile ; que soustrait à l'ascendant des femmes, le jeune homme se déprave et s'énervé, au contact de jeunes désœuvrés ? Hélas ! le niveau moral et intellectuel descend à mesure que ces barrières s'élèvent. Des adolescents de dix-huit ans font avec orgueil litière des croyances et des sentiments les plus sacrés, pendant que cette urbanité, cette verve si pétillante et si gracieuse, cet inimitable esprit de conversation qui faisaient le

désespoir de nos voisins, en dépit de leurs sarcasmes ; toutes ces brillantes qualités, si éminemment françaises, s'évanouissent, loin des femmes, dans la fumée du cigare et la poussière des hippodromes.

V.

Formé à l'école d'une vaillante et sainte mère ; épuré par le culte de ce qu'il y a au monde de plus charmant et de plus moralisateur, la jeune fille ; grandi par l'amour, complété peut-être par la souffrance, le jeune homme aborde une autre sphère. Le mariage est-il pour lui une coupe d'amertume qu'il repousse, tant qu'il peut s'abreuver à celle du plaisir ; une lourde chaîne imposée par l'usage et l'intérêt, mais dont il sera toujours temps de garrotter l'âge des désillusions ; un de ces étranges compromis, où la voix du cœur et de l'imagination est étouffée par le tintement de l'or : sorte « d'entente cordiale (1) » ou plutôt de duperie réciproque de deux dots assistant froidement à la mésintelligence de deux natures antipathiques ? Poser ces questions, c'est les résoudre. « Cette association » sacrée, pour la recherche des choses divines et humaines (2), » réclame deux cœurs battant à l'unisson. Là seulement est l'épanouissement de l'âme, de l'intelligence, de toutes les forces vives ; là seulement est la civilisation, la vie complète. — Poète, artiste, il trouvera une inspiratrice ; homme du monde, une conseillère sûre qu'il s'applaudira souvent d'avoir écoutée ; malheureux et persécuté, un soutien sans défaillance, peut-être une Eponine, une

(1) Ch. Narey, *Amours faciles*.

(2) Ern. Legouvé, *Hist. mor. des femmes*.

M^{me} de la Vallette, presque à coup sûr une de ces nobles compagnes qui semblent avoir dérobé au ciel tous ses trésors d'amour, de dévouement, de courage, de miséricorde et de pardon.

Supposons au contraire... Mais que dis-je? Sylvio Pellico n'a-t-il pas établi avec la double autorité d'un grand caractère et d'une grande intelligence que « jamais » femme, bonne au jour du mariage, n'a cessé de l'être » dans la compagnie d'un époux qui continue à avoir droit » à son amour ? (1) »

S'il est quelques rares et lamentables exceptions, bornons-nous à les plaindre, ne les discutons pas.

· · · VI. ·

Si ce discours ne devait rester dans les limites étroites qui me sont tracées par la discrétion, j'aimerais à vous montrer l'influence indiscutée de la femme dans les phases multiples de sa vie publique.

Dans le domaine religieux, j'aimerais à mettre en relief l'ascendant des druidesses sur le monde gaulois, des pythonisses dans le culte hellénique; le législateur de Rome divinisant la femme qui lui dictait son code, Déborah, juge et libératrice d'Israël, les femmes devenant les premières adeptes, les plus ferventes apôtres, les plus héroïques martyres de la religion du Christ; Clotilde, enfin, courbant sous le joug de la croix le front du Sicambre, qui venait d'ajouter Tolbiac à Soissons.

J'aimerais à vous montrer ce sexe si faible luttant d'héroïsme avec les plus brillants guerriers: Jeanne Hachette, Jeanne de Penthièvre, Jeanne de Montfort, et

(1) Sylvio Pellico, *Devoirs des hommes*.

cette splendide figure de Jeanne d'Arc, à qui la Grèce eût élevé des autels. — J'aimerais à vous rappeler les femmes de la Révolution, soutenant et dépassant les hommes par leur indomptable courage et leur sublime abnégation : Marie-Antoinette, M^{mes} de Lamballe, Rolland et de Lavalette; M^{lles} de Sombreuil et Cazotte, et toi que je n'ose nommer; toi dont l'héroïsme s'est fourvoyé dans un meurtre, devant lequel le jugement de l'histoire reste indécis, malgré l'infamie de ta victime ! — J'aimerais à vous dire les merveilles de dévouement de ces pieuses filles, qui allèrent mourir ignorées, dans un coin de la Crimée, au milieu de nos soldats, dont elles relevaient le moral par leur énergie, qu'elles ramenaient à Dieu par leurs exemples et leurs prières. — Si je l'osais, je vous conduirais au milieu d'une grande ville éperdue, dans un hôpital encombré de cholériques, et là, je vous montrerais, penchée sur le lit des mourants, une consolatrice au front calme et inspiré... Mais passons, ce front porte la couronne, et un proverbe espagnol me crie : *Ne touchez pas à la Reine...*

J'aimerais à redire que dans toutes les œuvres de bienfaisance et de charité, vous rencontrez presque toujours l'initiative de la femme. — C'est par le cœur que son règne s'affirme et s'étend ; c'est par les œuvres du cœur qu'elle nous laisse si loin derrière elle. — Pourquoi le temps ne me permet-il pas de vous raconter l'histoire des salles d'asile et des crèches ; de M^{lle} de Sainte-Beuve et, plus tard, de M^{lle} de Saintonge, fondant, malgré tous les dégoûts, tous les chagrins, toutes les humiliations, cette admirable institution des *écoles de filles* si providentielle pour les classes laborieuses, si grosse d'avenir, encore si peu généralisée, si digne pourtant de toute la sollicitude du moraliste et de l'autorité.

Je devrais une mention spéciale à leur action décisive sur les mœurs, sur les usages, la physionomie générale d'un peuple, sa politesse, ses vertus et sa dignité, ses vices et ses ridicules, ses arts et sa littérature.

Enfin, j'aimerais à vous démontrer que dans ce domaine des lettres, dont notre orgueil s'arroe le monopole, elles ont su se faire une assez large place. Les noms se pressent en foule dans votre mémoire attristée par l'influence funeste de l'auteur de *Valentine* et de *Lélia* sur notre génération.

VII.

Résumons : mère, amante, épouse, la femme tient dans ses mains le sort de la civilisation. En dépit de nos orgueilleuses prétentions, elle nous gouverne par nos vertus et par nos vices, et l'on a eu raison de dire que « tout le bien qu'elle nous fait vient d'elle, tout le mal qu'elle nous fait vient de nous. » — A tout âge, une femme est le mobile, l'inspiratrice et le but de la plupart de nos actes bons et mauvais ; à tout âge, l'attention et le suffrage d'une femme sont la première de nos ambitions, la plus flatteuse de nos récompenses. Mais ce merveilleux agent de déchéance ou de réhabilitation, quel parti l'homme en a-t-il tiré ? Quel rôle son orgueil, son despotisme ou ses passions lui ont-ils créé dans la famille, dans l'éducation, dans le mariage, dans le travail, dans la législation ?

VIII.

Si puissante pour le bien comme pour le mal, quelle éducation reçoit la femme, en général ?

C'est de la culture de son esprit que dépend notre sagesse,

et, sous prétexte d'une infériorité qui est notre ouvrage, nous épaississons autour de l'intelligence la plus susceptible de recevoir une riche culture, toutes les ténèbres de l'ignorance! — Et nous nous plaignons qu'elle laisse ses enfants dans la même ignorance, qu'elle entrave leur éducation, qu'elle éteigne son mari, au lieu d'être son inspiratrice! — C'est par elle que Dieu écrit dans notre cœur; et nous négligeons toutes les vertus qui ne demandent qu'à s'épanouir sur ce terrain splendide. Nous bornons nos soins à développer ses instincts futiles, la coquetterie, l'amour de la toilette, l'orgueil de sa beauté, et nous la déclarons ensuite uniquement bonne à respirer l'encens qu'on brûle à ses pieds; nous nous plaignons que la conversation des fats et des impertinents réussisse seule à la charmer. Devant elle, nous vantons *étourdiment*, pour ne rien dire de plus, nous admirons le luxe, les fêtes, la désinvolture d'un autre monde; et nous crions au scandale, quand elle se jette, *pour rester maîtresse chez elle*, dans ce luxe qui nous grise. — Nous plaçons notre honneur sous la sauvegarde de sa vertu, nous la voulons retranchée derrière la barrière inexpugnable de ses principes, nous sommes inexorables pour celle qui tombe; et, dans toutes les phases de sa vie, nous semblons nous complaire à la démoraliser par nos conversations, nos goûts, nos théories dissolvantes. — Nous l'entourons de pièges de toute sorte, pièges à sa sensibilité, à sa faiblesse, à ses défauts, même à ses qualités; pièges à ses souffrances, à son dénuement; presque toute notre littérature n'est que la glorification des idées les plus monstrueuses...

Puisque l'occasion s'en présente, permettez-moi, Messieurs, d'être à ce sujet l'interprète fidèle de vos impressions; elles trouveront, je le sais, de l'écho dans tous les cœurs honnêtes.

Romans ou pièces de théâtre, toutes ces œuvres, en effet, ne sont guère que l'analyse de nos fanges sociales, une dissection minutieuse et complaisante de toutes les ordures, des indiscretions sur la vie intime ou publique de femmes plus que compromises, les tristesses et les désastres de la vertu modeste et méconnue, en regard des triomphes remportés par cette honteuse splendeur physique qui traîne dans le ruisseau. — Si encore on ne dévoilait toutes ces plaies sociales que pour y porter le fer et le feu ! Si encore une guérison quelconque pouvait faire pardonner la brutalité du procédé ! *M^{me} Bovary*, les *Lionnes pauvres*, le *Supplice d'une Femme*, les *Faux Bonshommes*, sont de dures et sanglantes exécutions qui vous laissent une émotion profonde et salutaire. Mais cette émotion, est-elle le but que se proposent la plupart des écrivains qui se disputent la faveur du public ? Les auteurs du *Père Goriot*, de *Valentine*, de *Madelon*, du *Roman de la Duchesse*, de *l'Affaire Clémenceau*, de la *Dame aux Camellias*, etc., etc., n'ont eu évidemment pour objet que de servir au goût-dépravé de trop nombreux lecteurs un aliment de haut goût et de conquérir un succès de scandale et d'argent.

Ah ! honte à vous qui oubliez que vous n'êtes les rois de l'intelligence, qu'à la condition d'être les pionniers de la civilisation ; qui, nés pour éclairer et agrandir la société, l'avilissez pour vous y installer commodément avec vos vices et vos talents d'exploitation !

Honte à vous qui démolissez en quelques jours l'édifice si laborieusement élevé par les sages conseils et les nobles exemples de nos mères !

Les soufflets que vous donnez à la *femme*, sur la joue de quelques femmes ; toutes ces exhibitions cyniques, toute cette physiologie minutieuse et écœurante ne sont que la

confession naïve de vos goûts , de votre existence ou d'une vengeance illégitime. La morsure accidentelle d'une bête venimeuse donna-t-elle jamais le droit d'envelopper toute la création dans une proscription générale ?

Ah ! votre châtement est dans l'excès même de votre réussite ! Soyez heureux et fiers ! Vos héros ramassés dans les bagnes sont plus populaires que Duguesclin, Bayard, Fénélon, Washington et Franklin ! Grâce à vous, l'artisan n'ignore aucun des faits et gestes de Jacques Ferrand, de Rocambole et des Thugs, et il ne sait pas les noms de ses bienfaiteurs : Saint-Vincent-de-Paul, l'abbé de la Salle, l'abbé de l'Épée, Jacquard, Louise Schœpler et la marquise de Pastoret ! — Grâce à vous, bien des femmes du monde connaissent mieux le boudoir de M^{lle} Cléopâtre que la prison de Jeanne d'Arc, cette sublime personnification de la France dans ce qu'elle a de plus pur, la virginité, de plus glorieux, l'affranchissement de son pays, de plus grand, le martyre ! Grâce à vous, enfin, les amours multiples et l'agonie de la *Dame aux Camellias* arrachent au parterre des bravos frénétiques et des comparaisons naïvantes pour nos femmes et nos sœurs !

IX.

La part faite à la femme, dans le mariage, est-elle plus brillante ?

Voyez marcher à l'autel cette pure et radieuse figure, épanouie comme une rose au milieu des flots de mousseline et de dentelles. Connaissez-vous un spectacle plus attachant, plus fait pour éveiller chez vous tout un monde de rêveries. -- Aucun souffle n'a effleuré cette blancheur immaculée. Si son imagination s'est donné libre carrière, c'est, à coup sûr, à la poursuite, en commun, de rêves

dorés auxquels le ciel doit sourire. — Pour elle ce n'est pas la fin, c'est, au contraire, le commencement de la vie, de la vie du cœur, des illusions et de l'ivresse. — Aucune pensée étrangère ne fait ombre à l'image librement acceptée, et rien n'égale la loyauté avec laquelle sa main tombe dans celle qui lui est tendue.

Quel sera le lendemain? quelle réciprocité l'attend? Hélas! ne disons rien, car il faudrait tout dire; et je ne saurais viser à la triste bonne fortune d'ajouter une page aux révélations du *Diable boiteux*.

D'un autre côté, la plume s'arrête découragée devant l'attristant tableau de l'idole de la veille découronnée et renversée de son piédestal, dépoétisée par une orgueilleuse et brutale prise de possession, annihilée par une loi sauvage que le temps emportera, je l'espère, comme toutes les barbaries, toutes les servitudes d'un autre âge.

X.

Abordons le cercle où se meut l'activité laborieuse de la femme. — Chaque jour ce cercle se rétrécit; un nouveau travail lui échappe, une nouvelle carrière lui est fermée; partout la rétribution diminue, en même temps que les besoins grandissent et se multiplient. On lui dispute centime à centime le maigre salaire qui représente à peine le pain de la journée: elle lutte pourtant avec désespoir; la faim la torture, elle et de chétifs enfants qui la regardent avec une morne tristesse; elle lutte jusqu'à ce que ses yeux lui refusent service, ou qu'elle se voie remplacée par des hommes, même dans les branches d'industrie et de commerce qui semblent sa spécialité. — Bientôt il ne lui restera plus que le rôle d'institutrice et le travail dans les fabriques. Le travail dans les fabriques! c'est la femme

exploitée corps et âme, avilie par une honteuse promiscuité ; c'est la mansarde déserte, suant la misère, offrant le résumé de toutes les douleurs ; ce sont les enfants abandonnés, rapportant le soir du ruisseau, où ils se sont ébattus toute la journée, l'ordure et le germe précoce du vice ; c'est le mari écœuré, désertant la famille, cherchant l'oubli dans l'ivrognerie ; c'est la civilisation rétrogradant jusqu'aux plus mauvais jours de Rome et de Carthage ! — Et l'on s'étonne de la source impure où va souvent puiser la femme du peuple dénuée d'éducation morale et religieuse, croupissant dans l'ignorance, entourée de mauvais exemples, gâtée par les mauvais conseils et traquée par la faim !... Ah ! si, avant de jeter la pierre à cette infortunée, on voulait interroger sans colère le sombre mystère de sa vie, ses luttes, ses veilles et ses désespoirs, se bornerait-on à de belles phrases sur l'inconduite (1) ?

XI.

Quand donc l'homme aura-t-il l'intelligence de son rôle ? Quand donc comprendra-t-il que son plus implacable ennemi c'est l'ignorance qui l'enveloppe, l'attriste et l'amoindrit ; l'ignorance dans laquelle il parque, avec la femme, la meilleure moitié de son esprit et de son cœur, et surtout l'infériorité qu'il décrète contre elle, sans se douter qu'il signe en même temps sa propre déchéance ? Quand cessera-t-il d'invoquer l'arrêt tombé des lèvres de l'Éternel, le lendemain de la désobéissance de nos premiers parents, arrêt effacé, comme toutes les douleurs de la loi antique, par le sang de celui qui est venu relever la femme de son abjection et prêcher une loi d'amour et d'égalité ?

(1) Voir les détails donnés par J. Simon dans *l'Ouvrière*.

Oui, la femme, qui nous dépasse de toute la hauteur de ses qualités affectives et de son admirable mandat, la femme est notre égale devant Dieu, devant la morale, devant la justice. — 93 l'a faite notre égale devant l'échafaud ! — Ayons donc, je ne dis pas la générosité, mais la sagesse de la proclamer aussi notre égale devant la loi, devant le droit à l'instruction et à l'éducation : nous ne pouvons l'élever sans grandir avec elle.

Guerre sans trêve, sans merci, à l'ignorance ! De la lumière à flots pour sonder toutes les misères, tous les dangers cachés au sein des ténèbres ; de la lumière contre des lois absorbantes et tyranniques qui flétrissent l'homme encore plus que la femme. — De la lumière contre les tendances effrayantes d'une presse démoralisatrice, triste gagne-pain d'une pléiade d'auteurs déclassés. — De la lumière pour les filles du peuple destinées à devenir ses apôtres, pour transformer l'éducation de nos jeunes filles, éducation trop souvent basée sur l'amour d'un luxe douteux et disproportionné qui provoque parfois des sourires équivoques et de désobligeantes méprises. — De la lumière contre l'indigne préjugé qui sépare la jeunesse en deux camps, et livre sûrement et sans défense l'adolescent à tous les désordres inhérents à un ostracisme contre nature !

Ah ! rendez-lui, avec le salutaire ascendant des femmes, tous les jougs qu'elles savent lui faire aimer, surtout celui de la morale et de la vertu. Laissez ces inimitables professeurs infiltrer doucement dans son âme l'amour et l'habitude du bien, le respect de lui-même, et vous n'aurez besoin, contre les hommes régénérés par un nouveau baptême, ni de verroux, ni de dragons gardant le jardin des Hespérides.

Et vous, nobles et sublimes penseurs, vous dont toutes les méditations n'ont qu'un but, le bonheur de l'humanité ;

vous que n'arrêtent, ni les douleurs de l'apostolat, ni l'ingratitude des hommes, ni les injustices des aveugles et des jaloux ; vous que la mort surprendra pensant encore à vos frères, qui vous endormirez en souriant, au souvenir d'une magnifique tâche accomplie ; réunissez vos efforts pour rétablir le travail de la femme sur ses véritables bases : que l'ouvrière redevienne une femme ! Que le travail, ce premier des devoirs, ce premier des agents de moralisation, ne soit pas un cachet de honte au front de notre société, un écueil sur lequel vienne se briser, avec la vertu des femmes du peuple, l'instruction, le bonheur, l'avenir de la famille !

R A P P O R T
SUR LES
TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE
DE LA LOIRE-INFÉRIEURE,
PENDANT L'ANNÉE 1865-1866,
PAR M. ED. DUFOUR,
Secrétaire général.

MESSIEURS,

Chaque année vous êtes conviés à entendre le compte-rendu sommaire des travaux de notre Société Académique, et chaque année aussi se renouvelle la perplexité du secrétaire général, partagé entre le devoir de donner à l'analyse de chaque sujet le développement indispensable, et le désir de ne point abuser de votre bienveillante attention. Pussions-nous être assez heureux pour trouver ce moyen terme, dans lequel il est toujours si difficile de se maintenir.

Le souvenir de notre dernière séance publique, du 26 novembre 1865, à laquelle assistaient les principales autorités, dont le concours empressé nous est depuis longtemps acquis, ne peut être encore effacé, Messieurs, de votre mémoire.

Une brillante allocution de notre président, M. Bo-bierre, nous entraînait avec lui dans le domaine de l'idéal.

A l'aise en ce riant empire de l'imagination, il trouvait sur sa palette des tons harmonieux pour peindre les haltes fantaisistes de l'artiste et du poète dans ces sentiers fleuris, et les perspectives lointaines vers lesquelles tendent le savant et le philosophe. Choyée par les uns, refrénée par les autres, la folle du logis fait le charme de notre existence ; elle sourit à nos travaux. Sans elle l'art ne serait que la reproduction servile d'une nature souvent factice, et ne saurait découvrir la pureté du type sous des formes abâtardies ; — la science, amas confus de faits, aurait à peine conçu la notion des causes les plus prochaines, sans jamais atteindre ces sublimes hauteurs d'où le regard, plongeant sur le chemin parcouru, donne à l'homme, avec la connaissance de sa misérable origine, le juste sentiment de ce qu'il a fait et de ce qu'il peut devenir.

Les applaudissements les plus mérités ont prouvé à M. Bobierre qu'il avait été compris du public d'élite, qui se presse dans cette enceinte chaque fois que l'occasion lui est offerte, grâce à l'intelligente initiative de la Société des Beaux-Arts, de se laisser charmer par la musique inspirée des grands maîtres, et de se sentir entraîner par l'éloquence persuasive, des apôtres convaincus de la science ou de l'humanité.

Le secrétaire général, M. Gauffé, vous exposait ensuite, avec un talent dont nous voudrions avoir le secret, les travaux de la Société Académique.

Nous-même, enfin, rendions compte des résultats assez faibles, il faut bien le dire, du concours annuel.

Le gracieux empressement de quelques artistes distingués, nous a permis heureusement, Messieurs, de reposer par l'audition d'excellente musique, l'attention que votre sympathique intérêt veut bien nous accorder.

C'est ainsi que nous applaudissions avec toute justice le talent plein de distinction et de mesure de M^{me} Egrand, la voix assouplie à toutes les difficultés de M^{me} Maréchal, et le jeu brillant et recherché de M^{lle} Nondin.

Les excellents artistes MM. Bernard, Weingaertner, Dolmestch, Piédeleu et Maréchal, recueillaient leur part de vos suffrages, et l'Orphéon nantais, sous l'habile direction de M. Pérès, enlevait les bravos de l'assistance, qui lui redemandait d'une voix unanime le beau chœur d'Adam, les *Enfants de Paris*.

Pourquoi faut-il que nous ayons à jeter un voile funèbre sur ces réminiscences. La mort regrettable de M. Achille Comte est venue attrister le début de notre année académique.

Esprit distingué, brillant causeur, il continuait dans sa chaire, avec un succès incontesté, l'œuvre de vulgarisation à laquelle il avait voué sa vie. A ce titre, il a droit à la juste reconnaissance de tous les amis de l'histoire naturelle ; de cette science utile autant qu'intéressante, à laquelle sa parole facile et abondante ajoutait un attrait de plus.

M. Achille Comte laissait un auditoire préparé à comprendre les résultats positifs de la science moderne et empressé de les connaître. Personne n'était plus apte que notre excellent confrère, M. le docteur Calloch, à continuer cet enseignement, et nous sommes heureux de constater que ses efforts ont été couronnés du plus légitime succès.

Au commencement de l'année aussi, nous avons eu à regretter la démission de M. Gatineau fils. Nos rangs se sont accrus cependant, et les hommes les plus justement considérés n'ont pas dédaigné de se joindre à nous.

M. Burlon de Rouvre, préfet de la Loire-Inférieure, et M. Dufour, maire de Nantes, nous ont fait l'honneur d'ac-

cepter le titre de membres résidants, qui leur a été conféré par un vote unanime.

Nos protecteurs naturels sont devenus nos alliés, j'oserais presque dire nos amis, tant est grande leur bienveillance; et grâce à l'urbanité des uns, à la loyauté de tous, l'accord ne cessera d'exister, nous en avons la ferme conviction, entre les représentants respectables de la puissance sociale, et les conservateurs jaloux de l'indépendance intellectuelle.

Nous comptons encore au nombre de nos collègues nouveaux: MM. Arthur et Frédéric Caillard, négociants; M. Sibille, avoué; MM. Alexandre Blanchard et Ferrer, avocats; M. de Broca, lieutenant de vaisseau, capitaine de port, appelés à siéger parmi nous.

M. le général Antonio Taboada, de l'armée du Mexique; M. le docteur Chailloux, de Paris; le docteur Ricque, le docteur Collineau, de Paris; le docteur Paul Bories, de Saint-Denis (Réunion); le docteur Chailloux, de Tourny (Eure); le docteur Dumont de Monteux, de Rennes, et M. Hérouard, de Belle-Ile-en-Mer, ont obtenu le titre de membres correspondants.

En reprenant le cours de ses séances, notre Société a choisi pour les présider, M. le docteur Ch. Rouxeau, suppléé au besoin par l'honorable M. Goupilleau, vice-président.

Elle nous a confié les fonctions de secrétaire général, en nous adjoignant M. Ch. Bertrand.

La garde du trésor est restée par acclamation confiée aux soins de M. E. Gautier, et nos bibliothèques ont été remises aux mains de MM. Delamarre et Grolleau.

Le comité central, chargé de la gestion de nos affaires, a été composé de :

MM. Renoul fils, de Sesmaisons, Demangeat, pour la Section d'Agriculture, Commerce et Industrie;

MM. Malherbe, Hélie, Viaud-Grand-Marais, pour la Section de Médecine ;

MM. l'abbé Fournier, Gautté, Manchon, pour la Section des Lettres, Sciences et Arts ;

MM. Pradal, Bourgault-Ducoudray, Thomas, pour la Section des Sciences naturelles.

Enfin, les trois dernières Sections, qui seules ont des réunions particulières, ont désigné pour les présider :

Celle de Médecine, M. le docteur Calloch ;

Celle des Lettres, M. Manchon ;

Et la Section des Sciences naturelles, M. Grolleau.

Après avoir payé notre dette au passé, il est temps, Messieurs, de recueillir le tribut apporté par chacune de nos sections au commun patrimoine.

I. — Section d'Agriculture, Commerce et Industrie.

M. Bobierre, que ses excursions dans le domaine de l'idéal, n'empêchent pas de se livrer aux recherches les plus positives sur les applications de la science chimique, et qui contribue de tout son pouvoir au perfectionnement de l'agriculture arriérée, osons le dire, de notre pays, s'est préoccupé de la production abondante et peu coûteuse de phosphates calcaires facilement assimilables par les végétaux.

S'il est bien démontré que les plantes trouvent dans l'air leur carbone et même une partie de leur azote, et que les engrais leur fournissent surtout ce dernier corps, en même temps que les phosphates et les autres matières minérales nécessaires à la consolidation de leurs tissus ; si le sol n'est plus guère que le support de la végétation et que les amendements modifient seulement son état physique, de manière à faciliter l'absorption par les racines, des

parties nutritives, il est évident que la culture intensive est seule rationnelle, et qu'il y a tout avantage, en renouvelant les éléments absorbés, à tirer du sol le plus possible, sur un espace restreint ; sans crainte d'escompter pour cela le présent au détriment de l'avenir.

C'est en se plaçant à ce point de vue que M. Bobierre a cherché à augmenter la masse de phosphates calcaires, que l'industrie livre à l'agriculture en quantité de plus en plus considérable.

Ces phosphates, que les pluies entraîneraient sans profit pour la végétation, s'ils étaient immédiatement solubles, doivent être introduits dans le sol à un état de division tel, que les influences atmosphériques les puissent rendre solubles et absorbables par les racines, au fur et à mesure des besoins de la plante.

Les nodules, les coprolithes, produits et résidus d'organisations éteintes, présentent, après avoir subi quelques préparations mécaniques, les phosphates dans l'état convenable ; mais leurs gisements assez nombreux sont relativement peu abondants.

Les phosphates minéraux, demi cristallins, désignés sous le nom de phosphorites, dont on a trouvé, au contraire, en Espagne des couches à peu près inépuisables, ne sont pas assez facilement assimilables par les végétaux.

Un grand nombre d'acides minéraux pourraient bien les rendre d'abord solubles, en leur enlevant une partie de la chaux ; mais la même quantité d'acide ne pouvant servir qu'une fois à cet usage, le prix de revient serait trop élevé pour les besoins agricoles.

M. Bobierre a eu l'idée de faire dissoudre le phosphate naturel, par l'action de l'acide sulfureux, à l'état de sulfite et de phosphate acide de chaux ; puis soumettant à l'ébullition le mélange dissous, de régénérer ainsi le phosphate

tribasique de chaux sous forme de précipité, c'est-à-dire à l'état de diversion extrême, en même temps que l'acide sulfureux mis en liberté et recueilli, pouvait être employé indéfiniment au même usage.

Ce sont bien là, en effet, les conditions d'une production économique; il reste à voir si la pratique industrielle réalisera les espérances conçues, et M. Bobierre a voulu seulement prendre date en nous faisant cette intéressante communication.

L'action de l'acide sulfureux sur les os, dans les mêmes conditions économiques; a fourni, d'une part, la gélatine, et, d'autre part, le phosphate assimilable.

Nous avons eu, sous les yeux, les résultats de ces ingénieuses expériences du savant chimiste, dont les utiles travaux et le brillant enseignement sont dignement appréciés, et lui ont valu, à la satisfaction sincère de ses nombreux amis, l'honneur d'être appelé à diriger l'École supérieure des Sciences et des Lettres.

L'industrie, Messieurs, aussi bien que l'agriculture, appelle l'attention de nos confrères, et M. Poirier, qui joint à des connaissances variées l'avantage d'une grande expérience pratique, a résumé, dans une courte notice, l'état actuel de nos connaissances sur la production de l'acier, qu'on voudrait, en raison de sa dureté beaucoup plus grande, substituer au fer dans beaucoup d'applications, s'il pouvait être obtenu en masses considérables, à des prix assez peu élevés.

C'est que, si la ténacité des meilleurs fers à la houille est déjà de 40 à 45 kilog. par millimètre carré, et celle des meilleurs fers au bois de 60 à 65 kilog., la résistance de l'acier peut atteindre et dépasser 100 kilog.

Il semble d'abord très-facile de produire l'acier, qui n'est que du fer contenant quelques millièmes de carbone, avec

une quantité indéterminée d'azote, soit en carburant le fer doux, soit en enlevant à la fonte une portion des quelques centièmes de carbone qu'elle contient.

Mais la carburation directe du fer par cémentation n'est point économique, en raison des manipulations longues et répétées qu'elle exige, et l'extraction immédiate de fer aciéreuse ne peut être réalisée que sur de faibles masses, dans des localités où le combustible végétal est à bas prix, et le minerai d'une richesse et d'une pureté exceptionnelles.

La seule méthode d'avenir est l'affinage de la fonte.

Mais l'affinage au bas-foyer, qui nécessite l'emploi coûteux du charbon de bois, n'a pu donner, dans les usines allemandes, plus de 300 kilog. en 24 heures par chaque foyer, et le prix de revient a été de 445 à 500 fr. par tonne. Le procédé de Rives, en France, a élevé la production à 1,000 kilog. en 24 heures, au prix de 420 à 435 fr. la tonne. Enfin l'emploi du four à *puddler*, chauffé à la houille, réduit ce prix à 340 ou 345 fr., et permet d'obtenir plus de 2,000 kilog. dans le même temps.

C'était déjà un grand progrès ; on a fait mieux. Au lieu de décarburer plus ou moins complètement la fonte, par la réaction de son carbone, à une température élevée, sur des laitiers riches en oxyde de fer, et suffisamment fusibles, Bessemer a déterminé l'oxydation du carbone, après celle du manganèse et du silicium, par le passage, sous une pression suffisante, d'un courant d'air rapide, à travers le bain de fonte en fusion dont cette combustion élève encore la température. Ici plus de combustible, ou plutôt le combustible est le carbone lui-même dont la fonte doit être débarrassée, et, sous ce rapport, on réalise une économie considérable. L'opération se fait, d'ailleurs, avec une rapidité extrême et permet, en moins de 15 minutes, d'obtenir à la

fois de 3 à 4,000 kilog. d'acier fondu, qui peut être coulé et mis en œuvre immédiatement.

Un procédé tout récent paraît devoir présenter encore plus d'avantages, en ce qu'il permet de traiter les fontes phosphorées et sulfurées produites à la houille dans les hauts-fourneaux, tandis que les précédents ne s'appliquent qu'à des fontes au bois provenant surtout de minerais manganésifères.

Cette méthode débute comme celle des fours à puddler, et la réduction est achevée par l'hydrogène, qui enlève en même temps le soufre, l'arsenic et le phosphore, sous forme de combinaisons volatiles.

Peut-être une connaissance exacte de la nature de l'acier amènera-t-elle le perfectionnement des procédés de cémentation, ou permettra-t-elle de réaliser la production économique de l'acier naturel ou fer aciéreux, obtenu directement du minerai.

Quant à présent, la constitution de l'acier est encore incertaine. Les uns, M. Jullien notamment, pensent que le carbone s'y trouve seulement en dissolution, tantôt amorphe, quelquefois cristallisé. D'autres y voient une véritable combinaison chimique, un carbure de fer, ou même, peut-être, un azoto-carbure, selon M. Frémy. Notre confrère traitant la question surtout au point de vue industriel, insiste peu sur ces détails d'analyse, qui ne lui paraissent pas, sans doute, assez décisifs pour en avancer la solution, malgré les efforts des savants chimistes dont il a rappelé les travaux, et aux noms desquels il convient d'ajouter ceux de MM. Caron et Marguerite.

II. — Section de Médecine.

Le dévouement, Messieurs, est une vertu professionnelle pour nos chers collègues de la Section de Médecine,

et nous ne serons point surpris de leur en voir perpétuer la tradition. Mais ce qui pourrait nous étonner davantage, si nous ne savions ce que les cœurs bien trempés peuvent puiser de vaillance dans la satisfaction du devoir accompli ; ce qui nous étonnerait plutôt, c'est qu'après les fatigues de cette existence toute d'abnégation, écoulée en quelque sorte en dehors d'eux-mêmes, ils trouvent assez de force de volonté, assez de liberté d'esprit, pour rassembler les observations que leur offre la pratique de chaque jour, comparer les faits, déduire les conséquences, généraliser et remonter aux causes, transformer en un corps de doctrine, constituer une science enfin, de ce qui n'était, il y a bien peu de temps encore, que *l'art* de guérir.

Grâce à ce labeur intelligent, l'empirisme disparaît, le tact médical, si vague, si trompeur, disons-le, et qui constituait naguère la qualité essentielle du praticien, s'efface devant l'observation régulière des symptômes et la netteté des déductions rationnelles.

Les prétendus simples, trop simples peut-être, sont remplacés par des médicaments spéciaux de composition déterminée, et partant d'un effet assuré ; et le nombre diminue de plus en plus de ces médicaments composés, dans lesquels entraient tant d'ingrédients inutiles, pour un seul à peine efficace.

Mais ces réformes, dont on nous permettra, bien que profane, de constater l'importance, en vous donnant la mesure de la gratitude si justement due à leurs promoteurs, ces réformes nécessitent, ainsi que vous le rappelait M. le docteur Calloch, de fréquents rapports entre confrères, de nombreuses réunions, où la science de tous profite à chacun, où les observations se régularisent et les expériences s'instituent, où la vie du malade enfin, dans les cas graves

ou rares, a pour sauvegarde les lumières de toute la Faculté.

Nos collègues, Messieurs, n'ont pas failli à cette partie de leur mission, et c'est avec l'effusion du cœur que nous les en remercions au nom de l'humanité.

Dans ces séances animées, M. le docteur Calloch, président de la Section, a préconisé la méthode de Bowman, à l'aide de laquelle il a obtenu la guérison de catarrhes chroniques des voies lacrymales; et M. Vignard jeune a recommandé l'usage de la sauge, contre les sueurs profuses des phthisiques.

M. Trastour a fait ressortir dans un important travail les avantages que présente, pour le traitement des maladies aiguës, et particulièrement de la pneumonie, l'emploi sagement réglé des alcooliques à haute dose.

Dans les cas d'anémie résultant d'hémorrhagies internes, M. le docteur Aubinai, tout en employant les moyens locaux nécessaires, a pu soutenir, par l'emploi de ce même agent, les forces défaillantes, stimuler le système nerveux, et rappeler des portes du tombeau de jeunes et intéressantes malades. L'art obstétrical est d'ailleurs depuis longtemps l'objet de ses études spéciales, et ses jeunes confrères l'ont toujours trouvé disposé à les faire profiter de l'expérience qu'il s'y est acquise.

Deux cas de périostite phlegmoneuse, affection grave et fort heureusement assez rare, ont mis M. Laënnec dans le cas d'appeler l'attention sur la grande analogie des symptômes qu'elle présente, avec ceux de la fièvre typhoïde.

M. le docteur Malherbe, que la merveilleuse sagacité de son diagnostic, son jugement ferme et précis, servi par des connaissances étendues et variées, désignent comme un chef éminent de clinique médicale, a préconisé, en raison des nombreux succès qu'il lui a valus, dans les cas

d'angine diphtéritique, l'usage interne et externe de la glace, et l'emploi local d'un glycérolé de tannin.

Mais faut-il, comme le pense le savant docteur, préférer dans ce cas la glycérine anglaise, ou lui pourrait-on, sans inconvénient, substituer le produit français analogue? Les recherches entreprises à ce sujet par M. Andouard, jeune et habile pharmacien, sur lequel ses succès de concours ont appelé déjà l'attention, n'ont pas résolu la question à la satisfaction de notre amour-propre national. Il suffit, nous le pensons, de signaler le fait pour que cette cause d'infériorité disparaisse, après tant d'autres plus sérieuses, dans le mouvement progressif de toutes nos industries.

Les gens du monde, Messieurs, ceux au moins que la sollicitude a retenus souvent auprès du berceau de jeunes enfants, sont disposés à trouver dans les symptômes de certaines affections nerveuses singulières, rebelles, l'indication de la présence d'entozoaires dans le tube digestif. Par une sorte de réaction involontaire, quelques médecins, des plus distingués même, ont une tendance avouée à nier leur existence dans le plus grand nombre des cas.

Nos collègues, MM. Deluen et Saillard, se sont bien trouvés d'adopter un moyen terme; et soupçonnant une cause immédiate à des troubles nerveux digestifs, ils ont obtenu de belles cures par l'administration des remèdes anthelminthiques, et l'événement est venu justifier leurs prévisions.

MM. Petit et Lequerré signalent aussi quelques faits curieux du même genre.

A côté du mal il convient de placer le remède; M. Herbelin, pharmacien instruit et consciencieux, a donné, sur la préparation du sirop d'écorces d'oranges amères, des indications qui permettront à chaque pharmacien de pré-

parer, pour les besoins de sa clientèle, un produit excellent et d'une facile conservation.

Toujours préoccupé de la nécessité de fournir au médecin des médicaments sur la pureté desquels il puisse compter, notre collègue a signalé dans le sous-nitrate de bismuth, dont l'emploi se généralise de plus en plus, la présence fréquente, due à une fraude blâmable, du sous-chlorure, et celle d'un excès d'acide qu'un lavage convenable, sans être poussé trop loin, eût pu facilement faire disparaître.

Cette communication avait une opportunité réelle, en présence de la constitution médicale de cette année et sous la menace de l'invasion d'un fléau, contre les prodromes duquel ce médicament est d'une efficacité reconnue. Nous voulons parler du choléra, occasion nouvelle de dévouement pour nos collègues, et dont on peut, maintenant qu'il s'éloigne, prononcer le nom, sans raviver de vaines terreurs. Dès l'annonce du danger, une séance supplémentaire de la Section a été instituée et la délivrance gratuite de médicaments a été sollicitée, pour les malades indigents, auprès de l'Administration municipale, qui avait déjà pris, nous sommes heureux de le constater, l'initiative de cette mesure humanitaire.

La discussion, dans des conférences spéciales, de l'origine, de la cause, de la propagation infectieuse ou contagieuse de la maladie; de ses symptômes, de son traitement enfin, si elle n'a pas amené l'accord entre des vues à peu près opposées, n'en a pas moins eu pour résultat de tenir l'attention éveillée, de préciser l'état des connaissances acquises, et les précautions reconnues efficaces; et il n'est pas impossible que l'ensemble des mesures préventives, recommandées par chacun et généralement observées, n'ait contribué à diminuer le nombre des victimes que nous avons, hélas! à regretter.

Parmi ceux mêmes que la maladie surprenait dans les plus mauvaises conditions hygiéniques, et que la misère, l'imprévoyance ou l'isolement obligeaient de recourir à l'assistance publique, combien ont dû leur salut à l'expérience consommée et à la vigilante sollicitude de M. le docteur Hélie, directeur de l'Hôtel-Dieu de Nantes, qui avait assumé la responsabilité du service des cholériques dans cet établissement.

Aucune recherche ne répugne, d'ailleurs, au savant professeur, dont le bel ouvrage anatomique, illustré de planches nombreuses dessinées par M. le docteur Chenantais, a été couronné par l'Académie des Sciences, lors de son dernier concours. Nul péril ne le saurait non plus arrêter; et c'est avec un véritable bonheur que nous le retrouvons au milieu de nous, après l'accident grave dont son amour de la science a failli le rendre victime.

III. — Section des Sciences naturelles.

Messieurs, votre Section des Sciences naturelles, bien qu'elle ait eu à regretter la trop fréquente absence à ses réunions, de quelques-uns de ses membres aimés, retenus par des causes diverses, n'en a pas moins produit quelques œuvres remarquables.

M. Pradal, joignant à des études de longue date, les résultats de sa propre expérience, a commencé d'esquisser le tableau des mœurs si curieuses des insectes utiles et des insectes nuisibles à l'homme; demandant aide et protection pour les premiers et fournissant les moyens les plus efficaces pour détruire les autres.

Au nombre des plus nuisibles parmi les coléoptères, il place les hannetons, dont la destruction serait si facile moyennant un faible salaire, venant en aide à de pauvres

gens; et les dermestes, dont une espèce attaque les viandes fumées, tandis qu'une autre détruit les objets d'histoire naturelle et dévore les plus riches fourrures.

Ces derniers, dit Westwood, firent de tels ravages dans les magasins de pelleteries de Londres, en 1841 et 1842, qu'une récompense de 50,000 fr. fut offerte à celui qui trouverait un moyen efficace de les détruire.

Les charançons, dont la multiplication est si rapide, que d'après un calcul de Degeer, un couple peut, dans le cours d'une saison, produire, avec toute sa descendance, près de 25,000 individus, sont un fléau redoutable pour les approvisionnements de grains, dont ils mangent toute la farine et ne laissent bientôt que le son.

Au-dessous de 9° ces insectes ne peuvent se reproduire; on doit donc chercher, par une ventilation convenable des magasins, à maintenir au-dessous de ce degré la température. Quand on ne peut réaliser cette condition, le moyen le plus simple consiste à remuer fréquemment les grains à la pelle, à l'exception d'un tas qu'on laisse au milieu et dans lequel les charançons, dérangés ailleurs, se réfugient en nombre prodigieux; il devient alors facile de les détruire par immersion dans l'eau bouillante.

Un savant chimiste, M. Doyère, a recommandé aussi l'emploi peu coûteux du sulfure de carbone, employé maintenant, d'après ses indications, avec quelque succès, pour la conservation des pelleteries et la préservation des herbiers.

Les xylophages, qui ont causé la perte des vieux ormes de la Fosse et de la promenade de la Bourse, firent abattre au bois de Vincennes, en 1837, plus de 20,000 beaux arbres, dont le bois, complètement percé par leurs larves, ne pouvait plus être utilisé; leur destruction nécessiterait malheureusement l'emploi de moyens nuisibles aux végétaux eux-mêmes.

Quant aux pucerons, le savon noir ou la chaux les font assez facilement disparaître.

Les insectes carnassiers, cicindèles et carabiques, sont au contraire d'utiles auxiliaires de l'homme pour la destruction des espèces les moins saisissables, contre lesquelles, sans cela, nous resterions le plus souvent désarmés.

Les ichneumons, de l'ordre des hyménoptères, détruisent, assure-t-on, les 19/20^{es} des chenilles, dans le corps desquelles ils introduisent leurs œufs, et qui fournissent leur propre substance aux larves parasites, jusqu'au moment de leur métamorphose.

Les oiseaux chanteurs surtout, si leurs accents ne savent nous attendrir, devraient trouver grâce devant nous, à cause des services qu'ils nous rendent en détruisant un nombre prodigieux d'insectes dont ils se nourrissent, ou qu'ils recherchent pour leurs petits.

Ainsi conclut M. Pradal, et nous ne pouvons qu'applaudir à ces excellents conseils donnés à nos agriculteurs.

Un de nos jeunes confrères qu'ont déjà fait connaître et apprécier de sérieuses recherches en zoologie, M. Arthur de l'Isle, a publié un mémoire intitulé *De l'existence d'une race nègre chez le rat*, dans lequel il s'attache à prouver que notre rat noir, *Mus Rattus*, introduit en Europe au moyen-âge, n'est qu'une variété climatique et parasitique, d'une espèce décrite par Audouin et Geoffroy Saint-Hilaire, à la suite de l'expédition d'Egypte, le *Mus alexandrinus*, répandu dans toute la région des oliviers en Europe, et qui n'est pas très rare en Bretagne.

M. de l'Isle insiste sur l'analogie complète de taille, de forme, de structure et d'instinct de ces deux types. Leur couleur seule diffère, le rat d'Alexandrie ayant le dos d'un blond fauve et le ventre blanc; mais on peut trouver ou produire

par le croisement tous les intermédiaires. Des expériences très nombreuses ont d'ailleurs prouvé que ces métis étant indéfiniment féconds, ne sauraient être assimilés à des hybrides; et qu'enfin la race noire acclimatée, pouvait être obtenue directement de parents appartenant tous deux au type alexandrin primitif.

S'il en est ainsi, l'Égypte ou d'abord l'Arabie, serait la patrie inconnue jusqu'ici de notre rat noir, que le surmulot ou rat d'eau, *Mus decumanus*, venu des bords de la mer Caspienne, aura bientôt détruit, et qu'il a déjà relégué dans les villages ou les maisons isolées.

L'auteur, par la comparaison de vieux textes et d'anciennes gravures, croit pouvoir affirmer que la variation de type du rat, s'est effectuée dans un intervalle de moins de trois siècles, et il signale une tendance semblable chez le surmulot, dont l'invasion ne date guère pourtant que du milieu du siècle dernier. Tandis que le type de cette dernière espèce est d'un gris fauve en dessus et blanchâtre en dessous, quelques individus présentent déjà cette teinte uniforme plus foncée, qu'on peut attribuer à leur vie parasitique dans les habitations, où ils se trouvent à l'abri des variations de la température, en même temps qu'ils fuient, comme la taupe, la lumière du jour.

M. de l'Isle est même conduit par induction, à penser que notre souris grise, *Mus musculus*, est aussi une race climatique et parasitique, remontant à la plus haute antiquité, du *Mus incertus*, de Savi, qui habite l'Italie, et dont le pelage est bicolore, ainsi que la queue.

Il fait encore remarquer que nos trois parasites, le surmulot, le rat et la souris, dont on rencontre des variétés blanches accidentelles, tous les trois d'origine asiatique et devenus cosmopolites, sont pourvus d'un plus grand nombre

de mamelles que les autres espèces du genre, et que seuls aussi de leur genre, ils produisent en toute saison.

On ne saurait trop louer l'esprit de méthode apporté à ces longues recherches, et l'on demeure frappé de l'accumulation des preuves et de la rigoureuse logique des déductions.

Le seul doute, s'il en pouvait rester, reposerait sur la crainte, que les individus bicolores de Bretagne, sur lesquels l'auteur a expérimenté, ne fussent simplement une variation accidentelle du *Mus Rattus*, et non le *Mus alexandrinus*, de Geoffroy Saint-Hilaire, dont le type existe au Muséum de Paris, et auquel il a eu soin pourtant de les comparer.

Quoi qu'il en soit, M. de l'Isle paraît avoir converti bon nombre de naturalistes à son opinion, et nous sommes trop peu compétent pour opposer à ses assertions autre chose qu'une simple objection, peut-être sans valeur.

Notre jeune collègue a, pour l'étude des Sciences naturelles, une ardeur communicative, et l'on n'a point oublié que son frère, M. Georges de l'Isle, fit, en 1864, la découverte curieuse et inattendue d'une graminée de Bohême et de Norwége, le *Coleanthus subtilis*, sur les schistes siluriens, au bord de l'étang du Grand-Auverné.

Un autre de ses frères, bien qu'adonné plus spécialement à l'ornithologie, a trouvé au bord du Don, près de Couffé, une nouvelle graminée, le *Poa palustris*, assez commun dans l'Est de la France, mais rare partout ailleurs.

Il était accompagné, dans cette excursion, de son parent, M. Ed. Bureau, notre collègue, dont il nous était donné tout récemment, dans cette même enceinte, d'apprécier les connaissances profondes en botanique et en géologie.

Une plante qu'on devait s'attendre encore moins à

rencontrer sur nos rivages, l'*Euphorbia polygonifolia* (L.), couvre les sables maritimes dans lesquels se perd le ruisseau le Tanchet, auprès des Sables-d'Olonnes, où l'a trouvée M. Letard, pharmacien.

Cette plante, abondante sur la côte orientale de l'Amérique, n'a pu être apportée en ce lieu que par le grand courant atlantique, le *Gulf-Stream*, et ne saurait provenir de délestages, les navires n'accostant jamais cette plage dangereuse.

M. le docteur Viaud-Grand-Marais, qui nous l'a présentée, a signalé en même temps l'extrême abondance à Noirmoutiers, sur la chaussée Jacobsen, du *Scrophularia canina*, qui n'était indiqué dans notre région que sur les calcaires de Liré, en Maine-et-Loire.

Notre laborieux collègue continue toujours ses études sur les serpents, dont il a reçu des Indes, un certain nombre de nouvelles espèces.

Non content d'exécuter de nombreuses coupes de coquilles appelées à faire l'admiration des connaisseurs à l'Exposition universelle, en même temps qu'elles fourniront aux naturalistes de nouveaux et excellents caractères génériques, notre savant conchyliologiste, M. Frédéric Cailliaud, continue avec une ardeur que l'âge ne ralentit point, ses explorations, ayant pour but d'avancer la connaissance de la faune du pays; et après de longues recherches autour de Nantes, il vient de trouver au Jardin des Plantes, la Testacelle de Mauger, indiquée seulement aux Cléons.

D'après son conseil, notre bibliothèque spéciale s'est accrue de l'important ouvrage conchyliologique de Kiéner et d'une partie des monographies de Reeve Lowell, illustrées de splendides figures.

Les entomologistes de la Section nous ont fait acquérir

aussi les ouvrages de Mulsant, sur les *Coléoptères*, avec de belles planches coloriées. Enfin, les botanistes pourront maintenant consulter le magnifique ouvrage de Hooker, intitulé *Icones filicum*, dans lequel sont figurées avec une rare perfection cinq cent vingt-deux espèces de fougères.

Nous avons l'espoir que ces précieux ouvrages d'étude, peu accessibles à des particuliers, en raison de leur prix élevé, appelleront à nous de nouveaux collègues, empressés de jouir des ressources que nous pouvons offrir dès à présent, et que nous avons l'intention d'accroître encore, s'il nous est possible.

Il serait vivement à désirer aussi que la promptre reconstruction du Muséum d'Histoire naturelle, objet de tous nos vœux, mit à la disposition de ceux qui font des études sérieuses, les nombreux matériaux oubliés dans les greniers ou entassés dans un local insuffisant.

Et ce ne sont pas seulement quelques savants, respectables pourtant, malgré leur petit nombre, qui gagneront à cette exhibition de richesses actuellement cachées sous la poussière et qu'altère l'humidité. La curiosité publique excitée, y puisera le germe d'applications utiles, et les esprits les moins cultivés retrouveront, dans cette contemplation des merveilles de la nature, la notion innée du beau et du grand.

De généreux citoyens n'attendent-ils pas d'ailleurs depuis longtemps, le moment d'offrir à leurs compatriotes de riches collections, acquises au prix de longs sacrifices, et dont ils veulent seulement leur assurer l'usage et garantir la conservation.

Aussi, Messieurs, vous avez voulu patronner auprès de l'Administration municipale, celui de tous les projets qui vous a paru le plus facilement et le plus immédiatement

réalisable ; et vous avez trouvé, comme on pouvait l'attendre, les dispositions les plus bienveillantes et les vues les plus éclairées : les représentants de la cité nantaise tiennent à honneur de lui conserver un niveau intellectuel, en rapport avec sa prospérité commerciale.

IV. — Section des Lettres, Sciences et Arts.

Votre Section des Lettres, Sciences et Arts a restreint, cette année, aux sciences historiques et à la poésie, le trop vaste champ que son titre lui laisse à parcourir.

Vous n'avez pas oublié, peut-être, Messieurs, l'*Essai historique et statistique sur la commune de Sautron*, que vous communiquait, il y a près de vingt-cinq ans, l'un de ses anciens administrateurs, M. Phelippe Beaulieux ; et il vous avait paru, sans doute, que rien n'avait été omis de ce qui pouvait jeter quelque intérêt sur cette modeste localité.

Notre vénéré collègue n'a pas été de cet avis, et avec la conscience qui caractérise ses travaux, il a enrichi sa notice d'une nomenclature dans laquelle le plus humble laboureur trouve sa place, aussi bien que le plus riche propriétaire. Ce sont des archives de famille où personne n'est oublié.

Tout récemment encore, notre confrère vous a soumis une *Notice sur la chapelle de Notre-Dame-de-Bois-Garand*, en Sautron, imprimée sur papier de luxe, et ornée de trois vigoureuses eaux-fortes, de M. Phelippe Beaulieux fils.

Cet ouvrage, appuyé de nombreuses pièces justificatives rassemblées au prix de longues et pénibles recherches, restera dans le souvenir des bons villageois auxquels il est dédié dans une touchante préface de l'auteur.

L'un de vos correspondants, M. Ducrest de Villeneuve, lauréat de vos concours, vous a communiqué une étude intitulée : *La Fronde en Bretagne*, dans laquelle il peint, d'une plume élégante et facile, le contre-coup dans la province, de cette lutte entre le cardinal Mazarin, continuateur affranchi de scrupules, de l'œuvre de Richelieu, et le Parlement de Paris, appuyé sur ceux de la France entière; dernière résistance de la légalité aux abois contre le despotisme vainqueur.

Le rôle du Parlement de Bretagne fut à peu près passif dans cette circonstance; l'auteur nous le représente occupé surtout à maintenir les populations dans le devoir, et les gentilshommes dans leurs châteaux; toujours digne, et d'une loyauté dont la tradition n'est pas effacée dans ce pays.

Bien que l'intérêt fasse quelque peu défaut au sujet, on ne saurait trop encourager de pareils travaux, quand ils n'auraient pour résultat que d'assurer la conservation de précieux documents, et de fournir à l'historien des matériaux tout préparés.

De la Bretagne au Poitou, il n'y a que la Loire, et M. Dugast-Matifeux, un érudit de la bonne école, qui ne s'endort pas dans le succès de son dernier livre (*L'État du Poitou sous Louis XIV*), nous la fait franchir pour nous présenter la vie, si dignement occupée, de l'un de ses illustres devanciers, mort en 1780, Dreux du Radier, auteur de la *Bibliothèque historique et critique du Poitou*, et de beaucoup d'autres ouvrages estimés.

Il évoque ensuite l'ombre d'un ami et compagnon d'armes de Henri IV, Charles Eschallard, sire de la Boulaye, décédé en 1594, à Fontenay-le-Comte, dont il était le gouverneur ainsi que du Bas-Poitou, et inhumé dans une chapelle de la vieille église de Treize-Vents, où

son corps et son cœur ont été retrouvés lors de fouilles récentes.

La grande figure de son maître nous apparaît elle-même, ou plutôt sa pensée écrite, expression de son cœur, dans une lettre datée de Saint-Maixent, le 20 mars 1582, et adressée au sieur du Chaffault (Samuel de Lespinay, sieur du Chauffault et de Monceaux), par le roi de Navarre, pour le décider à donner la main de sa pupille, M^{lle} de la Rousselière (Heaume, fille de François Heaume, sieur de la Rousselière en Frossay), au capitaine La Roche (La Roche Saint-André ?), l'un de ses fidèles adhérents.

On ne sait si la négociation réussit, et de fait cela ne nous importe guère; ce document n'en est pas moins intéressant, en ce qu'il nous donne la mesure du zèle extrême avec lequel le Béarnais s'employait personnellement pour ses loyaux défenseurs, et qu'il nous fait connaître l'état de la langue française alors en voie de formation, mais ayant acquis déjà la clarté et la précision qui en ont fait la langue diplomatique.

La signature du grand roi, l'apostille écrite de sa main, font de cette pièce, en très bon état de conservation, une véritable curiosité paléographique, comme en sait trouver notre collègue.

M. Dugast-Matifeux a bien voulu même ouvrir, en notre faveur, le trésor poétique de sa famille, et en tirer deux charmantes petites pièces de vers d'un style facile et gracieux.

C'était en 1787, l'Académie d'Angers avait mis au concours la question du commerce et de l'industrie de cette ville; le prix fut décerné à M. Viger des Hubinières, avocat; et M. Montau, procureur à Angers, grand-père de notre collègue, était informé en même temps, par l'abbé Rangeard, son ami, qu'il avait obtenu un accessit. L'abbé, qui fut

successivement député du clergé d'Anjou aux États généraux et représentant à la Constituante, n'était pas chiche de vers, et c'est par l'occasion d'un sylvain qu'il fait passer son épître rimée, en même temps que quelques bons vins de son crû, dont il est bien aise de faire chanter par Bacchus et le vieux Silène, les qualités appréciées encore aujourd'hui.

Il avait, d'ailleurs, à qui parler, et son correspondant oubliait de temps à autre, parmi d'autres pièces plus graves, quelques poésies légères, retrouvées au fond de ses cartons poudreux. L'une d'elles est intitulée : *Goton à Paris*. La pauvre fille, dépaysée dans la grande ville, est courtisée par de beaux messieurs, dont elle feint malignement de ne pas comprendre le langage :

.....

Ils ont des verres sur les yeux,
Ça leur fait voir un tas de choses,
Mon visage est souvent pour eux
Un jardin tout rempli de roses.
J'ai beau me mettre à dix pieds d'eux,
Ils assurent que je les touche ;
Que j'ai des flèches dans les yeux
Et de l'ivoire dans la bouche.

.....

Mon corps tiendrait entre dix doigts,
Et pourtant ils m'appellent *Grâce* ;
Ils me disent, une autre fois,
Que je suis de marbre ou de glace.
Tout cela me paraît douteux,
Car ils se plaignent de leur flamme,
S'il était vrai, près de leurs feux,
Je me fondrais le corps et l'âme.

.....

C'est sur un autre ton que M. le colonel de Rozières a traduit pour nous l'*Hymne à l'Éternel*, attribué à Cléanthe, disciple de Zénon, qui vivait au III^e siècle avant notre ère. Ce monument précieux de la théologie stoïcienne, qui nous a été conservé par Stobée, compilateur grec du V^e siècle, offrait de grandes difficultés d'interprétation, et peut-être jugerez-vous, après avoir entendu cette pièce, qu'on peut, en se délassant des fatigues de Mars, cueillir encore les lauriers d'Apollon.

HYMNE DE CLÉANTHE A L'ÉTERNEL.

O toi, sous divers noms, seul Dieu de nos autels,
Salut, roi glorieux des êtres immortels!....
Tout-puissant, qui des cieus maîtrises la structure,
Salut à toi!.... Salut, père de la nature!.... —
Je viens, moi, ton enfant, à la mort destiné,
Moi qui vis un moment, ici-bas prosterné,
Je viens, s'il m'est permis, célébrer ta puissance!....
Gloire à toi, gloire à toi!.... Car, sous ta dépendance,
Le docile univers, plein de ta majesté,
Nous dit que de toi seul jaillit la vérité
Dont le flambeau dirige et pénètre les mondes.... —
D'un regard tu régis, tu pèses, tu fécondes
De la création les atômes divers!....
Rien ne se fait sans toi, dans les cieus, dans les mers,
Sur la terre.... excepté le mal que dans la vie
Commet obstinément notre aveugle folie!
Par toi tout s'équilibre, et les biens et les maux;
Tout principe a son but, tout homme ses travaux,
L'Océan sa limite!.... Et quand ta providence
Dans un ordre constant maintient ton œuvre immense,
Tu vois, par leurs désirs, les coupables humains
Troubler cette harmonie, ouvrage de tes mains;
De ta loi méconnue affranchir leurs pensées,
Et courir, haletants, aux routes insensées
Où miroitent l'orgueil, les plaisirs séducteurs,
Le renom, la richesse et les vaines splendeurs!.... —

Grand Dieu! dissipe enfin l'ombre qui nous oppresse!
A nos regards surpris dévoile ta sagesse!....
Fais-toi, fais-toi connaître! Et l'homme désormais
Chantera dignement ta gloire et tes bienfaits!

Sans attacher à la fidélité de l'expression une importance que ne comportait pas la légèreté du sujet, M. Ch. Bertrand, un vrai poète, vous a communiqué une imitation bien réussie d'un petit poème, la *Cabaretière* (Copa), attribuée à Virgile, et qu'on pourrait plutôt croire, dit M. Belin, secrétaire de la Section des Lettres, échappée au crayon de quelque Théocrite inconnu.

Mais l'œuvre capitale de M. Bertrand, la *Légende rustique*, qu'il édite en ce moment, et dont il a bien voulu nous offrir les prémices, nous a laissé sous le charme, et nous voudrions faire passer cette impression dans vos cœurs.

Ce n'est point une donnée vulgaire que celle choisie par M. Bertrand; la lutte de l'idéal aux prises avec la réalité; la réaction d'une âme d'élite trahie par l'amour, abusée par le plaisir et purifiée dans la mort.

Le poète a vécu parmi ces travailleurs de la pensée, ces jeunes hommes qu'une vie calme attendait au toit paternel, mais que la foule attire, et que, sans les connaître ou sans les comprendre, elle rejette meurtris. Pour eux, il a de douces sympathies; il a pardonné leur erreur.

Et les chants d'espérance, d'amour, de douleur se succèdent, inspirés par la muse, la muse du cœur.

Les Muses païennes sont bien invoquées aussi, et nous ne saurions demeurer insensibles au beau langage qu'elles ont compris :

O vous qui, le front ceint de fleurs éblouissantes,
Du haut des monts sacrés

Dirigez des humains les lyres frémissantes
En rythmes inspirés,
O vierges, chastes sœurs dont la grâce infinie
Dominera le temps,
Jeunes divinités de l'antique harmonie,
Soutenez mes accents,
Versez à mon esprit cette flamme si pure
Qui brûlait autrefois
Dans le sein du poète épris de la nature
Et ranimait sa voix,
Donnez-moi le secret de la beauté placide
Aux suaves contours
Qui demeure immortelle et dont les traits sans ride
Resplendiront toujours.

Ce secret, ô poète, vous l'avez surpris, et le prosaïsme
de l'industrie moderne s'idéalise sous le prestige de la
forme dont vous savez la revêtir :

.....
Ils arrivent enfin au pied de la colline
Où le chemin de fer, divisant le vallon,
Se déroule, superbe, en un large sillon.
Bientôt deux rouges feux, le long de la rivière,
Teignirent bois et prés d'une étrange lumière :
Comme des yeux ardents d'où jaillirait l'effroi
Ils flamboyaient au front sinistre du convoi,
Et lui, pareil au corps d'un animal énorme,
Trafnait les noirs tronçons de sa taille difforme.
Il était loin encore, et, dans l'éloignement,
On l'entendait souffler et gronder bruyamment ;
Mais le monstre irrité, la poitrine enflammée,
Lançant au ciel en lourds tourbillons de fumée
Son haleine brûlante, et, parfois insensé,
Cherchant à fuir d'un bond hors du chemin tracé,
Aussi prompt que le trait qui plonge dans l'espace
Ou que l'éclair qui sort de la nue et qui passe,
Accourt, se précipite, et sur les rails déserts
Vole : un long sifflement a déchiré les airs.

Et quelle heureuse rencontre d'harmonie imitative dans ce passage :

Pierre..... va dans le pressoir,
Où la pâle résine allumée au mur noir
Lançait sur les objets caressés par sa flamme
D'un léger clair-obscur l'harmonieuse trame.
Le levier, sur ses tins apposé pesamment,
Parfois tremblait avec un aigre craquement,
Gémissait, et parfois les fibres frémissantes
Du chêne travaillé par des forces puissantes
S'étendaient, se tordaient, et tout à coup dans l'air,
Comme un coup de fusil, détonaient d'un bruit clair ;
Le marc, deux fois pétri, dans la cuve sonore
En ruisseaux onctueux coulait, jasait encore ;
Les vendangeurs, lassés, s'endormaient à l'entour.
Pierre fit à la vis donner un dernier tour,
Et, pendant que chacun, d'une main énergique,
S'emploie et livre assaut à la barre rustique,
Que le pressoir, poussant comme un cri de douleur,
Grince, pleure et mugit jusqu'en sa profondeur,
Vers la cuve spumeuse où la liqueur bouillonne
Pierre, pour la remplir, roule une large tonne.

Mais surtout, quel autre sentiment que le souvenir paternel, pouvait inspirer à l'auteur ces accents émus qu'il prête à Gabriel, dont il fera plus tard, le champion et la victime des idées nouvelles :

Je crus entendre un bruit, par l'écho répété,
Semblable au son du roc que le fer a heurté ;
Et comme j'approchais, le bruit plus perceptible,
Faisait naître en mon âme un sentiment pénible.
J'approchais ; à la fin — sous le rayon nouveau
De la lune apparue, — au penchant du coteau,
Je reconnus mon père ! Il travaillait ; la brise
Secouait sur son cou sa chevelure grise,
Et le courage saint qui brûlait dans son cœur
Allumait sur son front une étrange splendeur ;

Et le caillou frappé lançait des étincelles,
Et la glèbe à l'entour poudroyait en parcelles ;
Et mon père, levant sa bêche et l'abaissant,
Sans trêve labourait le sol retentissant.

O père, ô travailleur, ô laboureur paisible,
Tu sais que mon respect fut toujours grand pour toi,
Tu sais que les bontés de ton âme sensible
Rencontrèrent toujours un cœur sensible en moi ;
Mais, quand je t'aperçus dans la nuit solitaire,
Heureux et de tes fils rêvant la liberté,
Soutenir le combat de l'homme et de la terre,
C'est alors seulement que je te vis, ô père,
Dans ta vigueur seroïne et dans ta majesté.

Gabriel, à suivre ce noble exemple, eût trouvé le bonheur, mais nous aurions perdu de beaux vers.

Disons-nous que cette œuvre charmante présente quelques inégalités et que l'intérêt n'y est pas uniformément réparti ; que malgré la facilité de la forme, dont la pensée est toujours maîtresse, et l'originalité obtenue du rythme, on pourrait relever quelques légers incorrections, qu'une seconde édition, et nous la prédisons à l'auteur, aura bientôt fait disparaître ?

C'est le sort de toute œuvre humaine de présenter un côté faible, dont la critique est souvent prompte à s'emparer, sans tenir compte des compensations surabondantes que chacun de vous, au contraire, saura de suite découvrir. Et, si votre jugement vient confirmer le nôtre, ce sera pour nous une vive satisfaction d'avoir été des premiers à saluer, à son aurore, un poète d'avenir.

Notre tâche, Messieurs, demeurerait incomplète, si nous nous bornions à rappeler le souvenir de vos paroles et de vos écrits. Vous agissez aussi, quand vous pouvez espérer d'être utile ; et plusieurs de nos collègues, animés des plus

généreuses intentions, ayant pensé que cette ville, à l'exemple de plusieurs autres en France, pourrait profiter de la fondation de bibliothèques populaires, vous avez accepté le patronnage de cette œuvre civilisatrice.

Il serait sans doute à désirer que les classes laborieuses auxquelles on parle trop souvent de leurs droits qu'on exagère, acquissent aussi la notion de leurs devoirs laissés dans l'oubli. Le perfectionnement des arts industriels ne serait-il pas plus rapide, si chaque ouvrier était mis à même d'appliquer à sa spécialité, les résultats acquis par la science moderne, et le progrès plus assuré, si ses promoteurs pouvaient être recrutés dans un nombre dix fois, cent fois plus grand d'intelligences, égales à leur point de départ, et plus également cultivées.

Mais pour que l'œuvre de ces bibliothèques, approuvée par l'autorité locale, réussisse, il ne suffit pas du dévouement de nos collègues : ils ne failliront pas à leur mission ; il nous faut des ressources, que la sympathie publique s'empressera, nous n'en pouvons douter, de mettre à notre disposition. Si pourtant, contre notre attente, le succès ne répondait point à nos efforts, il n'en resterait pas moins à notre Société, l'honneur d'avoir pris encore l'initiative dans cette circonstance.

Nous avons fini, Messieurs, et si votre attention a été lassée, il sera loisible à notre successeur, de la solliciter moins longtemps.

Quelques-uns de nos confrères ayant désiré de se produire autrement que par extrait ou par analyse, vous avez en effet décidé qu'une ou plusieurs séances publiques, partageant le cours de l'année académique, pourraient être consacrées à la lecture d'œuvres originales, écrites spécialement dans ce but, et préalablement soumises à l'examen d'une commission compétente.

Ne l'oublions pas cependant, Messieurs, si les solennités doivent apporter une vie nouvelle à notre Société, les réunions intimes sont après tout sa raison d'être; et il dépend surtout de nos jeunes collègues, de les rendre plus attrayantes; en même temps qu'ils accompliront un devoir envers leurs aînés, dont ils ont trop souvent glacé l'expansion, par une abstention sans motifs et sans précédents!

RAPPORT

DE LA

COMMISSION DES PRIX

SUR LE

CONCOURS DE L'ANNÉE 1866

PAR M. CH. ROBINOT-BERTRAND.

MESSIEURS,

Lorsque des livres nouveaux couvrent notre table de travail, lorsque la main se porte avidement vers eux, guidée par le désir de savoir, nous éprouvons, je crois, l'un des plaisirs les plus délicats qu'il nous soit donné d'éprouver. Sous nos yeux, là, sont épars les livres ; chacun d'eux est comme un petit monde qui, dans un instant, va s'ouvrir à notre curiosité ; nous allons faire un voyage, un voyage tranquille, sans secousses, sans la fatigue et l'ennui, ordinaires compagnons du voyageur. Voilà un plaisir délicat, assurément. Mais si, au lieu du livre, c'est le manuscrit lui-même que nous avons, le manuscrit d'une œuvre inconnue du public et comme tiède encore de l'émotion de l'écrivain, notre plaisir ne fait que s'en accroître ; car il nous est peut-être réservé — telle est du moins l'espérance — de découvrir une idée inexprimée jusque-là, un

côté de la pensée oublié par les chercheurs et exploré enfin : notre voyage a plus d'imprévu, plus de plaisir aussi en perspective.

Chaque année, Messieurs, cette perspective est celle de votre commission des prix ; des manuscrits lui sont envoyés sollicitant son bienveillant accueil ; elle les lit, les étudie, les analyse avec le plus grand soin. Hélas ! Messieurs, il faut bien le dire, il est rare, très rare que son attente soit en tous points satisfaite, et même il arrive souvent que son espérance est profondément déçue. N'importe, il s'agit d'être juste ; votre commission sait que, si elle doit critiquer, elle doit encourager aussi ; et, pénétrée de son double rôle, elle s'applique à se tenir, dans ses appréciations, aussi loin du rigorisme d'un blâme immodéré que des molleses d'une approbation indifférente.

Cette année, le concours n'est pas sans valeur, s'il n'est pas sans défauts. Là se trouve un mélange singulier de force et de faiblesse, qui fait que la plupart du temps ce qui s'élève par l'idée rampe par la forme, ou que la forme ne trouve pas dans l'idée un suffisant appui. Rien de complet, en somme. Mais, au milieu de tout cela, une qualité grave, qu'on aime à rencontrer, et qui fait pardonner bien des choses : — le sentiment de l'utile. Oui, dans ces différents ouvrages une même tendance éclate qui, malgré la diversité de leur objet, les unit, les pousse vers un même but, et qui, si elle ne suffit pas à leur donner un mérite supérieur, leur attribue du moins un caractère particulier de bonne volonté sympathique.

Le sentiment de l'utile, — ai-je dit : je veux, à cet égard, préciser ma pensée. Je n'entends point par là cette exclusive préoccupation des intérêts matériels qui, repoussant ce qui est au-delà de la sensation, n'a souci que du chiffre et du fait ; j'entends cette souple et féconde intelli-

gence qui, reliant dans un ensemble harmonique tous nos besoins, aspire à y satisfaire en même temps, j'entends cette curiosité saine et constante qui ne permet à personne, pas même à l'artiste, de s'isoler dans un stérile dédain ou dans une voluptueuse contemplation.

Les œuvres envoyées au concours sont généralement animées de ce désir d'être utile. L'une d'elles, Messieurs, est de l'histoire, et son auteur, prenant pour épigraphe ces mots d'une juste application ici, — *Forsan et hæc meminisse juvabit*, — nous révèle l'existence de deux hommes qui, pour avoir été oubliés par nos biographes bretons, n'en sont pas moins deux caractères éminents. Ces deux hommes sont Girard de Rays et Guillemijn de Launay. Le premier, de haut lignage, et né vers 1341, probablement au château de Machecoul, prend part à tous les événements militaires importants de son époque, et, compagnon de Duguesclin, dont il partage la captivité, brille dans la lutte formidable engagée entre l'Angleterre et la France. Le second, bourgeois de Nantes, par acte du 15 juillet 1471, y érige, à ses frais, un collège, et, par son testament de 1472, lègue une rente à l'hôpital de sa ville, « devant ainsi son époque, » — dit l'auteur, — « dans l'application de ces deux grandes thèses philanthropiques, la propagation de l'instruction dans le peuple et le soulagement de l'humanité souffrante et de la vieillesse dans les hôpitaux. » Et l'auteur ajoute : « De ces deux personnalités, l'une est glorieuse et belle, car c'était un rude guerrier que celui qui, des premiers, consacra son épée et son sang à commencer l'œuvre d'affranchissement de la France.....; l'autre est simple et modeste, mais c'était un noble cœur que ce bourgeois qui, le premier songeant aux bienfaits de l'instruction, employa sa fortune à la propager..... D'un côté il reste une belle page, de l'autre un léger souvenir. Mais si nous deman-

dons ce qu'est devenue l'œuvre due à l'intelligente initiative de Guillemain de Launay, aussitôt les nombreux et brillants établissements scolaires, où la jeunesse contemporaine accourt en foule, se former aux lettres et aux sciences, nous fourniront la plus magnifique réponse... . Salut donc à Girard de Rays, mais aussi trois fois salut à Guillemain de Launay !... » Certes, voilà qui est bien ; ces trois saluts réservés à Guillemain de Launay montrent que pour l'auteur, — et nous sommes de son avis, — les gloires pacifiques sont préférables aux gloires guerrières : nous estimons pourtant qu'au milieu du XIV^e siècle, s'associer à l'entreprise gigantesque de chasser les étrangers de France vaut toute œuvre littéraire imaginable et autant que la fondation d'un collège en 1471. Ces deux hommes, Girard de Rays et Guillemain de Launay, étaient également dans le vrai de la situation : suffire aux devoirs imposés par son époque, c'est le point important ; ils y ont suffi tous deux.

Quel que soit, Messieurs, le mérite de ces deux biographies, quelles que soient la sûreté des recherches et la valeur des sources interrogées, quelle que soit enfin la haute moralité qui résulte de cette double étude, votre commission a dû résister au désir de lui accorder une autre récompense qu'une mention honorable. Que lui manque-t-il donc ? — Le style ; — et plus que le style même, ce soin nécessaire qui oblige l'écrivain à revenir sur soi-même, à réfléchir, à se châtier, à éviter les négligences et les choquantes faiblesses, à tirer enfin de la grandeur de son sujet un langage et un accent dignes d'elle.

Après le passé, le présent ; tout se tient en histoire ; et notre cité, qui eut autrefois sa page glorieuse, est digne encore des destinées qu'elle s'est conquises. Aujourd'hui une grande question la domine, — l'état de son fleuve ; —

et à cette question elle retournera sans cesse, parce qu'elle souffre dans son énergie principale, le commerce, et que c'est de cette question qu'elle fait, à tort ou à raison, dépendre sa prospérité, son salut. Le malade s'agite et appelle le remède; Nantes se plaint et demande la guérison. — Or, voilà qu'un historien vient à vous, Messieurs, lequel, traitant de la possibilité d'une libre et facile communication de Nantes avec la mer, montre que ce problème est posé depuis deux siècles, et que si, après avoir élevé la voix, il fait silence en ce moment, c'est que le public se recueille dans l'attente du mot décisif de la science. Cet historien, qui prend pour titre de son ouvrage *Le canal et la Loire maritime*; et pour épigraphe *suum cuique*, pense donc qu'il ne serait peut-être pas inopportun de prendre conseil des enseignements du passé.

Il remonte aux commencements de notre histoire; il nous fait voir la Loire suffisant, avec son peu de profondeur, et malgré des entraves de toute nature, aux besoins d'une navigation de moyen tonnage. — Le temps marche, le XVII^e siècle vient; aucun changement n'avait été apporté à l'état de la Loire, bien que la force du progrès général entraînant Nantes dans son mouvement et étendit beaucoup ses relations maritimes: Richelieu conçoit le projet de faire de Nantes la première place du royaume. Il veut, « avec le concours de quelques riches et intelligents commerçants, fonder une de ces compagnies considérables embrassant le négoce lointain, » et, à l'aide de la Loire, créer une marine nationale capable de lutter contre les puissantes marines d'Espagne, de Hollande et d'Angleterre. Ce dessein, les luttes de sa politique ne lui permirent pas de le mettre à exécution. Mais l'élan était donné: les Nantais n'eurent plus qu'une pensée, — « rendre la Loire assez profonde pour amener jusqu'à la Fosse les plus grands vaisseaux. » La

première idée d'un canal surgit, mise en avant par le maréchal de la Melleraië. Colbert médite de donner à notre marine pour aliment le commerce des Indes. Les états de Bretagne votent des subsidès, et les premières expériences de digues sont tentées.

Dès l'origine, on le voit, deux solutions se trouvent en présence. Les digues l'emportèrent toujours.

Parmi les ingénieurs qui se sont attachés à l'amélioration du fleuve par le fleuve, apparaît le savant et audacieux Magin. Animé d'une foi profonde, il applique son système pendant treize ans. Vains efforts ! les ingénieurs qui lui succèdent voient les marées, les crues, les débordements, renverser digues et épis, et les riverains aider de leurs propres mains à la destruction de ces ouvrages. Avec le marquis de Brie-Serrant, le projet d'un canal est ravivé. Mais rien ne se fait ; les années s'écoulent, et, en 1802, commence à poindre l'étoile de Saint-Nazaire : on y médite un bassin à flot, et la petite bourgade de pêcheurs a pour la première fois vu passer devant ses yeux l'ambitieux rêve qui lui promet le rôle du Liverpool de la France.

Nous approchons de notre époque, les détails abondent. La question pendant cinquante ans se présente devant toutes les assemblées délibérantes du département. La cause des digues est soutenue et combattue. En 1840, le Conseil général émet l'idée d'un canal latéral. Depuis lors, cette idée fait son chemin, fortifiée par l'enquête de 1851.

Nous nous arrêtons. L'ouvrage qui nous occupe, Messieurs, vise avant tout à être complet ; c'est plutôt un exposé de faits et de documents recueillis de toutes parts qu'un ensemble de vues et de recherches personnelles : de là une moindre importance. L'historien, en outre, abandonnant le ton de l'histoire, finit par entrer sur le

terrain de la polémique, où nous ne pouvons le suivre, et l'ardeur de la discussion ne donne pas à son style en vivacité ce qu'elle lui fait perdre en correction. Votre commission, qui eût aimé à récompenser d'une plus haute faveur cette œuvre utile, a donc cru devoir ne lui accorder qu'une mention très-honorable.

L'histoire et les préoccupations du monde réel ne renferment pas toute utilité : l'art lui-même est utile, ou plutôt, — disons mieux, — l'art n'est pas utile, il est nécessaire. C'est le drapeau déployé sur le chemin de l'avenir. Abolissez-le sur la terre, et ce vaste théâtre des destinées humaines n'offrira plus à nos regards qu'une triste mêlée où les intérêts se meuvent confusément, qu'un combat acharné où les convoitises opposées se heurtent dans la nuit et sous un ciel sans étoiles. L'art n'est pas le but, mais il guide vers le but. Pénétrée de ce respect pour l'art, votre commission, Messieurs, n'aurait pas de plus grand plaisir que d'avoir à récompenser une œuvre d'inspiration purement littéraire, et c'est avec une véritable sollicitude qu'elle étudie tout ce qu'on lui soumet en ce genre. Malheureusement, ce genre est exigeant ; il repousse le médiocre, et tel défaut de style ou de composition qui resterait inaperçu ailleurs, y fait tache et gâte l'œuvre entière. Je ne ferai donc que noter l'étude qui prend pour épigraphe *Moriturus salutat*, et qui, rapprochant le 21 janvier 1790 du 21 janvier 1793, est intitulé *Deux dates historiques*. Dans cette dissertation, — où l'on nous parle du scepticisme, de la révolution, de la fatalité, de la mort de Louis XVI, de la philanthropie, des supplices variés du moyen-âge, des opinions de Sue relatives aux souffrances de la décollation, et d'autres choses encore, — je ne saurais vous diriger, Messieurs ; le fil conducteur me fait défaut. Votre commission ne l'a jugée digne d'aucune récompense.

Le poème en prose intitulé *La Couronne d'épines* renferme une idée qui, mieux exprimée, aurait sa signification. Le tableau est fort étrange ; mais peu importe, l'étrange a droit de cité en poésie, pourvu toutefois qu'il se revête des contours que lui assignent les lois de l'art et de l'harmonie. La scène se passe, — il faut nous y résoudre, — entre ciel et terre, en ces régions où sont les âmes qui circulent d'un monde à l'autre. Dans les tragédies de nos classiques, l'on dit parfois : le théâtre représente le vestibule du palais ; — ici, l'on pourrait dire : le théâtre représente le vestibule du ciel. En ces hautes régions se rencontrent trois âmes, trois âmes héroïques : les âmes de Shakespeare, de Cervantes et de Molière. Les deux premières remontent de la terre, traînant l'alle, lassées, brisées par le voyage ; la dernière, nouvellement créée par Dieu, rêve de s'incarner pour descendre parmi les hommes, afin de les connaître et de leur être utile. Tout cela est bien fantastique, bien bizarre ; voyons si du moins l'auteur a su en tirer parti.

Shakespeare, le chantre des grandes mélancolies, les a vus ces hommes que l'âme de Molière désire connaître, il les a étudiés, et il les méprise ; Cervantes, le poète des sympathiques ironies, qui, des profondeurs généreuses de son cœur, a tiré un type à la fois si comique et si charmant, qu'on ne sait si l'on doit en rire ou l'admirer, Cervantes, après avoir longtemps erré, combattu, souffert, revient lui-même fatigué, vaincu, douloureux. L'homme n'est pas perfectible ! tel est le cri que ces deux ombres déçues font entendre à Molière, qu'ils cherchent à détourner de son dessein. Molière résiste ; le débat s'engage.

« Dans ce jardin (c'est la terre qui est ainsi désignée), nous avons longtemps erré ; mais il était couvert de ronces qui déchiraient nos mains et de cailloux qui ensanglantaient nos pieds. Peu de lys et de roses : des premiers, tous presque

étaient hâtivement flétris, et des autres, les épines cruelles blessaient l'imprudent qu'avaient séduit leurs riches couleurs. Il y avait des fruits aussi ; mais, sans saveur et sans eau, comme ceux du lac asphaltite, ils n'avaient pour nos lèvres que des cendres brûlantes. » A ces mots de Shakespeare Cervantes ajoute : « Ma route était une route maudite, et les hommes ont été pour moi — ce qu'ils étaient, du reste, pour eux aussi, — des tigres et des hyènes ; né vivant que pour le mal, ne respirant que pour leur ruine. » Voilà des renseignements peu faits, n'est-il pas vrai, pour donner envie de voir la terre, et Molière aura un singulier courage si, après cela, il persiste dans son projet. Shakespeare et Cervantes ne s'en tiennent pas là ; doués des facultés de seconde vue, ils prédisent à Molière, dans un morceau qui ne manque pas d'éloquence, ce qui doit lui arriver, et ne lui épargnent pas une de ses souffrances futures. Molière reculera-t-il ? Renoncera-t-il à son dessein ?

Les deux ombres ayant parlé, « penchèrent un instant leur tête éplorée, et de leurs yeux deux larmes coulèrent sur les boucles parfumées de la jeune âme. Puis, se tenant par la main, elles continuèrent leur voyage vers les cieux.

L'âme à naître demeura un instant triste et morne. Mais bientôt elle secoua les boucles humides de sa jeune tête. — Mensonge ! s'écria-t-elle. — Et, avec un éclat de rire plein de riche espérance, d'un coup d'aile elle s'élança vers la terre. »

Ainsi finit ce petit drame. La soif de l'inconnu, l'amour du sacrifice, le dévouement à la cause de notre race, voilà l'objet de ce poème, qui fait justement de Molière le plus profondément humain de tous les génies poétiques ; voilà aussi le bon côté de l'œuvre. Mais, — car il y a encore ici

un terrible mais qui a empêché votre commission d'accorder même une mention à cet ouvrage, — pourquoi tant de détails inutiles où se noie l'idée mère? Pourquoi tant de mots, tant de grands-mots? Pourquoi si peu de style, ou plutôt pourquoi ces tentatives de grand style? Si l'auteur se fût servi de la vraie forme poétique, le vers, cela eût peut-être tout sauvé; mais une prose, surchargée d'ornements et lourde à l'excès, n'a pu serrer la pensée et en exprimer le sens intime.

J'arrive enfin, Messieurs, à l'ouvrage qui a été jugé digne d'une médaille d'argent, et dont l'examen terminera ce rapport. — Mais, avant de vous en communiquer l'analyse, je veux entrer dans quelques explications nécessaires.

Deux travaux se rattachant à la science économique avaient été envoyés au concours : l'un, intitulé *De l'Éducation sociale des Ouvriers*, avec l'épigraphe *Incedo per ignes* ; — l'autre, ayant pour titre *Réflexions sur l'Éducation sociale des classes ouvrières*, et pour épigraphe cette phrase de Bois-Guillebert : *Donnez au peuple et il vous donnera*. Ces deux travaux étaient évidemment du même auteur; à part quelques développements nouveaux, quelques teintes plus adoucies, et plus appropriées, dans la pensée de l'écrivain, aux exigences d'une académie, le second ouvrage n'était que la reproduction du premier. Il fallait opter; le premier, après réflexion et discussion, fut déclaré préférable, et seul admis à une récompense : c'est donc du manuscrit ayant pour épigraphe : *Incedo per ignes*, que je vais avoir à vous entretenir.

Cet ouvrage n'est pas, à proprement parler, de l'économie politique; il appartient plutôt à ce genre si cher à la race anglaise, et où excellèrent Bacon et Franklin, au

genre *Essai*. Là peu de vagues théories ; mais du bon sens, de la sagacité, parfois de la chaleur, et toujours les sages enseignements de la morale pratique. Rien de meilleur que ce genre pour des peuples tels que la Grande-Bretagne et les États-Unis, où un écrit n'est pas fatalement condamné à n'être qu'une œuvre de rhétorique et d'habileté, et où il peut descendre par les libres canaux des discussions générales et de la presse dans la réalité et l'application.

Incedo per ignes ; — je marche sur un terrain brûlant, — cette épigraphe de l'auteur semblerait indiquer que son mémoire doit soulever des questions irritantes. Votre commission n'en a pas jugé ainsi, Messieurs ; elle est persuadée qu'il n'est pas bon de rejeter dans l'ombre les problèmes dont la solution doit être tôt ou tard réclamée, et qu'un esprit, imbu des salutaires et conciliantes doctrines de l'économie politique, peut toucher à tout sans blesser aucune susceptibilité légitime.

Notre auteur est de ceux qui cherchent à pénétrer dans la réalité, à voir les choses telles qu'elles sont, et qui ne se paient pas de paroles sonores. Il repousse les vues étroites de ceux qui n'ont qu'éloges et amour pour ce qui fut, et mépris pour les idées nouvelles ; il suit ce conseil d'un grand esprit : — « Agis dans le présent, conseillé par ton cœur. »

Mais ce présent, il l'observe, il l'étudie, et, s'il y constate des germes heureux qu'aucune vicissitude n'a pu détruire et que l'avenir doit féconder, combien il y voit aussi de tristesses et de périls ! Les masses sont-elles à la hauteur des responsabilités qui leur incombent ? A cette question de l'écrivain, vous avez, avec lui, répondu : Non. Non, le peuple n'est pas à la hauteur des devoirs qu'il a à remplir ; émancipé depuis moins d'un siècle, il porte encore

sur le cou et dans le cœur l'empreinte persistante de son servage, et les fautes d'un passé, dont il fut victime, pèsent terriblement — qui le nierait ? — sur les destinées du présent.

L'heure est donc solennelle, pense notre auteur, il n'y a pas un moment à perdre ; les orages peuvent renaître, qu'ils trouvent un peuple digne, moral, préparé.

« Si l'on ne consulte, dit-il, que les chiffres donnés par la statistique, on trouve, par exemple, que, sur cent jeunes hommes qui tirent au sort, trente ne savent ni lire ni écrire ; mais en réalité le nombre est bien plus considérable : sur la totalité des ouvriers qui se donnent comme sachant lire et écrire, la moitié sait à peine épeler et signer son nom. » N'est-ce pas là un fait déplorable auquel on doit se hâter de remédier promptement. Que l'instruction soit donc répandue à flots. Ce ne sera que le commencement. Cette instruction première donnée, il faudra, autant que possible, diriger le peuple dans ses études, s'occuper de son éducation morale. Et à qui appartiendra ce soin ? — Il appartiendra à ceux à qui plus de bien-être a permis d'acquérir cette éducation convoitée, — à la bourgeoisie. La bourgeoisie, c'est le peuple légitimement arrivé à l'aisance ou à la fortune. A elle de combler, en y jetant les bienfaits de l'éducation, l'intervalle que des préjugés, et des fautes aussi, ont creusé entre riches et pauvres. Notre auteur nous cite ici les moyens qu'elle devra employer pour arriver à ce résultat.

Elle devra avant tout devenir meilleure elle-même et se guérir de son orgueil ; elle devra se mettre en incessante et amicale relation avec ses subordonnés, respecter en leur personne la dignité et la sainteté du travail humain ; elle devra, à leur intention, fonder des bibliothèques, et créer des cours publics vulgarisant les éléments de l'économie

sociale et les principes de la morale ; elle devra les instruire de leurs devoirs, de leurs droits, et même de leurs intérêts, et leur enseigner l'épargne ; elle devra enfin, par la féconde contagion de l'exemple, leur apprendre la pratique de l'honneur.

Ainsi va l'écrivain, Messieurs, traçant le tableau de ce que l'éducation sociale des ouvriers exige. En vain, çà et là, des développements incomplets ou peu à leur place, jettent-ils du désordre dans la composition, et de l'ombre sur la clarté des doctrines ; en vain de trop nombreuses incorrections, — c'est là le défaut capital, — ôtent-elles à l'ensemble le caractère d'œuvre achevée : l'heureux choix du sujet porte l'auteur, entretient dans sa pensée une chaleur sympathique, et votre commission a voulu récompenser cet essai.

Vous l'approuverez, Messieurs : car de cette façon elle applaudit aux efforts de ceux qui se préoccupent dans leurs écrits de la propagation des idées économiques ; elle encourage et remercie les hommes de bonne volonté qui, comprenant les besoins du moment, au lieu de s'endormir dans une inertie dangereuse, appliquent leur étude à la solution des problèmes nécessaires et préparent les éléments d'un libre avenir ; elle rend hommage aux travailleurs paisibles qui, dans la simplicité et la sincérité de leur cœur, croient que la grande et formidable question du moment — est l'instruction et l'éducation des masses.

C'est la grande et formidable question, en effet, Messieurs. Autrefois, lorsqu'un écrivain allait publier un livre, roman ou poème, œuvre de philosophie ou pièce de théâtre, il lui arrivait souvent de chercher parmi les hauts personnages, ducs ou duchesses, marquis ou marquises, une main bienveillante qui consentît à le patronner, et, pour cela, commençait, dans une préface adulatrice, soigneuse-

ment et lentement élaborée, vrai chef-d'œuvre d'obséquiosité savante, par solliciter cette toute puissante protection. Aujourd'hui, il faut le dire à l'honneur de notre temps, si triste par bien des côtés, ces perpétuelles génuflexions devant les hauts personnages, ces baisers menteurs donnés à la main protectrice, honteuses habitudes de flatterie nées d'un régime de privilèges, ne sont plus guère dans nos mœurs. Eh bien ! ce n'est pas assez : il faut aller à celui qui souffre, à l'ignorant, au peuple, l'interroger, sonder ses plaies, le soigner, le guérir, et n'attendre rien de lui, et, malgré ses préjugés ou sa colère, avoir en toute occasion le courage de lui dire ce que l'on croit la vérité.

PROGRAMME DES PRIX
PROPOSÉS
PAR LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES
POUR L'ANNÉE 1867.

1^{re} QUESTION. — Étude biographique sur un ou plusieurs
Bretons célèbres.

2^e QUESTION. — Études archéologiques sur les départements
de l'Ouest.
(*Bretagne et Poitou.*)

Les monuments antiques et particulièrement les vestiges
de nos premiers âges tendent à disparaître. L'Académie
accueillerait avec empressement les mémoires destinés à
en conserver le souvenir.

3^e QUESTION. — Études historiques sur l'une des institutions
de Nantes.

4^e QUESTION. — Études complémentaires sur la faune et la
flore du département.

Nous possédons déjà les catalogues des oiseaux, des
mollusques et des coléoptères de notre région; ainsi que la
flore phanérogamique et un catalogue des cryptogames.

5^e QUESTION. — Topographie médicale du département.

6^e QUESTION. — Étude sur le morcellement de la propriété
rurale.

La Société Académique ne voulant pas limiter son concours à des questions purement spéciales, décernera une récompense au meilleur ouvrage

De morale,

De littérature,

D'histoire,

D'économie politique,

De législation,

De sciences mathématiques, physiques ou naturelles.

Les mémoires manuscrits devront être adressés, avant le 1^{er} août 1867, à M. le Secrétaire général, rue du Calvaire, 7. Chaque mémoire portera une devise reproduite sur un paquet cacheté mentionnant le nom de son auteur.

Tout candidat qui se sera fait connaître sera de plein droit hors concours.

Néanmoins une récompense pourra être accordée, par exception, aux ouvrages imprimés, adressés dans cette vue à la Société, lorsqu'ils lui paraîtront dignes de cette faveur.

Les prix consisteront en médailles de bronze, d'argent et d'or, s'il y a lieu. Ils seront décernés dans la séance publique de novembre 1867.

La Société Académique jugera s'il y a lieu d'insérer dans ses Annales un ou plusieurs des mémoires couronnés.

Nantes, novembre 1866.

Le Président,
D^r CH. ROUXEAU.

Le Secrétaire général,
ED. DUFOUR.

TABLE ALPHABÉTIQUE

	Pages.
Allocution prononcée par M. Bobierre, président sortant, à la séance du 6 décembre 1865.	I
Allocution prononcée par M. Rouxeau, en prenant le fauteuil de la présidence, le 6 décembre 1865.	II
<i>Blanchard</i> (Alexandre), avocat, admis comme membre résidant.	V
<i>Bories</i> (Paul), de la Réunion, admis comme membre correspondant.	VI
<i>Bougouïn fils</i> (Ch.) — La forteresse de Pirmil (en Bretagne).	207
<i>Bourlon de Rouvre</i> , préfet de la Loire-Inférieure, admis comme membre résidant	V
<i>Caillard</i> (Arthur), négociant, admis comme membre résidant.	IV
<i>Caillard</i> (Frédéric), négociant, admis comme membre résidant.	VI
<i>Chailloux</i> (de Paris), docteur-médecin, admis comme membre correspondant	V
<i>Chailloux</i> , docteur-médecin (de Tourny, Eure), admis comme membre correspondant.	VI
<i>Collineau</i> (de Paris), admis comme membre correspondant	VI

	Pages.
<i>Dé Broca</i> , capitaine de port, admis comme membre résidant	VI
<i>De Courmaceul</i> (Victor). — Mention très honorable pour son ouvrage intitulé : <i>La Loire et le canal maritime</i>	X
<i>De la Nicotière</i> (Stéphane). — Mention honorable, pour la double biographie de Girard de Rays et de Guillemain de Launay	X
<i>Ducrest de Villeneuve</i> . — La Fronde en Bretagne.	251
<i>Dufour</i> (A.), maire de Nantes, admis comme membre résidant.	VI
<i>Dufour</i> (Ed.) — Rapport sur les travaux de la Société Académique de la Loire-Inférieure pendant l'année 1865-1866	316
<i>Dumont de Monteux</i> , admis comme membre correspondant	VIII
Extraits des procès-verbaux des séances (année 1866).	I
<i>Ferrer</i> , avocat, admis comme membre résidant	VI
<i>Gatineau</i> , avoué à Nantes, démissionnaire	IV
<i>Hérouard</i> , ex-pharmacien, admis comme membre correspondant.	VIII
<i>Huguet</i> (Prosper). — Médaille d'argent pour un mémoire intitulé : <i>De l'éducation sociale des classes ouvrières</i>	X
<i>Kirchberg</i> . — Rapport sur les travaux de la section de médecine, pendant l'année 1865-1866	279
<i>Poirier</i> . — Note sur l'acier.	238
Programme des prix proposés par la Société Académique de Nantes pour l'année 1867.	361
<i>Renoul père</i> (J.-G.) — La paroisse et le quartier de Saint-Similien.	3

	Pages.
<i>Ricque</i> , médecin-major, admis comme membre correspondant	v
<i>Robinot-Bertrand</i> (Ch.) — Rapport de la commission des prix sur le concours de 1866	347
<i>Rouxau</i> . — Discours prononcé le 25 novembre 1866, en séance solennelle et publique de la Société Académique	296
<i>Sibille</i> , avoué, admis comme membre résidant.	v
<i>Taboada</i> (Antonio), général de brigade mexicain, admis comme membre correspondant.	v



EXTRAITS

DES

PROCÈS - VERBAUX DES SÉANCES.

ANNÉE 1866.

Séance du 6 décembre 1865.

M. Bobierre, président sortant, adresse à l'assemblée et aux membres du bureau l'allocution qui suit :

« MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

» Je ne serais ni reconnaissant ni sincère, si en installant le nouveau bureau et en quittant la présidence, je ne vous adressais mes vifs remerciements pour la bienveillance que vous m'avez témoignée pendant l'année académique qui se termine aujourd'hui. J'eusse voulu remplir plus dignement ma mission et mieux justifier votre honorable choix, mais j'espère que vous me tiendrez compte de mes efforts ; aussi bien pendant les quelques mois d'hiver auxquels est limitée la période d'action, nous avons dû, mes collègues du bureau et moi, aidés par une commission dévouée, nous consacrer à des détails d'intérieur qui, pour être très humbles, n'en sont pas moins liés à la prospérité de notre

*

II

association. Le soin de ces détails nous était commandé, vous le savez, par une récente installation. Plus heureux, nos collègues qui vont prendre place au bureau pourront peut-être travailler au développement d'idées fécondes dont le germe a été jeté naguère dans vos discussions et dont le temps ne nous a pas permis, à notre grand regret, de poursuivre la mise en œuvre.

» J'eusse été heureux de pouvoir concourir à améliorer dans une certaine mesure ces conditions de bien-être matériel, de confort qui, en attirant les membres de la Société Académique, contribueraient de plus en plus à établir entre eux les liens d'une étroite confraternité. L'état de nos finances, une respectable hésitation de votre comité central à engager l'avenir, ont mis à la réalisation de ce désir des obstacles que nos ressources croissantes et l'excellente gestion de notre trésorier aplaniront un jour, j'en ai la ferme espérance.

» Tel est, Messieurs et chers collègues, le bien modeste bilan de cette présidence que je vais remettre à l'élu de vos suffrages : en l'invitant à occuper ce fauteuil dont il est si digne, je lui souhaite de trouver en vous les témoignages si précieux dont j'ai été honoré et dont le souvenir me sera toujours cher. »

M. le docteur Rouxeau, en prenant place au fauteuil, exprime en ces termes son dévouement à la Société Académique :

« MESSIEURS,

» Quand Rome, au début d'une nouvelle campagne, confiait à l'un de ses enfants et la gloire de ses armes et les destinées de son empire, elle ne lui demandait pas toujours de brillants états de service. Pleine d'une confiance inaltérable dans la valeur de ses armées et dans son éternelle

fortune, le patriotisme et l'ardent désir de bien faire étaient pour elle des titres suffisants. Elle savait si bien d'ailleurs adjoindre au citoyen qu'elle mettait à sa tête un de ces solides et habiles lieutenants dont les conseils étaient une admirable école. Elle voulait que tous apportassent une pierre à ce splendide édifice de sa puissance dont les ruines étonnent encore et déconcertent l'imagination. Tous acceptaient sans trouble et sans défiance. Il semblait que la ville éternelle, en les choisissant, leur mit sur le front un signe devant lequel le succès hésitait rarement.

» Et moi aussi, Messieurs, *si parva licet componere magnis*, j'ai accepté, presque sans frayeur, le lourd mandat dont vos sympathies m'ont revêtu : car si la crainte de n'être pas à sa hauteur n'est pour moi que trop légitime, je ne puis douter un seul instant ni de mes sentiments pour votre Société, ni des forces que je puiserai dans vos encouragements, ni de votre avenir, ni des lieutenants dont vous m'avez entouré.

» Marchons donc tous en phalange serrée vers notre but commun, le travail et l'étude. Voyez quel champ s'ouvre devant vous. Notre génération, surexcitée par le vent de la liberté, s'agite avec inquiétude et cherche des voies inexploitées. La science apporte chaque jour à l'industrie les découvertes les plus fécondes. La littérature et les arts semblent vouloir oublier le terre-à-terre d'un *réalisme* brutal, qui n'est souvent que la laideur poussée jusqu'à l'horrible, pour retourner vers les splendeurs de l'idéal. L'histoire, jetant de côté des méthodes routinières et surannées, des documents orgueilleux et superficiels qui ne lui donnaient que les faits et gestes d'une famille ou d'une caste, dissèque patiemment tout ce qui faisait la vie des générations passées, mœurs, croyances, aspirations, révoltes sourdes ou violentes, larmes ou cris de bonheur.

La philosophie constamment en quête des vérités éternelles, l'économie politique à la recherche des meilleures formules du bien-être physique, intellectuel ou moral des populations marchent sans s'arrêter. L'histoire naturelle élargit chaque jour le champ déjà si vaste de ses connaissances. La médecine se transforme avec une si fébrile ardeur, que dans un quart de siècle, ceux de ses ministres qui s'oublient et s'endorment dans la satisfaction des notions acquises, comprendront à peine sa langue et reculeront avec effroi devant l'arsenal de ses découvertes, etc., etc., etc. Quelle carrière, encore un coup, Messieurs, appelle tous les jours de nouveaux et infatigables athlètes ! Chaque année vous fournissez votre contingent. Tâchez de le grossir encore ; vous le pouvez, donc vous le devez, car il sera beaucoup demandé à ceux à qui l'on a beaucoup donné.... Et si tout autre mérite m'est refusé, laissez-moi du moins l'orgueil de famille qui s'enivre si aisément des gloires de son entourage.

» En finissant, Messieurs, permettez-moi d'adresser, en votre nom, des remerciements bien mérités aux membres sortants de votre bureau. »

Note sur l'acier, par M. Paul Poirier, lue par M. E. Dufour, secrétaire général.

M. Ch. Robinot-Bertrand, secrétaire-adjoint, donne lecture d'une notice de M. de Barmont sur le *Château de Scalloway*.

Séance du 3 janvier 1866.

M. Gatineau, avoué à Nantes, adresse à la Société sa démission de membre résidant.

Sur le rapport de M. le docteur Delamarre, M. Arthur Caillard, négociant, est nommé membre résidant.

Admission au titre de membre correspondant, de M. Antonio Taboada, général de brigade mexicain, sur le rapport de M. Viaud-Grand-Maraîs.

Séance du 7 février 1866.

Rapport de M. le docteur Kirchberg, sur la candidature de M. le docteur Chailloux (de Paris), lequel est admis au titre de membre correspondant.

Admission de M. Sibille, avoué, au titre de membre résidant, sur le rapport de M. Gautté.

Préparation industrielle des phosphates assimilables destinés à l'agriculture, par M. Bobierre.

Séance du 7 mars 1866.

Admission de M. Bourlon de Rouvre au titre de membre résidant. (Rapporteur, M. le docteur Rouxeau.)

M. Alexandre Blanchard, avocat, est admis au même titre. (M. Manchoñ, rapporteur.)

Admission au titre de membre correspondant de M. le docteur Ricque, médecin-major, sur le rapport de M. le docteur Padioleau.

Rapport de M. Renoul fils sur la proposition faite par M. le docteur Rouxeau, d'instituer une séance publique extraordinaire dans le cours de l'année académique.

Ce rapport donne lieu à une discussion, après laquelle les résolutions suivantes sont adoptées :

1° Il pourra y avoir dans le cours de l'année académique une ou plusieurs séances publiques extraordinaires consacrées à la lecture d'œuvres de membres de la Société Académique seulement ;

2° Les improvisations sont pour le moment écartées du programme de ces séances ;

VI

3° Les travaux ne pourront être admis à la lecture publique qu'après approbation d'une commission spéciale de quinze membres nommés par le Comité central et qui pourront être pris dans son sein;

4° Le Comité central reste d'ailleurs chargé d'assurer les voies et moyens d'exécution.

Séance du 4 avril 1866.

Admission au titre de membre résidant, de M. A. Dufour, maire de Nantes, sur le rapport de M. Manchon.

M. le docteur Collineau (de Paris), sur le rapport de M. Heurtaux, et M. le docteur Paul Bories (de la Réunion), sur le rapport de M. Viaud-Grand-Marais, sont admis tous deux au titre de membre correspondant.

Séance de mai 1866.

Cette séance n'a pu avoir lieu.

Séance du 6 juin 1866.

Admission au titre de membre résidant de M. Ferrer, avocat, et de M. Frédéric Caillard, négociant. (Rapporteur, M. Renoul fils.)

Admission au titre de membre correspondant de M. le docteur Chailloux (de Tourny) (Eure), au titre de membre correspondant. (Rapporteur, M. le docteur Joüon.)

Note sur l'entomologie appliquée, par M. E. Pradal.

Séance du 4 juillet 1866.

M. P. de Broca, capitaine de port à Nantes, est admis

au titre de membre résidant. (Rapporteur, M. Bourgault-Ducoudray.)

Séance du 1^{er} août 1866.

Modification des statuts de l'œuvre de la bibliothèque populaire qui doit être fondée à Nantes sous le patronage de la Société Académique. — Le projet de statuts, élaboré par une commission spéciale et approuvé par la Société Académique, en sa séance du 5 juillet 1865, ayant dû être soumis à la sanction de l'autorité administrative, et M. le Préfet ayant signalé comme utiles certaines modifications, la Société Académique, sur la proposition de la commission, adopte les modifications suivantes :

Art. 6. — 1^o Le bureau et trois membres du comité sur six seront pris parmi les membres de la Société Académique, fondateurs de l'œuvre ; les trois autres membres seront pris parmi les sociétaires ;

2^o La liste des membres du comité sera soumise à l'approbation de M. le Préfet ;

3^o M. le Maire de Nantes prendra place au bureau toutes les fois qu'il voudra bien honorer les réunions de sa présence.

Art. 12. — 1^o Les réunions mensuelles auront lieu le premier lundi de chaque mois, à sept heures du soir au siège de la Société ;

2^o L'assemblée générale annuelle aura lieu le troisième dimanche d'octobre, à midi, au siège de l'association.

Art. 14. — Le catalogue des livres sera soumis chaque année à l'approbation de M. le Préfet.

Séance du 5 septembre 1866.

Renvoi à la Société Académique, de la part de M. le

Préfet qui les approuve, des statuts modifiés de l'œuvre de la bibliothèque populaire. La commission est priée par la Société Académique de vouloir bien continuer son œuvre et de provoquer la mise à exécution des statuts qui seront imprimés et distribués par ses soins en même temps qu'une liste de souscription sera ouverte au siège de la Société.

Admission de M. Hérouard, ex-pharmacien à Belle-Ile, au titre de membre correspondant. (Rapporteur, M. Boubier.)

Lecture par M. Robinot-Bertrand, d'une traduction de l'*Hymne à l'Eternel* (de Cléanthe), par M. le colonel de Rozières.

Notice sur Dreux du Radier, historien du Poitou, par M. Dugast-Matifeux, lequel communique ensuite une spirituelle chanson composée par son aïeul et une épître familière en vers de M. l'abbé Rangeard à un lauréat de l'Académie d'Angers.

Séance du 8 octobre 1866.

Rapport de M. le docteur Petit sur la candidature de M. Dumont de Monteux, lequel est admis au titre de membre correspondant.

Sous ce titre : — *le Message*, — M. Robinot-Bertrand donne lecture d'un fragment de son poème *la Légende rustique*.

M. Dugast-Matifeux lit une *Notice sur le tombeau et l'épithaphe de Ch. Eschallard de La Boullaye*, ami et compagnon d'armes de Henri IV, mort en 1594, et inhumé dans l'église de Treize-Vents, arrondissement de Fontenay (Vendée). Il présente ensuite une lettre écrite en 1592, par l'ordre de Henri IV, et signée de lui; avec post-scriptum de sa main, et adressée au sieur Du Chaffaud. Enfin il signale dans le

sable employé comme ballast à Montaigu, pour la construction du chemin de fer de la Vendée, et qui est extrait du lit de la Sèvre, au Pallet, la présence d'un grand nombre de débris de poteries romaines mêlés à des armes et monnaies mérovingiennes, fait indiquant qu'il y eut sur ce point gallo-romain une magnifique habitation (*pallatium*) qui a donné son nom à la localité.

Séance du 7 novembre 1866.

Rapport sur les travaux de la Section de Médecine pendant l'année 1865-1866, par M. le docteur Kirchberg.

Rapport sur les travaux de la Section des Lettres, par M. Belin.

La *Fronde en Bretagne (1648-1653)*, travail de M. Ducrest de Villeneuve, lu par M. Robinot-Bertrand.

Séance publique annuelle du 25 novembre 1866.

Cette séance a lieu dans la grande salle du Cercle des Beaux-Arts, mise obligeamment à la disposition de la Société Académique.

A midi et demi, M. le docteur Rouxeau, président, prend place au fauteuil. Il est entouré de M. Bourlon de Rouvre, préfet de la Loire-Inférieure; de M. Ferdinand Favre, sénateur; de M. A. Dufour, maire de Nantes, et des principales autorités civiles et militaires.

M. le docteur Rouxeau prononce un discours ayant pour sujet : *l'Influence de la femme dans la société moderne.*

M. E. Dufour, secrétaire général, lit le rapport sur les travaux de l'année.

M. Ch. Robinot-Bertrand, secrétaire-adjoint, lit le rapport sur le concours.

Les récompenses suivantes sont décernées :

Une médaille d'argent à M. Prosper Huguet, ancien magistrat à Saint-Brieuc, pour un mémoire intitulé : *De l'éducation sociale des classes ouvrières.*

Une mention très honorable à M. Victor de Courmaceul, pour son ouvrage intitulé : *la Loire et le canal maritime.*

Une mention honorable à M. Stéphane de la Nicollière pour la double biographie de Girard de Rays et de Guillemin de Launay.

Dans l'intervalle des discours et à la fin de la séance, des chœurs sont exécutés par l'Orphéon nantais, et divers morceaux sont interprétés par M. et M^{me} Justin Née et M. Lédérac, artistes du Théâtre, et par M. Battaille, l'éminent chanteur, membre correspondant de la Société Académique.

Séance d'élection du 26 novembre 1866 (1).

Président, M. Goupilleau ;
 Vice-président, M. E. Dufour ;
 Secrétaire général, M. Ch. Robinot-Bertrand ;
 Secrétaire-adjoint, M. Paul Eudel ;
 Bibliothécaire, M. le docteur Delamarre ;
 Bibliothécaire-adjoint, M. Grolleau ;
 Trésorier, M. E. Gautier.

(1) M. Goupilleau ayant donné sa démission de président, et M. Paul Eudel sa démission de secrétaire-adjoint, de nouvelles élections ont nommé M. E. Dufour, président ; M. Manchon, vice-président, et M. Vignard jeune, secrétaire-adjoint.

COMITÉ CENTRAL.

Section d'agriculture, commerce et industrie.

MM. Bobierre, Poirier, Demangeat.

Section de Médecine.

MM. Hélie, Viaud-Grand-Marais, Petit.

Section des lettres, sciences et arts.

MM. l'abbé Fournier, Manchon, Fontaine.

Section des sciences naturelles.

MM. Bourgault-Ducoudray, Thomas, Pradal.





